







1344



La Carte générale de l'Italie, pour servir à l'*Histoire des Légions Polonaises*, dressée par l'auteur lui-même, se vend à son compte chez l'éditeur, et coûte un franc l'exemplaire.



CET OUVRAGE SE TROUVE :

A LEIPZIG,

CHEZ L. MICHELSEN ;

A BRESLAU,

CHEZ GUILLAUME THÉOPHILE KORN ;

A WARSOVIE ET A WILNA,

CHEZ GLUCKSBERG.

Histoire des Légions Polonaises en Italie.



TOME PREMIER.



« POLONAIS! que ceux d'entre vous qui veulent justifier leur insouciance pour les affaires publiques, par la position pénible dans laquelle ils se trouvent, apprennent par l'exemple de Mokronoski que dans aucune circonstance les efforts des citoyens, pour servir leur patrie, ne restent inutiles, et que si l'on ne peut faire pour elle tout ce que l'on désire, ne rien faire, c'est se rendre véritablement coupable..... Le devoir d'un citoyen est de chercher à bien faire; les résultats ne dépendent pas de nous, ils sont toujours l'ouvrage du sort. »

Éloge d'ANDRÉ MOKRONOSKI, palatin de Mazovie, par STANISLAS-KOSTKA POTOCKI, président du sénat polonais, et ministre des cultes et de l'instruction publique du royaume de Pologne.



TYPOGRAPHIE DE J. PINARD, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE D'ARJOU-DAUPHINE, N° 8.



LEWIS RINGOLD

Portrait of General J. B. Ringold

71. 5. 34
FR

HISTOIRE
DES
LÉGIONS
POLONAISES

EN ITALIE,

SOUS LE COMMANDEMENT DU GÉNÉRAL

DOMBROWSKI;

PAR

LÉONARD CHODŹKO,

DE LA SOCIÉTÉ PHILOLOGIQUE, DE CELLE DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, ETC.

TOME PREMIER.



PARIS.

PUBLIÉ PAR J. BARBEZAT,

RUE DES BEAUX-ARTS, N° 2;

GENÈVE, MÊME MAISON.

1829.



AUX HANES

DES GUERRIERS

Gallo-Polonais

qui ont combattu

Dans les Armées Républicaines

POUR

l'Indépendance des Nations.



JE SUIS POLONAIS!

Retracer les malheurs de ma patrie, raconter ses hauts faits d'armes quand elle combattit pour la liberté, sa lutte trois fois renouvelée contre des forces immenses, ses derniers efforts à l'heure de son agonie, enfin cette résistance qui a survécu à son anéantissement, ce n'est pas pour moi une affaire d'amour-propre, bien moins encore une spéculation intéressée, c'est un besoin de cœur, un culte, un devoir.

Jeune encore, je ne dois la connaissance de nos désastres qu'à des traditions domestiques. Quand j'arrivai à l'âge où les impressions passent de la mémoire au cœur,

vingt ans s'étaient écoulés depuis le drame funeste où la Pologne porta son dernier coup de sabre. Mais la plaie saignait encore : la dernière page de notre histoire, écrite en caractères de sang, frappait tous les yeux : si les souvenirs de gloire et d'indépendance étaient exprimés avec réserve au sein de nos palais, ils se réveillaient énergiquement dans nos chaudières. Les hommes, les monumens, tout, jusqu'aux lieux théâtres de tant d'exploits, palpait encore de l'intérêt qui s'attache aux grands événemens; tout rappelait les gloires antiques de la Pologne et ses infortunes présentes.

Assis près du foyer paternel, j'écoutais avec avidité ces récits touchans où l'histoire de nos revers s'alliait aux prodiges d'une va-

leur presque fabuleuse. Je suivais dans toutes leurs phases les annales de ce peuple où chaque homme était un soldat, et chaque soldat un héros. Chacun m'apparaissait à son tour avec cette auréole de gloire si fraîche et si brillante, avec ce courage merveilleux qui mérita les éloges du premier capitaine de l'Europe.

Rempli de mes sensations premières, je voulus, avide de vérité, savoir comment les peuples étrangers appréciaient tant de vertus; je voulus sonder les motifs secrets de l'opinion que l'Europe s'était formée de ces Polonais si grands à mes yeux. Mais quelle fut ma surprise! au lieu d'un tableau vivant, je ne trouvai qu'une copie décolorée : bonne foi, impartialité, fidélité historique, tout manquait. Dans ces campagnes où je m'at-

tendais à voir mes compatriotes figurer en première ligne, je les apercevais à peine au milieu de la foule, et cachés dans l'ombre ! Je m'indignai, et l'indignation me fit historien.

Toutefois, comprenant la tâche que je m'imposais, je sus maîtriser cet enthousiasme national qui pouvait ressembler à de la partialité ; je compris que pour convaincre les autres, il ne suffisait pas d'avoir soi-même une conviction profonde ; je voulus, avant de commencer une histoire, lui donner toute l'exactitude possible. Placé à la source des renseignemens, ayant à ma disposition quelques-unes des archives polonaises, les cartons des ambassadeurs et les Mémoires inédits, je me formai une collection de documens précieux, qui serviront

de base à l'édifice dont je pose aujourd'hui la pierre angulaire.

En possession de ce recueil, je sus ajouter à mes matériaux les souvenirs de l'exil et les pièces qui se rattachent à l'émigration des Polonais. Parcourant les diverses contrées qui avaient vu leurs grandes infortunes, je cherchai à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Dresde, et plus tard sur les bords du Pô, de l'Arno et du Tibre, les traces de ces généreux compatriotes qui ont rendu le monde entier témoin de leur courage et de leur désespoir.

Enfin je m'arrêtai à Paris; et là, tranquille au sein d'une terre hospitalière, j'ai classé tous mes trésors historiques, et j'ai commencé à les coordonner pour l'instruction des contemporains et de la postérité.

Au milieu de tant d'ouvrages déjà publiés, j'ai dû me placer sur un terrain où je pusse marcher seul et sans concurrens. Des écrivains français modernes, de Rulhière, Garran de Coulon, Malte-Brun, Monnier, de Ferrand; MM. de Ségur père, Léon Thiessé, de Salvandy, avaient déjà, dans des ouvrages brillans de talent et de style, retracé soit nos annales complètes, soit les dernières pages de notre histoire. A leur tour, J. Zaionczek, en 1797, J. Komarzewski, en 1807, M. Oginski, en 1826, et S. Plater, en 1827, tous Polonais, écrivant en français les événemens de nos dernières révolutions, ont raconté les faits tels qu'ils ont pu les voir et les apprécier.

Cependant, en choisissant les époques les plus glorieuses de notre histoire, aucun de

ces auteurs, M. Oginski excepté, n'avait suivi dans leur exil les débris imposans d'un peuple anéanti. Aucun d'eux, sans exception, n'avait esquissé cet épisode mémorable des *Légions Polonaises en Italie*, commandées par le général Dombrowski. Aucun n'avait dépeint ces nouveaux Troyens fuyant leur patrie opprimée, et qui, loin de chercher à en conquérir une autre sous un ciel étranger, ne désespérèrent jamais de ses destinées. Personne enfin ne nous avait montré ces républicains vaincus, demandant du fer à une république victorieuse, menacée comme eux par les destructeurs de la Pologne. Au milieu de ces campagnes où leur sang coulait pour une cause adoptive, et lorsqu'ils descendaient un à un dans la tombe, personne enfin ne nous les avait représentés

jetant au moment d'expirer un dernier regard sur leur patrie :

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Ce tableau restait donc inachevé : il était difficile, il est vrai ; car les documens publics ne suffisaient pas pour l'accomplir. Les actions d'éclat de ces corps auxiliaires, qui souvent ont décidé le gain d'une bataille, demeuraient oubliées dans quelques rapports impartiaux, et les gloires générales absorbaient les gloires particulières.

Malgré tous les soins que j'ai pris pour ne rien omettre d'essentiel, j'invite tous les Polonais, dignes de ce nom, à me seconder par leurs renseignemens sur notre histoire contemporaine. Il est malheureusement trop

vrai que l'histoire de notre patrie serait encore ensevelie dans les archives dominatrices, si des mains courageuses n'étaient parvenues à en recueillir quelques débris échappés aux flammes, aux guerres et aux vengeances politiques, et si les documens privés n'étaient venus suppléer à l'insuffisance des documens publics. D'autres épisodes de l'histoire de Pologne, aussi intéressans que celui *des légions*, attendent encore un écrivain. J'ai réuni sans doute, pour les commencer, plusieurs pièces importantes ; mais, je le répète avec instance, qu'on m'envoie tout ce qu'on pourra se procurer. Il est essentiel que l'on apprenne maintenant l'entière vérité ; et si la Pologne est condamnée pour quelque temps encore à n'être rien dans la balance de

l'Europe, il faut que l'on sache au moins ce qu'elle a été, et ce qu'elle peut devenir.

Cette tâche que je me suis imposée, je crois l'avoir remplie consciencieusement : la fermeté ne doit pas exclure la prudence, et la vérité n'est pas une puissance avec laquelle on puisse transiger. Elle est immuable; et, planant au-dessus des passions de ce monde, elle ramène tout à cette juste balance où les rois et les peuples passés viennent s'asseoir tour à tour.

Je dois rendre compte à présent des sources où j'ai puisé les faits dont se compose cet ouvrage.

Il existait des Mémoires authographiques du général Dombrowski, dont le public n'avait jamais eu connaissance, et qui étaient entre

les mains de quelques amis intimes de cet illustre guerrier. L'un d'eux en possédait une copie exacte, transcrite sur le manuscrit original, et cette copie m'a été communiquée. Chef et créateur des légions polonaises en Italie, Dombrowski pouvait mieux que tout autre rendre compte de leurs efforts et de leur dévouement. Placé au premier rang, il pouvait, soit dans ses rapports avec le gouvernement français, soit dans les divers combats qu'il eut à soutenir à la tête de ses légions, fournir à lui seul la matière d'une histoire authentique et intéressante. Je me suis servi en outre des Mémoires autographes d'Elie Tremo, aide-de-camp du général Dombrowski, et de ceux de Kasimir De La Roche, né à Warsovie, ancien secrétaire de la légation française en Polo-

gne , et depuis officier supérieur d'état-major-général , le même que nous verrons dans cette histoire concourir à la formation des légions ; enfin , de plusieurs lettres importantes des membres les plus influens de l'association polonaise. Rapprochant tous ces matériaux inédits qui sont en ma possession , des divers écrits imprimés qui ont traité le même sujet , j'ai trouvé un nouvel appui pour les faits que je cite : 1° dans l'ouvrage *sur l'Etablissement et le renversement de la constitution du 3 mai 1791* , publié en polonais , en 1793 , par Kollontay , Potocki , Dmochowski ; et dans le même ouvrage reproduit en abrégé et en français , en 1795 , par Joseph Wybicki et K. De La Roche , sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Révolutions de Pologne* ; 2° dans

l'Histoire de la Révolution de 1794, par Zaïonczek, en 1797; 3^o dans le *Règne de Stanislas-Auguste Poniatowski*, par Joachim Lelewel, en 1818; 4^o enfin dans les *Mémoires de Michel Oginski*, de 1788 à 1815, publiés en 1826. Pour tout ce qui a rapport aux mouvemens militaires, j'ai consulté *l'Histoire des Guerres de la Révolution*, par le général Jomini et le chef de bataillon J.-B.-F. Koch; le recueil des *Victoires et conquêtes des Français*, rédigé principalement par le général Beauvais, ainsi que *l'Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers. J'ai lieu de présumer que J. Wybicki, confident du général Dombrowski, et l'ame des légions polonaises, et Amilcar Kosinski, adjudant-commandant, chef de l'état-major-général de la 1^{re} légion

polonaise , ont de leur côté écrit des Mémoires concernant les événemens que j'ai traités; mais comme le manuscrit du général en chef est très détaillé , je pense que les autres sont simplement une répétition des mêmes faits.

Je sais également d'une manière positive que cette partie de notre histoire était destinée à voir le jour sous les auspices d'un nom plus connu que le mien , et qu'elle devait se coordonner avec d'autres épisodes également remarquables. Voici le fait : La Société royale des Amis des Sciences de Warsovie , fondée en 1801 , à l'instar de l'Institut de France , soit pour perpétuer en Pologne le goût des sciences et des arts , soit pour y conserver la langue dans toute sa pureté , voulut dès son origine prouver par un acte public

que la gloire et les souvenirs nationaux ne lui étaient pas étrangers. A cet effet, elle chargea divers membres pris dans son sein du soin de terminer la grande histoire de la nation polonaise, commencée par l'illustre évêque Naruszewicz, et s'arrêtant à l'année 1386, époque de la glorieuse union de la Lithuanie à la Pologne. Ce travail fut partagé par règnes et par périodes; et si cette tâche patriotique n'a pas encore été remplie par quelques-uns, elle a été consciencieusement terminée par les autres. Dans ce partage, l'HISTOIRE DES LÉGIONS POLONAISES était échue à M. Joseph Calassante Szaniawski; et, certes, personne mieux que lui ne pouvait donner la vie à ce brillant épisode des fastes nationaux. Patriote ardent dans la guerre de l'indépendance nationale en 1794; réfugié à

Paris en 1795, et coopérant avec ses concitoyens au rétablissement de la Pologne, toujours dévoué quand il fallait attiser le feu patriotique, l'un des régénérateurs de l'esprit national à l'époque de la création du duché de Warsovie, écrivain distingué et auteur d'un éloge remarquable prononcé en l'honneur du vaillant Godebski, que de gages n'offrait-il pas pour élever un monument impérissable à la gloire des guerriers morts sur une terre étrangère! Aussi, quoique muni de toutes les pièces nécessaires pour composer mon ouvrage; occupé à m'en procurer de nouvelles en Italie et à Paris, sur les lieux mêmes où les légions polonaises laissèrent tant de traces de leur passage, j'attendais cependant que M. Szaniawski publiât le travail qui lui avait été confié, et j'aurais fait sans

bruit, sans amour-propre, le sacrifice des matériaux que je possédais, si cette partie de notre histoire eût été traitée d'une manière digne du sujet et de l'auteur. Mais depuis plusieurs années que j'habite l'étranger, pas le moindre avis n'est venu confirmer mon attente. M. Szaniawski paraît au contraire absorbé dans les nouvelles charges qu'il a acceptées, quelques années après l'organisation en royaume d'une partie du grand-duché de Warsovie. CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE *LA CENSURE!* il a peine à suffire à cette triple occupation!

Eh bien! moi qui ne suis pas surchargé de tant d'honneurs, moi qui borne mon ambition à payer un tribut solennel aux héros-citoyens qui ne sont plus. j'ose achever la

tâche qu'il laisse incomplète. Avec moins de talent, j'aurai plus de franchise, et ne me sentant pas des titres suffisans pour aspirer à l'honneur de faire partie de l'illustre Société des Amis des Sciences, je me bornerai à mériter aux yeux du public les noms modestes de patriote et de citoyen.

Je passe à quelques observations sur le plan et la division de mon ouvrage.

Comme il m'était impossible de mettre en scène les légions polonaises sans avoir retracé tous les malheurs qui donnèrent lieu à leur formation, je repasse en quelques chapitres les derniers événemens qui précédèrent l'anéantissement de la Pologne. Je rappelle cette ligue des trois puissances, occulte d'abord, ensuite patente; les travaux mémorables de la diète constituante; le complot de

la faction targovicienne; enfin cette courte guerre de l'indépendance, où Kosciuszko révéla à la Pologne le secret de ses forces, trop tard pour son salut, mais assez tôt pour couvrir ses chaînes d'un dernier laurier.

Quittant la Pologne esclave pour parler de la Pologne exilée, je passe aux diverses tentatives que firent les réfugiés pour régénérer leur patrie, à leurs efforts à Paris, à Venise, à Constantinople, à Berlin, à Milan, à Vienne même, pour que le nom d'un peuple célèbre ne fût pas anéanti. Enfin, après avoir groupé sommairement tous ces faits, j'arrive à la formation des légions polonaises; là, prenant un à un tous ces guerriers qui, ne pouvant combattre pour leur pays, avaient voué leurs bras à la cause qui leur offrait le plus de sympathie et le plus

de chances pour l'avenir, je les suis dans leurs travaux, leurs victoires et leurs espérances. On les voit s'organiser comme par enchantement à l'ombre des étendards français, unir aux efforts de l'armée républicaine leurs efforts désintéressés, souffrir avec courage et tomber sans murmure, persuadés que la nation française tenait seule entre ses mains leurs destinées futures, et qu'elle devait un jour partager l'Europe en royaumes constitutionnels, comme elle découpait alors l'Italie en républiques. Vainqueurs à Rome, à Naples, à Florence, à Mantoue, à Milan, nous les accompagnons jusqu'à la paix de Lunéville, et là, quand tout espoir sera détruit pour la résurrection de leur patrie, les uns seront forcés de suivre en Étrurie et à Naples la destinée de leurs nouveaux rois,

les autres, plus malheureux, iront sous le ciel brûlant des tropiques lutter contre un climat pestilentiel. C'est au premier anéantissement des légions nomades qui portaient avec elles les destinées de la Pologne, que se terminera cette histoire. Plus tard elles se réveillèrent encore à la voix de celui qui d'un seul regard mesurait l'Europe; elles eurent encore leur moisson de gloire sans obtenir plus d'avenir pour leur patrie. Il était écrit, en effet, que les Polonais, fidèles à leur serment, serviraient désormais d'instrument aux grandes ambitions, sans en profiter eux-mêmes. Cette seconde partie de l'histoire des phalanges polonaises sera plus tard pour moi un travail de prédilection; elle absorbera tous mes instans : ne pouvant vouer mon bras à la défense de ma patrie, je lui ai consacré un cœur

et une plume qu'enflamme le patriotisme, et que l'or et la faveur n'achèteront jamais.

Tant d'histoires tronquées et défigurées ont tenu le public si justement en réserve contre des publications nouvelles, que tout écrivain doit, en retraçant une époque et les événemens qui s'y rattachent, découvrir tous les ressorts qui font mouvoir ses héros, et toutes les sources auxquelles il a puisé sa conviction. J'ai préféré, par conséquent, reproduire textuellement à la fin de chaque volume les *pièces officielles et justificatives* sur lesquelles repose mon ouvrage. Elles ont entre elles tant de liaison, elles forment un ensemble si compact et si homogène, qu'on pourrait au besoin y lire, y deviner mon histoire tout entière. Quelques unes de ces pièces paraîtront peut-être trop connues pour

la France ; mais j'ai dû également faire la part des lecteurs polonais, qui trouveront réuni, en deux volumes, tout ce que leurs compatriotes ont conquis, à cette époque, de suffrages et de gloire en servant la cause de la liberté.

J'ai adopté pour mes publications la langue française, parce que cette langue est devenue universelle, et que j'écris non seulement pour les Polonais, mais pour tous les peuples quels qu'ils soient, hostiles ou bienveillans envers la Pologne. Il faut que l'on sache, et que l'on répète, qu'il y a bientôt quarante ans il existait une nation belliqueuse, grande par ses souvenirs, puissante par sa bravoure ; que cette nation, vaincue par la trahison autant que par la force, est tombée les armes à la main ; que, domptés et

non soumis, les sujets de cette nation, absens de leur patrie ou vivant dans son sein, n'ont pas conçu un vœu, poussé un soupir, nourri une espérance, qui ne s'adressât à la mère commune. Il faut que l'on établisse une distinction entre des guerriers auxiliaires offrant leurs secours désintéressés à qui accepte le soin de leur vengeance, et des guerriers mercenaires trafiquant de leurs services et colportant leur courage d'une cour à l'autre. En effet, lorsque les patriotes polonais eurent vu les baïonnettes étrangères maîtresses de leur capitale, inaccessibles aux faveurs, inaccessibles aux menaces des puissances dominatrices, ils préférèrent l'exil et la vengeance à des chaînes dorées. La France seule était libre alors : la France devint leur patrie adoptive. Ils lui jurèrent fidélité, et

ils furent fidèles à ce serment. Bien différens en cela de ces peuples transfuges qui insultèrent plus tard au colosse tombé, les Polonais succombèrent en rangs serrés autour de ce drapeau qu'ils avaient juré de défendre. Dresde, Leipzig, Montereau, les sommets de Montmartre, Fontainebleau, l'île d'Elbe, plus tard encore les champs de Waterloo et même les bords de la Loire, furent témoins de leur courageuse persévérance; et eux aussi peuvent dire avec orgueil : *Nous étions là!*

Ainsi se perpétuait le feu sacré chez un peuple avide d'indépendance : ainsi les débris de cette armée si grande sous Kosciuszko devinrent une pépinière de héros qui fixèrent sur eux les regards de l'Europe. Quand on parcourt cette histoire si féconde

en traits d'héroïsme, on est fier d'être Polonais. Trop heureux si, la rappelant à la mémoire de mes compatriotes, je ranimais dans leurs cœurs ces germes de patriotisme qui produisent les grandes choses !

Plus heureux encore si de hautes considérations politiques pouvaient découler de ma plume, en faisant naître un rapprochement entre l'époque que j'ai retracée et celle dont nous sommes les témoins. Il n'appartient pas à un auteur isolé de donner aux puissances des leçons de politique ; mais il est aux cieux une justice qui se charge de ce soin, et qui réserve aux destructeurs du nom polonais un avenir expiatoire. Ils n'ont pas suffisamment prévu qu'en sacrifiant un peuple généreux, ils attentaient à leur propre existence ; et tôt ou tard ils recueilleront les

fruits d'une imprévoyance funeste. Assez d'exemples pourtant avaient appris au monde qu'il fallait tout craindre des irruptions soudaines de ces hordes du Nord qui, lasses de leurs frimats, débordent dans les pays méridionaux pour y conquérir du soleil et des richesses.

Quant à moi, si j'ai pu dans un tableau impartial consoler mes compatriotes de leurs malheurs en leur retraçant la gloire de leurs guerriers, si j'ai pu ajouter quelque chose à cet intérêt que la nation française prodigua toujours à nos phalanges, si j'ai pu faire sentir à la Prusse qu'on ne se joue pas impunément de la foi jurée, à l'Autriche qu'un territoire usurpé n'ajoute rien à la force, et que la violence retombe tôt ou tard sur ses auteurs, à la Turquie, à la Suède et à l'Angle-

terre, qu'on se repent quelquefois d'être demeuré spectateur impassible d'une iniquité, j'aurai atteint le but que je me proposais, j'aurai conservé à l'histoire sa moralité et ses leçons.

PARIS, ce 3 mai 1829.

Lionard Chodzko.



Comme l'Histoire des Légions Polonaises n'embrasse qu'une période de la vie du général Dombrowski, je crois aller au-devant d'un souhait de mes lecteurs, en leur faisant connaître tous les titres avec lesquels ce guerrier - citoyen se présente à l'admiration de la postérité.

JEAN-HENRI DOMBROWSKI, issu d'une famille ancienne et noble, fils de Jean-Michel Dombrowski, colonel dans les armées de Saxe (sous le règne d'Auguste III, roi de Pologne), et de Sophie-Marie Letow, fille du général polonais de ce nom, naquit le 29 août 1755, à Pierszowice, campagne située dans le palatinat de Krakovie. Le jeune Jean-Henri fut élevé dans la maison paternelle, à Hoyerswerda, et entra en 1770, comme sous-enseigne, dans le régiment des Houlans, commandés par le prince Albert de Saxe. Promu successivement aux grades plus élevés, il y demeura

jusqu'à ce qu'il eût fait la connaissance du général Bellegarde, natif de Savoie, et général commandant toute la cavalerie saxonne. Dombrowski remplit auprès de lui les fonctions d'aide-de-camp. Ce général, homme plein d'instruction, possédait une superbe bibliothèque, riche surtout en ouvrages stratégiques. Le jeune Dombrowski, ayant de quoi satisfaire sa curiosité et son goût pour l'art militaire, s'appliqua de bonne heure à chercher dans les livres des leçons de stratégie, d'histoire et de géographie, sciences qu'il devait utiliser plus tard pour le service de sa patrie.

La nouvelle puissance moskovite qui s'élevait sur les débris des Russies, soit vassales, soit appartenantes à la Pologne de temps immémorial, et qui cherchait déjà, depuis le règne du Tzar Pierre I^{er}, à s'immiscer dans les affaires de notre république, voyait dans l'affaiblissement de la force armée le moyen le plus sûr de subjuguier un jour ce pays, et l'avait forcée à réduire son armée régulière à dix-huit mille hommes, nombre trop faible pour une république de douze à quinze millions d'habitans. Les jeunes Polonais furent donc obligés d'aller faire leur apprentissage militaire hors de leur patrie.

Mais le moment allait venir où la Pologne, reprenant toute son énergie, songerait à sa régénération.

Les travaux de la diète constituante à la suite desquels l'armée nationale devait être portée à cent mille hommes, ouvrirent bientôt une immense carrière aux jeunes guerriers avides de gloire et d'indépendance.

L'assemblée constituante polonaise ayant décidé dans une de ses séances, vers la fin de 1789, la nomination des différentes ambassades auprès des cours étrangères, chargea d'une mission auprès de l'électeur de Saxe, Jean-Népomucène Malachowski, neveu du célèbre Stanislas Malachowski, maréchal de la diète actuelle. Cette mission se composait du secrétaire d'ambassade François Pieglowski, et des chevaliers d'ambassade Ignace Nosarzewski et Ignace Stecki, tous citoyens distingués et dignes de représenter une nation renaissante. Leur mission prit encore une nouvelle importance, lorsque la diète, après avoir sanctionné la mémorable constitution du 3 mai 1791, et appelé l'électeur de Saxe au trône de Pologne, chargea le prince Adam-Kasimir Czartoryski, staroste-général de Podolie, de porter cette nouvelle à l'électeur et de l'engager à accepter une couronne que le vœu national lui offrait si généreusement. Le prince Czartoryski fut accompagné de Joseph Mostowski et Dominique Szymanowski, ainsi que de son secrétaire Jean Skowronski.

Cette réunion de tant de Polonais de distinction

rappelle à Dombrowski ses anciens souvenirs. A une époque où tant de nouvelles mesures ouvraient des carrières nouvelles, et au moment où la diète invitait tous les Polonais qui étaient au service de l'étranger de retourner dans leur pays, l'aide-de-camp du général Bellegarde, le jeune Dombrowski, n'hésita pas un instant à se rendre à l'appel de l'honneur; il quitta Dresde, vint en Pologne, y entra au service avec le rang de major, et fit la campagne de 1792, contre les Moskovites, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski.

Les hommes de talens ne se font ordinairement connaître que dans les événemens extraordinaires, et ce ne fut guère que dans la campagne terrible de 1794, que Dombrowski donna la mesure de ses talens et de son dévouement.

Après l'adhésion du faible roi Stanislas-Auguste Poniatowski au complot de la faction targowicienne, et la prétendue diète de Grodno, un marché scandaleux s'établit, où l'on trafiquait des fortunes. Dans cette conflagration générale, il était difficile aux plus désintéressés de ne pas subir de fâcheux soupçons. L'ambassadeur Sievers, fidèle aux ordres de Catherine II, voulut compromettre les noms les plus distingués en les calomniant, et se servit de ceux de divers officiers distingués et de celui de

Dombrowski, pour faire approuver la suppression de l'armée nationale.

En effet, lorsqu'au moment de la déclaration prussienne, en date du 16 janvier 1793, ses armées envahirent la Grande-Pologne, les troupes de la république, réparties dans différentes petites villes de cette province, reçurent l'ordre de se retirer devant les Prussiens jusque derrière la Piliça et la Bzura. A cette époque, Dombrowski, comme vice-brigadier, se trouvait dans l'état-major du général de division Byszewski. Il proposa alors à son vieux général de se rapprocher de Warsovie, d'y surprendre les Moskovites commandés par le général-ministre Igelström, de s'y emparer de l'arsenal, et d'aller ensuite à la rencontre des Prussiens, commandés par le général Möllendorf. Mais ce projet échoua devant la trahison de Gorzynski, adjudant-général de Stanislas-Auguste, et devant la faiblesse de Byszewski; et le proconsul Igelström, informé par le roi lui-même de ces tentatives, fit renforcer la garnison des Russes, et former devant Wola une batterie de vingt bouches à feu.

Byszewski reçut l'ordre de prendre une position tout-à-fait différente, et établit son quartier-général à Konskie, à mi-chemin de Warsovie à Krakovic.

Ayant échoué de ce côté, Dombrowski ne désespéra

pas de la cause, résolu de soumettre son plan au général Wodzicki. Ce dernier, qui avait à Krakovie même son quartier-général, fort de deux mille hommes, était un officier dont la bravoure égalait le patriotisme.

Après une mûre délibération, il était parvenu à faire adopter à cet officier supérieur un projet audacieux, qui ne tendait à rien moins qu'à une jonction avec l'armée française combattant sur les bords du Rhin; mais l'indécision du général Byszewski, les retards apportés à l'exécution, et surtout la surveillance des satellites étrangers, empêchèrent que des vues aussi larges ne reçussent leur accomplissement. Bientôt même elles devinrent impraticables par la position des quartiers que l'on assigna aux troupes polonaises, et par la réduction de l'armée, qui fut fixée à quinze mille hommes seulement; mais, quoique cette entreprise ait échoué par des motifs accidentels, la gloire n'en reste pas moins à celui qui l'avait combinée.

Partout où la Pologne appelait ses vrais enfans, on était sûr d'y retrouver Dombrowski.

A peine l'étendard de l'indépendance avait-il été levé par Madalinski, à peine Koscieszko eut-il fondé à Krakovie un nouveau gouvernement, à peine les citoyens de Warsovie eurent-ils consommé leur rége-

nération, que Dombrowski accourut dans cette ville comme soutien de la cause nationale; là tous les papiers d'Igelström ayant été saisis, les crimes des traîtres et des dénonciateurs furent mis au jour, et l'innocence de ceux que la calomnie avait atteints fut proclamée. Dombrowski se justifia glorieusement des soupçons qui avaient pesé sur sa tête dans une séance du conseil provisoire, en date du 30 avril 1794. Cette justification fut reproduite dans la *Gazette libre de Warsovie*, le 13 mai 1794, n° 6, sous le titre : *Tableau des Opérations du Conseil Provisoire*. Bien plus, ce même conseil, pour donner encore une meilleure preuve que Dombrowski était sorti pur de toute tache, lui confia quelques postes militaires.

Cependant, telle fut alors l'effervescence populaire, que sans la généreuse intervention de madame Mokronoska, née princesse Marie Sanguszko, on aurait, sur de simples apparences, immolé un homme qui devait plus tard donner à sa patrie tant de gages d'un véritable dévouement.

Depuis cette époque, Dombrowski marcha toujours en première ligne dans les rangs des officiers polonais. Plein de talents et de bravoure, il se distingua dans la défense de Warsovie contre les Prussiens, et mérita de recevoir en récompense de son zèle, et de la main

de Kosciuszko, un anneau portant l'inscription : *La patrie à son défenseur, le 28 août 1794.*

Envoyé en Grande-Pologne au moment de l'insurrection, il fit sa jonction avec le général Madalinski. Arrivé là, un débat de modestie s'éleva entre ces deux guerriers au sujet du commandement. Dombrowski avait annoncé au généralissime qu'il se rangerait sous les ordres de Madalinski. Madalinski, de son côté, en présence des troupes réunies à Kamionna, manifesta hautement la volonté de céder, quoique plus ancien, le commandement à Dombrowski. « J'ai un grade de plus que vous, disait-il à ce dernier, mais je vous connais plus de talens militaires : commandez donc ; disposez de tout ; moi je ne ferai qu'obéir. Répondez par votre zèle à ma confiance, et servez utilement la patrie. » Noble et sublime désintéressement, si rare de nos jours, si digne des âges antiques !

Par suite des nouveaux services qu'il rendit à la cause nationale dans ses expéditions dans la Grande-Pologne, par l'occupation de Labiszyn et de Bydgoszcz (Bromberg), Dombrowski venait d'être promu par Kosciuszko au grade de lieutenant-général, lorsque les désastres de Brzesc-Litewski et la bataille décisive, livrée le 10 octobre 1794 à Maciéjowicé, et dans laquelle le généralissime fut fait prisonnier, changèrent

totalement la face des affaires. Dombrowski et Madalinski furent rappelés sur Warsovie ; mais, arrivés à Gora , ils apprirent les massacres de Praga et la reddition de la capitale. En vain le général Dombrowski voulut-il rendre à l'armée son énergie primitive ; en vain proposait-il des projets qui pouvaient sauver la Pologne ! L'heure de l'enthousiasme était passée ; les Moskovites et les Prussiens se montraient vainqueurs de tous côtés ; il fallut se résigner et mettre bas les armes en signant la capitulation de Radoszycé , le 18 novembre 1794. Amené devant Souvaroff , Dombrowski fut reçu avec égards et distinction. Le général ennemi lui offrit de l'avancement dans la nouvelle armée qui allait se former sous les auspices des puissances co-convahissantes. Un refus généreux fut la seule réponse qu'il obtint.

Retiré de tout service , mais n'ayant pas la liberté de quitter la Pologne , Dombrowski habita Warsovie jusqu'au mois de février 1796. Mais , à cette époque , la capitale ayant été occupée par les Prussiens , il obtint la permission de se rendre à Berlin.

Déjà depuis le mois de novembre 1795 , Kasimir De La Roche et Elie Tremo étaient partis de Paris avec l'intention de mettre le général Dombrowski à la tête d'une représentation militaire qui s'organiserait à l'ou-

bre des drapeaux français. Après toutes les démarches nécessaires et un long séjour à Dresde et Leipzig, le général Dombrowski arriva enfin à Paris le 9 vendémiaire an V. Il sollicita et il obtint du gouvernement français l'autorisation de créer en Italie des corps polonais, et partit pour Milan dans ce dessein. Arrivé le 12 frimaire au V, il eut des conférences avec le général Bonaparte, et bientôt une convention fut signée, sous l'influence de ce dernier, entre Dombrowski et l'administration de la Lombardie.

Pour mieux arriver à son but, une proclamation en quatre langues, et signée *Dombrowski*, partit du quartier-général de Milan le 1^{er} pluviôse an V (20 janvier 1797), et alla réchauffer le cœur des Polonais fidèles à leurs souvenirs.

A cet appel d'honneur et d'indépendance, bientôt des corps nombreux vinrent se grouper autour d'un chef compatriote, et promettre à la Pologne une résurrection prochaine. Ce fut alors que plusieurs d'entre les Polonais, en quittant leur patrie opprimée, remplissaient des petits sacs de la terre qui les vit naître, et les portant sur leurs poitrines, ne s'en séparèrent qu'après avoir succombé sur les champs des combats.

Ce sont ces corps armés pour la cause du malheur, que nous allons voir figurer dans cette histoire sous

le nom de légions polonaises. On les verra , sous les ordres de Dombrowski , pacifier Reggio le 15 messidor (3 juillet 1797), se signaler dans la campagne de Rome , et occuper le Capitole le 14 floréal an VI (3 mai 1798), conquérir le royaume de Naples , et entrer dans sa capitale le 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799), essayer toutes les fatigues d'une nouvelle guerre en Lombardie , vers le milieu de l'an VII , supporter toute la campagne d'hiver de l'an VIII (1799-1800); enfin , après avoir sous le général Bonaparte , à son retour d'Égypte , fait une seconde fois la conquête de l'Italie , arriver jusqu'à la paix de Lunéville (26 janvier 1801), toujours en activité de service pour la cause française , et sans aucun fruit positif pour leur patrie malheureuse.

Enfin , à cette époque , et lorsque la pacification générale de l'Europe eut enlevé à ces phalanges patriotiques leur dernière espérance , lorsqu'elles surent d'une manière positive que la politique européenne userait de leur dévouement sans rien leur donner en retour , isolées de leurs illusions , abattues et désorganisées , on vit ces légions sans cesse animées par le double enthousiasme de la patrie et de l'honneur , décimées par le fer des combats , renaître plus tard , et par leurs débris glorieux former les premiers cadres des régimens qui ont soutenu la réputation militaire

des Polonais au-delà des Pyrénées, des Alpes, de l'Océan ; sur les bords du Danube, de la Wistule, de la Moskova, de la Bérézyna, et qui, riches de tant de grands souvenirs, offrent encore une des plus belles armées européennes.

Cependant, à la paix d'Amiens, Dombrowski passa au service de la république italienne, et plus tard à celui du royaume de Naples, en qualité de général de division, grade qu'il avait atteint dans l'armée française. Il contribua par ses travaux et ses conseils à compléter l'organisation militaire de ce pays, et jugeant que tôt où tard ses talens seraient utiles à sa patrie, il voulut acquérir en silence de nouvelles connaissances pour lui en faire hommage à l'occasion.

En 1806, l'espoir de rétablir la Pologne parut sourire de nouveau aux patriotes découragés. L'homme des destinées annonçait hautement qu'il en avait le projet. Le général Dombrowski reparut alors, après quinze ans d'absence, dans les mêmes palatinats de la Grande-Pologne qu'il avait parcourus, lors de la guerre de l'indépendance de 1794. La proclamation qu'il publia conjointement avec Wybicki, en date du 3 novembre 1806, de Posen, produisit un effet magique. En moins de deux mois, trente mille hommes furent levés et équipés par ses soins et ceux des ha-

bitans de la Grande-Pologne. La nation polonaise, fière de voir ses drapeaux unis à ceux que la victoire avait tant de fois illustrés, embrassa de nouveau la cause à laquelle elle avait voué tant de sympathie.

Trois divisions aux ordres de Dombrowski, de Poniatowski et de Zaionczek, levées en Pologne, firent d'abord partie du corps du maréchal Mortier ; plus tard elles furent destinées en partie avec les troupes du grand-duché de Bade et celles de Saxe à composer l'armée sous les ordres du maréchal Lefebvre, qui devait assiéger Dantzig.

Après la brillante affaire de Grandentz, Dombrowski prit position avec environ sept mille Polonais, le 1^{er} février 1807, à Mewe, sur la rive gauche de la Wistule. Renforcé ensuite par un corps de troupes badoises sous les ordres du général français Mesnard, Dombrowski résolut de repousser l'ennemi de la position avantageuse qu'il occupait à Dirschau ; en effet, il se mit en mouvement le 23 février. Les Prussiens sortirent de Dirschau pour marcher à sa rencontre ; mais l'attaque des Polonais fut si impétueuse, que les ennemis furent obligés de se replier d'abord sur le faubourg, où ils se défendirent assez long-temps sous la protection de leur artillerie, puis enfin dans la ville, que Dombrowski fit attaquer avec la même intrépidité.

Elle fut enlevée après un combat d'autant plus meurtrier, que les Polonais et les Badois, irrités de la longue résistance de leurs adversaires, avaient refusé de leur donner quartier. Les pertes éprouvées en cette occasion par la garnison de Dantzic obligèrent le gouverneur de cette ville à rappeler ses troupes sous le canon de la place. Dombrowski continua à être employé au siège de Dantzic jusqu'à sa reddition.

A la bataille de Friedland, les Polonais combattirent encore sous les ordres du général Dombrowski. L'empereur Napoléon en fut si satisfait, qu'après la bataille il fit venir auprès de lui les principaux officiers, et leur témoigna à diverses reprises combien il était content d'eux. Le général Dombrowski reçut dans ce combat une blessure glorieuse.

Après la paix de Tilsit (9 juin 1807) et la formation du grand-duché de Warsovie, le commandement en chef de l'armée polonaise fut confié au prince Joseph Poniatowski, comme au plus ancien quant au grade. Les généraux Dombrowski et Zaionczek, qui, depuis si long-temps et en toute occasion, avaient maintenu la gloire du nom polonais sur les champs d'Italie, d'Egypte, et enfin si nouvellement à Friedland, à Grandentz, Dantzic, furent vivement affectés de la préférence qu'on avait accordée au prince Joseph, et

ne dissimulèrent pas leur mécontentement. Toute l'armée polonaise connut bientôt les mésintelligences des généraux sous lesquels elle servait, et elle regardait avec peine l'inimitié de ceux que rapprochaient leurs vertus, et que divisaient des ambitions personnelles; mais le moment n'était pas éloigné où ces mésintelligences devaient s'évanouir à la voix de la patrie, quand elle appela ses enfans au recouvrement de ses droits et de sa liberté, dans la mémorable campagne de 1809.

Quant au général Dombrowski en particulier, aussitôt après le traité de Tilsit, resté en Pologne à la tête de son corps d'armée, il établit son quartier-général à Posen. Là, se trouvant rétabli de ses blessures et occupé toujours des soins de sa division, veuf depuis long-temps, il contracta, en secondes noces, un mariage le 5 novembre 1807, avec mademoiselle Barbe Chlapowska, digne épouse d'un guerrier si distingué. Deux ans entiers ils jouirent au sein du repos d'une douce alliance; mais à peine la patrie fut-elle en danger, qu'il reparut sur le champ de bataille.

Fière de ses immenses préparatifs, l'Autriche avait déclaré la guerre à la France, et tandis que des armées nombreuses s'avançaient en Bavière, l'archiduc Ferdinand d'Este envahissait le grand-duché de Warsovie. La bataille de Raszyu livrée le 19 avril 1809, montra

aux Autrichiens que les Polonais pouvaient lutter avec un ennemi quadruple. Cependant le prince Joseph Poniatowski, voulant rassurer la capitale, l'évacua et occupa les positions de la rive gauche de la Wistule. Là, dans un conseil de guerre, Dombrowski s'appuya sur la nécessité de marcher dans la Gallicie, tendre la main aux patriotes qui aspiraient à se réunir avec leurs frères. En effet, au moment même où le prince Poniatowski tournait l'armée autrichienne, le général Dombrowski partit seul pour la Grande-Pologne, à l'effet d'électriser par sa présence ses braves habitants. Arrivé à Posen, il organisa plusieurs corps sur les derrières de l'ennemi. Il parvint même à réunir jusqu'à dix mille hommes qui rejoignirent le prince Poniatowski, lorsqu'il poursuivait les Autrichiens dans leur retraite vers Krakovie; de là Dombrowski se porta sur la Bzura et la Piliça.

Les résultats de cette glorieuse campagne furent l'agrandissement du duché de Warsovie, et la preuve vivante de ce que pouvaient les Polonais lorsqu'ils n'avaient qu'une seule de leurs puissances voisines à combattre!

A l'ouverture de la campagne de 1812, tous les citoyens croyaient déjà prévoir le terme de leurs peines, et, unissant leurs forces pour un dernier combat, ils ne

doutaient pas que l'heure allait sonner où leur patrie serait rétablie dans toute son intégrité. Dombrowski, préoccupé plus que jamais de ses vieilles idées d'honneur et d'indépendance, forma un projet de la plus haute importance, qu'il communiqua au prince Joseph Poniatowski. Vieilli sous les armes et connaissant à fond le pays au cœur duquel Napoléon s'enfonçait, il voulait que le prince Poniatowski, qui réunissait en sa personne le commandement suprême de l'armée polonaise et les fonctions de ministre de la guerre du grand-duché, fit augmenter les dépôts des régimens dans la proportion la plus respectable, et justifier en outre les garnisons de la frontière, afin que les réfugiés polonais de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, pussent trouver un asile parmi leurs compatriotes. Si une pareille mesure avait été prise, on l'aurait adoptée jusqu'aux frontières de la Dzwina, du Dniéper, de l'Ukraine et de la Podolie; car, disait-il, si l'armée française, après tant de fatigues, doit revenir sur ses pas (les chances d'une campagne aussi extraordinaire pouvant être difficilement prévues), il serait à désirer que les Polonais seuls pussent défendre leur sol, disputer leur indépendance, et couvrir les phalanges françaises. A la première alarme, on pourrait compter alors sur la levée de vingt mille hommes, et

il serait probable que dans quelques mois ce nombre serait considérablement augmenté. L'événement justifia plus tard le projet de Dombrowski; mais alors il n'était plus temps. Pour le moment, le prince Poniatowski se borna à louer les intentions du général Dombrowski; mais, soit qu'il craignit de déplaire à Napoléon, soit qu'il ne crût pas d'ailleurs que l'expédition commencée sous de si heureux auspices eût une issue aussi malheureuse, il ne voulut point y acquiescer.

Dans le courant de cette mémorable campagne, Dombrowski, ayant sous ses ordres une des trois divisions du 5^e corps polonais composant la grande-armée, resta dans l'ancienne Pologne en Russie-Blanche. Après avoir reçu quelques renforts de troupes lithuaniennes, et occupé Mohilow sur le Dniéper, aussitôt après le départ du prince Poniatowski, il se montra de tous côtés, poussa ses reconnaissances dans toutes les directions avec une admirable activité, et établit une communication non interrompue avec les corps de Reynier et du général-ministre Schwarzenberg. Les détachemens étaient à Hlusk, Sluck, Pinsk et dans les autres villes situées entre lui et les divisions françaises et autrichiennes, dont les lignes s'étendaient jusqu'aux bords du Bug près Olesko et Kowel. Il s'établit avec le gros de sa division dans les environs de Swislocz sur

la Bérézyna, afin d'observer la forteresse de Bobruysk. Le général ennemi Hertel vint l'attaquer sans succès au mois de septembre avec douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux; mais ses tentatives sur Pinsk et Hlusk n'eurent que des succès insignifiants, et bientôt après Hertel retourna prendre sa première position à Mozyr.

Quand l'armée française évacua Moskou, Dombrowski fut chargé de maintenir les communications entre Minsk et Wilna, et de prendre les mesures pour conserver les places de Minsk et de Boryssow. Il se porta vers cette place le 15 novembre; mais le gouverneur de Minsk, Nicolas Bronikowski, perdit la tête, évacua la place, et se retira sur Boryssow avec environ trois mille hommes, abandonnant cinq mille malades dans les hopitaux, et des magasins immenses formés par le patriotisme des habitans du gouvernement de Minsk.

Arrivé à Boryssow avec sa division réduite à environ quatre mille hommes et vingt pièces de canon, le général Dombrowski espérait trouver sur la Bérézyna le corps du maréchal Oudinot, duc de Reggio, et son désappointement fut grand de ne l'y pas voir établi. Sur ces entrefaites l'amiral russe Tschitschagoff, commandant l'armée de Wolhyuie, marcha le 19 novembre sur Bérézyna, que la perfide Autriche avait laissé passer.

Le 21, à la pointe du jour, il fit attaquer la tête du pont de cette ville. Un bataillon du 95^e régiment de ligne fut surpris et poussé en désordre jusque dans la ville. La division Dombrowski fut également attaquée, au moment où elle s'apprêtait à soutenir le mouvement d'un bataillon wurtembergeois. Le commandant de Boryssow ayant commis la faute de ne point réunir ses troupes, pour concerter leur mouvement avec celui de la division Dombrowski, ce dernier eut affaire à des forces très-supérieures, et se trouva alors dans une position fort difficile; il sut néanmoins trouver dans son énergie les ressources nécessaires pour s'en tirer, et parvint par sa bonne contenance et ses manœuvres à se replier en bon ordre, et toujours en combattant, sur les hauteurs de Niémaniça où il prit position, et où il fut joint par le corps du duc de Reggio. Il réussit dans ses manœuvres, et ne céda le terrain que lorsque les généraux russes Lambert et Langeron, secondés par dix-huit mille hommes, eurent tenté une charge générale.

L'infatigable Dombrowski, avec les débris du corps de Poniatowski, contribua encore à couvrir jusqu'au dernier moment les ponts de la Bérézyna; le 26 novembre, il y fut même grièvement blessé, et ne rentra à Warsovie qu'au mois de décembre 1812.

En 1813, les débris de l'armée polonaise, réunis à Warsovie, furent forcés par suite des mouvemens de l'ennemi de quitter cette ville en février. Une partie de ces troupes se rendit par Czenstochowa à Krakovie, où le prince Poniatowski en reprit le commandement; l'autre partie, conduite par le général Lonczynski, marcha par Kalisz sur Leipzig. Le général Dombrowski, blessé, se trouvant dans cette dernière ville, se mit à la tête de ce second corps; et, marchant de là sur Mayence à la rencontre de Napoléon, il forma par son autorisation, des troupes polonaises qu'il avait sous ses ordres, une des plus belles divisions de l'armée. Elle se composait de deux régimens d'infanterie, deux de cavalerie, et une batterie d'artillerie à cheval. Le maréchal Mortier fut même envoyé par l'Empereur à Wetzlar, pour présider à l'organisation de cette division, avec les fonds nécessaires pour l'habillement et l'équipement. En moins de six semaines, elle fut sur pied, et, se mettant en route pour l'armée, elle arriva à Leipzig la veille de l'armistice. Plus tard, et pendant tout le reste de la campagne, elle fut complètement isolée des Polonais réunis, et opéra toujours séparément. Quoique particulièrement destinée à couvrir la place forte de Wittemberg, elle eut l'occasion de se distinguer dans les affaires de Teltow, Insterbourg, Mat-

tran. Un des plus beaux faits d'armes de cette division, et trop peu connu peut-être, c'est l'intrépide défense du faubourg de Halle à la bataille de Leipzig. En effet, c'est la division Dombrowski qui par sa vigoureuse résistance empêcha la prise de la ville d'assaut; l'entrée de l'ennemi par ce point aurait eu des résultats plus funestes encore que ceux qui eurent lieu le lendemain.

Pendant l'armistice, Napoléon étant venu à Leipzig passa la division en revue, et témoigna au général Dombrowski sa satisfaction sur sa belle tenue. Il fit des promotions et distribua des décorations à ceux qui s'étaient distingués dans la campagne de Moskou. Cette division était alors composée comme il suit :

Commandant en chef, général de division DOMBROWSKI.

Chef d'état-major, le colonel IONACE MYCIELSKI.

Général de brigade { 2^e régim^t infant., colonel JOSEPH SZYMANOWSKI.
EDUARD ZOLTOWSKI, }
command. l'infant. { 14^e *id.* *id.* colonel MALINOWSKI.

Général de brigade { 2^e d'Houlaus, colonel RZODKIEWICZ.
JEAN KRUKOWIECKI, }
command. la eaval. { 4^e *id.* colonel KOSTANECKI.

Commandant de l'artillerie, le chef d'escad. JEAN SCHWERIN.

Outre cela, un bon nombre d'officiers sans troupes, qui n'avaient pu être placés dans cette division, furent dirigés sur Mayence à la disposition du ministre de la guerre.

Après la mort si malheureuse du prince Ponia-

towski, le général Dombrowski ramena les débris de l'armée polonaise en deçà du Rhin, et ce fut le dernier fait d'armes de la carrière du général Dombrowski.

Plus tard, quand Napoléon eut abdiqué en 1814, Alexandre I^{er} ayant gagné l'armée polonaise par le seul langage qu'elle pût entendre, c'est-à-dire en lui faisant entrevoir une patrie régénérée, Dombrowski fit partie du comité des généraux auxquels on confia le soin de réorganiser l'armée polonaise.

Arrivé à Warsovie le 7 juin 1815, le général Dombrowski envoya dans tous les départemens du grand-duché de Warsovie des officiers chargés de réunir les militaires polonais de toute arme qui s'y trouvaient. Dans la proclamation qu'il fit paraître à ce sujet, on remarqua le passage suivant : « Le magnanime empe-
 « reur Alexandre a laissé leurs armes aux restes de
 « notre armée, et m'a permis de revenir avec eux dans
 « notre patrie. S. M. ne s'est pas contentée de cela,
 « elle a reconnu la nécessité d'augmenter la force na-
 « tionale, et elle a ordonnée que tous les Polonais qui
 « ont fait la dernière guerre et même ceux qui ont
 « été faits prisonniers auraient part à ce bienfait. »

Mais au mois d'août de la même année, les divers bruits qui coururent à Warsovie sur le sort que destinaient aux Polonais les puissances alliées, la crainte de

voir encore la régénération de la Pologne ajournée sans espoir, produisirent dans tout le pays une sensation pénible, et suscitèrent quelques inquiétudes parmi le peuple et les militaires. Ce furent ces rumeurs alarmantes qui déterminèrent les officiers, auxquels le général en chef Dombrowski avait donné l'ordre de réunir les militaires de tous grades, à écrire à ce général une lettre dans laquelle ils le priaient de s'expliquer franchement sur le but de leur organisation. Cette lettre se terminait par ces mots : « Demandez au conquérant ce qu'il exige de nous. Nous sommes en son pouvoir, mais notre patrie seule peut demander notre sang. Dès qu'il aura assuré son indépendance, nous prendrons les armes pour notre généreux protecteur. Le devoir et la reconnaissance doubleront alors notre courage et l'énergie nationale ; mais sans cette assurance nous ne bougeons point, nous le déclarons ; et nous sommes prêts à nous soumettre à la plus dure extrémité et à être traités comme prisonniers de guerre, plutôt que de tenir une conduite indigne de nous-mêmes et de vous... Tels sont nos sentimens, auxquels nous sommes déterminés à rester fidèles. »

Le comité de l'organisation militaire des troupes polonaises étant plus tard formé, les généraux qui

n'adhérèrent pas aux points qu'on y discutait, tels que Kniaziewicz, Stanislas Woyczynski et François Paszkowski, donnèrent leur démission; quant au général Dombrowski, après la proclamation en 1815 du nouveau royaume de Pologne, quoiqu'il ne fût pas dans le service actif, l'empereur le nomma cependant général de cavalerie, ensuite sénateur-palatin, et le décora de l'ordre de l'Aigle-Blanc. Il était déjà commandeur de la croix militaire polonaise, dite *virtuti militari*, commandeur de la couronne de fer et officier de la Légion-d'Honneur.

Enfin, accablé par l'âge et par des infirmités, après une carrière longue et orageuse, Dombrowski se retira dans le nouveau grand-duché de Posen à Winagora, où il s'occupa à mettre en ordre ses mémoires sur les campagnes d'Italie, et celles d'Allemagne et de Russie; il les dédia à la Société royale des Amis des Sciences de Warsovie, et légua à la même société sa bibliothèque, la collection d'antiquités qu'il avait recueillies dans l'étranger. Cette société savante et patriotique qui le comptait au nombre de ses membres les plus distingués, voulant honorer sa mémoire, destina une salle particulière à la conservation de tous ses souvenirs si chers et si glorieux pour la Pologne. Cette salle porte actuellement le titre de la *salle de Dombrowski*.

Jusqu'à ses derniers momens, la même idée patriotique qui avait été l'ame de la vie de Dombrowski poursuivit ce guerrier patriote, et on le vit, prêt à descendre au tombeau, porter son regard inquiet sur les destinées de la Pologne. Ce dévouement, cette sollicitude, ont été constatés dans une pièce authentique qui doit fermer la bouche à tout détracteur de l'illustre général. En effet, dans le rapport du comité d'enquête institué en 1826, à l'effet de juger les membres de la société patriotique polonaise, les efforts de Dombrowski pour la régénération de son malheureux pays sont positivement exprimés dans le passage suivant (page 3) :

« Peu de temps avant sa mort, cet officier-général (Dombrowski), causant avec un militaire autrefois sous ses ordres, lui témoignait amèrement tous les regrets qu'il éprouvait en voyant le sort de la noble nation polonaise, de cette nation dont la valeur avait tant de fois contribué à la gloire des chefs qui s'étaient montrés à sa tête, mais qui pour elle-même avait retiré de si tristes fruits de ses nombreux sacrifices et de ses héroïques efforts. « Aujourd'hui (1818), disait-il, l'existence et la forme constitutionnelle de notre « gouvernement ne sauraient trouver, dans la position « encore si peu stable de l'Europe, une garantie suffi-

« sante de tranquillité. Qu'avons-nous à espérer, et
« que ne devons-nous pas craindre? Chaque jour ne
« devons-nous pas trembler sur le sort qui nous attend
« le lendemain? Aucun des liens qui feraient la force
« de la Pologne ne réunit ses enfans; et, ainsi divisés,
« qui peut les rassurer sur les chances toujours incer-
« taines des événemens futurs? Napoléon échappé de
« l'île d'Elbe eût-il ramené ses aigles triomphantes
« sur les bords de la Wistule, qu'en serait-il résulté
« pour la Pologne? Encore des flots de sang, de nou-
« veaux combats, de nouvelles victimes; mais de l'in-
« dépendance, de la liberté, jamais! quel que soit
« celui pour qui les Polonais aient brisé leurs lances,
« que leur fait la défaite ou la victoire? Faibles parce
« qu'ils sont désunis, quelles conditions peuvent-ils
« attendre du vainqueur? Rien que celles que la poli-
« tique lui conviendra de leur imposer. Que n'est-il
« possible, ajoutait-il, de ranimer un jour le feu qui
« brûle au fond de tout cœur vraiment ami de la
« patrie! Que ne puis-je réveiller l'antique énergie de
« ces Polonais, qui, pour être forts et puissans comme
« leurs aïeux, n'ont besoin que de croire en leur force,
« et de revendiquer leur puissance déchuë! Qu'im-
« porte le joug sous lequel ils sont maintenant cour-
« bés? Quels que soient les hommes qui les dirigent,

« et le gouvernement qui les régit, qu'ils réunissent
 « leurs opinions, leurs désirs et leurs vœux; que la
 « nation divisée redevienne elle-même; qu'elle soit
 « unie même pour servir le souverain qui la commande
 « aujourd'hui; un jour peut-être, un jour, si la for-
 « tune qui le lui a donné pour maître le frappait à
 « son tour, la Pologne pourrait recouvrer enfin l'indé-
 « pendance et la liberté, et ne plus reconnaître de roi
 « que celui qu'il lui aurait plu de choisir. »

« Ces idées de Dombrowski frappèrent vivement celui auquel il les communiquait. Le général l'avait engagé à les propager, et il s'empressa de suivre ses conseils. Dans diverses entrevues qu'il eut à ce sujet, soit avec le prince Jablonowski et les lieutenans-colonels Krzyzanowski et Prondzynski, soit avec d'autres individus, il leur fit part des vœux dont il était l'interprète, et les engagea à agir de leur côté pour parvenir au but que s'était proposé le général Dombrowski..... »

Voilà une pièce parlante que l'on peut opposer en tout temps aux calomnieurs du général Dombrowski. Il est dans la destinée des hommes illustres de se voir en butte aux traits envieux de quelques Zoïles; mais le jugement de la postérité, qui plane au-dessus de cette atmosphère passionnée, réduit bientôt à leur

valeur ces imputations fausses et injurieuses. Un écrit portant le titre supposé : *Lettre de Jean Woytynski, Polonais, au général Dombrowski, commandant les légions polonaises. Varsovie, 1^{er} mars 1798 (imprimé en petit-texte in-8°, major de 15 pages)*, parut au moment où le général, après avoir triomphé de tous les obstacles dans la formation des légions, prévoyait l'instant où elles seraient utiles à sa patrie. Plus tard, un autre Polonais publia à Paris une notice sur Dombrowski, en quatre pages, signée *Neyman, patriote polonais réfugié, colonel dans l'armée insurgée de la Pologne*. Cette notice n'est qu'un amas d'invectives et un pâle résumé de la lettre ci-dessus. A ces attaques calomnieuses nous avons à opposer la vie entière du général Dombrowski, l'amitié dont l'honorèrent les Polonais les plus illustres de son siècle; enfin cette confiance sans bornes qu'il avait su inspirer à ses compagnons d'armes, et que tant de fois il a su justifier.

Enfin, après une longue et brillante carrière, ce citoyen militaire finit ses jours le 26 juin 1818, dans ses terres, à Winagora. Il voulut être enterré avec l'uniforme qu'il portait à la tête des légions d'Italie, avec les deux sabres d'honneur qu'il avait mérités sur le champ de bataille, l'un envoyé par Kosciuszko pour la prise de Bromberg en 1794, l'autre conquis en Ita-

lie , ainsi que trois balles qu'on avait retirées de son corps et qu'il conserva jusqu'à la mort.

Son trépas fut suivi d'un deuil universel , et la patrie vit descendre successivement dans la tombe trois de nos premières gloires contemporaines : Poniatowski en 1813 , Kosciuszko en 1817 , et Dombrowski en 1818 ! Entouré des pleurs de son épouse , de ses enfans , de ses amis , il expira dans un calme admirable. Tout , jusqu'aux simples habitans de village , courut dans les églises pour rendre le dernier hommage à ses vertus militaires et civiques. La république de Krakovie , dont la capitale est fière de posséder les tombeaux des rois et des héros polonais , a réclamé les dépouilles mortelles de Dombrowski , pour les déposer à côté de celles de Jean Sobieski , de Joseph Poniatowski , et de Thadée Kosciuszko , mais une force majeure empêcha cette translation nationale.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS DANS CET OUVRAGE.

A.

- Abafour, t. II, p. 213.
 Abamonti (*Joseph*), t. II, p. 110.
 Abyberg, t. II, p. 208.
 Acton (*Joseph*), t. II, p. 52.
 Aksak, t. I, p. 314.
 Albanese, t. II, p. 110.
 Albert de Saxe (le prince), t. I, p. xxx.
 Aldobrandini-Borghese, t. II, p. 92.
 Alessandri, t. II, p. 43.
 Alexandre (roi de Pologne), t. I, p. 225.
 Alexandre I (empereur de Russie, roi de Pologne), t. I, p. 11, 167.
 Allix (*Jean-Baptiste*), t. II, p. 500, 538, 578.
 Aloé (*Elias*), t. I, p. 69, 289.
 Alvinzi, t. I, p. 198, 206.
 Amau (d'), t. II, p. 562.
 Amira, t. II, p. 152.
 Andrien, t. II, p. 539.
 Ankwicz (*Joseph*), t. I, p. 45, 51, 71.
 Angelucci, t. II, p. 69, 371. ●
 Angiolini, t. II, p. 57.
 Anne (reine de Pologne), t. II, p. 67.
 Annibal, t. II, p. 155, 273, 274.
 Armand-Gros, t. II, p. 208, 214.
 Arnault (d'), t. II, p. 183.
 Ascier, t. II, p. 190.
 Aspre (d'), t. II, p. 511.
 Aubert-du-Bayet (*Jean-Baptiste-Annibal*), t. I, p. 164, 165, 167, 369; t. II, p. 9.
 Aubry, t. II, p. 535, 566.
 Augereau (*Pierre-François-Charles*), t. I, p. 199, 206, 211; t. II, p. 349.
 Auguste III (électeur de Saxe, roi de Pologne), t. I, p. xxx.
 Axamitowski (*Vincent*), t. II, p. 39, 140, 200, 208, 203, 222, 234, 260, 282, 283, 444, 451, 456, 457, 474, 475.
 Azzara (*Nicolas d'*), t. II, p. 54, 57, 58.

B.

- Bacler Dalbe, t. II, p. 586.
 Badhouillet, t. II, p. 503.
 Baffi, t. II, p. 110.
 Bagrathion, t. II, p. 193.
 Balleydier, t. II, p. 196, 209, 421.
 Balthazard, t. II, p. 539.
 Baraguay d'Hilliers, t. II, p. 501.
 Bardenet, t. II, p. 518, 531, 533.
 Barghen, t. II, p. 97.
 Barillier, t. II, p. 569.
 Baron, t. II, p. 208, 214.
 Barras (*Paul-Jean-François-Nicolas*), t. II, p. 119, 124, 136.
 Barss (*François*), t. I, p. 92, 93, 95, 106, 124, 299, 301, 304; t. II, p. 13, 19, 24.

- Barthélemy (*François*), t. I, p. 90, 184.
 Barthès, t. II, p. 208.
 Bassal (*Jean*), t. II, p. 110, 371.
 Basseville (*M.-J.-Husson*), t. II, p. 58.
 Batory (*Étienne*, roi de Pologne), t. II, p. 67.
 Battaglia, t. II, p. 339.
 Bausch, t. II, p. 512, 539.
 Beaulieu, t. I, p. 193.
 Beauharnais (*Joséphine*), t. I, p. 108.
 Beaumont, t. II, p. 137, 508, 535, 538, 539, 560, 561.
 Beauvais (*Louis*), t. I, p. XIII.
 Beccheroni, t. II, p. 144.
 Béchant, t. II, p. 149.
 Béclair, t. II, p. 152, 154.
 Bellegarde, t. I, p. xxx, xxxii.
 Bellegarde, t. II, p. 6, 285, 318, 483, 497, 517, 519, 522, 526, 573, 574, 581.
 Bellucci, t. II, p. 144.
 Benningsen (*Banteln-Lovin-Auguste-Théophile de*), t. I, p. 78.
 Berensdorf, t. II, p. 138.
 Bergonzoni, t. II, p. 199.
 Bernadotte (*Charles-Jean*), t. I, p. 156, 191; t. II, p. 3, 4, 63, 64, 128, 235, 372, 379.
 Bernard, t. II, p. 512, 532.
 Bernaux (*Clément*), t. I, p. 120.
 Berthezin, t. II, p. 526.
 Berthier (*Alexandre*), t. I, p. 206, 379, 380; t. II, p. 8, 34, 39, 49, 59, 60, 61, 64, 65, 255, 271, 272, 276, 320, 321, 364, 365, 368, 369, 370, 586.
 Berthier (*Léopold*), t. II, p. 531.
 Beyermann, t. II, p. 539.
 Bialowieyski, t. II, p. 27, 70, 77, 82, 83, 94, 269, 270, 294, 305.
 Bianchi d'Adda, t. II, p. 364.
 Bielinski (*Stanislas*), t. I, p. 51.
 Biernacki (*Joseph*), t. II, p. 64, 167, 173, 199, 234, 254, 261, 286.
 Billing (*Pierre*), t. I, p. 289; t. II, p. 83, 244.
 Bisciglia (*Dominique*), t. II, p. 110.
 Bischofswerder, t. I, p. 30, 32, 131.
 Bisson, t. II, p. 508, 535, 536, 537, 538, 539.
 Blachère, t. II, p. 568.
 Blondeau, t. II, p. 179.
 Blumenstein, t. II, p. 309.
 Bogdanowicz, t. II, p. 244.
 Boguslawski, t. II, p. 133.
 Bois-Chevalier, t. II, p. 533.
 Bonaparte (*Napoléon*), t. I, p. xxxix, xlii, xlvi, xlix, li, lv, 110, 111, 135, 163, 185, 188, 191, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 205, 206, 208, 212, 213, 214, 215, 384, 386, 388; t. II, p. 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 28, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 51, 59, 60, 188, 212, 254, 255, 257, 258, 266, 271, 273, 276, 324, 338, 346, 348, 349, 350, 351, 352.
 Bonaparte (*Joseph*), t. II, p. 51, 53, 54, 55, 56, 57.
 Bonelli, t. II, p. 371.
 Bonnamy, t. II, p. 105, 391, 393.
 Bonneau (*Jean-Alexandre*), t. I, p. 109; t. II, p. 20, 21, 22, 23, 25, 26, 353, 357, 359, 360, 361, 363, 379, 381.
 Bonneau (*Auguste*), t. I, p. 109.
 Bonnier, t. II, p. 141.
 Borghèse (prince), t. II, p. 390.
 Borkowski (le capitaine), t. II, p. 199.
 Borkowski (le lieutenant), t. II, p. 199.
 Borowski, t. I, p. 210; t. II, p. 190.
 Borthon, t. II, p. 197, 200, 208, 211, 221, 444, 446, 455, 457, 461.
 Boskamp-Lassopolski, t. I, p. 74.
 Boudet, t. II, p. 507, 508, 510, 512, 514, 520, 536, 538, 539, 546, 553, 555, 557, 558, 559, 570, 572.
 Boulghakoff (*Jacques de*), t. I, p. 8, 259.

LI

Bouquet, t. II, p. 505.
 Bourotte, t. II, p. 452, 464.
 Boutourliu, t. II, p. 148.
 Boyer, t. II, p. 398, 530.
 Boys, t. II, p. 529.
 Branecki (*François - Xavier*), t. I, p. 44, 286.
 Braschi, t. I, p. 214.
 Bresce, t. I, p. 120.
 Breuille, t. II, p. 307.
 Brouic (*Adam*), t. I, p. 100, 304, 336.
 Bronikowski (*Nicolas*), t. I, p. XLVII.
 Brossier, t. II, p. 530, 532.
 Brouillard, t. II, p. 310.
 Broussier, t. II, p. 109.

Brun, t. II, p. 159, 165, 169, 171, 172, 174, 176, 180, 255, 402, 403, 404, 406.
 Bruue (*G.-M.-A.*), t. II, p. 65, 83, 84, 128, 225, 286, 287, 288, 297, 318, 322, 496, 497, 574, 575, 581.
 Bruno, t. II, p. 110.
 Brutus, t. II, p. 60, 61.
 Brzychwa, t. II, p. 93, 369.
 Bucher, t. II, p. 208, 213.
 Buchholtz (*Louis de*), t. I, p. 50, 129.
 Buchowiecki (*Jean*), t. I, p. 289.
 Buczyński (*Daniel*), t. I, p. 289.
 Busca, t. I, p. 212.
 Byszewski (*Arnold*), t. I, p. XXXIII, XXXIV, 57.

C.

Cacault (*François*), t. I, p. 212; t. II, p. 57.
 Caillard (*Ant. Bern.*), t. I, p. 114, 115, 130, 132, 146, 148, 151, 155, 156, 184, 337, 375; t. II, p. 20.
 Caillard, t. I, p. 148.
 Callandre, t. II, p. 387.
 Calvin, t. II, p. 97, 168, 176, 177, 178, 179, 183, 185, 190, 392, 412, 502, 503, 530.
 Cambay, t. II, p. 111, 178.
 Camus, t. II, p. 575.
 Capitaine, t. II, p. 510.
 Cappi, t. II, p. 208, 214.
 Carrillo, t. II, p. 96.
 Carnot, t. II, p. 495.
 Caroline (reine de Naples).
 Carra-Saint-Cyr (*Jean-François*) t. I, p. 165; 166; t. II, p. 530.
 Cassagne, t. II, p. 291, 505, 508, 535, 536, 538, 539, 563, 566, 567, 568, 573.
 Castel, t. II, p. 181.
 Catherine II (la tsarine), t. I, p. XXXII, 2, 3, 10, 13, 18, 25, 27, 31, 32, 34,

35, 38, 39, 41, 43, 45, 48, 52, 54, 62, 204; t. II, p. 20.
 Catinat, t. II, p. 273.
 Caton, t. II, 60.
 Catulle, t. II, p. 289.
 Cerutti, t. II, p. 208, 214.
 César, t. II, p. 273.
 Cestari, t. II, p. 110.
 Chabrier, t. II, p. 398.
 Chamand, t. II, p. 27, 73, 91, 100, 111, 146, 152, 153, 157.
 Championnet (*Jean-Etienne*), t. I, p. 156; t. II, p. 89, 90, 91, 92, 98, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 112, 113, 114, 123, 128, 185, 186, 226, 234, 235, 237, 245, 253, 254, 265, 266, 385, 389, 390, 391, 393, 394, 398, 399, 401.
 Chappelle, t. II, p. 540.
 Chapuis, t. II, p. 207, 211.
 Charles-Quint, t. II, p. 273, 275.
 Charles (archiduc d'Autriche), t. II, p. 2, 4, 5, 5, 150, 346, 374.
 Charpentier (*Henri-François-Marie*), t. II, p. 169, 170, 172, 179, 180, 485, 538.

- Chasseloup-Laubat (*François*), t. II, p. 297, 298, 299, 300, 303, 304, 307, 308, 309, 312, 313, 315, 316, 543.
- Chateaugiron, t. I, p. 248.
- Chauconin, t. II, p. 530.
- Chauvin, t. II, p. 562, 567.
- Chénier, t. I, p. 108.
- Chlopicki, (*Joseph*), t. II, p. 75, 158, 164, 171, 172, 173, 175, 294, 295, 315, 542, 545.
- Chlussowicz, t. II, p. 182.
- Chlapowska (*Barbe*), t. I, p. XLIII.
- Chlewinski, t. I, p. 70.
- Chodzko (*Louis*), t. I, p. 47.
- Chollet, t. II, p. 502, 503.
- Ciaja (*Ignace*), t. II, p. 110.
- Cicéron, t. II, p. 60.
- Ciemniewski (*André*), t. I, p. 47, 69, 287.
- Clarke (*Henri-Jacques-Guillaume*), t. I, p. 188; t. II, p. 17.
- Clauzel, t. II, p. 485, 506, 523, 530, 540.
- Clavera, t. I, p. 205.
- Colli, t. II, p. 227, 485, 488, 506, 528, 530, 532, 552.
- Compans (*Jean-Dominique*), t. II, p. 510, 551, 563, 566, 568, 573.
- Confidati (*Francesco*), t. II, p. 112.
- Confidati (*Adelaïde*), t. II, p. 112.
- Confidati (*Hélène*), t. II, p. 112.
- Constantini, t. II, p. 371.
- Coquet, t. II, p. 387.
- Corazzi (*Pierre*), t. II, p. 144.
- Corsini, t. II, p. 54.
- Costabili, t. II, p. 43, 382.
- Cotillon, t. II, p. 561.
- Courtois, t. II, p. 532.
- Crutta (*Pierre*).
- Custine (*Adam-Philippe*), t. I, p. 103.
- Czartoryski (*Adam-Kasimir*, prince), t. I, p. xxxi; t. II, p. 24.
- Czetwertynski (*Antoine*, prince), t. I, p. 74.

D.

- Dahadie, t. II, p. 307.
- Dalesme (*Jean-Baptiste*), t. II, p. 135, 137.
- Dalton, t. II, p. 537.
- Damas, t. II, p. 395, 497, 498, 501, 579.
- Dambrowski (*Xavier*), t. I, p. 98, 99, 102, 106, 165, 166, 167, 168, 304, 324.
- Dardenne, t. II, p. 538.
- Darewski, t. II, p. 134.
- Darnaud, t. II, p. 106, 493.
- Daszkiwicz, t. II, p. 138.
- Daunou (*Pierre-Claude-François*), t. II, p. 370.
- Davidovich, t. I, p. 198; t. II, p. 570.
- Davout (*Louis-Nicolas*), t. II, p. 499, 527, 530, 572.
- Debar, t. II, p. 567.
- Debesque, t. II, p. 539.
- Deboli (*Augustin*), t. I, p. 289.
- De Bolza, t. II, p. 316.
- Debry (*Jean*) t. II, p. 141.
- Deioff, t. I, p. 70.
- De La Croix (*Charles*), t. I, p. 172; t. II, p. 9, 10, 12, 13, 22.
- De la Roche (*Kasimir*), t. I, p. xi, xii, xxxvii, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 109, 112, 114, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 144, 145, 146, 147, 156, 206, 304, 335, 352, 381; t. II, p. 186, 256, 275, 317.
- Delfortain, t. II, p. 387.
- Delisle, t. II, p. 208, 214.

- Delmas (*Antoine-Guillaume*), t. II, p. 3, 132, 133, 135, 137, 139, 291, 499, 501, 507, 510, 514, 534, 538, 540, 541, 562, 564, 571.
- Delort, t. II, p. 541.
- Demangeot, t. II, p. 539.
- Dembowski (*Jean*), t. I, p. 100, 304.
- Dembowski (*Louis*), t. I, p. 210, 217; t. II, p. 8, 18, 133, 138, 190, 197, 198, 200, 208, 260, 319, 434, 439, 440, 441, 443.
- Dembowski (*N*), t. II, p. 99, 129, 146, 153, 156.
- De Partes, t. II, p. 161, 404, 405, 406.
- Derfelden, t. I, p. 79.
- Déronche, t. II, p. 387.
- Desaix de Voygoux (*Louis-Charles-Antoine*), t. I, p. 215.
- Deschert, ou Deszert (*Florian*), t. II, p. 186.
- Descorches (*Marie-Louis-Henri*, marquis de Sainte-Croix), t. I, p. 94, 103, 116, 184.
- Dessolles (*Jean-Joseph-Paul-Augustin*), t. II, p. 131.
- Devaux, t. II, p. 308, 537, 575.
- Devilliers, t. II, p. 534, 539.
- Dewins, t. II, p. 135.
- Dini, t. II, p. 144.
- Ditter, t. II, p. 332.
- Dmochowski (*François*), t. I, p. xii, 89, 289, 304.
- Dodun, t. I, p. 148.
- Dombrowski (*Jean-Michel*), t. I, p. xxix.
- Dombrowski (*Jean-Henri*), sur toutes les pages de l'*Histoire des Légions polonaises en Italie*.
- Dombrowski (*Michel*, fils), t. I, p. 209; t. II, p. 113.
- Domeyko, t. I, p. 158.
- Dona, t. II, p. 349.
- Donato, t. II, p. 368.
- Doria, t. II, p. 110.
- Doria Pamphili (*Joseph*), t. II, p. 55, 57.
- Doucerin, t. II, p. 387.
- Downarowicz (*Antoine*), t. I, p. 210; t. II, p. 83, 190.
- Downarowicz, t. I, p. 210.
- Drzewiecki, t. II, p. 113.
- Dubois-Cranceé (*Edmond-Alexis*), t. II, p. 115, 400.
- Duhamel, t. I, p. 123.
- Duhem, t. II, p. 392, 393.
- Duhesme (*Guillaume-Philibert*), t. II, p. 103, 235, 397, 398.
- Dulaulois, t. II, p. 497.
- Dumas (*Mathieu*).
- Dumas (*Maurice*), t. II, p. 103.
- Dumonrier, t. I, p. 102.
- Dunikowski, t. I, p. 76.
- Duphot (*Léonard*), t. II, p. 56.
- Dupont, t. II, p. 289, 499, 507, 511, 513, 514, 515, 518, 519, 520, 523, 524, 530, 533, 546, 548, 572.
- Dupresse, t. II, p. 103.
- Durnau, t. II, p. 567.
- Duroc (*Gérard-Christophe-Michel*), t. II, p. 276.
- Duvergés, t. II, p. 302.
- Dzialynski, t. I, p. 68.
- Dzialynski (*Xavier*), t. I, p. 69.
- Dziarkowski (*Joseph*), t. I, p. 289.
- Dzieduszycki (*Valérien*), t. I, p. 157, 168, 169.
- Dzieduszycki (*Antoine*), t. I, p. 289.
- Dziurbas, t. II, p. 156.

E.

- Eblé, t. II, p. 106.
- Elsner, t. I, p. 316.
- Elsnitz, t. II, p. 273.
- Erdodi, t. II, p. 502.

Espoulier, **L II**, p. 387.
Esse, **t. II**, p. 387.

Estafor, **t. II**, p. 387.
Eugène (officier cisaïpin), **t. II**, p. 208,
213.

F.

Fabius, **t. II**, p. 274.
Faile, **t. II**, p. 387.
Faleigui, **t. II**, p. 110.
Farine, **t. II**, p. 539.
Fasulo (*Nicolas*), **t. II**, p. 110.
Fay, **t. II**, 553.
Fédon, **t. II**, p. 208, 213.
Ferdinand I^{er} (roi de Naples), **t. II**,
p. 86, 87, 88, 91, 92, 109, 121.
Ferdinand III (grand duc de Toscane),
L II, p. 141, 142, 154.
Ferdinand d'Este (archiduc d'Autri-
che), **t. I**, p. XIII.
Ferdinand de Prusse (*Louis*), **t. I**,
p. 144, 148.
Ferdinande de Prusse (princesse *Ra-*
dzivill), **t. I**, p. 141, 144.
Ferey, **t. II**, p. 522, 525.
Fernot, **t. II**, p. 387.
Ferrand (*Antoine-François-Claude*),
t. I, p. vi.
Ferroni, **t. II**, p. 144.
Fersen, **t. I**, p. 75, 80.
Fieatier, **L II**, p. 525, 526.
Fioravanti, **t. II**, p. 342, 343, 347.
Fiorella, **L II**, p. 192.
Fiszer (*Stanislas*), **t. I**, p. 80.
Florent, **t. II**, p. 79, 370, 383.
Foissac-Latour (*Philippe-François*),
t. II, p. 139, 193, 194, 195, 196,

198, 202, 203, 205, 206, 207, 209,
211, 212, 214, 215, 221, 418, 419,
420, 427, 440, 441, 442, 443, 447,
459, 467, 468, 472, 481.
Fontana, **t. II**, p. 144.
Fontanieu, **t. II**, p. 203, 209, 214,
472, 473, 474.
Forest, **t. II**, p. 103, 167, 178.
Forestier, **t. I**, p. 138, 349; **t. II**, p. 27,
85, 159, 164, 173, 284.
Forges, **t. II**, p. 110.
Foubert, **t. II**, p. 452.
Foy, **L II**, p. 509.
François (canonnier polonais), **t. II**,
p. 201, 452.
François I^{er}, **L II**, p. 273, 274.
François II (empereur d'Allemagne),
t. I, p. 31, 34, 38.
Frédéric II (roi de Prusse), **t. I**, p. 138,
262.
Frédéric-Auguste (électeur, roi de
Saxe, grand-duc de Warsovie), **t. I**,
p. 15, 235, 297.
Frédéric-Guillaume II (roi de Prusse),
t. I, p. 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15,
17, 23, 24, 25, 32, 33, 34, 35, 39,
40, 49, 50, 54, 62, 72, 77, 129, 130,
131, 132.
Fréron, **t. I**, p. 108.
Fribes (*François*), **L I**, p. 289.

G.

Gabrielli, **t. II**, p. 92.
Gaffron, **t. I**, p. 138.
Galantara, **L II**, p. 367.
Galecki, **t. II**, p. 244.
Galenowski (*Vincent*), **L I**, p. 47.
Galeppi, **t. I**, p. 214.
Gambara, **t. II**, p. 339.

Garat, **L II**, p. 87.
Gardanne, **L II**, p. 192, 499, 543, 546,
572.
Gareau, **t. II**, p. 485.
Garnier, **L II**, p. 532.
Garran de Coulon (*Jean-Philippe*), **L I**,
p. vi.

- Gaspard, t. II, p. 538.
 Gastine, t. II, p. 196, 209, 214.
 Gaudin (*Emile*), t. I, p. 160.
 Gauthier, t. II, p. 141, 142, 143, 154,
163.
 Gauthrin, t. II, p. 183, 414, 415.
 Gautier (*François*), t. I, p. 69, 289.
 Gazan, t. II, p. 266, 293, 510, 521,
523, 524, 525, 526, 530, 531, 540,
541, 542, 543, 551, 553, 564, 568.
 Gennaro (*Raymond de*), t. II, p. 110.
 Gesso (le duc de), t. II, p. 105.
 Gianni, t. II, p. 144.
 Giródroyc (*Ronwald, prince*), t. I, p. 70,
78, 100, 101, 109, 134, 135, 136,
157, 304.
 Gielgud, t. I, p. 139, 144, 147.
 Gioachino, t. II, p. 368.
 Giorgi, t. II, p. 368.
 Girard, t. II, p. 196, 203, 207, 208,
213.
 Girard, t. II, p. 213, 398, 421, 471,
472, 530.
 Girardelet, t. II, p. 209, 213.
 Girandon, t. II, p. 78, 80.
 Giustiniani, t. II, p. 349.
 Glowacki, t. I, p. 67.
 Gobert, t. II, p. 53n.
 Godebski (*Cyprien*), t. I, p. xvii; t. II,
p. 71, 133, 138.
 Godebski (*N.*), t. II, p. 133.
 Godefroy, t. II, p. 532.
 Godinot, t. II, p. 538.
 Goltz (de), t. I, p. 11, 16.
 Gombert, t. II, p. 580.
 Gorzynski, t. I, p. xxxiii.
 Goslawski (*Ignace*), t. I, p. 47, 51,
285.
 Goslawski (*N.*), t. II, p. 93.
 Gourdel, t. II, p. 397.
 Gouvion-Saint-Cyr (*Louis*), t. II,
p. 75, 228, 229, 230, 231, 235, 237,
238, 239, 240, 241, 243, 245, 248,
249, 251, 266, 482, 483, 485, 492,
493.
 Cozon, t. II, p. 244.
 Grabinski, t. II, p. 259, 282, 283, 294,
322, 542.
 Grabowski (*Etienne*), t. I, p. 69, 78.
 Grabowski (*Paul*), t. I, p. 69, 78, 81.
 Grabowski (*Georges*), t. I, p. 69, 78,
139, 144, 147; t. II, p. 186.
 Grabowski, t. I, p. 74.
 Grandjean, t. II, p. 178, 411.
 Grauowski, t. I, p. 69.
 Graziani, t. II, p. 160, 403, 404, 405.
 Gregori, t. I, p. 122.
 Grelawski, t. I, p. 47.
 Grenier, t. II, p. 130, 132.
 Grétry (*André-Ernest-Moïse*) t. II,
p. 123.
 Grochowski, t. I, p. 69, 72, 73.
 Grouchy (*Emmanuel*), t. II, p. 482,
485, 488.
 Gryglinski, t. II, p. 244.
 Grzymala, t. I, p. 168.
 Gugenus, t. II, p. 82, 83.
 Guillardet, t. II, p. 529.
 Gillemet, t. II, p. 575.
 Guyeux, t. II, p. 4, 5.
 Guyot, t. II, p. 493.

H.

- Hardenberg (*Charles-Auguste*), t. I,
p. 90, 119.
 Hatry, t. II, p. 132.
 Hauk (*Maurice*), t. II, p. 82, 83, 283.
 Hamff, t. I, p. 321.
 Haumann, t. I, p. 68.
 Helek, t. II, p. 308.
 Hénin de Cuvillers (*Étienne-Félix*),
t. II, p. 298, 300, 303, 309, 311, 586.
 Henry. *Wojciez Włodkowiez*.
 Hertel, t. I, p. xlviii.
 Hervo, t. II, p. 539.

- Hertzberg, t. I, p. 32.
 Hoche (*Lazare*), t. I, p. 191, 215.
 Hohenzollern-Hechingue (prince de),
t. II, p. 167, 273, 500, 573, 581, 586.
 Horain (*Jean*), t. I, p. 69, 289.
 Horalik (*Jean-Guillaume*), t. I, p. 289.
 Hortensius, t. II, p. 60.
 Hosius (*Stanislas*), t. II, p. 67.
 Hoszkiewicz, t. I, p. 102.
 Hotze, t. II, p. 232.
 Honchard (*Jean-Nicolas*), t. I, p. 103.
 Hoym, t. I, p. 129.
 Humbert, t. II, p. 386.
 Huppé (*Adam*), t. II, p. 323.

I.

- Iablonski (*Wladislas*), t. I, p. 158;
t. II, p. 70, 186, 188, 238, 241, 244,
245, 248, 256, 268, 269, 270, 286,
287, 323, 493, 503, 513, 543, 569.
 Iablonski (*Antoine*, prince), t. I
p. LVI.
 Iakubowski, t. II, p. 140, 199, 203,
476.
 Ialbrzykowski, t. II, p. 107.
 Iaskiewicz (*Jean*), t. I, p. 289, 292.
 Iasinski (*Jacques*), t. I, p. 69, 70, 71,
78, 81, 108; t. II, p. 26.
 Iasinski (*Jgnace*), t. I, p. 108, 304;
t. II, p. 145, 171.
 Ielsch, t. II, p. 387.
 Iezierski, t. I, p. 305.
 Igelstrom (*Otto d'*), t. I, p. xxxiii, 60,
67, 71.
 Iinski, t. II, p. 101, 146, 152, 244,
397, 401.
 Iurkowski, t. II, p. 307.

J.

- Jacquelin, t. II, p. 512.
 Jayet, t. II, p. 208.
 Jean-Albert (roi de Pologne), t. I,
p. 225.
 Jeannin, t. II, p. 525, 526.
 Jomini (*Henri*), t. I, p. xiii.
 Jonquière, t. II, p. 208, 213.
 Joseph II (empereur d'Allemagne), t. I,
p. 2, 30.
 Joubert (*Barthélemi-Catherine*), t. I,
p. 206, 215; t. II, p. 128, 226, 227,
228, 247, 344, 349, 482, 485.
 Jourdan (*Jean-Baptiste*), t. I, p. 156,
191.
 Joveroni, t. II, p. 207, 214.
 Jullien, t. II, p. 49.
 Julhion, t. II, p. 513.
 Jumelle, t. II, p. 505.
 Jusserand, t. II, p. 562.

K.

- Kaïm, t. II, p. 135, 192.
 Kaminski (le général), t. I, p. 73, 80,
Kaminski, t. II, p. 155, 156.
 Kamps, t. II, p. 567.
 Kapostas (*André*), t. I, p. 60, 289.
 Karaczay, t. II, p. 240.
 Karski, t. II, p. 156.
 Karski (*Antoine*), t. I, p. 47.
 Karwowski, t. II, p. 145, 185, 260,
318, 319.
 Kasimir-le-Grand (roi de Pologne),
t. I, p. 225.
 Kellermann (*François-Christophe*), t. I,
p. 379.

LVII

- Kellermann (*François-Étienne*), t. II, p. 94, 103, 385, 386, 395, 499.
- Kenn, t. II, p. 530.
- Kakhoffskoi, t. I, p. 23.
- Kilinski (*Jean*), t. I, p. 60, 69, 289.
- Kilmaine, t. I, p. 389; t. II, p. 346, 347, 348.
- Kimbar (*Joseph*), t. I, p. 47, 48, 51, 282.
- Kirkor, t. II, p. 138.
- Kisielnicki, t. II, p. 435.
- Kléber (*Jean-Baptiste*), t. I, p. 173, 174, 187, 189, 215, 376.
- Klenau, t. I, p. 219, 211.
- Klug, t. I, p. 122.
- Kniaziewicz (le général) t. I, p. 111, 76, 80, t. II, p. 35, 36, 39, 46, 49, 65, 66, 69, 77, 90, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 102, 108, 111, 113, 114, 117, 118, 234, 254, 258, 322, 323, 386, 389, 390, 391, 396, 399, 401.
- Knorring, t. I, p. 78.
- Knorring (*Gustave*), t. II, p. 539.
- Kobylanski, t. II, p. 201.
- Koch (*Jean-Baptiste-Frédéric*), t. I, p. xiii.
- Kochanowski, t. I, p. 124, 289; t. II, p. 21, 24, 355.
- Kochanski, t. II, p. 108.
- Kociell (*Joseph*), t. I, p. 304; t. II, p. 13.
- Kollontay (*Hugues*), t. I, p. xii, 4, 72, 289, 292.
- Kollontay, t. I, p. 76.
- Kolodynski, t. II, p. 244.
- Kolysko, t. I, p. 89, 158, 305.
- Komarzewski (*Jean*), t. I, p. vi.
- Komorowski, t. II, p. 259, 285.
- Konopka (*Nasimir*), t. I, p. 74, 210, 216; t. II, p. 7: 171, 172, 176, 189, 234, 259, 285.
- Konopka (*N. ?*) t. II, p. 190, 264, 269.
- Kopee (*Joseph*), t. I, p. 70, 76, 80.
- Kopernik (*Nicolas*), t. I, p. 83.
- Korsak (*Samuel*), t. II, p. 26.
- Korsak, t. I, p. 81.
- Korsakoff (*Alexandre-Rimskoi*), t. II, p. 232.
- Kosciuszko (*Thadée*), t. I, p. xix, xxv, xxxiv, xxxvi, lvii, lviii, 58, 60, 61, 66, 67, 68, 72, 73, 75, 72, 78, 79, 80, 83, 98, 102, 104, 207, 218, 288, 296, 317, 319, 322, 324, 325, 335, 383, 385, 387; t. II, p. 69, 77, 84, 134, 234, 280.
- Kosielski, t. I, p. 78.
- Kosinski (*Amilcar*), t. I, p. xiii, 205, 209, 218; t. II, p. 9, 131, 133, 139, 200, 202, 208, 214, 222, 285, 443, 467.
- Kosinski (*N.*), t. II, p. 108.
- Kossakowski (*Joseph*), t. I, p. 45, 48, 71.
- Kossakowski (*Simon*), t. I, p. 45, 48, 69, 71.
- Kossecki (*Xavier*), t. II, p. 113.
- Kostanecki, t. I, p. l.
- Kozucki, t. II, p. 244.
- Kozakiewicz, t. II, p. 68, 69, 244.
- Kozłowski, t. II, p. 134.
- Krasicki (*Ignace*), t. I, p. 131.
- Krasnodembski (*Jean*), t. I, p. 47.
- Kretschetnikoff, t. I, p. 23.
- Krausc, t. II, p. 107.
- Kray, t. II, p. 130, 147, 165, 193, 194, 201, 202, 206, 211, 212, 215, 220, 221, 235, 248, 418, 483.
- Krawczynski, t. II, p. 201, 452.
- Krolikiewicz, t. II, p. 34, 37, 138, 199, 213.
- Krukowiecki (*Jean*), t. I, p. l.
- Krynicki, t. I, p. 323.
- Krzycki (*Jean*), t. I, p. 73, 80.
- Krzyzanowski (*Séverin*), t. I, p. lvi.
- Kwasniewski, t. I, p. 81.
- Kwiatkowski (*Gaëtan*), t. I, p. 392.
- Kwiatkowski, t. II, p. 83.

f

L.

- Labadie, t. II, p. 209, 211, 213.
 Laboissière, t. II, p. 236, 239, 240,
241, 243, 246, 247, 248, 249, 250,
 482, 488.
 Laborde, t. II, p. 530.
 LacombeS[^]-Michel (*père*), t. II, p. 307,
308, 315.
 LacombeS[^]-Michel (*fils*), t. II, p. 308.
 Lacroix, t. II, p. 208, 214, 384.
 Laforest, t. II, p. 503.
 Laforge, t. II, p. 387, 388.
 Lagarde, t. II, p. 136, 401.
 Lagau, t. I, p. 338.
 La Gorce, t. I, p. 108.
 Lagrenade, t. II, p. 532.
 La Harpe, t. I, p. 108.
 Laharpe, t. II, p. 575.
 Lahur, t. II, p. 386.
 Lahoz, t. II, p. 342, 346, 347, 364.
 Lallemand, t. I, p. 89, 95, 306; t. II,
 p. 351.
 Lambert, t. I, p. XLVIII.
 Lamothe, t. II, p. 539.
 Landrieu, t. II, p. 338.
 Laugeron, t. I, p. XLVIII.
 Langlois, t. II, p. 580.
 Lannes (*Jean*), t. I, p. 213.
 Lapinski, t. II, p. 186.
 Lapisse, t. II, p. 535, 536, 538, 539,
 561, 566, 567, 568.
 Lapoype, t. II, p. 168, 287; 499,
 553.
 Laraitrie, t. II, p. 112.
 Larue, t. II, p. 559.
 Lassalle, t. II, p. 572.
 Laskowski, t. II, p. 83, 101, 244, 296.
 397, 401.
 Latermann, t. II, p. 149, 193.
 Laubert, t. II, p. 110.
 Laudon, t. II, p. 344, 570.
 Laugier (*César comte de*), t. II, p. 110,
111.
 Lavalette, t. II, p. 527.
 Lavilette, t. II, p. 580.
 Lasninski (*François*), t. , p. 70, 89,
305.
 Lebaron, t. II, p. 527.
 Leblanc, t. II, p. 175.
 Lecapitaine, t. II, p. 557.
 Lecchi, t. II, p. 47, 48, 49, 65, 319,
330, 341, 343, 364, 504, 547.
 Leclerc (*Victor*), t. I, p. 206.
 Leclère, t. II, p. 197, 214.
 Lecourbe, t. II, p. 132.
 Ledru, t. II, p. 159, 160, 405, 406.
 Leduc, t. II, p. 80.
 Lefebvre (*François-Joseph*), t. I,
 p. XLII.
 Legendre, t. II, p. 529.
 Lelein, t. II, p. 387.
 Lelewel (*Joachim*), t. I, p. XLIII.
 Lelmi, t. II, p. 208, 214.
 Lemaire, t. II, p. 387.
 Lemoine, t. II, p. 91, 266, 391, 392,
 482, 485.
 Lepaux, t. I, p. 111.
 Léopold (empereur), t. I, p. 30, 31, 32.
 Lessec, t. II, p. 562.
 Lesuire, t. II, p. 525, 530, 537.
 Letow (*Sophie-Marie*), t. I, p. XXXIX.
 Letord, t. II, p. 561, 567.
 Lewis, t. I, p. 70.
 Liberadzki (*Clément*), t. I, p. 158, 217,
304; t. II, p. 15, 16, 17.
 Liébaud, t. II, p. 179.
 Liezmann, t. II, p. 512.
 Linkiewicz, t. II, p. 296, 397, 401.
 Linowski (*Alexandre*), t. I, p. 289.
 Lipczynski, t. II, p. 134.
 Lipinski, t. II, p. 199.
 Lipnicki, t. II, p. 133.
 Lipski (*Joseph*), t. I, p. 100.
 Liptay, t. II, p. 135.
 Litwinski, t. II, p. 199.

- Logoteta, t. II, p. 110.
 Loison, t. II, p. 293, 506, 510, 514,
 526, 530, 531, 541, 543, 551, 564,
 Lenczynski, t. I, p. XLIX.
 Louis (roi de Hongrie et de Pologne),
 t. I, p. 225.
 Louis-Ferdinand de Prusse, t. I, p. 148.
 Louvet, t. I, p. 108.
 Lucchesini (*Jérôme de*), t. I, p. 11,
22, 24.
 Lukiewicz, t. II, p. 244.
 Lusignan, t. II, p. 530.
 Lutailly, t. II, p. 539.
 Lysakowski, t. II, p. 138.

M.

- Macdonald (*Étienne-Jacques-Joseph*),
 t. II, p. 75, 77, 78, 79, 82, 90, 93,
95, 96, 98, 103, 128, 129, 141, 147,
149, 150, 151, 162, 163, 164, 165,
167, 168, 188, 191, 192, 285, 383,
385, 389, 390, 391, 392, 395, 396,
 Mack, t. II, p. 87, 88, 89, 93, 94, 389,
392, 393, 395, 397, 398.
 Macon, t. II, p. 511, 518, 529.
 Madalinski (*Antoine*), t. I, p. XXXIV,
 XXXVI, 60, 67, 77, 132, 139, 144,
147.
 Magimel, t. II, p. 195.
 Mahérault, t. II, p. 123.
 Mahomet, t. II, p. 69.
 Maiewicz, t. II, p. 134.
 Maiewski, t. I, p. 74.
 Makarowicz (*François*), t. I, p. 69.
 Malachowski (*Hyaëinthe*), t. I, p. 35.
 Malachowski (*Stanislas-Nalenez*), t. I,
 p. XXXI, 4, 20, 27, 58, 265, 378;
 t. II, p. 20, 21, 22, 24, 353, 356,
262, 363.
 Malachowski (*Jean-Nepomucène*), t. I,
 p. XXXI, 289.
 Malachowski (*Kasimir*), t. II, p. 145,
173.
 Malbrun, t. II, p. 208, 214.
 Malinowski, t. I, p. L.
 Malte-Brun (*Conrad*), t. I, p. VI.
 Mangct, t. I, p. 67.
 Mangourit, t. II, p. 397.
 Manthonè, t. II, p. 110.
 Maqart, t. II, p. 530.
 Marchand, t. II, p. 305, 208, 309.
 Mardonius, t. I, p. 349.
 Margaron, t. II, p. 548, 549, 550.
 Margnel, t. II, p. 208, 213.
 Marte-Auguste-Nepomucène de Saxe,
 infante de Pologne, t. I, p. 235.
 Maritti, t. II, p. 144.
 Marmont (*Auguste-Frédéric-Louis*
Viesse de), t. I, p. 213; t. II, p. 307,
499, 515, 534, 565, 575, 577, 581,
 586.
 Martigne, t. II, p. 532.
 Martigues, t. II, p. 522, 564.
 Martin (*Victor*), t. II, p. 308.
 Martin, t. II, p. 539, 580.
 Maruszewski (*Thomas*), t. I, p. 108,
304.
 Massalski (*Ignace prince*), t. I, p. 74.
 Masséna (*André*), t. I, p. 206, 215;
 t. II, p. 4, 5, 6, 64, 128, 226, 265,
266, 267, 268, 270, 276, 282, 283,
285, 349.
 Massimi (*Camille*), t. I, p. 214; t. II,
 p. 92.
 Massol, t. II, p. 492.
 Mathien (*Maurice*), t. II, p. 80, 95,
96, 97, 383, 384, 389, 390, 391, 392,
396.
 Mathieu, t. II, p. 525.
 Mattei, t. I, p. 214.
 Matuszewic (*Thadée*), t. I, p. 289.
 Maubert, t. II, p. 197, 221, 454, 456,
 480.
 Mazzolari, t. II, p. 368.
 Medecky (*Christophe*), t. I, p. 289.
 Meerwelt, t. II, p. 6.

- Meissner, t. I, p. 120.
 Mélas, t. II, p. 131, 147, 149, 235,
270, 272, 273.
 Melfort, t. II, p. 244.
 Melling, t. II, p. 308.
 Mercantin, t. II, p. 137.
 Mérique, t. II, p. 208, 213.
 Merle, t. II, p. 508, 509, 553, 556.
 Mermet, t. II, p. 508, 538.
 Mesmer, t. II, p. 208, 214.
 Mesnard, t. I, p. xli.
 Meunier, t. II, p. 476.
 Meyer (*Jean*), t. I, p. 102, 304.
 Meyer (*le général*), t. II, p. 196, 203,
 209, 214, 476, 478, 479, 480, 481.
 Michel, t. II, p. 529.
 Micheli, t. II, p. 143, 144.
 Michaud, t. II, p. 287, 499, 507, 515,
 546, 548, 564, 567.
 Micheroux, t. II, p. 87.
 Mikorski (*Dénis*), t. I, p. 47.
 Miliano (*le prince de*), t. II, p. 105.
 Millius, t. II, p. 497, 498, 503.
 Minkwitz, t. II, p. 135.
 Miollis (*Alexandre-Severus*), t. II,
 p. 143, 163, 191, 237, 250, 251, 286,
 497, 498, 579, 581.
 Mionczynski (*Joseph*), t. I, p. 102.
 Mniewski (*Denis*), t. I, p. 100, 109,
304, 325; t. II, p. 13, 21.
 Moccigno, t. II, p. 349.
 Modzelewski, t. II, p. 138.
 Moetsch, Metzger ou Moesk, t. II, p. 96,
390.
 Mokronoska (*Marie, née princesse Sanguszko*), t. I, p. xxxv.
 Mokronoski (*Stanislas*), t. I, p. 29, 68,
89, 98, 316.
 Moliterni, t. II, p. 110.
 Mollendorff (*Thadée*), t. I, p. xxxiii,
37, 131.
 Moncey (*Rose-Adrien-Jannet*), t. II,
 p. 287, 317, 323, 499, 501, 507,
 508, 509, 510, 512, 514, 536, 538,
 546, 547, 548, 553, 554, 555, 556,
 558, 565, 566, 570, 572.
 Monge, t. II, p. 370.
 Monnet, t. II, p. 196, 209, 211, 212.
 Monnier (*F.-M.*), t. I, p. vi.
 Monnier (*le général*), t. II, p. 397,
398, 502, 512, 514, 521, 522, 524,
 529, 530, 531, 543, 544, 552, 577,
 578.
 Montrichard, t. II, p. 130, 131, 132,
137, 162, 163, 167, 189, 405.
 Montseras, t. II, p. 580.
 Moreau (*Jean-Victor*), t. I, p. 191,
215; t. II, p. 3, 130, 132, 136, 138,
149, 150, 151, 162, 163, 165, 167,
168, 188, 192, 226, 227, 228, 235,
255, 482, 491.
 Moreau, t. II, p. 531.
 Morel, t. II, p. 206, 214.
 Moroni, t. II, p. 46.
 Mortier (*Edouard-Adolphe-Kanimir-Joseph*), t. I, p. xli.
 Morouzzi, t. I, p. 159.
 Mosca-Barzi, t. II, p. 367.
 Moscicki, t. II, p. 234.
 Mosiecki, t. II, p. 208, 213.
 Mossel, t. II, p. 574, 575.
 Mostowski (*Joseph*), t. I, p. xxxi.
 Mostowski (*Thadée*), t. I, p. 289, 335.
 Mouton, t. II, p. 239, 551.
 Muller, t. II, p. 226, 235.
 Muller, t. II, p. 317, 318.
 Murat (*Joachim*), t. II, p. 276, 323.
 Musnier, t. II, p. 505, 506, 511, 518,
 529, 530.
 Mycielski (*Ignace*), t. I, p. 1.
 Myszkowski (*François*), t. I, p. 289,
292.

N.

- Nadolski, t. II, p. 79, 82.
 Nagurski (*Gaëtan*), t. I, p. 89, 305.
 Narbutt, t. II, p. 24.
 Naruszewicz (*Stanislas-Adam*), t. I,
 p. xv, 392.
 Nelson, t. II, p. 86, 92.

- Luci, t. II, p. 144.
 Neyman, t. I, p. LVII.
 Nicolle, t. II, p. 532.
 Nieborski, t. II, p. 182.
 Nielepiec, t. II, p. 186.
 Niemcewicz (*Julien-Urstin*), t. I, p. 80, 392.
 Niemoiowski (*P.*), t. I, p. 304.
 Niesiolowski, t. I, p. 70.
 Norvins (*Jacques-Marquet de Montbretton de*), t. I, p. 111.
 Nosarzewski (*Ignace*), t. I, p. XXXI.
 Notkiewicz, t. II, p. 156.
 Nowowiejski, t. I, p. 168.

O.

- Obert, t. II, p. 207, 213.
 Ocksay, t. I, p. 206.
 Oginski (*Michel-Kasimir*), t. I, p. 45.
 Oginski (*Michel-Cléophas*), t. I, p. VI, VII, XIII, 69, 78, 88, 91, 92, 95, 115, 124, 158, 159, 160, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 209, 300, 302, 305, 306, 311, 313, 315, 360, 363, 364, 368, 369, 373; t. II, p. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 357, 358.
 Olivier, t. II, p. 167, 178.
 Ombrosi, t. II, p. 144.
 Orlandini, t. II, p. 206, 207, 211, 215.
 Ossowski, t. II, p. 158.
 Ott (*officier suisse*), t. II, p. 208, 214.
 Ott (*général autrichien*), t. II, p. 193, 273.
 Oudinot (*Charles-Nicolas*), t. I, p. XI, VII; t. II, p. 297, 316, 539, 578.
 Ozarowski (*Pierre d'Alcantara*), t. I, p. 45, 71.

P.

- Paciorkowski, t. I, II, p. 138.
 Pagani, t. II, p. 382.
 Pagano (*Mario*), t. II, p. 110.
 Pagès, t. II, p. 197, 207, 211.
 Pallaprat, t. II, p. 237.
 Palmowski (*Sabath*), t. I, p. 289.
 Palombini, t. II, p. 186, 580.
 Pamphile-Laeroix, t. II, p. 183.
 Panckoucke (*C.-L.-F.*) t. II, p. 352.
 Parandier (*Pierre*), t. I, p. 113, 114, 136, 138, 335, 338, 343, 377, t. II, p. 26, 361, 363.
 Paribelli, t. II, p. 110.
 Partouneau, t. II, p. 485.
 Parys, t. II, p. 269, 307.
 Paszkowski (*François*), t. I, p. 110; t. II, p. 72.
 Paul I^{er}, t. I, p. 167; t. II, p. 130, 281.
 Pauly, t. II, p. 308.
 Pawlikowski, t. I, p. 102.
 Pellegrin, t. II, p. 308.
 Pérignon, t. II, p. 482, 483, 485, 488.
 Périgord, t. II, p. 209, 213, 461.
 Pessuti, t. II, p. 371.
 Pest (de), t. II, p. 573.
 Petiet (*Claude*), t. I, p. 172, 173, 174, 184, 185, 186, 187, 288, 374.
 Petiet, t. II, p. 574.
 Petitot, t. II, p. 288, 498, 503, 529, 530.
 Pflugbeile, t. II, p. 178, 189.
 Philippis (de), t. II, p. 110.
 Piawecki, t. II, p. 244.
 Picchi, t. II, p. 368.
 Pichegru (*Charles*), t. I, p. 110.
 Pie VI (Braschi), t. II, p. 51, 52, 59, 61, 92.
 Pieckowski, t. II, p. 201.
 Piegłowski (*François*), t. I, p. XXXI.
 Pientka, t. I, p. 74.
 Pierre I^{er} (le czar), t. I, p. XXX.
 Pierron (*Joseph*), t. II, p. 530, 531.
 Pigeon, t. II, p. 137.

- Rochambeau, t. II, p. 270, 599, 504, 507, 517, 147, 570, 572.
 Rogolsky, t. II, p. 309, 316.
 Ronconi, t. II, p. 368.
 Rosenberg, t. II, p. 148.
 Rossignol, t. II, p. 268.
 Rotondo, t. II, p. 110.
 Rottanger, t. II, p. 310.
 Rousseau, t. II, p. 541.
 Rousselin, t. I, p. 108.
 Rouziez, t. II, p. 518, 533.
 Royer, t. I, p. 337; t. II, p. 285.
 Rozniecki (*Alexandre*), t. II, p. 260.
 Rozys, t. II, p. 134.
 Rulhière (*Claude-Carloman de*), t. I, p. vi.
 Rusea, t. II, p. 91, 169, 170, 172, 174, 177, 178, 180, 409, 410, 411.
 Ruggieri, t. II, p. 36.
 Russi, t. II, p. 371.
 Ruthier, t. II, p. 156.
 Rymkiewicz, t. I, p. 158, 166, 373; t. II, p. 707; t. II, 130, 131, 132, 133, 137, 138, 146, 188.
 Rzewuski (*Sévérin*), t. I, p. 41, 280, 281, 286.
 Rzodkiewicz, t. I, p. L.

S.

- Sacqueluc, t. II, p. 529, 530.
 Saint-Julien, t. II, p. 201.
 Sainte-Marie, t. II, p. 502.
 Salgues (*J.-B.*), t. II, p. 46.
 Salm, t. II, p. 164, 178, 409.
 Saluzzo, t. II, p. 47.
 Salva, t. II, p. 530.
 Salvandy (*Narcisse-Achille de*), t. I, p. vi.
 San-Filippo, t. II, p. 88.
 Sanguszko (*Eustache*, prince), t. I, p. 73.
 Santa-Croce (*le prince*), t. II, p. 186.
 Sapiéha (*Kusmir-Nestor*, prince), t. I, p. 27, 58, 378; t. II, p. 21.
 Sapiéha (*François*, prince), t. I, p. 69.
 Sapiéha (*Alexandre*, prince), t. I, p. 274.
 Sarehiani, t. II, p. 144.
 Sarrazin, t. II, p. 179, 256.
 Sarret, t. II, p. 505, 506, 511, 530.
 Saxe (*le comte de*), t. II, p. 88, 94.
 Schawembourg, t. II, p. 65.
 Séhéer (*Barthélemy-Louis-Joseph*), t. II, p. 128, 129, 130, 131, 132, 135, 136, 141, 144, 145, 146, 148, 152, 189.
 Seherlock, t. II, p. 56.
 Schiller, t. II, p. 244.
 Sehit, t. II, p. 509, 546, 554, 555, 556, 557.
 Sehnech, t. II, p. 309.
 Schwarzenberg (*Charles-Philippe de*), t. I, p. XLVI.
 Schwerin (*Jean*), t. I, p. L.
 Scipion, t. II, p. 274.
 Sébastiani (*Horace*), t. II, p. 535, 561, 573, 577, 581, 586.
 Segnier, t. II, p. 387.
 Ségur (*Louis-Philippe de*), t. I, p. vi.
 Séméléce, t. II, p. 317, 527, 532.
 Seneguier, t. II, p. 256.
 Ser, t. II, p. 387.
 Serbelloni (*Jean-Galeazzi*), t. II, p. 18, 25.
 Sergeant, t. I, p. 112.
 Sériziat, t. II, p. 509, 553, 555.
 Serra, t. II, p. 368.
 Serras, t. II, p. 485, 507, 515, 536, 574.
 Sérurier (*Jean-Mathieu-Philibert*), t. I, p. 210; t. II, p. 4, 5, 132, 136, 349.
 Serwacki, t. II, p. 244.
 Sévéroli, t. II, p. 191.
 Seydlitz (*Joseph*), t. II, p. 80; t. I, p. 75, 155.
 Sézille, t. II, p. 524, 531.

- Siber, t. II, p. 387.
 Sibille, t. II, p. 256, 291.
 Sicard, t. II, p. 208, 213.
 Sieradzki, t. II, p. 199.
 Sierakowski (*Joseph*), t. I, p. 60, 289.
 Sierakowski (*Charles*), t. I, p. 79, 80.
 Sievers (*Jacques de*), t. I, p. xxxii, 38,
39, 40, 41, 45, 50, 279.
 Sigismord Ier (*roi de Pologne*), t. I,
 p. 225.
 Sigismund-Auguste (*roi de Pologne*),
 t. I, p. 225.
 Skarzynski (*Thadée*), t. I, p. 47.
 Skowronski (*Jean*), t. I, p. xxxi.
 Skwarkowski, t. II, p. 199.
 Skwarski, t. I, p. 318.
 Sobieski (*Jean, roi de Pologne*), t. I,
 p. lviii; t. II, p. 7, 68.
 Soltyk (*Stanislas*), t. I, p. 23, 88, 260.
 Sommariva, t. II, p. 286, 497, 498,
501, 503.
 Sordis, t. II, p. 575.
 Soubeyran-Thierry, t. II, p. 539.
 Soulier, t. II, p. 209, 211, 214.
 Soult, t. II, p. 266, 498, 581.
 Sauvaroff (*Alexandre*), t. I, p. xxxvii,
79, 80, 83, 121, 125; t. II, p. 147,
149, 150, 151, 164, 168, 170, 184,
192, 226, 227, 232, 235.
 Stamaty (*Constantin*), t. I, p. 158,
336.
 Stanislas-Auguste Poniatowski, t. I,
 p. xxxii, xxxiii, 2, 19, 23, 26, 28,
33, 35, 45, 50, 54, 57, 67, 86, 98,
120, 123, 223, 263, 266, 297, 298,
377; t. II, p. 22.
 Stecki (*Ignace*), t. I, p. xxxi.
 Storski, t. II, p. 244.
 Straszewski, t. II, p. 133.
 Strzalkowski, t. I, p. 217; t. II, p.
28, 85, 189, 241, 249.
 Strazemecki, t. II, p. 199.
 Stuart, t. II, p. 173, 174, 190.
 Suchet, t. II, p. 266, 267, 268, 276,
287, 499, 507, 510, 513, 514, 519,
520, 521, 523, 524, 526, 430, 533,
537, 541, 546, 551, 572, 574.
 Suchorzewski (*Jean*), t. I, p. 252.
 Sucy, t. II, p. 116.
 Sulistrowski (*Aloïse*), t. I, p. 80, 289,
291.
 Sulkowski (*Joseph*), t. I, p. 160, 163,
164.
 Sulkowski (prince), t. I, p. 333.
 Swiderski, t. II, p. 245, 264.
 Switacki, t. I, p. 67.
 Szaniawski (*Joseph-Calassante*), t. I,
 p. xv, xvi, xvii; t. II, p. 13.
 Szczubielski, t. II, p. 244.
 Szymauch, t. II, p. 286.
 Sznayder, t. II, p. 101, 102.
 Szremer, t. II, p. 244.
 Szumlanski, t. II, p. 186.
 Szydłowski (*Simon*), t. I, p. 47, 69.
 Szymanowski (*Dominique*), t. I, p.
 xxxi.
 Szymanowski (*Joseph*), t. I, p. 1, 289.

T.

- Talleyrand-Perigard (*Charles-Mau-
rice*), t. II, p. 26, 27, 361.
 Tallien, t. I, p. 108.
 Talma, t. I, p. 108.
 Taszycki (*Gabriel*), t. I, p. 100, 304j
 t. II, p. 13, 24.
 Taupin, t. II, p. 529.
 Taviel, t. III, p. 308.
 Téron, t. II, p. 567, 568, 572.
 Thibaudeau, t. I, p. 108.
 Thiebault, t. II, p. 103, 109.
 Thiers (*A.*) II, t. , p. xiii, 199, 211,
214; t. II, p. 14, 232.
 Thiery, t. , II, p. 540.
 Thiessé (*Léon*), t. I, p. vi.
 Thorwaldsen, t. I, p. 83.
 Thullié, t. II, p. 49.

- Tomaszewski (*Nicolas*), t. I, p. 289;
t. II, p. 99, 145, 152.
Tourel, t. II, p. 208, 213.
Tremo (*Paul*), oocle, t. I, p. 123.
Tremo (*Elic*), t. I, p. xi, xxvii, 98, 99, 100, 101, 106, 107, 108, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 130, 133, 134, 138, 156, 191, 205, 206, 218, 316, 352, 355, 356, 379, 380, 381, 382; t. II, p. 45, 84, 107, 190.
Tremo (*Paul*), frère, t. II, p. 190.
Trioqualli, t. II, p. 97, 390.
Tripoul, t. II, p. 526.
Trivalzi, t. II, p. 364.
Truszkowski, t. II, p. 244.
Tschitschagoff, t. I, p. xxvii.
Tullius, t. II, p. 369.
Turski (*Albert*), t. I, p. 102, 311, 360.
Turski (*Joseph*), t. II, p. 186.
Tykiel (*François*), t. I, p. 69.
Tykiel (*Antoine*), t. I, p. 289.
Taitzianoff, t. I, p. 78.

U.

Umiasowski (*Thomas*), t. I, p. 289.

V.

- Valhubert, t. II, p. 529, 530.
Varaoge (*Jean-Baptiste*), t. II, p. 562.
Varennes, t. II, p. 208, 214.
Vaselle, t. II, p. 107.
Vaudré, t. II, p. 531.
Verlato, t. II, p. 213.
Vernioac (*Raymond*), t. I, p. 94, 158, 159, 360, 370; t. II, p. 276.
Viallanes, t. II, p. 560, 561.
Victor, t. I, p. 206, 213; t. II, p. 130, 131, 132, 134, 162, 163, 164, 169, 171, 172, 174, 180, 182, 185, 238, 266, 347, 348, 349, 408, 409, 410, 411, 412, 414, 415.
Viereck, t. II, p. 201, 451, 452.
Vignolle, t. II, p. 40, 43, 44, 163, 540.
Villeneuve, t. II, p. 387.
Viscooti, t. I, p. 205, 391.
Vivecot, t. II, p. 530.
Vizzoli, t. II, p. 368.

W.

- Walchoowski, t. II, p. 13, 24.
Walter, t. II, p. 90, 93.
Washington (*George*), t. II, p. 327.
Wasilewski (*François*), t. I, p. 289, 244.
Wasilkowski, t. II, p. 156.
Watrio, t. II, p. 107, 178, 183, 191, 228, 229, 231, 236, 239, 240, 241, 243, 246, 247, 250, 482, 493, 505, 511, 513, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 538, 529, 530, 531, 533, 553, 561, 564, 572.
Wawrzecki (*Thomas*), t. I, p. 78, 81, 83, 85, 87, 289, 291, 335.
Wendessen, t. I, p. 323.
Wengierski (*Clément*), t. I, p. 289.
Wenglenski (*Jean*), t. I, p. 305.
Weyssenhoff (*Joseph*), t. I, p. 289.
Wiaskowski, t. II, p. 138.
Wielhorski (*Michel*), t. I, p. 29, 78.
Wielhorski (*Joseph*), t. I, p. 100, 124, 304; t. II, p. 27, 36, 37, 40, 65, 72, 73, 77, 130, 131, 133, 140, 144, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 203, 209, 222, 283, 285, 287, 419, 421, 422, 423, 429, 430, 433, 437, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 453.

LXVI

- 454, 455, 456, 459, 460, 461, 462, 463, 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 479.
- Wielowieyski, t. I, p. 289, 290.
- Winert, t. II, p. 156, 244.
- Winiawski (*Ignace*), t. I, p. 73.
- Wislouch, t. II, p. 83.
- Witold (grand duc de Lithuanie), t. I, p. 225.
- Wladislas-Jagellon (grand-duc de Lithuanie, roi de Pologne), t. I, p. 225.
- Wodzicki, t. I, p. xxxiv, 58, 73.
- Wolinski, t. II, p. 199, 208.
- Wolodkowicz (*Henry*), t. II, p. 317, 318, 509.
- Wollowicz (*Eustache*), t. II, p. 68.
- Wonsowicz, t. II, p. 156.
- Woyczynski (*Stanislas*), t. I, p. lIII, 124, 377; t. II, p. 21, 24, 355.
- Woytynski (*Jean*), t. I, p. lVII.
- Wukassovich, t. I, p. 206; t. II, p. 500, 517, 570.
- Wulfers (*Michel*), t. I, p. 69, 75.
- Wurmser, t. I, p. 195, 197, 206, 210, 211; t. II, p. 212.
- Wybicki (*Joseph*), t. I, p. xII, xIII, xI, 69, 100, 112, 113, 115, 118, 124, 172, 289, 304; t. II, p. 13, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 72, 145, 146, 278.
- Wyganowski, t. I, p. 354.
- Wyszogierd (*Thadée*), t. I, p. 89, 305.
- Wyszkowski (*François*), t. I, p. 70, 89, 304.
- Wyszkowski (*Sévérin*), t. I, p. 89.

Y.

Youssof-Pacha, t. I, p. 18.

Z.

- Zabiello, t. I, p. 71.
- Zablocki (*Joseph*), t. I, p. 108.
- Zablocki (*Eménil*), t. I, p. 304.
- Zabrocki, t. II, p. 27.
- Zach, t. II, p. 581, 586.
- Zadera (*Michel*), t. II, p. 134.
- Zadera (*Théodore*), t. II, p. 134.
- Zagorski, t. II, p. 39, 189.
- Zaionczek (*Joseph*), t. I, p. vi, xIII, xII, xLI, 60, 67, 72, 73, 76; t. II, p. 5, 278.
- Zaionczek (*Ignace*), t. I, p. 69, 289.
- Zakrzewski (*Ignace-Wyssygota*), t. I, p. 68, 75, 288, 292.
- Zakrzewski (*N.*), t. II, p. 249.
- Zaluski (*André-Stanislas-Kostka*), t. II, p. 67.
- Zawadzki, t. II, p. 145, 146, 173.
- Zawisza, t. I, p. 70.
- Zefferyn, t. II, p. 138.
- Zelewski, t. II, p. 107.
- Zenowicz, t. II, p. 186.
- Zieberg, (la palatine), t. I, p. 134.
- Zielinski, t. II, p. 134, 189.
- Zoltowski (*Edouard*), t. I, p. t. t. II, p. 156.
- Zopf, t. II, p. 193.
- Zouboff (*Nicolas*), t. I, p. 70, 78.

HISTOIRE
DES LÉGIONS
POLONAISES
EN ITALIE.



HISTOIRE

DES

LÉGIONS POLONAISES

EN ITALIE.

CHAPITRE PREMIER.

Situation de la Pologne, de 1786 à 1790. — La Russie recherche son alliance. — Opposition de la Prusse. — Elle offre à son tour un traité. — Convocation de la diète polonaise. — Ses travaux. — Le traité d'alliance avec la Prusse est signé. — Difficultés au sujet du traité de commerce. — Le roi de Prusse demande Thorn et Dantzic. — Refus de la diète. — Double politique de la cour de Berlin. — Constitution du 3 mai 1791. — Paix de la Russie avec la Porte. — Préparatifs de guerre de la Russie contre la Pologne. — Perfidie du roi de Prusse. — Faiblesse de Stanislas-Auguste. — Envahissement de la Pologne par les armées russes. — Ses conséquences.

LES derniers lustres du XVIII^e siècle, si féconds en révolutions, si riches en événemens, semblent destinés à fournir à l'histoire le contraste

vivant des succès les plus inouïs et des plus étonnans désastres. Immobile long-temps, l'univers alors s'ébranla tout-à-coup, comme frappé d'une commotion électrique; et tandis que des Etats indépendans se partageaient le nouveau monde, tandis qu'au sein de notre vieille Europe une république s'élevait aussi forte, aussi grande que les républiques anciennes, un royaume tout entier disparaissait à son tour de la surface du globe, et des voisins ambitieux, en rayant son nom de la carte, semblaient dire à la postérité, d'une voix insolente : *Ici fut la Pologne.*

Et la Pologne n'avait pas mérité un sort pareil! Belle par son climat, féconde par son sol, avec ses citoyens généreux, ses guerriers indomptables, elle n'avait besoin que d'un roi ferme, et ce roi lui manqua.

Poussé au trône par l'influence étrangère, Stanislas-Auguste Poniatowski l'occupait alors. Le premier démembrement de la Pologne avait déjà donné la mesure de ses talens et de son caractère, et tous les vrais patriotes surveillaient avec défiance la marche du gouvernement, décidés à empêcher, au péril de leur vie, la répétition d'une violence aussi monstrueuse. Jusqu'en 1786, il leur fut impossible d'appuyer leurs projets par des démarches ouvertes, mais dès l'instant où la tsarine Catherine II, de concert avec Joseph II,

empereur d'Allemagne, déclara la guerre à la Porte - Ottomane, cette soif d'indépendance, rallumée par une diversion puissante, se réveilla plus vive que jamais.

Comme il devenait essentiel pour la Russie de s'assurer des magasins en Ukraine, et d'ouvrir à ses troupes un passage sur le territoire polonais, Catherine sentit la nécessité de contracter une nouvelle alliance avec ce royaume. Elle fit donc quelques ouvertures à cet effet; mais le cabinet de Berlin, inquiet d'une proposition pareille, ne déguisa pas sa susceptibilité ombrageuse, et fit déclarer à la cour de Pologne que ce traité n'obtiendrait jamais son assentiment.

Pour appuyer cette démarche par des mesures menaçantes, trente mille Prussiens marchèrent vers la frontière polonaise, et le ministre du cabinet de Berlin commença à parler d'une manière plus positive. Intimidant les uns, encourageant les autres, il se montrait hostile envers ceux qui penchaient vers l'influence russe, et promettait à tous une alliance de la part de son souverain.

Quoique l'expérience eût démontré aux Polonais combien ils devaient se garder des insinuations étrangères, ils se trouvaient alors dans une position à ne pouvoir choisir leurs protecteurs. La France, absorbée dans son régime féodal,

était trop esclave elle-même pour songer à faire un peuple libre ; la Russie et l'Autriche n'attendaient qu'un instant favorable pour imposer à la Pologne leur joug de fer. Le roi de Prusse restait seul ; seul il pouvait, seul il devait la protéger, en lui conservant une indépendance entière. Sans parler de la liaison personnelle de Frédéric - Guillaume II et de l'électeur de Saxe, tous deux limitrophes, tous deux intéressés à ce qu'un royaume intermédiaire demeurât comme une digue à la puissance moskovite, les citoyens polonais devaient présumer qu'une alliance avec la cour de Berlin offrirait plus de garanties contre une violation de territoire, et contre un attentat aux constitutions indépendantes de leur patrie. Ainsi, combinant leurs chances présentes et leurs craintes futures, ils virent dans une alliance avec la Prusse un pacte de paix et de liberté.

C'est sous de pareils auspices, et le 6 octobre, que la diète de 1788 ouvrit ses séances à Warsovie, époque mémorable où la Pologne crut voir ses destinées assises de nouveau sur un terrain solide, tandis qu'elle marchait sur les laves du volcan qui devait l'engloutir. ¹

¹ Voyez *Lettres d'un anonyme* (Hugues Kollontay) adressées à Stanislas Malachowski, depuis maréchal de la diète constituante, sur les travaux qu'on devait entreprendre dans cette diète, pour la régénération de la république de Pologne. Ces

La première déclaration prussienne, présentée aux États assemblés le 12 octobre 1788, prouva une opposition manifeste entre les intérêts russes et prussiens. Ce fut là que lorsque le roi de Prusse parlait de l'influence moskovite dans les affaires de la Pologne, il la caractérisait *d'oppression étrangère* ; ce fut là que , pour exprimer toute la honte qui s'attachait aux partisans de la Russie, il appelait *vrais patriotes et bons citoyens* ceux qu'il invitait à se joindre à lui.

Une manifestation aussi solennelle de la part de Frédéric-Guillaume II produisit un effet magique. Tout s'électrisa , tout subit un nouvel élan , et sur les débris de constitutions caduques allaient briller pour un instant des lois nouvelles et généreuses.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg, craignant avec raison que la diète régénératrice ne donnât au peuple polonais une charte indépendante, et ne l'arrachât à sa tutelle, jetait des brandons de discorde parmi le peuple de la religion grecque non unie, tandis que de son côté le roi de Prusse, secondant les efforts nationaux contre les révoltés, échangeait avec la Russie des notes diplomatiques.

lettres furent publiées en quatre parties, dans les années 1788 à 1790, à Warsovie.

Les actes de la diète étaient publics ; mais comme la conduite patente du cabinet de Berlin méritait des égards spéciaux , les relations extérieures, et notamment celles avec Saint-Pétersbourg, étaient communiquées au ministre prussien, soit par des notes confidentielles, soit par des conférences au *comité*, ou *députation* des affaires étrangères. Ces conférences avaient pour témoin, et en quelque sorte pour garant, l'ambassadeur anglais résidant en Pologne. Celui-ci, par ses discours et sa présence assidue, semblait approuver les avis de l'ambassadeur prussien. Tous deux s'empressaient de donner au comité les renseignemens nécessaires sur la marche des affaires politiques en Europe. Il s'agissait, à les entendre, d'une ligue puissante et fédérative qui, embrassant la Porte-Ottomane, la Prusse, l'Angleterre, la Hollande et une portion des cerceles germaniques, avait pour but de tenir constamment en échec l'ambition des deux puissances impériales.

Dans cet état de choses, Frédéric-Guillaume II voyant vers la fin de l'année 1789, d'un côté que son influence et celle de l'Angleterre avaient décidé le Divan à continuer la guerre contre la Russie, convaincu de l'autre que la diète polonaise, par des lois sur l'impôt et l'augmentation de ses troupes, prouvait le désir d'une indépen-

dance nationale , renouvela avec ardeur la proposition d'une alliance défensive entre les deux États.

On vit alors se lever dans l'assemblée un petit nombre de députés soupçonneux , qui repoussèrent avec défiance l'alliance proposée ; mais les offres du roi de Prusse étaient trop avantageuses pour qu'on s'arrêtât à quelques pressentimens isolés. D'un autre côté, cette franche coalition d'un gouvernement redoutable , qui rendait à la Pologne son antique indépendance , était bien faite pour séduire des ames loyales et fières , et l'on décida par acclamation qu'il fallait s'occuper au plus tôt d'une constitution nouvelle en harmonie avec ce nouvel ordre de choses.

Dans la même séance , on chargea le comité des affaires étrangères d'entrer en négociation avec la cour de Berlin au sujet de l'alliance proposée. Subsidiairement on devait aussi jeter les bases d'un traité de commerce.

Les articles fondamentaux d'une constitution nouvelle furent bientôt établis par la commission nommée *ad hoc* ; la diète les sanctionna. Quant au double traité, la chose ne fut pas aussi facile. On s'entendait très aisément sur l'alliance, mais le pacte du commerce offrait un nœud difficile à trancher. Il ne s'agissait de rien moins que de la cession de Dantzig , que le roi de Prusse

exigeait ; et cette demande tardive et si peu prévue commença à semer des défiances entre les parties contractantes.

Toutefois, comme un retard dans les négociations aurait pu faire perdre tout le fruit qu'on espérait d'elles, comme la Russie pouvait d'ailleurs, au moyen d'une trêve avec la Porte, devenir menaçante pour la Pologne, la diète résolut de scinder les deux traités, et conclut simplement celui d'alliance défensive, le 29 mars 1790.

Quant au pacte de commerce, comme le roi de Prusse insistait pour obtenir la cession de Dantzig, il fut indéfiniment ajourné. Le seul fruit que le cabinet de Berlin retira alors de cette démarche, fut d'éveiller le soupçon et d'affaiblir sa popularité. De son côté, l'ambassadeur russe, Boulghakoff, secondé par ses agens secrets, attisait sourdement cette première étincelle de discorde. Il qualifiait en public la cession demandée d'envahissement de territoire, et semblait en tirer la conséquence d'un nouveau partage.

Déconcerté par ces rumeurs défavorables, Frédéric-Guillaume voulut revenir sur ses pas. Ne le pouvant faire d'une manière directe, il chercha du moins à colorer ses intentions, et déclara à la diète « que s'il avait paru insister sur la cession de Dantzig et de Thorn, c'est qu'il espérait en indemniser la Pologne en obtenant

pour elle au congrès de Reichenbach une portion de la Gallicie. » Tout se passa du reste en notes échangées qui demeurèrent sans résultats.

Mais désormais la majorité des Polonais ne pouvait plus être dupe de la politique machiavélique du cabinet prussien. A l'enthousiasme primitif qui avait décidé l'alliance, succéda une défiance vague, une colère mal déguisée : aussi parmi les nombreuses lois qui signalèrent les travaux de la diète, il en est une qui semblait servir de réponse aux exigences de Frédéric-Guillaume. On y déclarait « que le royaume de « Pologne et le grand-duché de Lithuanie, avec « toutes les provinces, palatinats, terres, districts, siefs, *ainsi que toutes les villes et ports* « *qui en dépendent*, unis à jamais à la république « par des traités solennels et respectifs, lui appartenaient invariablement et sans partage. « Aucune diète, aucun roi, aucune autorité ne « pourrait échanger, encore moins détacher du « corps de la république, même en partie, *par* « *échange ou cession*, aucune de ces dépendances. »

Une décision aussi fière irrita le roi de Prusse; mais, habile à dissimuler, il déguisa son ressentiment; car s'il lui eût été doublement avantageux d'être allié spoliateur de la Pologne, des intérêts plus grands encore lui défendaient de trahir ses engagements.

En effet, c'était alors que se tenaient les conférences de Reichenbach. Elles paraissaient devoir amener une paix entre la Porte et la Russie, et cette dernière puissance, une fois dégagée de la lutte, pouvait faire payer cher à la Prusse l'attitude hostile qu'elle avait manifestée pendant les derniers événemens.

Cette crainte du cabinet de Berlin devint bien plus vive encore, lorsque Catherine II, repoussant toute médiation et traitant elle-même avec le Divan, obtint de lui une paix avantageuse, dont la condition principale était un *in statu quo ante bellum* ; lorsque plus tard, au congrès de Schistove, l'altière tzarine, déjouant toutes les menées secrètes de la diplomatie, au lieu de subir des lois étrangères, en dicta elle-même à l'Angleterre et à la Prusse.

Aussi, préoccupé de l'avenir, et voulant au besoin se conserver une alliée courageuse, le roi de Prusse chercha-t-il à rassurer alors la diète sur la bonne foi de ses intentions, et chaque jour apportait à la Pologne de nouvelles preuves de son amitié et de sa bienveillance.

Une rumeur sourde avait circulé vers le commencement de 1791, sur une démarche du cabinet de Berlin vis-à-vis la cour de Vienne. Il s'agissait d'une coalition contre la Pologne, dont le résultat aurait livré à l'Autriche une portion

de la Gallicie, et à la Prusse les villes de Thorn et de Dantzig, objets de sa constante convoitise. Mais, dans ce moment de crise, il était important que Frédéric-Guillaume effaçât, par un démenti solennel, les impressions fâcheuses que cette nouvelle devait semer dans le cœur de ses loyaux alliés; aussi écrivit-il, au mois de mars 1791, la dépêche suivante à son chargé d'affaires Goltz, qui remplaçait provisoirement Lucchesini, avec l'ordre formel de la communiquer à la diète :

« Je ne peux pas assez vous témoigner ma sur-
« prise de ce qu'une fausseté pareille ait été ré-
« pandue avec tant d'assurance en Pologne, et
« plus encore de ce qu'on ait pu ajouter la moin-
« dre foi à des imputations de cette nature. Ma
« volonté est que, sans perte de temps, vous
« devez désavouer et démentir cette nouvelle, en
« déclarant partout et dans toutes les occasions
« convenables, de la manière la plus solennelle,
« qu'elle a été inventée pour me compromettre
« vis-à-vis de la diète, et pour exciter contre moi
« la défiance de la nation. Je puis défier qui que
« ce soit de produire la moindre preuve d'une
« coalition entre la cour de Vienne et moi; et
« loin qu'il ait été question du démembrement
« de la Pologne, je serais le premier à m'opposer
« à cette mesure; S. M. le roi et la sérénissime
« république de Pologne peuvent y compter, et

« je veux qu'ils demeurent convaincus que je
 « n'ai jamais voulu exiger d'eux aucun sacrifice ;
 « au contraire, quand j'ai exprimé le désir d'un
 « arrangement amiable , j'ai toujours posé en
 « principe qu'il serait convenable aux deux par-
 « ties , et que mes demandes seraient compensées
 « par des concessions justes et suffisantes. J'es-
 « père, au demeurant , que cette déclaration ,
 « en rassurant les esprits, détruira un bruit qui
 « attaque mon caractère personnel autant que
 « mes sentimens envers l'illustre nation polo-
 « naise. De votre côté, vous ferez des recherches
 « ultérieures pour découvrir la source d'une nou-
 « velle aussi mal fondée. »

Cette déclaration de Frédéric-Guillaume pou-
 vait être sincère quant au traité secret entre l'Au-
 triche et la Prusse, mais elle prenait une couleur
 moins franche au sujet de ses intentions sur
 Thorn et Dantzig. Cette question, et il le faisait
 pressentir lui-même, n'était plus à ses yeux
 qu'une question de formes ¹. Il fallait obtenir de

¹ Le droit de possession de la ville de Dantzig, séparée de
 la Pologne, depuis le premier démembrement du pays en 1772,
 par toute l'étendue de la Prusse occidentale, n'apportait que de
 très faibles avantages à la république de Pologne. Ils consis-
 taient en un don annuel de douze mille ducats de Hollande
 (144,000 francs), que la ville faisait au roi de Pologne pour
 le maintien de ses privilèges : ceux-ci, quoique infiniment pré-

la Pologne cette double cession, non par un froissement ouvert, mais par de petites intrigues et des ruses diplomatiques. Aussi, redoutant les premières ouvertures à ce sujet, il en remit le soin indirect aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande.

Les deux ministres s'étaient déjà portés médiateurs à l'époque où il s'agissait d'un traité de commerce; déjà ils avaient insinué au comité des affaires étrangères combien les relations commerciales de la Pologne seraient entravées, tant que le territoire prussien s'élèverait comme une

judiciales au commerce de la Pologne, parce qu'ils rendaient les négocians de la ville de Dantzig les arbitres du prix de toutes les productions de ce pays, étaient toujours respectés par les Polonais, leur bonne foi les empêchant d'y porter la moindre atteinte. Lorsque les Dantzigois se furent aperçus que le roi de Prusse désirait entrer en négociation avec le comité des affaires étrangères de la diète constituante, au sujet de la cession de cette ville, ils cherchèrent tous les moyens d'y mettre des entraves, persuadés que si le roi de Prusse s'emparait de leur ville et de leur port, leurs privilèges ne seraient nullement respectés, et tourneraient à l'avantage des sujets prussiens. Le magistrat de Dantzig invoqua la protection de Catherine II, pour le garantir de la domination prussienne. Cette cession n'eut pas lieu pour lors, la diète n'y ayant pas accédé; mais en 1793, elle fit présent du magistrat et de la ville de Dantzig à Frédéric-Guillaume, pour récompenser celui-ci de son mérite constant à exécuter ses projets et ses ordres impériaux.

barrière entre les ports de mer et l'intérieur du royaume; déjà ils avaient conseillé d'échanger les deux places isolées contre des avantages et des garanties plus réelles. Ils ajoutaient que leurs nations respectives n'attendaient que ce moment pour donner plus d'extension à leurs rapports avec le commerce polonais.

Le comité des affaires étrangères, dont les pouvoirs étaient limités, qui d'un côté devait en refusant encourir toute la responsabilité d'une rupture, de l'autre se trouvait en présence de la dernière loi sur l'intégrité du territoire, le comité des affaires étrangères évita ce double écueil, en rendant compte à la diète de la marche des négociations. La diète, après une discussion animée, chargea le comité, dans sa séance du 1^{er} avril 1791, de faire part aux ministres anglais et hollandais de l'arrêté qui avait suivi ce rapport. Cet arrêté portait en substance « que les « Etats n'ayant rien décidé sur la cession de Dan- « tzig, ils n'avaient point de nouveaux ordres à « donner au comité; que, du reste, il pouvait « continuer les négociations entamées, etc., etc. »

Cette réponse de la diète, quoique poliment mitigée, fut prise pour un refus direct par les ambassadeurs étrangers, et, dès ce moment, ils renoncèrent à leur rôle de médiateurs. Ce fut alors que la politique russe commença à faire

jouer tous ses ressorts pour aigrir Frédéric-Guillaume contre la diète polonaise. La cour de Saint-Pétersbourg, qui à Warsovie animait les esprits contre l'avidité prussienne, suggérait à Berlin les élémens de cette même avidité. De son côté le roi de Danemarck consillait à Frédéric-Guillaume un rapprochement avec la Russie, et lui montrait en perspective la part qui lui reviendrait dans le démembrement de la Pologne. La diète reçut avis de ces menées ténébreuses, et l'on cita même à sa barre une déclaration du prince danois, communiquée, le 8 mars 1791, aux cabinets d'Angleterre et de Prusse.

Dans ce même temps, les résidens polonais près des cours étrangères faisaient passer à la diète les renseignements les plus positifs sur l'orage qui menaçait la Pologne.

Cette perspective, loin d'abattre l'énergie des patriotes, sembla les armer d'un nouveau courage, et la diète, pour répondre au défi d'une ligue occulte, adopta hautement la mémorable constitution du 3 mai 1791. Non contente de consolider l'indépendance intérieure, elle voulut, en portant à la succession au trône une dynastie nouvelle, assurer également sa force et sa liberté au dehors. Tour à tour refusée ou trahie, elle jeta enfin les yeux sur l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste. Ce prince, en effet, soit par ses

liens de famille, soit par la position de ses Etats, pouvait accroître la force morale de la Pologne ; et sa nomination au trône fut une des principales opérations de la diète constituante ¹.

Le roi de Prusse, qui paraissait encore allié de bonne foi, fit à cette occasion une nouvelle démarche pour prouver aux Etats combien il entrait dans le mérite de leur dernier acte. Il écrivait à son ministre, comte de Goltz, la dépêche suivante, remise au comité le 17 mai 1791 : « J'ai
 « reçu votre note en date du 3 mai, avec un
 « supplément qui me fait part d'une nouvelle
 « bien importante, et c'est que la diète de Po-
 « logne a proclamé l'électeur de Saxe successeur
 « éventuel au trône, en assurant ladite succes-
 « sion à ses descendans mâles, et à défaut de
 « ceux-ci à la princesse sa fille, soit à l'époux
 « futur que lui choisiront de concert l'électeur
 « de Saxe et les Etats. Par suite de l'amitié bien
 « réelle que je porte à la république, amitié
 « qui m'a toujours porté à consolider sa nouvelle
 « constitution, amitié dont je n'ai cessé de fournir
 « toutes les preuves qui dépendaient de moi,
 « j'admire et j'applaudis à la *démarche* importante
 « que la nation vient de faire, et que j'estime

¹ Voyez, à la fin du volume, Pièces Officielles et Justificatives, N° I.

« essentielle à son bonheur. La nouvelle que
 « j'en reçois m'est d'autant plus agréable, que des
 « liens d'amitié m'unissent à ce prince vertueux,
 « destiné à rendre la Pologne heureuse, et que
 « sa maison a toujours conservé avec la mienne
 « des liaisons de bon voisinage et de l'union la
 « plus intime. Je suis persuadé que ce choix de
 « la république raffermira pour toujours l'*har-*
 « *monie* et l'*intelligence* qui règnent entre elle et
 « moi. Je vous recommande de présenter, de la
 « manière la plus solennelle, mes félicitations
 « au roi, aux maréchaux de la diète, et à tous
 « ceux qui ont contribué à une œuvre aussi im-
 « portante. »

Le décret de la diète qui appelait l'électeur de Saxe au trône de Pologne, devint pour la tsarine un nouveau sujet de mécontentement. Ne voyant dans cette démarche que le dessein bien prononcé de se soustraire à son influence, elle résolut de perdre cette malheureuse république, et proposa secrètement son partage au cabinet de Berlin. Mais l'état actuel du continent devait empêcher Frédéric-Guillaume de prendre part pour le moment à cet acte d'iniquité.

Des ambitions diverses se croisaient alors en Europe, et les puissances s'observaient avec inquiétude. L'Angleterre jalouse voyait avec dépit

la prépondérance de Catherine II balancer la sienne dans l'équilibre politique. La Turquie profitait d'une trêve pour songer à des combats nouveaux, et Youssouf-Bacha poussait avec vigueur ses préparatifs d'attaque. La France, occupée de ses constitutions intérieures, était la seule qui parût indifférente aux débats européens. Au milieu d'un tel conflit, le roi de Prusse, toujours disposé à se dévouer au parti le plus fort, ne savait trop quels intérêts il devait embrasser. Pourtant la crainte d'une alliance sincère entre la Russie et la Pologne, alliance que de nouvelles institutions pouvaient établir sur d'autres bases, la crainte encore de voir la tzarine sacrifier pour un instant son ambition au désir d'une vengeance personnelle contre le cabinet prussien, tous ces motifs le maintenaient dans des rapports bienveillans vis-à-vis de la diète et la maison de Saxe, souveraine adoptive de la Pologne.

Aussi le traité de Pilnitz au mois d'août, et les conférences secrètes tenues ensuite à Vienne pour consolider l'existence des Etats polonais, ne peuvent-ils être considérés que comme un projet dérisoire et une véritable mystification.

Ce ne fut guère qu'au commencement de 1792, que l'œuvre de spoliation se décida d'une manière plus ouverte. Un traité de paix définitif

réglâ les différends de la Porte et de la Russie, à l'avantage de cette dernière puissance. Un projet de coalition armée contre la nation française fut arrêté entre les cours de Vienne et de Berlin, et enfin la Russie, suivant le cours de ses menées ténébreuses, parvint à détacher la Prusse de l'alliance polonaise.

Une fois tranquille de ce côté, et délivrée de la crainte d'une invasion sur ses frontières de Turquie, la tzarine marcha droit à son but, et les troupes moskovites eurent ordre de se diriger sur la Pologne.

De toutes parts il parvenait à la diète des nouvelles sûres de cette invasion prochaine. Aussi, prévoyant le danger avec calme, commença-t-elle à songer aux moyens de défense. Persuadée qu'en concentrant tout le pouvoir dans une seule main, elle donnait une impulsion plus énergique aux opérations militaires, elle conféra au roi, par un décret du 16 avril 1792, les droits les plus étendus. On confia donc au faible Stanislas-Auguste la direction de la force armée, on lui permit de contracter en Hollande un emprunt de plusieurs millions de florins pour subvenir aux frais de la guerre. Avant l'adoption de cette loi, qui fut intitulée : *Préparatifs de guerre* ¹, le

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N^o II.

roi et le maréchal Malachowski demandèrent au ministre prussien quelles démarches il convenait de faire pour conjurer un péril aussi imminent. Celui-ci, s'épuisant en protestations, leur répondit : « Qu'il n'était pas croyable que
« les Russes envahissent le territoire de la répu-
« blique, mais qu'il était possible que sous des
« apparences amicales, et comme protecteurs
« des mécontents, ils se rapprochassent de ses
« frontières. Il ajouta que c'était aux Polonais
« d'aviser à leur propre destinée, et d'appeler
« sur eux, par des mesures énergiques, l'intérêt
« des autres puissances ; car il paraissait probable
« que l'appui qu'on leur prêterait serait en rai-
« son de leurs efforts vers une courageuse résis-
« tance. »

C'était avec de pareilles subtilités que le ministre prussien éludait les questions pressantes des chefs polonais, lorsque ceux-ci désiraient connaître l'opinion de sa cour sur l'agression moskovite. Défiant à l'excès, il refusait les explications écrites, et quand il en donnait de verbales, elles étaient toutes illusoires et évasives.

Pour obvier à ce que l'arrêté *préparatifs de guerre* ne fût considéré comme une attaque anticipée de la part des Polonais, on en fit une communication officielle à tous les ministres étrangers résidant à Warsovie, en l'accompa-

gnant des motifs qui avaient décidé son adoption. Cette démarche eut lieu surtout vis-à-vis de l'ambassadeur prussien, par une note en date du 19 avril pour le forcer à s'expliquer plus clairement : sa réponse ne parvint à la diète que le 4 mai; et sur un style et sur un ton bien différent de celui qui avait dicté les notes précédentes, il disait : « Que le roi son maître avait reçu cette communication comme une marque d'attention de la part du roi et de la république de Pologne, mais qu'il lui avait en même temps donné l'ordre de déclarer qu'il ne pouvait en aucune manière prendre en considération les plans dont la diète s'occupait. »

Le 18 mai 1792¹, la Russie publia son manifeste de guerre contre la Pologne. D'après sa teneur, le seul motif de cette agression était l'offense que la tzarine prétendait avoir reçue par une constitution nouvelle qui arrachait la Pologne à son protectorat.

Au moment même où cette pièce fut connue à Warsovie, les États l'expédièrent par courrier au cabinet de Berlin en réclamant de lui des secours armés, conformément au traité d'alliance défensive conclu le 29 mars 1790. Ils exposaient que les troupes moskovites ayant déjà violé leur

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° III.

territoire, l'assistance qu'ils avaient le droit d'attendre de leurs alliés devait être prompte et efficace.

Le ministre prussien, Jérôme Lucchesini, répondit à cette demande par une note provisoire dans laquelle il déclare « qu'en attendant les
« ordres ultérieurs de sa cour, relativement à la
« requête que les États lui avaient adressée, il
« croyait devoir rappeler au comité des affaires
« étrangères le contenu de sa réponse du 4 mai,
« ainsi que les déclarations verbales renouvelées
« par lui au chancelier, aux maréchaux de la
« diète et aux membres du conseil de surveil-
« lance¹ ». Puis, ajoutant à ce verbiage une perfidie personnelle, il terminait en disant « que
« toutes ces démarches, parfaitement conformes
« au langage officiel qu'il avait tenu depuis son
« retour de Schistove à Warsovie, et notamment
« après la révolution opérée le 3 mai 1791, étaient
« une nouvelle preuve de la *probité reconnue* du

¹ Les déclarations verbales que Lucchesini cite dans cet endroit, pour preuve de la *vertu* de son maître, et que cependant il ne croyait pas convenable de présenter par écrit, étaient énoncées en ces termes : « J'ai ordre, de la part de ma cour,
« de déclarer que le roi mon maître, n'a nullement contribué
« à la constitution du 3 mai, et que si le parti patriotique vou-
« lait la défendre par la force des armes, le roi ne se croirait
« pas obligé à le secourir en vertu du traité d'alliance. »

« roi de Prusse qui ne voulait pas que la nation
« polonaise ignorât ses sentimens envers elle et
« ses sollicitudes, surtout dans l'état critique où
« elle se trouvait. »

Dans cet intervalle, et le lendemain même du manifeste de guerre, les troupes russes sous les ordres des généraux Khakhoffskoï et Kretschetnikoff avaient déjà franchi la frontière, et se trouvaient en face de l'armée polonaise, commandée par le prince Joseph Poniatowski. Trop confiante dans l'énergie de Stanislas-Auguste, la diète s'ajourna le 29 mai 1792 ¹. De leur côté, les partisans du roi, hommes faibles, ou traîtres parjurés, semblaient croire impossible que Frédéric-Guillaume pût manquer à la foi des traités, et paraissaient faire moins de fonds sur leurs propres forces que sur les secours d'un allié réfractaire. En conséquence, Ignace Potocki fut

¹ Les patriotes polonais qui tremblaient sur le sort futur de leur pays, et qui redoutaient la duplicité de Stanislas-Auguste, ne déguisèrent pas leurs craintes à la nation et au roi lui-même. Parmi ceux-là le nonce de Krakovie, Stanislas Soltyk, dont le nom appartient désormais à l'histoire, prononça dans la dernière séance de la mémorable diète constituante, un de ces discours prophétiques, où chaque phrase relevait autant l'orateur, qu'il rabaisait celui auquel il s'adressait, et qui n'eut ni l'esprit ni le courage de l'entendre et de le suivre. Voyez Pièces Offic. et Justif., N° IV.

envoyé à Berlin : on présumait que , lorsqu'il aurait rappelé au roi de Prusse toutes les déclarations amicales dont il avait accablé la diète , le traité d'union qu'il avait signé , toutes les démarches successives qu'il avait faites en faveur de la république , soit à la cour de Vienne , soit à celle de Saint-Pétersbourg , la honte d'une défection odieuse serait plus forte à ses yeux que les avantages secrets qu'il en attendait , et le ferait revenir à prêter franchement son appui aux Etats menacés. Mais ces considérations , si puissantes , ne purent rien sur Frédéric-Guillaume ; parjure en dépit de toutes les instances , il justifia pleinement la conduite de Luechesini , et Potoeki emporta seulement de Berlin la certitude que le souverain ne valait pas mieux que le ministre.

Tandis que le gouvernement polonais indécis et confiant tournait son espoir vers la Prusse , Stanislas-Auguste négociait secrètement à Saint-Pétersbourg. A ses yeux , il ne s'agissait ni de l'intégrité du territoire , ni de l'indépendance de la république ; ses vues étroites , son égoïsme apathique n'allèrent pas si loin ; il ne voyait que son hochet favori , sa couronne , et toute la question se réduisait pour lui à la perdre où à la conserver. La nation fut seule grande et digne de meilleurs chefs. A la première nouvelle de l'agression moskovite , tout ce qui pouvait prendre les

armes se leva spontanément; le trésor recevait chaque jour des dons patriotiques en or et en argent; les uns fournissaient des chevaux, d'autres des munitions de guerre, ceux-ci des armes, ceux-là des compagnies entières complètement équipées; enfin une guerre d'enthousiasme allait commencer, si le fantôme de roi qui présidait aux destinées de la Pologne n'eût opposé à cet élan généreux sa froide irrésolution. Pressé par tous les patriotes de se rendre en personne à l'armée, il les rassurait en leur disant « que ce n'é-
« tait pas sur la Pologne que Catherine II devait
« faire tomber ses vengeances, mais sur Frédé-
« ric-Guillaume, dont elle avait juré la perte;
« qu'elle renoncerait à la guerre dès le jour où
« elle verrait la nation disposée à tout terminer
« à l'amiable; qu'au demeurant, il valait mieux
« combattre avec la plume qu'avec l'épée. » Quel-
quefois pourtant, pour abuser le peuple, il sem-
blait faire avec activité les préparatifs de son dé-
part, et, tandis qu'il s'abaissait à cette indigne
comédie, il traitait sous main avec le cabinet de
Saint-Pétersbourg, et donnait aux troupes polo-
naises l'ordre de battre en retraite.

Mais lorsque, par suite de ce système pusilla-
nime, les Russes se furent avancés jusqu'aux por-
tes de Warsovie, il reçut de la tzarine une lettre
par laquelle elle déclarait hautement « qu'elle

« ne lui pardonnerait pas d'avoir trompé ses espérances, s'il ne se réunissait au groupe des fidèles Polonais qui, sous sa protection, avaient juré à Targowica d'anéantir la constitution du 3 mai. »

Stanislas, toujours possédé de la crainte de perdre sa couronne, prêt d'ailleurs à subir toute espèce d'affronts pour la conserver, commença par tourner contre la liberté nationale des pouvoirs que la diète lui avait attribués pour un meilleur usage. Sous le prétexte d'un armistice, il donna à l'armée, déjà excédée de fatigues, l'ordre de déposer les armes, et l'armée, croyant servir la cause publique, obéit sans défiance.

Les Russes entrèrent alors à Warsovie comme amis et alliés, et Stanislas-Auguste respira plus librement au milieu des satellites étrangers. Pour comble d'avilissement, on le vit alors renier hautement les constitutions qu'il avait jurées, et apposer son seing royal à l'acte qui ordonnait des poursuites contre les auteurs du pacte du 3 mai ¹. Une fois que les Russes furent maîtres de la capitale, ils distribuèrent à leurs partisans toutes les charges civiles et militaires; et cette portion de citoyens généreux que Frédéric-Guillaume avait trahis et que Stanislas-Au-

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° V.

guste avait vendus, ou fugitive, ou proscrite, n'eut de choix qu'entre la prison en Sibérie et l'exil sous un ciel étranger.

Quelquesuns pourtant, cachés au fond des provinces, affrontèrent mille périls pour veiller à la régénération de leur patrie, tandis que les nombreux exilés appelaient l'Europe entière au secours d'une nation indignement trompée.

Poussés par des fortunes diverses, ces généreux proscrits s'étaient mis sous la sauvegarde les uns des gouvernemens monarchiques, les autres sous celle de gouvernemens libres, et malgré ce contraste bien marqué, Catherine II sut, par le moyen de ses agens secrets, atteindre les uns et les autres. On reprochait à ceux qui s'étaient réfugiés en Allemagne d'être partisans et propagateurs du système qu'on appelait alors en Europe système des Jacobins, et ceux qui vivaient sous des gouvernemens libres étaient bientôt taxés et convaincus de principes féodaux et anti-constitutionnels. Ainsi, par des motifs opposés, on cherchait à perdre dans l'opinion européenne les martyrs d'une même cause, et l'on voulait flétrir d'avance le nom d'un peuple qu'on devait plus tard anéantir.

Dans une circonstance aussi critique, une faute grave, commise par les maréchaux de la diète Malachowski et Sapieha, trouvera difficilement

excuse aux yeux de la postérité. Respectés comme ils l'étaient pour leur vertu et leur dévouement à la patrie, la Pologne entière avait les yeux sur eux, et leur exemple aurait été suivi par toute la nation. Dès le moment où ces maréchaux se furent aperçus que Stanislas-Auguste désertait la cause polonaise pour se réunir aux Targoviens, ils avaient le droit et se trouvaient même obligés de déclarer la diète en permanence. S'ils avaient suivi cette marche, si, de concert avec la diète, ils s'étaient mis à la tête de l'armée, le salut de la patrie n'était pas désespéré, et la Pologne redevenait elle-même. D'un côté, cette démarche imposante, en montrant au peuple ses véritables représentans armés contre des oppresseurs, eût fait de chaque citoyen un héros prêt à tout sacrifier pour le maintien de ses libertés. De l'autre côté, l'armée, forte de soixante mille hommes, ne manquait de rien et n'était alors ni découragée ni battue. Rien n'était plus facile que d'augmenter sa force numérique, et si les élus de la nation eussent marché à sa tête, on aurait trouvé tous les fonds nécessaires pour la solder et l'entretenir. Sans doute, les généraux qui la commandaient n'étaient pas très expérimentés, mais ils étaient tous pleins de bravoure, de dévouement patriotique et de ce génie militaire si naturel aux Polonais. Bien plus, les officiers supérieurs, et

ceux-là même que l'on supposait les plus dévoués au roi, tels que Joseph Poniatowski, Michel Wielhorski et Stanislas Mokronoski, n'auraient pas hésité d'enfreindre les volontés du monarque pour servir la cause nationale, si les maréchaux de la diète s'étaient dirigés vers l'armée.

Mais lorsqu'on vit ces citoyens marquans demeurer dans une complète inaction, lorsqu'au lieu de convoquer la diète, on apprit qu'ils avaient quitté la Pologne, quand plus tard le roi accéda au complot de Targowica, et mit, par cette faiblesse, le pays et l'armée à la disposition des Russes, que pouvaient les forces militaires isolées de tout appui civil? Le trésor, les magasins, l'arsenal, tout était entre les mains du roi! L'armée reçut donc l'ordre de cesser les hostilités, de rentrer dans les cantonnemens et d'adhérer à la honteuse confédération de Targowica. Plusieurs généraux et officiers dont la position était indépendante donnèrent alors leur démission; les autres furent forcés de se plier aux circonstances, n'attendant qu'une occasion favorable pour se laver aux yeux de l'Europe de la tache imprimée au nom polonais.



CHAPITRE II.

Immobilité de l'Autriche. — Nouvelles intrigues de la Russie auprès du cabinet de Berlin. — Partage de la Pologne décidé. — Marche des armées prussiennes. — Manifeste. — Conduite de la Russie. — Protestations et universaux de la soi-disant confédération de Targowicza. — Sa dissolution. — Convocation de la diète de Grodno. — Ses opérations illégales sous l'influence des baïonnettes russes. — La cession vis-à-vis de la Russie est sanctionnée par la diète. — Même demande du roi de Prusse. — Débats orageux. — Elle est arrachée par la violence. — Indignation du peuple Polonais. — Symptômes d'un soulèvement général.

TRANQUILLE au milieu de ces événemens, l'Autriche gardait un rôle passif. L'empereur Léopold, successeur de son frère Joseph II, ayant pris les rênes du gouvernement dans des circonstances orageuses, s'était vu porté par caractère et par principes vers un système pacifique. Ami du calme, il avait toujours maintenu avec la cour de Berlin des relations bienveillantes, et l'affection particulière que lui portait Bischofswerder, favori du roi de Prusse, la commune

amitié des deux princes pour l'électeur de Saxe, contribuait encore à consolider cette bonne harmonie.

On a vu plus haut qu'à la suite du congrès de Pilnitz, qui avait pour objet la coalition de la Prusse et l'Autriche contre la République française, il se tint à Vienne des conférences secrètes entre les plénipotentiaires des deux puissances. Il paraît certain qu'il s'agissait de stipuler, par un article additionnel au congrès, que l'indépendance et la libre constitution de la Pologne devaient être franchement reconnues. Les deux cours s'engageaient en outre à ne pas permettre aux princes de leur sang de contracter d'alliance avec l'infante de Pologne, fille de l'électeur de Saxe. On devait, par une clause spéciale, s'entendre plus tard sur ce mariage, et enfin on se promettait de faire toutes les démarches nécessaires auprès de Catherine II pour obtenir son assentiment à cet ordre de choses.

Mais la mort inopinée de l'empereur, survenue en mars 1792, changea totalement la face des affaires, et ce traité secret, si favorable à la Pologne, demeura sans exécution et suivit Léopold dans sa tombe.

Influencé par son ministère, le nouvel empereur François II, novice et jeune encore, oublia ses vrais intérêts, et se laissa circonvenir par la

politique adroite du cabinet de Saint-Pétersbourg. Dès ce moment tout conspira contre la Pologne. A Berlin, les conseils pacifiques de Bischofswerder avaient fait place aux vues intéressées de Hertzberg; à Vienne, la conduite prudente de Léopold demeurait sans imitateurs, et la Russie, forte du consentement tacite de la Prusse, marcha le front levé vers ses projets de conquête. C'est au milieu de circonstances pareilles que Catherine II fut priée officiellement de déclarer si elle accédait au traité de Vienne. La réponse était facile à prévoir. La tzarine, tout en offrant aux deux cours intéressées une alliance particulière, exprimait son regret de ne pouvoir adhérer à tous les accords pris entre elles, et cela à cause de l'article secret qui concernait la Pologne.

Dans le même moment, des agens soudoyés renouvelaient auprès du cabinet de Berlin les mêmes démarches que la cour de Danemarck y avaient faites à une autre époque. On exagérait à Frédéric-Guillaume les avantages qu'il retirerait du démembrement de la république; on remettait sous ses yeux combien une portion de ce territoire arrondirait ses Etats; on allait même jusqu'à n'exiger de lui qu'une immobilité passive jusqu'à la pleine consommation de l'œuvre d'iniquité.

Quoique les Polonais eussent déjà des motifs

suffisans pour croire que le roi de Prusse n'était pas inaccessible à ces insinuations, surtout depuis ses réponses au sujet de l'agression moskovite, tous les soupçons se changèrent en certitude, lorsque l'on vit les troupes russes, que la tzarine cantonnait dans les Etats de la république, respecter les palatinats de la Grande-Pologne, comme étant la portion destinée par elle à Frédéric-Guillaume, en accomplissement de ses promesses.

Cependant, comme la guerre contre la nation française, concertée dans le même temps entre les cours coalisées, semblait leur promettre une heureuse et prompte réussite, elles ajournèrent leurs projets définitifs sur la Pologne, jusqu'au moment où le triomphe de cette nouvelle ligue les mettrait en position de dicter des lois à l'Europe. C'était, en effet, dans le moment même où Stanislas, adhérant au complot targovicien, sacrifiait aux Russes les libertés de la Pologne, que des armées nombreuses, unies contre la République française, s'avançaient à marches rapides vers les frontières d'Allemagne.

L'univers entier connaît les triomphes de la France républicaine. Un instant de revers fut vengé par une série de triomphes. Instruit de ces premiers échecs, le ministère prussien voulut alors, par une compensation cruelle, rega-

gner en territoire, du côté de la Pologne, ce qu'il perdait en hommes du côté de la France.

Ainsi, désormais bien d'accord sur le démembrement des Etats, la Prusse et la Russie se concertaient ensemble pour y faire tremper l'empereur François II. Elles saisirent donc, pour déclarer leurs projets à la cour de Vienne, l'instant où des revers marqués, des besoins urgents et la nécessité d'un appui pour continuer la guerre avec la France, ne permettaient pas à l'Autriche de refuser un assentiment qui lui était formellement demandé.

C'est ainsi que, malgré lui et contre ses propres intérêts, l'empereur d'Allemagne fut obligé de se prêter aux vues ambitieuses de Catherine et de Frédéric-Guillaume; c'est ainsi qu'on obtint de lui qu'il demeurât spectateur immobile de cette violence spoliatrice.

Quoi qu'il en soit, la prochaine invasion des armées prussiennes dans la Grande-Pologne commença à être généralement connue, et pourtant le roi Stanislas et les traîtres de Targowica allaient partout, démentant cette nouvelle. Pleins d'un enthousiasme aveugle pour Catherine II, appelée par eux *divine*, ils ne pouvaient se persuader qu'elle consentit jamais à partager avec Frédéric-Guillaume cette domination qu'elle pouvait retenir pour elle seule. Les Russes eux-mêmes,

alors disséminés en Pologne, étaient tellement convaincus des *sentimens généreux* de leur auguste maîtresse, qu'ils ne voulaient pas ajouter foi à l'agression du roi de Prusse.

Le chancelier de la couronne de Pologne, Hyacinthe Malachowski, en qualité de chef du département des affaires étrangères, reçut l'ordre de demander au ministre prussien si l'entrée des troupes du roi, son maître, dans la Grande-Pologne, devait réellement avoir lieu. La réponse du ministre fut complètement négative.

En effet, rien n'était encore arrêté d'une manière définitive : on négociait à Saint-Pétersbourg, et sur l'étendue du territoire à envahir, et sur la portion qui compéterait aux parties co-partageantes, et il était très essentiel pour la Prusse de déguiser, jusqu'au moment fixé, sa dernière perfidie. Décidé d'ailleurs quant au fond de la question, Frédéric-Guillaume ne l'était pas encore quant à la forme. Il consentait pleinement au démembrement de la république, il ne chicanait ni sur le mode de partage, ni sur l'étendue de terrain à répartir, mais il voulait masquer cet acte déloyal par quelques hautes raisons politiques, et justifier par là aux yeux de l'Europe cette spoliation scandaleuse.

L'aveugle soumission de Stanislas-Auguste, des Targoviciens et leurs adhérens, tous esclaves

de la Russie, ne pouvait passer pour la conduite de sujets révoltés. Tout ce qui restait à faire était de mettre de faux soupçons à la place de complots réels. On chercha donc des ennemis dans les sociétés particulières. On espionna le peuple, on interpréta sa tristesse, on intentionna ses regrets. Les plaintes contre les vexations des armées russes, l'appréhension des mêmes tourmens de la part des troupes prussiennes, les consolations mutuelles entre les citoyens opprimés, leurs souhaits pour le triomphe des troupes françaises, tout, jusqu'aux pleurs de la nation polonaise, fournit matière à cette dénonciation. Il fallait des prétextes, il fallait une excuse qu'on pût jeter au devant des armées envahissantes, et ces prétextes, cette excuse, furent bientôt trouvés. On lisait donc dans un manifeste absurde et diffus : « que les cours de Berlin et de Saint-
« Pétersbourg ne pouvaient, sans danger pour
« leurs propres états, tolérer les institutions ac-
« tuelles de la Pologne ; que l'esprit et les prin-
« cipes de la démocratie française y avaient jeté
« de profondes racines ; que les émissaires des
« jacobins parisiens y trouvaient assistance et
« protection ; que déjà il s'y était formé plusieurs
« sociétés populaires infectées de ces maximes
« perverses ; qu'enfin cette doctrine, dangereuse
« sous un régime monarchique, s'était propagée

« plus particulièrement dans la Grande-Pologne,
 « et qu'il se trouvait là un nombre immense de
 « zélateurs et d'apôtres de ce faux patriotisme. »

Tels sont en abrégé les grands motifs allégués dans la déclaration que le ministre prussien rendit publique, le 16 janvier 1793, au moment où les troupes de cette puissance, sous la conduite du général Mollendorf, envahissaient le territoire polonais pour lui ravir ses plus belles provinces. Ce qui est encore à remarquer dans cette déclaration, c'est que, pour voiler les motifs de son agression, la cour de Berlin l'appelait une mesure de précaution, afin, y était-il dit, « de garantir ses provinces limitrophes de la contagion des maximes françaises, de réduire au silence les mal intentionnés qui excitaient des mouvemens et des troubles, de rétablir et de maintenir la tranquillité publique, et d'assurer une protection efficace aux sujets *bien intentionnés*. »

Cette déclaration du 16 janvier fut suivie d'une seconde, en date du 24 février, relative à l'envahissement du port et de la ville de Dantzig, que le roi de Prusse appelait un foyer de *jacobinisme*. Le retard que l'on mit à publier ce second manifeste vient de ce que l'Angleterre y avait refusé assentiment. Une différence assez frappante, qui existe entre ces deux déclarations des 16 janvier

et 24 février, c'est que, dans la première, le roi de Prusse ne parle que du consentement tacite de l'empereur François II, et que, dans l'autre, il déclare positivement « qu'il s'est entendu au sujet de Dantzig avec les puissances y ayant un intérêt commun. »

Au milieu de ce concours' de circonstances qui caractérisaient aux yeux de la nation polonaise les démarches avides des puissances voisines, l'insinuant Sievers, nouvel ambassadeur de Russie, arriva de Saint-Pétersbourg à Grodno. Interrogé par les chefs de la confédération de Targowicza sur le résultat probable de l'entrée des troupes prussiennes en Pologne, et sur les intentions de la *magnanime* Catherine II, il feignit la surprise, et répondit seulement qu'il ignorait les vues de Frédéric-Guillaume. Consulté depuis sur les mesures à prendre pour repousser cette agression, il répondit que, par suite de la confiance entière que les fédérés de Targowicza avaient mise *dans la grandeur d'ame de son auguste maîtresse, confiance qu'elle méritait à tous égards, il lui semblait qu'on ne devait faire aucune démarche hostile sans l'avoir au préalable consultée elle-même.* Ce conseil cachait évidemment une arrière-pensée : aussi ne séduisit-il que les hommes vendus à la tzarine et demeura-t-il sans effet sur la saine partie de la nation. Dès ce moment,

Le mécontentement devint général, on parla hautement contre les traîtres qui avaient fait trafic des libertés nationales, et qui, vassaux de la Russie, étaient devenus tyrans de la Pologne. Mais l'anéantissement de la confédération de Targowica n'entraînait pas encore dans les plans de la tsarine. Pour prévenir les événemens qui auraient pu accélérer sa chute dans le moment où l'on avait encore besoin de son secours, Sievers suggéra à ses divers membres l'idée de préparer quelques moyens de défense, et cette idée, tout en flattant leur amour propre, leur servit en quelque sorte de sauvegarde contre l'indignation générale.

Ils publièrent en conséquence, et sous la date du 3 février 1793, une protestation contre l'invasion prussienne. Cet acte, signé par les soi-disant *vrais républicains polonais*, contenait dans sa première partie une satire de la constitution du 3 mai, l'éloge de Catherine II, l'apologie de leur propre rébellion, et enfin des hymnes de louange aux troupes russes. Dans la seconde partie, on relatait toutes les remontrances faites au roi de Prusse avant son invasion; on exposait les violences commises par ses troupes au moment de leur entrée, et protestant une confiance sans bornes dans la justice de Frédéric-Guillaume, et dans la générosité de Catherine II, on s'élevait

contre une usurpation quelconque du territoire polonais : enfin, on déclarait solennellement que la confédération de Targowicza n'avait participé en rien aux conventions qui pouvaient amener le démembrement du pays, que tous ceux qui en faisaient partie étaient prêts à défendre, au péril même de leur vie, l'honneur, l'indépendance et l'intégrité nationale.

Dans chaque période de cet écrit, les arguments les plus contradictoires venaient se presser en foule : à côté de plaintes amères contre la violence figurait l'apologie de ses auteurs ; près des bassesses les plus serviles, les mots de liberté et de gloire ¹.

Non contents de publier et de répandre cette protestation, les Targoviciens rédigèrent des universaux, à l'effet de convoquer l'arrière-ban général de la noblesse (*pospolité ruszenie*) contre les attaques du roi de Prusse. En faisant un pareil éclat, ils voulaient non seulement se donner un air d'importance, mais encore complaire aux vœux secrets de la Russie, qu'ils supposaient toujours opposée aux desseins de Frédéric-Guillaume. Mais leur erreur là dessus ne fut pas de longue durée. A la première apparition des universaux, Sievers leur déclara formelle-

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° VI.

ment que cette démarche n'était pas dans les intentions de sa souveraine. En conséquence, les troupes russes et prussiennes, distribuées dans les divers districts de la Pologne, reçurent l'ordre de se tenir prêtes à marcher contre ceux qui oseraient manifester des vues hostiles aux projets des deux cours alliées.

Malgré l'attitude menaçante des troupes étrangères, tous les citoyens ne furent pas également intimidés, et dans plusieurs districts on se préparait à la résistance. Une seule étincelle qui aurait jailli du côté de la Prusse, pouvait étendre l'incendie jusqu'aux frontières moskovites. C'est pourquoi Sievers déclara d'une manière énergique aux chefs des Targoviciens qu'ils eussent à neutraliser l'effet de leurs universaux pour la convocation de l'arrière-ban de la noblesse. Toujours esclaves de l'influence russe, ils obéirent sur-le-champ, et, dans une adresse publiée le 22 février 1793, ils disaient en substance « qu'il ne
« restait d'autre espoir à la république que la
« magnanimité de la grande Catherine, et que si
« les Polonais ne voulaient point écouter ses
« conseils, ils causeraient eux-mêmes la ruine de
« l'État. En conséquence, continuaient-ils, nous
« conjurons au nom de la patrie qui doit nous
« être chère à tous, nous conjurons les citoyens
« qui habitent les provinces de ne pas former

« des assemblées prématurées, capables d'avancer la chute de la république. On sera toujours à temps de se réunir pour la défense commune, lorsqu'un ordre exprès de la confédération nationale viendra indiquer que le moment favorable est enfin arrivé. »

Cette adresse ignominieuse, envoyée dans les districts, ouvrit les yeux des plus aveuglés, et désormais chaque Polonais sut dans quelle balance il devait peser l'amitié et la protection étrangère.

S'insurger partiellement contre des satellites armés, nombreux et toujours sur leurs gardes, c'eût été marcher à une mort certaine, et compromettre le succès du complot général qui couvait sourdement dans toute la Pologne. D'ailleurs le parti du roi et les chefs targoviciens avaient encore entre leurs mains toutes les ressources nationales et la direction des affaires politiques. Et pourtant, malgré tant d'obstacles, cet amour sacré de la patrie, que le revers peut dompter, mais qu'il ne peut éteindre, ce feu sacré que le Polonais a conservé pur au fort de ses calamités, tout portait les patriotes opprimés vers un soulèvement contre leurs fiers dominateurs.

L'indignation contre la confédération de Targowica était alors à son comble. Odieux même à

Leurs anciens partisans, les chefs de cette ligue étaient devenus l'objet de l'exécration publique, à tel point que les Russes crurent devoir séparer leur cause de la leur. Ainsi, les vils esclaves qui avaient servi de marche-pied à l'asservissement de la Pologne, furent eux-mêmes victimes de leur trahison, et la Russie brisa sans pudeur l'instrument qui avait si complètement servi ses projets. Bien plus, pour ajouter à cet abandon l'ironie la plus sanglante, elle ne les reconnut traîtres à la patrie que parce qu'ils avaient voulu ou feint de vouloir s'opposer à l'agression prussienne.

Pour atteindre ce but, des ordres plus précis envoyés de Saint-Pétersbourg autorisèrent Sievers à se concerter avec le ministre prussien sur le partage de la Pologne. Une fois d'accord entre eux, les deux ambassadeurs présentèrent simultanément à Grodno, le 9 avril 1793, aux fédérés de Targowicza une déclaration qui précisait les destinées que l'on avait préparées à la Pologne¹.

Cette déclaration était si dure, si outrageante, qu'elle ouvrit les yeux même aux Targoviciens.

Ne pouvant ajouter foi à ce qui se passait, et croyant que les ministres russes agissaient sans l'ordre de Catherine, ils envoyèrent l'un d'eux,

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° VII.

Stanislas-Félix Potocki, à la cour de Saint-Pétersbourg pour conjurer la *clément*e tsarine d'éloigner de leur patrie des calamités dont ils étaient la première cause; mais on lui fit entendre que le temps des prières était passé, et que la présence d'un traître était odieuse même à ceux qui avaient profité de la trahison.

Abhorré en Pologne, méprisé à Saint-Pétersbourg, Potocki alla cacher sa honte en pays étrangers.

François-Xavier Branecki, qui avait pour femme une nièce de Potemkin, en perdant comme citoyen le nom de Polonais, fut fier d'avoir su se ménager une alliance russe, et borna désormais son ambition à l'honneur d'avoir épousé une dame de la cour de Catherine.

Sévérin Rzewuski émigra en Gallicie, y cherchant un asile contre l'indignation de ses compatriotes. ¹

Ainsi finirent les trois chefs de la ligue anti-

¹ Le jugement des contemporains est celui sur lequel la postérité appuie le sien. Si l'endureissement coupable et concentré de Potocki et de Branecki n'a jamais pu être justifié par aucune démarche officielle ou publiquement émise, nous ne pouvons cependant nous empêcher de rapporter ici la protestation de Rzewuski, protestation que sa conscience lui arracha, qu'il écrivit le 17 avril, et qu'il porta aux actes de Grodno, le 22 avril 1793. Voyez Pièces Offic. et Justif., N° VIII.

nationale. Exemple mémorable de cette fatalité qui poursuit le parjure, et qui tôt ou tard fait tomber sur sa tête la même foudre qu'il avait appelée sur les autres. Quoi qu'il en soit, la dispersion des Targoviciens ne fit que hâter les succès de Catherine II. Le pouvoir absolu retourna dans les mains de son ancien favori, Stanislas-Auguste, et le choix des agens subalternes fut remis à la sagacité de son ministre Sievers. Ce furent les deux frères Joseph et Simon Kossakowski, l'un évêque de Livonie, et l'autre soi-disant grand général de Lithuanie, couvert d'un uniforme russe¹, Joseph Ankwicz et Pierre d'Alkantara Ozarowski, tous avides d'argent, de distinctions et d'emplois. Dissipateurs de leurs propres biens par des moyens aussi honteux que ceux dont ils s'étaient servis pour les acquérir, insatiables et toujours indigens, ils s'étaient vendus à la Russie.

Voilà quels furent les instrumens d'opprobre qui aidèrent les deux puissances à consommer leur dernier forfait; voilà les noms que l'his-

¹ L'illustre citoyen Michel-Kasimir Oginski, grand-général de Lithuanie, en butte aux persécutions sous lesquelles tombaient tant de victimes du patriotisme, avait quitté le ministère quelques mois avant que l'insolence de Simon Kossakowski eût osé s'attribuer une des plus hautes magistratures de la république.

toire doit livrer à l'indignation de la postérité : sans eux peut-être, l'attentat du démembrement n'aurait jamais pu s'accomplir, car la Pologne prouva plus tard ce qu'elle savait faire quand on la guida dans la route de l'honneur et de l'indépendance.

Les cours de Saint - Pétersbourg et de Berlin voulant, dans leur déclaration du 9 avril, conserver, autant que possible, les formes légales, avaient exprimé le désir de voir convoquer une diète qui légitimât leur envahissement. Mais cette espèce de violence morale était plus difficile à imposer à la nation que la violence physique dont elle était la victime ; et la république, fière encore dans son malheur, n'avait pas seulement conçu l'idée que son oppression pût être légalisée.

En effet, composer une diète de députés nommés par les provinces envahies, était entacher ses actes d'une nullité évidente ; car, comment supposer que des peuples que la Russie traitait en esclaves, iraient déclarer qu'ils étaient librement et volontairement ses sujets ? Et d'un autre côté, les citoyens du pays que la Pologne possédait encore voudraient-ils s'arroger, par un acte public, le droit de vendre ou de céder leurs frères ?

Mais les ministres russes et prussiens ne s'ef-

frayaient d'aucune difficulté. Ne pouvant se rendre maîtres de l'opposition du peuple polonais, ils parvinrent à l'é luder. Dès le moment où les troupes russes cantonnées dans les districts y eurent arrêté l'effet des universaux et comprimé les tentatives des patriotes, ils ramassèrent tous les gens sans aveu, en remplirent les diétines (assemblées préparatoires), et parvinrent ainsi à composer une diète illégale, mais qui leur était entièrement dévouée.

Cependant, bien qu'en général le choix des membres qui en faisaient partie fût anti-national, il s'y rencontra, malgré les précautions des Russes, plusieurs citoyens honorables qui protestèrent hautement contre toutes les violences que cette assemblée vit sanctionner. Dans le faible parti d'opposition qui s'éleva dans son sein, se distinguèrent spécialement Thadée Skarzynski, nonce de Lomza, Denis Mikorski, nonce de Wyszogrod, Jean Krasnodembski, nonce de Liw, Joseph Kimbar, nonce d'Upita, Antoine Karski, nonce de Plock, Ignace Goslawski, nonce de Sandomir, Simon Szydowski, nonce de Ciéchanow, André Ciemniewski, nonce de Rozan, Vincent Galenzowski, nonce de Lublin, Grelawski, nonce de Sandomir, Ignace Plichta, nonce de Sochaczew, Louis Chodzko, nonce d'Oszmiana, et autres; mais leurs voix furent

étouffées par les vociférations d'une majorité vendue, et l'acte illégal, sous le nom de traité de cession, fut signé à Grodno, le 22 juillet 1793, par une députation nommée à cet effet ¹.

Le roi, après avoir déclaré *qu'il ne coopérait pas* au démembrement de la Pologne, mais *qu'il y adhérerait*, conscillait dans son style larmoyant de satisfaire aux vœux de la Russie, et de souscrire à la perte d'une partie pour sauver le reste. Les frères Kossakowski de leur côté faisaient circuler dans l'assemblée et dans les sociétés particulières, que la soumission de la diète aux volontés de Catherine II entraînerait la rupture de ses négociations avec le cabinet de Berlin, et qu'au moyen de cette condescendance vis-à-vis de la Russie, la république se trouverait rassurée contre la crainte d'un nouveau sacrifice vis-à-vis de la Prusse.

D'autres agens russes répandaient aussi des bruits encourageans. Ils disaient aux crédules

¹ Le talent de l'éloquence uni aux sentimens sublimes du courage civique, est la plus belle gloire qu'un citoyen puisse acquérir. L'illustre Kimbar obtint ce double triomphe. Le discours qu'il prononça et qui fut appuyé par ses vertueux collègues, à la séance du 17 juillet, est un des beaux modèles que l'on peut proposer aux générations présentes et à venir! Polonais, n'oublions jamais ces jours mémorables où des hommes courageux faisaient entendre la voix de la vérité! Voyez Pièces Offic. et Justif., N° IX.

que l'acte d'approbation demandé à la diète ne servirait à la tzarine que comme prétexte pour séduire le roi de Prusse par une apparence de procédés hostiles contre les États polonais, mais que l'impératrice, non seulement restituerait ce qu'elle feignait d'usurper, mais que même elle n'attendait que ce moment pour prendre Frédéric-Guillaume au dépourvu, et se venger enfin de sa participation aux derniers changemens survenus dans la république, lors de la diète constituante.

C'était tantôt par de telles menées, tantôt par des menaces ouvertes, qu'on encourageait les uns, et qu'on intimidait les autres; et c'est à l'aide d'une influence adroite ou violente que fut signé le prétendu traité de cession.

Ce premier sacrifice était à peine consommé en faveur de la Russie, que le ministre prussien présenta la même demande à la diète, insistant pour qu'on autorisât la même députation, ou qu'on en désignât une autre avec tout pouvoir de traiter avec lui.

La discussion qui s'ouvrit au sujet de cette nouvelle exigence, mit dans tout son jour la tactique des cours alliées. Même au milieu de cette assemblée corrompue, un murmure d'effroi accueillit cette proposition accablante. On alla cependant aux voix pour décider si la dépu-

tation que demandait le roi de Prusse devait être nommée ou non. Le hasard voulut que, ce jour-là, le nombre des suffrages pour la négative fût égal à celui pour l'affirmative. Un tel incident renvoyait au roi la faculté de trancher la question, et elle fut résolue en faveur de la Prusse. Ainsi, le sort, dans cette circonstance remarquable, voulut que Stanislas-Auguste fût non seulement un prince malheureux, mais encore un prince coupable.

Cependant, cette nouvelle députation ne trouva pas auprès de la diète une obéissance aussi servile que celle qui avait réglé les intérêts russes. Mais Sievers et Buchholtz surent aplanir toutes les difficultés. Le premier, ayant fait entourer de troupes le château où se tenait l'assemblée, menaça ses membres de les faire massacrer tous, sans exception, si, dans la même journée (2 septembre), ils n'autorisaient la députation à signer définitivement le traité de cession en faveur de Frédéric-Guillaume.

Malgré ces menaces hautaines, quelques membres de la diète, protestant contre toute violence, déclarèrent qu'ils ne voteraient que lorsqu'ils pourraient le faire librement, mais Sievers, outré de cette noble résistance, les fit arrêter, et sortir à l'instant de Grodno sous la garde de ses Cosaques.

C'est dans un tel état d'oppression et de servitude que la diète, interrogée sur son assentiment au décret qui autorisait la députation à conclure pour elle avec le roi de Prusse, décret qui lui donnait le droit de signer, sans restriction aucune, le traité de cession, c'est dans ce moment terrible que cette assemblée répondit par un morne silence. Joseph Ankwicz, nonce de Krakovie, et Stanislas Bieliński, maréchal de la diète, interprétant ce silence comme consentement unanime, signèrent le décret avec les députés nommés à cette fin ¹.

Mais pendant que le roi de Pologne, pendant qu'une diète corrompue, livraient aux puissances étrangères les destinées de leur patrie, les citoyens nourrissaient dans les provinces toute la haine que peut inspirer à des opprimés la vue de leurs oppresseurs. Projets de vengeance, complots unanimes, tout s'agitait en secret et préparait dans l'avenir ce grand spectacle d'un peuple envahi qui secoue ses chaînes, et s'en sert comme d'une arme contre ses geoliers.

Malheureusement, le moment d'éclater n'était

¹ Ayant cité plus haut l'énergique discours de *Kimbar*, nous ne pouvons nous empêcher de rapporter celui qu'avait prononcé *Goslawski* à la séance du 6 septembre, relativement aux trois principaux chefs du complot de *Targowica*. Voyez Pièces Offic. et Justif., N° X.

pas encore arrivé, et il était à craindre qu'un mouvement partiel, en donnant l'éveil aux satellites étrangers, ne leur fournit les moyens d'étouffer dans sa naissance le mouvement général qui se préparait.

Franc et loyal, le Polonais dissimulait peu sa haine et ses projets de vengeance. Quelques propos menaçans, quelques rixes populaires, fruits de cette vivacité qui agit avant de réfléchir, donnèrent aux Russes quelques soupçons sur l'orage qui les menaçait. Frappés d'un pressentiment secret, ils forcèrent la diète de Grodno, avant la clôture de ses séances, à réduire l'armée de la république de douze à quinze mille hommes. Ils alléguaient pour motif que la Russie s'était engagée à défendre, avec ses propres forces, la portion du territoire qui demeurait à la Pologne, et que cette clause avait été stipulée dans un traité d'alliance conclu séparément avec la diète, le 14 octobre 1793.

Ce prétendu traité d'alliance, considéré dans ses détails et dans son ensemble, ne peut être considéré que comme un pacte frauduleux auquel la nation n'a jamais consenti. Il en est de même de ce rassemblement d'hommes sans mandat, de gens sans aveu, prétendus nonces à la diète de Grodno, qui s'étaient arrogé le droit de disposer, en faveur de Catherine II, d'un ter-

ritoire inaliénable. Mais comme les puissances alliées avaient sans scrupule profité de leur bassesse, elles surent également se servir de toutes les armes qu'elle leur mettait à la main. Ce traité d'alliance, que nous venons de citer, livrait à la protection russe l'administration intérieure, les affaires étrangères, le droit de déclarer la guerre ou d'accorder la paix, enfin tous les pouvoirs d'un despote absolu, et la tzarine ne laissa aucun de ses droits sans exécution.

Déjà par la réduction de l'armée et par les cantonnemens qu'on lui donnait, on cherchait à l'isoler de la nation ; par la nomination de partisans russes à toutes les places diplomatiques et administratives, civiles et militaires, on enlevait à l'insurrection générale les points d'appui qu'elle aurait pu trouver à la cour de Stanislas.

Enfin, le 29 novembre 1793, fut terminée cette malheureuse diète qui avait compromis, d'une manière si outrageante, et l'inviolabilité des lois et l'indépendance de la nation. Tant de malheurs avaient alors pesé sur la Pologne, tant d'outrages successifs l'avaient frappée, que ses oppresseurs croyaient avoir consommé leur œuvre tout entière ; ils se persuadaient que, désormais, maintenue par un bras de fer, elle se rési-

gnerait au rôle qui lui était imposé, et souffrirait, sans mot dire, que son nom fût rayé de la carte européenne.

Mais loin d'être vaincus par le malheur, loin de ployer sous le joug de la trahison, les Polonais ne respiraient alors que vengeance et liberté; oubliant toutes leurs dissensions intérieures, et réunis pour la même cause, ils ne songèrent désormais qu'à l'honneur de leur patrie. Les nobles, que Frédéric-Guillaume avait indignement trompés et que Catherine avait asservis, se voyant trahis également par l'indigne Stanislas-Auguste, connurent enfin la source de tous leurs malheurs. Ils virent qu'une méfiance de ses propres forces avait perdu la république, et qu'elle serait encore debout si elle avait compté sur l'appui de ses enfans plutôt que sur les secours étrangers. Impatiens de venger tant d'outrages, ils s'adressèrent cette fois à une puissance plus active et plus fidèle, ce fut aux habitans des villes et des campagnes. Pour exciter mieux encore leur enthousiasme, ils renoncèrent à cette morgue aristocratique qui n'était qu'un fardeau de plus pour des esclaves, et, appelant à grands cris une liberté égale pour tous, ils firent vibrer le cœur d'un peuple généreux dans ses cordes les plus sensibles. Il fut alors beau, il fut grand de voir cette nation, que l'on croyait écrasée

pour jamais, renaître de ses propres cendres, redevenir libre et fière, et laver dans le sang de ses oppresseurs la honte de ses premiers revers.



CHAPITRE III.

Le vice-brigadier Dombrowski. — Ses projets. — Symptôme d'insurrection. — Ligue secrète. — Kosciuszko est nommé généralissime. — Il entre à Krakovie. — Ses adresses à la nation. — Mémorable manifeste aux puissances. — Bataille de Raclawice. — Révolution à Warsovie. — Le régiment de Dzialynski se couvre de gloire. — Établissement d'un gouvernement provisoire dans cette capitale. — Révolution de Lithuanie. — Délivrance de Wilna. — Jasinski. — Jonction de l'armée d'Ukraine. — Punition des traîtres à la patrie. — Établissement du conseil suprême national. — Kosciuszko poursuit les Russes. — Bataille de Szczekociny. — L'armée polonaise se replie sur Warsovie. — Bataille de Chelm. — Zatonczek. — Prise de Krakovie. — Fureur populaire. — Siège de Warsovie par le roi de Prusse. — Intrépidité des assiégés. — Insurrection dans la Grande-Pologne. — Le roi de Prusse lève le siège. — Revers en Lithuanie. — Prise de Wilna. — Bataille de Maciétowice. — Kosciuszko est fait prisonnier. — Assaut de Praga. — Capitulation de Warsovie. — Dombrowski. — Réfugiés polonais à Paris et à Venise. — Leurs efforts pour intéresser les puissances au sort de la Pologne. — Oginski est envoyé à Constantinople.

LA Pologne, frappée à mort dans son existence civile, avait cependant encore une armée. Au commencement de l'année 1793, avant que la

déclaration prussienne eût annoncé l'intention d'occuper militairement la Grande-Pologne, il existait dans cette province quatre mille hommes sous les armes, et commandés par le général Arnold Byszewski. Ce général avait même un ordre écrit du roi Stanislas-Auguste, qui lui enjoignait de se tenir sur la défensive, et de se garder d'une surprise de la part des troupes prussiennes.

Le vice-brigadier Jean-Henri Dombrowski, qui faisait alors partie de l'état-major du général Byszewski, connaissait parfaitement ces détails. Plein de génie militaire, et n'ayant d'autre mobile que l'honneur national, il vit avec indignation le sort que l'on préparait à sa patrie.

A la nouvelle du premier envahissement, ignorant la méthode de temporiser quand il faut agir, il proposa de se porter à marches forcées avec toute la division polonaise devant Warsovie, de s'y rendre maître de l'arsenal, d'aller ensuite au devant des Prussiens, et de les attaquer. Mais ce projet vint échouer devant la trahison de Gorzynski, adjudant-général de Stanislas-Auguste, et devant la faiblesse de Byszewski. On temporisa, et peu de temps après la division polonaise reçut l'ordre de refluer dans le palatinat de Sandomir, où elle fut éparpillée et privée de communications.

Infatigable dans son dévouement, le vice-brigadier Dombrowski ne fut pas rebuté par ce premier échec. De concert avec le général Wodzicki, il ouvrit un nouveau projet, que le plus illustre capitaine n'aurait pas désavoué. Il s'agissait de rassembler à la hâte toute l'armée polonaise qui se trouvait disponible, de marcher avec elle vers les frontières de la France, et, tombant sur les derrières des armées prussiennes, faire une jonction avec les troupes républicaines. Pendant ce temps-là, le général Kosciuszko et les maréchaux de la diète constituante Malachowski et Sapiéha seraient inopinément revenus en Pologne, et, soulevant la nation en masse, ils auraient par une diversion puissante menacé la Prusse sur sa double frontière.

Ce projet était praticable : il fut même imité depuis en partie, lorsque les troupes stationnées dans la terre de Chelm, dans le palatinat de Lublin, et celles cantonnées en Ukraine, se réunirent par des marches hardies au corps d'armée du généralissime Kosciuszko; mais tout le monde fut alors effrayé des combinaisons audacieuses de Dombrowski; on leur opposa de froids calculs et des observations timides, et les événemens enlevèrent bientôt toute possibilité de les exécuter.

Après que la diète de Groduo eut consenti à

ce que l'armée polonaise et lithuanienne fût réduite à 15,000, et répartie dans les palatinats qui restaient encore à la république, les troupes moskovites tinrent garnison dans toutes les places et châteaux-forts. Il ne resta donc aux troupes nationales que des cantonnemens sans défense, et encore il fut pris des mesures pour les tenir entourées de détachemens ennemis qui semblaient épier leurs moindres mouvemens.

C'est en face de pareilles circonstances, au milieu de cette surveillance armée, qu'éclata sur la Pologne le grand drame de sa courte résurrection; c'est alors que le destin permit à un peuple illustre de signaler sa chute par un dévouement héroïque, et de prouver au monde entier qu'il était digne de vivre dans sa liberté puisqu'il savait mourir pour elle.

La patience de la nation, poussée à bout par les vexations de la Russie, commençait à se lasser de cette domination étrangère. Le pro-consul Igelström, général-ministre de la tzarine, semblait prendre chaque jour à tâche de lui rendre son joug plus dur et ses chaînes plus intolérables. Ce fut dans un moment d'exaspération que les plus courageux citoyens de Warsovie se réunirent en ligue patriotique, et expédièrent quelques affidés pour sonder les dispositions de l'armée nationale. L'armée ac-

cueillit leurs messages avec transport, et tous les avis s'étant trouvés uniformes, les patriotes, dans leurs conférences nocturnes, proclamèrent comme chef de l'association le citoyen Thadée Koscieszko. Dans ces conférences où l'égalité la plus parfaite ne connaissait de distinctions que celles de l'honneur et du patriotisme, les citoyens Jean Kilinski, cordonnier, Joseph Sierakowski, boueher, et André Kapostas, banquier, méritent une mention particulière.

Koscieszko, qui se trouvait alors en Saxe, fut invité secrètement à venir en Pologne. Il se dirigea en effet vers les frontières de la république, avec le général Zaionczek ; ce dernier poussa même son voyage jusqu'à Warsovie, à l'effet de se concerter avec les patriotes conjurés. Quant à Koscieszko, sa présence sur les frontières s'étant ébruitée, et ayant donné l'éveil aux satellites étrangers, il crut plus prudent de mûrir ses projets, et prit la route de l'Italie. Mais le despotisme d'Igelström allant toujours croissant, et l'exaspération du peuple polonais étant portée à son dernier période, le chef de l'association revint subitement sur ses pas, et tandis que, dans les premiers jours de mars 1794, le brigadier de cavalerie Antoine Madalinski levait l'étendard de l'indépendance dans ses quartiers du Bug, et marchait hardi-

ment vers Krakovie, Kosciuszko y faisait son entrée dans la nuit du 23 au 24 mars.

Proclamé généralissime des armées de Pologne et de Lithuanie, cet illustre citoyen se vit encore chargé d'un pouvoir dietatorial et sans bornes, par l'acte d'indépendance que signèrent les habitans de Krakovie, le 24 mars 1794. Ce jour-là même, le généralissime fit des adresses à l'armée, à la nation, et une proclamation aux femmes polonaises, célèbres en tout temps par leur patriotisme. Il envoya des manifestes aux cours de Danemarck, de Suède et d'Angleterre, au gouvernement français, à celui des Etats-Unis d'Amérique, et même au cabinet de Vienne, présumant que, puisque l'Autriche n'avait pas pris une part active au second démembrement de la Pologne, elle devait être regardée comme tout-à-fait étrangère aux intrigues russes et prussiennes.

Ce manifeste, qui de nos jours encore est palpitant d'intérêt, offre dans ses expressions quelque chose de si noble, qu'il doit être conservé comme monument historique ¹.

« L'état où se trouve actuellement la malheureuse Pologne est trop connu de l'univers :
« l'indignité des deux puissances voisines et le

¹ Cette pièce est copiée exactement sur l'original.

« crime des traîtres à la patrie l'ont précipitée
« dans cet abîme. Catherine II, qui, d'intelligence
« avec le parjure Frédéric-Guillaume II, a juré
« d'extirper jusqu'au nom polonais, vient d'ac-
« complir ses desseins injustes : il n'y a pas de
« genre de fausseté, de perfidie ou de trahison,
« dont ces deux gouvernemens ne se soient
« rendus coupables pour satisfaire leur ven-
« geance et leur cupidité. La tzarine, en se dé-
« clarant impudemment garante de l'intégrité et
« de l'indépendance de la Pologne, l'affligeait de
« toutes sortes de fléaux ; et lorsque la Pologne,
« lasse de porter son joug honteux, eut récu-
« péré les droits de sa souveraineté, elle employa
« contre elle des traîtres à la patrie : elle appuya
« leurs complots sacrilèges de toute sa force
« armée, et, ayant détourné avec artifice de la
« défense du pays le roi, auquel une diète légale
« et la nation avaient confié toutes leurs forces,
« elle a bientôt trahi honteusement ces mêmes
« traîtres. Etant, par de pareils subterfuges, de-
« venue la maîtresse des destinées de la Pologne,
« elle a invité Frédéric-Guillaume à prendre part
« à ses dépouilles, afin de le récompenser de sa
« perfidie, pour avoir rompu le traité le plus
« solennel avec la république, sous des prétextes
« imaginaires, dont la fausseté et l'impiété ne
« peuvent convenir qu'aux seuls tyrans, mais en

« effet pour satisfaire la cupidité insatiable d'é-
« tendre sa tyrannie par l'envahissement des
« nations limitrophes.

« Ces deux puissances confédérées contre la
« Pologne se sont emparées des possessions im-
« mémoriales et incontestables de la république;
« et pour cet effet, elles ont obtenu, dans une
« diète convoquée dans ce dessein, une pré-
« tendue approbation de leurs usurpations : elles
« ont forcé les sujets au serment et à l'esclavage,
« en imposant aux citoyens les charges les plus
« onéreuses; et ces puissances, ne connaissant
« qu'une volonté arbitraire, par un langage nou-
« veau et inconnu dans le droit des gens ont
« audacieusement assigné à l'existence de la
« république un rang inférieur à toutes les au-
« tres puissances, en faisant voir clairement
« par là que les lois, autant que les limites des
« souverains, dépendent absolument de leur
« caprice, et qu'elles regardent le nord de l'Eu-
« rope comme une proie destinée à la rapacité
« de leur despotisme.

« Le reste de la Pologne n'a pu encore par-
« venir à acheter une amélioration de son sort
« auprès de tant de cruelles calamités. La tzarine,
« en cachant ses desseins ultérieurs, qui ne
« peuvent qu'être pernicieux aux puissances de
« l'Europe, sacrifie, en attendant, la Pologne à sa

« vengeance barbare et implacable ; elle y foule
« aux pieds les droits les plus saints de la liberté,
« de la sûreté, de la propriété des biens, et des
« citoyens. La pensée et le sentiment intérieur
« du Polonais ne peuvent se mettre à l'abri de
« ses persécutions soupçonneuses, et elle tâche
« d'enchaîner le langage des citoyens. Il n'y a
« que les traîtres à la patrie qui trouvent de l'in-
« dulgence auprès d'elle, et ils peuvent impuné-
« ment commettre toutes sortes de crimes. Aussi
« les biens et les revenus publics sont-ils de-
« venus la proie de leur cupidité. Ils se sont
« emparés de la propriété des citoyens, ils se
« sont partagé entre eux les charges de la répu-
« blique, comme s'ils pouvaient se parer de ses
« dépouilles, parce que la patrie était subju-
« guée ; et en usurpant avec impiété le nom d'un
« gouvernement national, esclaves d'une tyran-
« nie étrangère, ils exécutent tout à son gré.

« Le conseil permanent, dont l'établissement
« leur a été imposé par une usurpation vio-
« lente, supprimé légalement par la volonté de la
« nation, et nouvellement rétabli par les traîtres,
« franchit sur l'ordre d'un ministre russe les
« limites de son pouvoir, qu'il avait reçu avec
« bassesse de ce ministre, en rétablissant, en
« refondant, en supprimant arbitrairement les
« constitutions qui venaient d'être portées, et

« celles qui avaient été cassées. En un mot, le
« préciendu gouvernement de la nation, la li-
« berté, la sûreté et la propriété des citoyens,
« restent entre les mains des esclaves d'un ser-
« viteur de la tzarine, dont les troupes inondent
« le pays, et servent de rempart à leur perversité.

« Foulés par ce poids immense de malheurs,
« vaincus plutôt par la trahison que par la force
« des armes ennemies, privés de toute protec-
« tion du gouvernement national, après avoir
« perdu la patrie et avec elle la jouissance des
« droits les plus sacrés de la liberté, de la sûreté,
« de la propriété tant individuelle que celle de
« nos biens; trompés, et devenus la risée de
« quelques gouvernemens, et abandonnés des
« autres, nous, citoyens, habitans du palatinat
« de Krakovie, en sacrifiant à la patrie nos vies,
« comme l'unique bien que la tyrannie n'a pas
« daigné nous arracher, nous nous saisissons de
« ces moyens extrêmes et violens que le déses-
« poir civique suggère. Ayant ainsi la ferme réso-
« lution de périr et de nous ensevelir sous les
« ruines de notre pays, ou de délivrer la terre
« de nos pères d'unc oppression féroce et d'un
« joug plein d'opprobre, nous déclarons, à la
« face du ciel et de tout le genre humain, et sur-
« tout de toutes les nations qui savent apprécier
« la liberté au-dessus de tous les biens de l'uni-

« vers, qu'en usant du droit incontestable de
« défense contre la tyrannie, l'oppression armée,
« nous réunissons, dans un esprit de patrio-
« tisme, de civisme et de fraternité, toutes nos
« forces; et, persuadés que le succès heureux de
« notre entreprise dépend de notre étroite union,
« nous renonçons à tous les préjugés de l'opi-
« nion qui ont partagé ou qui ont pu partager
« jusqu'à présent les citoyens habitans d'une
« même terre, et les fils d'une même patrie,
« et nous nous promettons mutuellement tous
« de ne pas épargner des sacrifices quelcon-
« ques; mais au contraire d'user de tous les
« moyens que l'amour sacré de la liberté peut
« inspirer aux hommes que le désespoir a fait
« lever pour sa défense. »

Après avoir organisé le gouvernement régé-
nérateur, Kosciuszko quitta Krakovie à la tête
de son armée, et marcha au devant de l'ennemi,
qui croyait, en réunissant ses forces, écraser au
premier choc toutes les troupes républicaines.
Le 4 avril 1794, les deux armées se rencontrè-
rent près du village de Raçlawice, à sept milles
de Krakovie¹. Le combat fut terrible. Les pay-
sans polonais, combattant sur le sol natal, firent
des prodiges de valeur. Deux d'entre eux sur-

¹ Un mille de Pologne équivaut à un mille d'Allemagne, deux lieues de France, ou enfin sept werstes de Russie.

tout, Glowacki et Switacki, méritèrent d'être distingués et cités sur le champ de bataille. Les officiers généraux Zaionczek, Manget et Madalinski obtinrent les éloges du généralissime, juge compétent en fait de bravoure, et ce dernier fut promu par lui au grade de général-major. La victoire fut décisive, mais elle fut moins favorable encore par son résultat matériel que par les effets qui la suivirent. Partout où la nouvelle en arrivait, l'énergie patriotique long-temps comprimée se faisait jour avec une nouvelle force, et dès ce moment l'insurrection prit un caractère menaçant pour la Russie.

Kosciuszko cependant rentra à Krakovie, et les Russes se retirèrent dans le palatinat de Sandomir, pour rassembler leurs forces.

Aussitôt que le bruit de la défaite de Raçlawice parvint aux oreilles d'Igelström, ce proconsul, irrité, redoubla de rigueur, et parut envelopper toute la Pologne dans sa vengeance. Il exigea qu'on mit hors la loi, et qu'on déclarât ennemis et traîtres à la patrie les auteurs de la nouvelle insurrection. Le faible Stanislas-Auguste, signant aveuglément tout ce qu'on lui présentait, osa apposer son seing royal à un acte daté du 2 avril 1794, qui désavouait formellement la proclamation de l'indépendance et son généralissime Kosciuszko.

Le 12 avril, les habitans de Warsovie reçurent la nouvelle de la victoire que les républicains avaient remportée à Raçlawice. A des succès si inattendus, le patriotisme se réveilla, et les journées des 17 et 18 avril furent témoins de l'insurrection qui eut lieu dans cette capitale. Femmes, enfans, vieillards, tout courut aux armes, tout marcha vers l'ennemi commun, et les Moskovites, écrasés, chassés de toutes parts, abandonnèrent une ville où la veille ils régnaient en maîtres. Le régiment de Dzialynski, le seul qui s'y trouvait, commandé par le colonel Haumann, prit une grande part à ce mouvement.

Warsovie une fois délivrée, on s'occupa, dès le 19 avril, de former un conseil provisoire. Ignace-Wyssygota Zakrzewski en fut élu président, et le général Stanislas Mokronoski fut nommé commandant de la ville. On déclara que les citoyens rentraient de fait dans tous les droits que la constitution du 3 mai 1791 leur avait garantis, et dont la faction russe les avait dépouillés. On s'occupa provisoirement aussi de régler toutes les opérations civiles et militaires, en attendant que Kosciuszko pût nommer définitivement un conseil suprême national¹.

¹ Les membres du conseil provisoire étaient : Ignace Zakrzewski, président, Stanislas Mokronoski, commandant,

Le généralissime, à l'effet de se rapprocher du général Grochowski, se porta alors à Polaniec, en longeant et descendant la rive gauche de la Wistule. Il s'agissait, par cette marche adroite, d'opérer sa jonction avec ce chef polonais, dont l'armée courageuse brûlait de combattre pour la régénération de la patrie.

De tous côtés les nouvelles les plus heureuses parvenaient au quartier-général. En Lithuanie, le colonel Jacques Iasinski, excellent ingénieur, et républicain intrépide, exécuta l'étonnante révolution de cette province. Dans la nuit du 23 au 24 avril, secondé par cinq cents Lithuaniens, il délivra la ville de Wilna, gardée par trois mille Russes. Bientôt tout le pays fut en insurrection, bientôt les chefs polonais qui s'y étaient retirés parurent en armes à la tête des citoyens, et François Sapieha, Oginski, Granowski, les Grabowski, etc., payèrent de leur personne dans cette circonstance mémorable.

Les premiers momens d'un peuple opprimé qui se réveille sont pour la vengeance. Aussi le soi-disant grand général de Lithuanie, Simon Kossakowski, fut-il mis tout d'abord en accusa-

Xavier Dzialynski, Simon Szydowski, Joseph Wybicki, Elias Aloé, Ignace Zaionczek, André Cierniewski, Jean Horaïn, Stanislas Rafalowicz, François Makarowicz, Michel Wulfers, François Tykiel, François Gautier, Jean Kilinski.

tion et pendu à Wilna, après sentence judiciaire. Cependant, pour éviter que le peuple n'en vint à une justice trop expéditive, un conseil provisoire fut légalement établi. Iasinski, de son côté, infatigable et courageux, alla chercher les Russes pour leur livrer trois batailles consécutives, celle de Niemenczyn contre Lewis, celle de Polany contre Deïoff, et enfin celle de Soly contre Nicolas Zouboff.

En Samogitie, des soulèvemens suivirent les premiers bruits de l'insurrection, et le peuple adhéra par acclamation à l'acte de l'indépendance nationale. On vit se distinguer dans les événemens qui eurent lieu à cette occasion, les citoyens Chlewinski, Zawisza, Giédroyc, Niesiolowski, et autres.

Quant aux habitans de la Wollhynie, de la Podolie, et de l'Ukraine, leur situation à une distance énorme du mouvement national ne leur permit pas de le seconder directement, mais les commandans polonais stationnés dans ces provinces firent marcher leurs corps vers le théâtre de la guerre, et les braves Kopec, Wyszkowski et Lazzinski, après avoir bravé mille dangers, purent se réunir à l'armée du généralissime.

Dans le même temps, le conseil provisoire de Warsovie poussait activement ses travaux. Après avoir consolidé l'administration intérieure, il

s'occupa du sort de ces traîtres qui, vendus aux puissances co-envahissantes, avaient ouvert à la Pologne l'abîme du malheur. Une portion de leurs iniquités fut mise au grand jour par la saisie des papiers de la chancellerie, que l'on avait trouvés dans l'hôtel occupé naguère par le général-ministre Igelström. Déjà une commission de vingt membres avait été nommée pour procéder au dépouillement de ces papiers, déjà elle s'était réunie plusieurs fois à cet effet, lorsque la nouvelle de la révolution de Wilna, et le succès étonnant du courageux Iasinski, vinrent donner un nouveau degré à l'enthousiasme des citoyens. Ils apprirent en outre avec quelle prompte justice on avait fait expier à Simon Kossakowski sa trahison et ses forfaits, et le peuple, excité par un pareil exemple, demanda à grands cris la punition immédiate des coupables que l'on avait arrêtés. La procédure fut instruite, le jugement rendu, et le 9 mai 1794, quatre d'entre eux montèrent sur l'échafaud¹.

Tranquille alors sur la partie militaire de l'in-

¹ C'étaient Pierre Ozarowski, grand-général de la couronne, Joseph Ankwicz, maréchal du conseil permanent, Zabiello, vice-grand-général de Lithuanie, et Joseph Kossakowski, évêque de Livonie, membre le plus actif du complot de Targowica, et frère de celui qui fut exécuté à Wilna.

surrection, Kosciuszko s'occupa, dans son quartier-général de Polaniec, de l'organisation d'un conseil suprême national ¹. A cet effet, Ignace Potocki et Hugues Kollontay, qui se trouvaient alors près de lui, furent députés le 24 mai à Warsovie, et le 27 du même mois, le conseil suprême remplaça le conseil provisoire du 19 avril.

Cependant Kosciuszko, fort de la jonction de Grochowski, ne put rester long-temps dans l'inaction, et commença à poursuivre les Russes. Chemin faisant, il fut obligé de détacher un corps d'armée aux ordres du général Zaïoncsek, pour tenir en respect la portion de troupes ennemies qui occupait le palatinat de Lublin. Lui-même alors continua sa marche vers les Russes qui battaient en retraite, et il les atteignit près de Szczekociny. Ce fut là que l'armée moskovite se réunit à l'armée prussienne, forte de quarante mille hommes et commandée par Frédéric-Guillaume en personne. Le 6 juin 1794, une bataille sanglante se donna dans les champs de Szczekociny, ou, selon les Prussiens, ceux de Rawka. Malgré la disproportion effrayante du nombre, les troupes polonaises y firent des prodiges de valeur; la victoire y fut long-temps disputée, et

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XI.

lorsque, accablés et non battus, les républicains furent contraints de se replier, leur attitude était encore si menaçante, que les Prusso-Russes n'osèrent pas les poursuivre. Dans cette affaire opiniâtre, les généraux Grochowski et Wodzicki trouvèrent la mort des braves; les généraux Poninski, Kaminski, Eustache Sanguszko, et le colonel Krzycki, se distinguèrent par des actions d'éclat. Le généralissime lui-même, en cette occasion comme dans toutes les autres, paya à chaque instant de sa personne, et dans le fort de la mêlée on le rencontrait toujours là où le péril était le plus imminent.

A la suite de cette bataille, Kosciuszko crut devoir se replier sur Warsovie, tandis que les Prussiens, rassemblant toutes leurs forces, se portèrent sur Krakovie. Arrivés sous ses murs, ils sommèrent le commandant Ignace Winiawski de se rendre, et la ville fut livrée sans combat le 15 juin ¹. Dans le même temps, et le 8 juin, le général Zaionczek perdait la bataille de Chelm.

Toutes ces nouvelles défavorables parvinrent en même temps à Warsovie. Le peuple, toujours porté à exagérer, ne manqua pas d'attribuer ses

¹ Le conseil militaire, par son décret du 3 juillet 1794, confirma par Kosciuszko, reconnut la trahison de Winiawski, et le flétrit par contumace, car il se sauva dans l'étranger aussitôt après la reddition de Krakovie.

revers aux partisans du roi, qui n'avaient pas encore renoncé à leurs intrigues. Les têtes s'exaltèrent, et des scènes pénibles vinrent souiller un moment cette glorieuse régénération. Le 25, on présenta au conseil suprême un mémoire par lequel on demandait diverses réformes. Cette supplique se terminait en appelant une prompte et sévère justice sur la tête des parjures qui se trouvaient alors détenus dans les prisons publiques. Le conseil suprême répondit qu'on allait procéder par les voies légales à leur jugement; mais le peuple, excité par des ennemis secrets de la cause républicaine, témoigna hautement son impatience contre tout délai judiciaire. Des groupes se formèrent dans la ville, et là des orateurs excitaient le peuple à se faire justice lui-même, et lui désignaient les victimes. Un jeune homme, Kasimir Konopka, que nous verrons figurer honorablement dans les légions polonaises en Italie, harangua lui-même la multitude, et le 28 juin, l'exaspération fut poussée à tel point, que huit des principaux coupables furent conduits sans autres formes de la prison à l'échafaud ¹.

¹ C'étaient le prince Antoine Czetwertynski, Castellan de Przemyśl; le prince Ignace Massalski, évêque de Wilna, le conseiller privé Boskamp-Lassopolski, un nommé Grabowski, le fiscal de la couronne, Maiewski, Mathieu Raguski, Pientka,

Cette effervescence populaire aurait eu des suites plus funestes, et d'autres victimes auraient encore succombé, si une pluie violente n'était venue calmer à propos cette fureur irréfléchie, et si le président Zakrzewski, qui jouissait d'une confiance générale, n'eût fait usage de son autorité pour apaiser les esprits.

Cet événement navra le cœur de Kosciuszko; et pour que l'Europe connût la différence qui existait entre la *terreur* de la France et la révolution de Pologne, il fit punir d'une manière exemplaire les perturbateurs de l'ordre public.

La ville de Warsovie était encore en fermentation, lorsque le roi de Prusse, après avoir concentré toutes ses forces, investit la capitale avec quarante mille Prussiens et dix mille Russes, sous les ordres du général Fersen.

Loin d'envisager avec effroi cette armée formidable, la population de Warsovie sentit redoubler son courage. Les membres du conseil suprême, les citoyens de toutes classes, le clergé, les artisans, tout se mit à l'œuvre, et travailla aux retranchemens. Des femmes, même celles de la première distinction, osèrent se livrer à des travaux que leur éducation et leur délica-

et l'avocat Michel Wulfers, soupçonné d'avoir soustrait dans les archives du palais d'Igelström des pièces qui inculpaient le roi et d'autres personnages marquans.

tesse semblaient leur rendre impossibles ; debout sur la brèche, elles animaient les assiégés, leur portaient des munitions de guerre, et donnaient chaque jour mille preuves de ce courage sublime, que le sexe polonais reçoit et transmet comme un noble héritage.

C'est le 21 juillet 1794 que s'ouvrirent les travaux de la tranchée. Le 27 et les jours suivans les assauts se succédèrent. Le 2 août, le roi de Prusse croyant avoir intimidé les assiégés, les somma de se rendre ; mais sur leur refus la canonnade recommença plus vive que jamais. De ce jour jusqu'au 28 août, divers engagemens partiels, des sorties fréquentes, signalèrent l'intrépidité de la garnison polonaise, et enfin le 28 août une attaque meurtrière vint prouver aux armées coalisées que rien n'est impossible à un peuple qui combat pour ses foyers.

Dans ces différens engagemens, les généraux Dombrowski, Poniatowski, Poninski, Zaïonczek, Kniaziewicz, les commandans de brigade Kopec, Dunikowski, un jeune Kollontay, et une foule d'autres officiers, se distinguèrent par des traits d'héroïsme et de bravoure. Quant à la population de Warsovie, combattant pour ses dieux domestiques et sa liberté, on la retrouva telle qu'elle s'était montrée dans les mémorables journées des 17 et 18 avril.

Mais tandis que le généralissime Kosciuszko, tandis que la garnison assiégée défendaient ainsi Warsovie, résolu de mourir sur la brèche avant de remettre au vainqueur ce dernier asile de liberté, une diversion imprévue vint rendre leur tâche plus facile et leur triomphe plus complet. Depuis long-temps une insurrection mystérieuse se tramait dans la Grande-Pologne. Les habitans des palatinats de Posnanie, de Kalisz, de Gnesne, de Sieradie, etc., préparaient en silence leurs armes contre leurs oppresseurs. Enfin, vers les premiers jours de septembre l'orage éclata, et ses conséquences furent prodigieuses. Saisi d'une terreur panique, et craignant de passer sous les *fourches caudines*, le roi de Prusse leva en toute hâte le siège de Warsovie, après cinquante-trois jours de tranchée, et rentra *incognito* à Berlin, où tout était prêt pour son triomphe.

Pour profiter de tout l'avantage que lui donnait cette retraite, et pour appuyer les patriotes de la Grande-Pologne, Kosciuszko leur envoya, outre le général Madalinski, un corps d'armée aux ordres du général Dombrowski. Ces deux chefs réunis firent si grande diligence, qu'ils s'emparèrent de l'importante ville de Bydgoszcz (Bromberg), et firent trembler Frédéric-Guillaume au sein de sa capitale.

C'étaient-là malheureusement les dernières lueurs d'un feu qui allait s'éteindre, et les Polonais, écrasés par le nombre, entourés d'ennemis sans cesse renaissans, allaient payer cher ces victoires précoces.

La situation de la Lithuanie, après avoir offert des chances diverses, commençait alors à devenir plus critique. Long-temps le général Iasinski, secondé par les Grabowski, Oginski, Kosielski, etc., et opposé aux forces supérieures des Russes, commandées par Knorring, Zouboff, Benningsen, Tzitzianoff, etc., avait su annuler leurs attaques et les tenir constamment en échec. Le général Wawrzecki, de son côté, avait soulevé la Kourlande, et le général Romuald Giedroyc remportait à Salaty une victoire décisive. Mais Iasinski ayant été rappelé auprès de Kociuszko, le commandement de son corps d'armée fut confié au général Michel Wielhorski. Débarrassés de leur infatigable adversaire, les troupes moskovites marchèrent en forces sur Wilna, et l'attaquèrent le 19 juillet. Repoussés dans cet assaut par une petite garnison et par la population de la ville, les généraux ennemis attendirent de nouveaux renforts. Force fut alors de céder à la nécessité, et après une courageuse résistance, Wilna se rendit le 12 août 1794.

L'occupation de la capitale de la Lithuanie entraîna la désorganisation complète des troupes polonaises de cette province, et dès ce moment un destin contraire sembla poursuivre les armées républicaines.

D'un autre côté, le général Charles Sierakowski, qui se trouvait opposé au corps de Derfelden, apprit que Souvaroff s'avancait à marches forcées du côté de la Wolhynie. Pour arrêter ses progrès, Sierakowski s'avance vers Kobryn, prend position à Krupczyce, et le 16 septembre reçoit l'attaque de Souvaroff. La bataille fut terrible, et pourtant les Polonais n'eurent que cent quatre-vingt-douze hommes tués et soixante-sept blessés, tandis que les Russes comptèrent de trois à quatre mille hommes hors de combat. Mais, malgré la disproportion évidente de cette perte, le général Sierakowski fut obligé de reculer devant les forces quintuples de Souvaroff. Le 17, une nouvelle bataille eut lieu à Brzesc-Litewski, et cette fois l'armée polonaise, écrasée par le nombre, y fut anéantie.

Avant ce désastre, le généralissime Kosciuszko, informé par Sierakowski des mouvemens de Souvaroff, avait quitté Varsovie avec une portion de ses troupes, décidé à se réunir à Sierakowski, et à disputer ainsi le passage au général russe; mais le désastre du 17 septembre

vint détruire ce projet audacieux. Tournant ses vues d'un autre côté, Kosciuszko voulut alors opérer sa jonction avec le général Poninski, qui disputait au général Fersen le passage de la Wistule. Il vint donc camper à Maciéjowice pour l'attendre, mais Fersen ayant par des marches et contremarches trompé la vigilance du chef polonais, Kosciuszko le vit inopinément paraître devant lui avec des forces infiniment supérieures. La bataille s'engagea : des deux côtés on combattit avec un acharnement incroyable. Les républicains, qui avaient chacun dix ennemis à combattre, tombèrent à leur poste, et ne furent vaincus qu'après avoir tous succombé. Kosciuszko lui-même, chef et soldat tout à la fois, couvert de sang, criblé de blessures, demeura sans connaissance sur le champ de bataille. Victimes du même sort, Julien-Ursin Niemcewicz, Stanislas Fiszer, Kniaziewicz, Charles Sierakowski, Kaminski, Joseph Kopec, Joseph Seydlitz, et beaucoup d'autres officiers, partagèrent sa glorieuse captivité. Le brave colonel Jean Krzycki mourut en héros au fort de la mêlée.

Ainsi tomba Kosciuszko, cet homme illustre qui devait relever l'antique république de Pologne, et avec lui tombèrent ses nouvelles destinées. La consternation que produisit cet événement est difficile à dépeindre. Il semblait qu'après un pa-

reil coup, l'on n'avait plus qu'à tendre les mains pour recevoir des chaînes. Cependant, les chefs qui avaient surnagé au naufrage cherchèrent encore à donner une impulsion à l'esprit public, et voulurent remédier au mal autant que les circonstances le permettaient. Le général Thomas Wawrzecki fut choisi pour remplacer le généralissime. Toutes les troupes disponibles furent concentrées dans la capitale, pour la défendre contre Souvaroff, qui dirigeait sur elle toutes ses forces réunies. Arrivés devant Praga, faubourg de Warsovie, les Russes le prirent d'assaut le 4 novembre 1794. Le carnage fut horrible : quinze mille ames y périrent impitoyablement égorgées, et le fer moskovite ne respecta ni l'âge ni le sexe. Héroïques jusqu'au dernier moment, les patriotes polonais s'ensevelirent sous les murs qu'ils ne pouvaient défendre, et préférèrent un trépas glorieux à une vie d'esclavage. Ainsi tombèrent dans cette sanglante journée l'illustre Iasinski, Paul Grabowski, Korsak, Kwasniewski, et avec eux mille autres victimes de la cause nationale. Alors, comme toutes les chances étaient contraires, Ignace Potocki, voulant préserver la capitale du sort de Praga, grand comme un citoyen romain, et digne rejeton d'une famille riche d'illustrations, se présenta seul devant Souvaroff, en s'offrant

comme victime et assumant sur sa tête la vengeance qui devait tomber sur Warsovie. Le général russe, frappé d'un acte de dévouement aussi sublime, fut humain pour la première fois, et renonça à suivre le cours de ses projets sanguinaires. On entra en pourparlers, et le 9 du même mois Warsovie se rendit aux armées russes par capitulation ¹. Alors tous ceux qui

¹ La famille Potocki fut de tout temps une des familles les plus puissantes et les plus illustres de la Pologne. Ses glorieux faits d'armes et ses actes patriotiques remplissent les fastes nationaux ; militaires ou citoyens, ses membres ont su, aux époques les plus mémorables, se couvrir d'une double gloire. A peine, dans la longue suite d'hommes distingués qu'elle a fournis, peut-on trouver dans son sein un seul individu isolé qui ait fait mentir cette série d'illustrations. Et encore dans le moment même où Stanislas-Félix Potocki, chef de la faction targovicienne, déshonorait ce nom respecté en livrant sa patrie aux Russes, le généreux Séverin Potocki et son frère Jean Potocki, leur cousin Stanislas-Kostka Potocki, prenant les armes en 1792 pour la cause de l'indépendance, et plus tard un autre Stanislas Potocki, coopérant aux mémorables journées des 17 et 18 avril, effaçaient par mille traits de bravoure la honte qu'un indigne parent imprimait au nom de leur famille. Plus tard encore un fils de ce même Stanislas-Félix, si tristement célèbre, un Wladimir Potocki, enlevé trop tôt à la Pologne, se lava dans le baptême de sang des dernières traces de la tâche paternelle. Après avoir suivi la fortune des armées françaises, et partagé les travaux de la glorieuse campagne de 1809 dans le grand-duché de Warsovie, il succomba en 1812 à une maladie inflammatoire. Ses cendres reposent aujourd'hui à Kra-

avaient quelque chose à redouter de la vengeance étrangère, loin de se fier aux protestations de Souvaroff, se dispersèrent et cherchèrent un asile contre de cruelles représailles. Quelques débris de l'armée polonaise, échappés au désastre de Warsovie, se réunirent sur le chemin de Krakovie au corps d'armée que le général Dombrowski ramenait de la Grande-Pologne. Là, toujours occupé du plan audacieux qu'il avait développé à une autre époque et en d'autres circonstances, Dombrowski proposa à Wawrzecki d'exécuter le même projet avec des chances plus décisives. Il s'agissait de réunir sur-le-champ toutes les troupes polonaises, consistant

kovie, dans l'église cathédrale dédiée à Saint-Stanislas. Sa tombe sera bientôt ornée, grâce à la tendre sollicitude de son épouse, née princesse Thècle Sanguszko, d'une statue en marbre, chef-d'œuvre du sculpteur Thorwaldsen, dont le ciseau doit embellir Warsovie des monumens du grand Kopernik et du prince Joseph Poniatowski.

En rappelant ces noms si chers à la Pologne, qu'il me soit permis, avant de rendre ailleurs à ces dignes citoyens un hommage détaillé, encore de citer ici le brave Arthur Potocki, qui, aide-de-camp du prince Poniatowski dans la célèbre campagne de 1809, baigna plus tard de son sang les champs de la Moskowa, combattit ensuite les puissances alliées dans les campagnes de 1813 et 1814, et qui, prenant la part la plus active à l'érection du monument de l'immortel Kosciuszko, à Krakovie, paya sa dette sacrée à la patrie et aux mânes de ses glorieux défenseurs!

en vingt mille hommes à peu près, d'emmener de gré ou de force le roi et les membres du conseil suprême, et de traverser l'Allemagne pour rejoindre l'armée française, qui combattait alors sur le Rhin. Si ce projet avait pu s'exécuter, il serait devenu un des plus glorieux faits d'armes de l'histoire ancienne et moderne. Il eût été beau, il eût été imposant de voir les restes d'une nation, son roi et ses représentans en tête, évacuer les armes à la main une patrie que des forces usurpatrices venaient d'envahir; et, par un contraste bizarre, une république, ennemie des rois, accorder seule un asile à un souverain détrôné. Mais la position fâcheuse dans laquelle l'armée se trouvait alors, la saison avancée, et d'autres obstacles, soit généraux, soit particuliers, empêchèrent l'exécution de ce projet héroïque. Les restes mutilés de l'armée et plusieurs officiers se virent donc contraints de capituler avec les Russes. De ce nombre fut le général Dombrowski lui-même, chef futur des légions polonaises en Italie; déçu dans son plan de retraite, il se résigna pour le moment à la force des choses, et fut emmené à Warsovie¹.

¹ Nous rapportons ici le nombre de vingt mille hommes, d'après les mémoires de Dombrowski lui-même; mais comme

Là, peu de temps avant que le malheureux Stanislas eût reçu de Catherine l'ordre de quitter la capitale, Dombrowski fut prié par ce monarque de se rendre chez lui. Dans l'en-

l'auteur des *Mémoires sur la Pologne*, quoique témoin oculaire des événemens dont il est question, n'est pas d'accord là-dessus, et quoique ni l'un ni l'autre ne donnent des pièces officielles qui auraient confirmé l'effectif des troupes polonaises et leurs ressources, nous croyons par conséquent devoir rapporter ici le passage suivant :

• Dombrowski était très affligé et consterné des nouvelles qui lui étaient parvenues de Warsovie ; mais il ne désespérait pas encore du sort de la patrie. Il nous communiqua un projet qu'il avait fait parvenir au généralissime (Wawrzecki), et dont on devait attendre des résultats favorables, si on avait assez de courage pour l'exécuter.

• D'après le calcul de Dombrowski, toutes nos forces réunies pouvaient monter à *quarante mille* hommes environ ; nous avions encore deux cents canons, et dix millions de florins de Pologne dans la caisse du trésor (6,000,000 fr.). Il proposait au généralissime de ne pas abandonner à l'ennemi ces moyens de continuer la guerre qui restaient encore en notre pouvoir, de quitter Warsovie avec tout ce qu'on en pourrait emporter, et d'établir le gouvernement central au milieu de notre camp.

• Il proposait d'engager le roi de Pologne à suivre l'armée, et de ne pas attacher le sort de tout le pays et de la nation à la défense de la ville de Warsovie.

• Dombrowski voulait que toutes nos forces réunies pussent tâcher de se rapprocher des armées françaises, en traversant la Prusse ; à cet effet, il avait dressé une carte qui indiquait la

trevue qui eut lieu, Stanislas demanda au général ce qu'il comptait faire. Dombrowski lui répondit que, ne voulant pas cesser d'être utile à sa patrie, il se proposait d'aller à Paris dans

route qu'on devait suivre, et qu'il accompagnait d'un plan d'opérations militaires pour les différentes situations dans lesquelles on pourrait se trouver. D'après son opinion, les Russes ne pouvaient nous poursuivre avec toutes leurs forces ; car ils avaient besoin de laisser des corps d'observation assez considérables pour contenir les patriotes insurgés dans les provinces, et surtout dans la capitale, dont la plus grande masse de la population était toujours dans un état d'effervescence. Il était persuadé qu'une armée russe de vingt à trente mille hommes qu'on enverrait à notre poursuite, ne nous empêcherait pas de continuer notre retraite, et il ne voyait point la possibilité que les Prussiens pussent nous empêcher de nous rapprocher de l'armée française, qui, à la première nouvelle de la résolution courageuse et hardie que les chefs de notre gouvernement prendraient, ne manquerait pas d'appuyer notre entreprise de tous les secours possibles ; car il était de l'intérêt de la France de nous assister et de faire cause commune avec nous. Dombrowski observait que quand même la jonction de nos troupes avec celles des Français ne pourrait avoir lieu, vu la grande distance qui nous séparait, il était probable que, pour éviter des chances incertaines et rétablir la tranquillité en Pologne, la Russie et la Prusse voudraient traiter et négocier avec nous ; il était persuadé qu'une armée polonaise de quarante mille hommes, ayant avec elle le roi et les chefs du gouvernement, était véritablement une représentation nationale, à laquelle on ne pouvait proposer que des conditions honorables ; et, en conséquence, il ne doutait point que nous ne pussions négocier et

cette intention, mais qu'il désirait auparavant faire un voyage en Saxe. Là-dessus le roi lui témoigna combien il serait charmé de lui être utile auprès de l'électeur de Saxe. Bien plus,

obtenir une paix avantageuse pour notre pays, au lieu de le livrer ignominieusement à l'ennemi par une capitulation honteuse, qui n'avait d'autre but que de sauver momentanément la ville de Warsovie.

« Nous étions si enthousiasmés de ce projet, dont la lecture et les discussions qui en furent la suite nous occupèrent le reste de la nuit (du 6 au 7 novembre 1794), que je ne pensais plus à passer la frontière dans les cas où les propositions de Dombrowski seraient acceptées. Mais, dans la matinée du 7 novembre, un courrier de Wawrzecki apporta la réponse que le projet de Dombrowski avait été soumis à la décision du conseil de guerre, qui approuvait et partageait son opinion, mais que ce projet était impraticable, parce que le roi ne voulait pas quitter Warsovie de bon gré; parce que le peuple entourait toutes les issues du château, et menaçait d'un soulèvement général si l'on tentait de vouloir enlever par force le roi de la capitale; et parce qu'enfin on ne pouvait plus compter sur l'énergie des officiers et des soldats, qui étaient découragés par les revers de l'armée, et qui n'avaient plus de confiance dans leurs chefs. Wawrzecki terminait sa réponse en prévenant qu'il allait quitter Warsovie avec tous les militaires qui voudraient le suivre, et il donnait l'ordre à Dombrowski de le rejoindre avec son corps à l'endroit qu'il lui désignait.

« Dombrowski fut atterré par la réponse qu'il venait de recevoir..... Cependant il assura ceux qui l'entouraient qu'il ne désespérait pas du salut de la patrie; qu'il ne renonçait pas au.

il lui remit pour ce prince une lettre de recommandation, en date du 17 décembre 1794¹. Mais le général Dombrowski, n'ayant pas accompli son projet, ne fit aucun usage de cette pièce. Toujours occupé d'ailleurs de la cause polonaise, il attendit en silence une circonstance favorable qui lui permit de travailler même indirectement pour elle; et cette circonstance ne tarda pas à se présenter.

Quant aux patriotes qui n'avaient pas voulu supporter la vue de l'oppression étrangère, et qui avaient cherché dans l'émigration un asile contre des vengeances personnelles, les uns se rendirent en France, où nous les verrons bientôt occupés de leur patrie, les autres partirent pour Venise. Les principaux étaient Pierre Potocki, Staroste de Szezyrsee, ancien ambassadeur de Pologne à Constantinople, Michel Oginski, ancien ambassadeur en Hollande et chef d'un régiment levé à ses frais dans la Lithuanie en 1794; Stanislas Soltyk, noncé de

devoir de la servir; que c'était en France qu'il irait chercher les moyens de lui être utile, et que tôt ou tard la Pologne ne pouvait manquer d'être rétablie. »

(*Mém. de Michel Oginski, sur la Pologne et les Polonais, de 1788 à 1815, t. II, p. 72-76. Paris, 1826.*)

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XII.

Krakovie à la diète constituante, les deux frères Wyszowski, dont l'aîné, François, s'était distingué dans la dernière guerre de l'indépendance; François Dmochowski et Charles Prozor, membres les plus actifs de la révolution; Thadée Wyssogierd de la Lithuanie, Gaëtan Nagurski de la Samogitie, enfin les généraux Lazninski, Kolyško, et une foule d'autres qui partirent pour Dresde, et de là se dirigèrent sur Paris. De leur côté, le général Stanislas Mokronoski, Aloïse Sulistrowski, président du département de l'ordre public dans le conseil suprême national, et quelques autres, prirent la route de Florence.

Les réfugiés de Venise trouvèrent dans Lallemand, ministre de France en cette résidence, un protecteur d'autant plus dévoué, qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de traiter les Polonais à l'égal des citoyens français. Ce fut sous ses auspices qu'ils purent établir des communications suivies avec les réfugiés de Paris. Ces derniers témoignèrent à diverses reprises à quel point ils étaient satisfaits de l'accueil qu'on leur avait fait en France. Ils donnaient aux Polonais de Venise l'espoir fondé que la république française prendrait une part active au rétablissement de la Pologne, qu'elle ne souffrirait jamais que cette nation généreuse disparût du rang des nations européennes,

qu'elle détacherait le roi de Prusse de la coalition avec la Russie et l'Autriche, et qu'elle ferait agir la Suède et la Porte contre le colosse moskovite. Ils ajoutaient : que la France n'exigeait des réfugiés polonais que du courage et de la constance dans l'adversité, et par-dessus tout une patience confiante jusqu'au moment où l'on pourrait agir en leur faveur d'une manière efficace.

Quant aux patriotes de Venise, plus rapprochés des frontières de leur patrie, ils y entretenaient des communications à l'aide des négocians de Trieste ; ils y maintenaient l'espoir d'une régénération prochaine, et envoyaient quelques consolations à ceux qui, prisonniers, n'avaient pu tromper la vigilance de leurs oppresseurs.

Mais pendant que les réfugiés polonais obtenaient, partout où il se trouvait un agent de la république française, asile, assistance et protection, cette même république signait à Bâle, le 5 avril 1795, un traité de paix avec le roi de Prusse. Les ministres plénipotentiaires Barthélemy et Hardenberg conclurent en outre, le 17 mai, une convention par laquelle la France compta un ennemi de moins. Ce traité, s'il fut consenti pour l'avantage des parties, n'obtint pas des tiers intéressés le même assentiment.

En effet, d'un côté, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, désapprouvaient la conduite du roi de Prusse, qui avait sacrifié à la tranquillité de ses Etats les intérêts de la coalition, et de l'autre, les Polonais, qui fondaient toutes leurs espérances sur la république française, devaient concevoir des inquiétudes sur ce rapprochement qui éloignait le jour de leur délivrance.

Michel Oginski¹ fut du petit nombre des réfugiés qui pensaient que le traité conclu entre la France et la Prusse, garantissant par sa nature même les possessions respectives des deux puissances, et ne renfermant aucune clause relativement aux provinces envahies de la Pologne, l'occupation de ces provinces, d'après le dernier partage, était *ipso facto* garantie par cette même puissance que les patriotes regardaient comme leur unique soutien.

Aussi, dès la première nouvelle qui parvint à Venise sur les négociations entamées entre la Prusse et la France, Oginski écrivit-il à différentes reprises au citoyen François Barss, agent des Polonais à Paris depuis l'époque de la diète constituante. Dans ses lettres, il le pressait de rappeler au gouvernement français qu'il se présentait une occasion favorable d'agir dans l'inté-

¹ Voyez ses Mémoires, t. II, p. 90 et suiv.

rèt des Polonais, en imposant au roi de Prusse la condition, 1^o de se désister des provinces qu'il avait envahies en Pologne; 2^o de coopérer, conjointement avec le gouvernement français, au rétablissement d'un pays dont le partage avait détruit l'équilibre européen. Ces conditions devaient être acceptées par le cabinet prussien avec d'autant plus de facilité, que le roi de Prusse se trouvait alors dans la nécessité de demander la paix, et que, d'un autre côté, il devait concevoir de grandes inquiétudes sur la prépondérance que la Russie venait d'acquérir par l'envahissement de la plus grande partie de la Pologne.

Ce fut pour satisfaire à ces demandes justes et pressantes, que le citoyen Barss soumit aux membres du gouvernement républicain la lettre du citoyen Michel Oginski, en l'appuyant de toute son influence personnelle; mais on lui répondit que les conditions soulevées ne pouvaient être mises en avant dans les négociations entamées avec le roi de Prusse, qu'il fallait avant tout cicatrizer les plaies que l'anarchie et la terreur avaient faites à la France, rétablir l'état des finances, et interrompre le cours de tant de victoires pour accorder aux troupes le repos dont elles avaient besoin. On ajoutait que, dans le traité, il ne serait en au-

enne manière question de la Pologne, et que par là même on ne garantissait pas une possession qui était si iniquement usurpée. On faisait observer d'ailleurs que cette paix avec le cabinet de Berlin ne pouvait pas être de longue durée; que la coalition des autres puissances n'était pas dissoute; que ces puissances tâcheraient d'y entraîner de nouveau le roi de Prusse; qu'alors les républicains, déployant toutes leurs forces, prendraient à leur tour l'offensive, et sauraient arracher la Pologne à ses usurpateurs, s'ils ne pouvaient obtenir sa réintégration à l'amiable. L'on engageait Barss à faire parvenir cette réponse à ses compatriotes, en les encourageant à prendre patience, et à soumettre leur courage à toutes les épreuves qu'exigerait d'eux l'affranchissement de leur patrie.

Quoique cette réponse contint même en termes évasifs des consolations lointaines pour les patriotes, ils avaient cependant espéré mieux de la part du gouvernement français. Mais alors, repoussés de toutes parts, ils acceptèrent avec reconnaissance cette lueur d'espoir, et conservèrent encore dans toute sa force cette confiance qu'inspire une cause héroïque.

Outre la république française, la Suède et la Turquie avaient alors des asiles et des secours pour les réfugiés polonais; et quelques uns

d'entre eux conçurent l'idée d'intéresser ces deux puissances au rétablissement de la Pologne. Une circonstance favorable vint encore les affermir dans cette idée. Le citoyen Marie Descorches, ministre de France à Warsovie à l'époque de la diète constituante, et qui se trouvait alors ambassadeur à Constantinople, fut rappelé à Paris, et remplacé dans ses fonctions par le citoyen Raymond Verninac. Celui-ci, traversant Venise pour se rendre à son nouveau poste, avait apporté aux réfugiés des preuves touchantes de l'intérêt que la France prenait à leur sort. Par une mission toute particulière du comité du salut public, il était chargé d'annoncer aux Polonais qu'il aurait l'occasion de rencontrer, que le gouvernement français, libre enfin du joug des anarchistes, plus dangereux pour lui que toutes les forces étrangères, portait un intérêt spécial à une nation qui défendait si bien sa liberté; qu'en conséquence, il s'efforcerait d'obtenir, soit les armes à la main, soit par négociation, le rétablissement de la Pologne.

A la suite de ces assurances formelles, Verninac ajouta que le gouvernement français croyait utile aux intérêts des réfugiés qu'ils eussent un représentant à Constantinople et un autre à Stockholm. Il s'engageait lui-même à prendre leur défense auprès de la Porte-Ottomane, ajou-

tant que la cause des Polonais, étant celle de l'indépendance des peuples, devenait inséparable de la cause de la France. En finissant, il insistait spécialement sur l'envoi de deux agens diplomatiques en Suède et en Turquie.

Pour accomplir le vœu exprimé dans la communication officielle de Verninac, les patriotes s'occupèrent de suite du choix de leurs mandataires. La mission de Turquie fut d'abord confiée à Michel Oginski, qui se dévoua sans hésiter, et l'on donna promptement avis de ce choix aux réfugiés de Paris. Le citoyen Barss, au nom de ces derniers, écrivit, en date du 20 août 1795, une lettre aux patriotes réunis à Venise, et une autre, sous la même date, adressée particulièrement à Oginski. Antérieurement, toutes les instructions relatives à cette mission avaient été présentées et lues au comité de salut public le 29 thermidor an III (16 août 1795), et, une fois approuvées par lui, elles furent expédiées à Lallemand, ambassadeur à Venise, et remises par ce dernier en mains d'Oginski ¹.

Une fois muni de toutes ces pièces, Oginski (sous le nom de Jean Riedel) quitta Venise le 4 novembre 1795; mais, retardé par mille dangers, battu par toutes les persécutions qui pe-

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., Nos XIII, XIV et XV.

saient à cette époque sur les réfugiés, il parvint avec beaucoup de peine à s'embarquer à Livourne le 5 février 1796. Destiné à toutes les épreuves, le représentant polonais eut encore à essayer la traversée la plus orageuse, et il n'arriva à Constantinople que dans les premiers jours du mois d'avril.

Ainsi de toutes parts, à Paris, à Venise, à Constantinople, s'agitaient, pour faire revivre le nom de leur patrie, des citoyens purs d'ambition personnelle et d'égoïsme intéressé. Si leur noble projet ne reçut point son accomplissement, ce ne fut ni la constance ni le courage qui leur manquèrent, et, soldats inébranlables, on les vit, lorsque toutes les négociations diplomatiques tournèrent contre eux, ressusciter sous un ciel étranger leur représentation militaire nationale en créant les *légions polonaises*.



CHAPITRE IV.

Élie Tremo. — Il délivre Xavier Dambrowski, et se rend avec lui à Paris. — Leur liaison avec Kasimir De la Roche. — Réfugiés polonais à Paris. — Leurs efforts auprès du gouvernement français. — Réunions de l'hôtel Diesbach. — Thibaudau, Chenier, Talma, etc. — Projet de Kasimir De la Roche. — Il remet l'hôtel de Diesbach aux soins de Prozor, Giedroye et Mniowski. — Arrivée de Wybicki. — De la Roche part avec Tremo. — Situation de l'Europe à cette époque. — Voyage de De la Roche. — Tentatives de Wybicki auprès du citoyen Caillard. — Tremo et De la Roche arrivent à Bâle. — Mission ostensible. — Mission secrète. — Imprudence de Hoszkiewicz. — Arrivée de Tremo à Warsovie. — Ses démarches. — Situation des militaires polonais à cette époque. — Tentatives de Souvaroff pour attacher le général Dombrowski à la cause russe. — Noble conduite de l'ancienne armée polonaise.

PARMI les citoyens polonais qui se vouèrent exclusivement au service de leur patrie opprimée, se trouvait un jeune officier nommé Elie Tremo, qui ne respirait que pour la venger. Issu d'une famille dont l'origine était française, et employé à l'intendance de la cour de Sta-

nislas-Auguste, ce jeune homme, plein d'enthousiasme et doué d'une ame indépendante, embrassa la carrière militaire, à l'époque de la révolution opérée par Kosciuszko. On le vit dans les glorieuses journées des 17 et 18 avril, quand Warsovie purgea ses murs de la présence moskovite, on le vit à la tête du peuple poursuivant au sein de la ville les troupes ennemies, les attaquer avec une intrépidité admirable, et prendre une part active aux résultats de cette victoire. Depuis, officier dans le régiment de Mokronoski, et chargé de défendre la capitale contre les Prussiens, il donna de nouvelles preuves de cette valeur fougueuse, et fut fait prisonnier dans une sortie. Détenu long-temps à Glogau, ensuite à Neisse, ce ne fut que vers la fin de 1794 qu'il obtint sa liberté et la permission de retourner à Posen, auprès de sa famille. Là, le hasard lui fit connaître Xavier Dambrowski, l'un des chefs insurgés de la Grande-Pologne, du palatinat de Kalisz, et de la terre de Kutno. Dambrowski, qui se trouvait alors à Posen, sous la surveillance de la police prussienne, se résignait à y subir une détention que l'on avait fixée à huit ans. Les malheureux s'entendent à demi mot : à peine Tremo a-t-il connu la position de Dambrowski, qu'appelant à son aide toutes

les ressources d'un génie actif et entreprenant , il ne désespère pas de sa délivrance. Promesses , menaces , argent , prières , il met tout en œuvre , il aplanit tous les obstacles , et ces deux nobles amis , après mille dangers , parviennent enfin à sortir des états prussiens. En entrant en Saxe , cette terre toujours hospitalière , toujours ouverte au malheur , Tremo et Dambrowski se jetèrent dans les bras l'un de l'autre , et , tombant à genoux , ils remercièrent le ciel qui les avait arrachés à leurs oppresseurs. Bientôt ils se virent rejoints par une foule de leurs compatriotes , dont l'intention était de se diriger vers la France ¹.

Dans ce moment , les quatorze armées de cette grande nation , sans cesse triomphantes des ennemis de la liberté , sa protection dé-

¹ Les circonstances romanesques qui accompagnèrent la délivrance de Dambrowski , se trouvent détaillées dans un manuscrit autographe d'Elie Tremo , dont nous nous plaisons à donner connaissance à nos lecteurs. Le dévouement de ce jeune patriote , sa présence d'esprit , les dangers qu'il courut avec le compagnon de sa fuite , sont faits pour intéresser non seulement les Polonais , mais encore toutes les âmes sensibles. C'est un roman que nous jetons au milieu d'une histoire , mais un roman vrai , et la franchise et l'étrangeté du style d'Elie Tremo en seraient garans à ceux mêmes qui ne connaîtraient pas la loyauté de son caractère.

Voyez Pièces Offic. et Justif. , N° XVI.

claréc pour tous les opprimés, l'accueil flatteur que le peuple et surtout le militaire y prodiguaient aux Polonais, tout leur retraçait la république française comme la terre classique de l'indépendance et l'asile des persécutés.

Ces divers motifs, et de plus le désir d'aller chercher à leur source les nouvelles lumières qui éclairaient alors l'Europe, poussèrent Tremo et son jeune compagnon vers cette heureuse contrée, et, dans les premiers jours de l'année 1795, ils arrivèrent tous deux à Paris. Accueillis avec cordialité par François Barss, agent accrédité auprès du gouvernement français, ils virent que ce patriote cachait, sous des dehors froids et défiants, une ame vraiment républicaine. Ce fut lui qui leur donna des conseils de conduite; ce fut lui qui les dirigea dans leurs liaisons avec la colonie polonaise qui se trouvait alors à Paris. Au nombre de ces réfugiés on distinguait Joseph Wybicki, Joseph Lipski, Denis Mniewski, Jean Dembowski, Romuald Giedroye, Adam Bronie, Joseph Wielhorski, Gabriel Taszycki, et quelques autres. Sans doute un seul sentiment animait tous ces patriotes; mais, d'accord sur le but, ils étaient parfois divisés sur le choix des moyens. La disproportion des talens et de la fortune

contribuait encore à compliquer les rapports qu'ils avaient entr'eux. D'autres fois même, des indiscretions de jeunesse venaient compromettre tout l'avenir de la Pologne; car dans la foule subalterne qui battait, à cette époque, le pavé de Paris, il y avait sans doute des espions, aux gages des puissances, qui surveillaient, même dans leur exil, les débris d'une nation anéantie.

Au milieu d'éléments si opposés, il fallait beaucoup de prudence et de tact pour ne pas se compromettre. Une liaison intime se forma entre Xavier Dambrowski, Romuald Gidroyc, et le généreux Tremo. Charles Prozor se rapprocha d'eux. Oubliant tous leurs plaisirs pour ne songer qu'à leur malheureuse patrie, ils étaient constamment occupés d'elle, et finirent par traiter de froids et de modérés ceux qui ne partageaient pas leur chaude sollicitude. Ils enveloppèrent même dans cette dénomination l'agent accrédité des Polonais, qui cependant était bien vu par le gouvernement et par les délégués aux relations extérieures, par suite des soins qu'avait pris à cet égard Kasimir De la Roche.

Ce dernier, né à Warsovie, et fils d'un ancien chargé d'affaires du Roi de France en Moldavie et en Pologne, avait commencé sa car-

rière comme volontaire dans le bataillon de Seine-et-Oise, en 1789 et 1790. Rappelé depuis en Pologne, en qualité de secrétaire interprète de la légation française à Warsovie, il y entretint les relations les plus intimes avec les premières familles de la république, et mérita l'estime des membres les plus actifs de la diète constituante, et celle de Kosciuszko lui-même; mais cependant, De la Roche ne put jamais sympathiser avec Pawlikowski, Meyer, Hoszkiewicz et plusieurs autres, qui représentaient le parti purement démocratique. En effet, ce parti, par son exagération et ses exigences, contribuait à entretenir dans l'esprit des Français des données fausses sur la Pologne, et éloignait ainsi l'effet de cette impression favorable qui se rattachait à une si belle cause.

Kasimir De la Roche, qui s'éloigna de Warsovie en 1792, à l'époque où les Targoviciens s'emparèrent du pouvoir, avait quitté la diplomatie pour une épaulette de sous-lieutenant, dans la légion de l'infortuné Joseph Mionczynski : mais inactif alors, il oubliait, dans un repos passager, ses six ou sept mois de service aux ordres de ce général, et à ceux de Dumourier, l'un et l'autre amis de son père, l'un et l'autre persécutés et proscrits. Albert Turski, surnommé *le Sarmate*, qui

avait profité du départ de De la Roche, de Warsovie, pour se rendre à Paris avec lui, avait, à cette époque, protesté solennellement à la barre de la Convention nationale contre les violences moskovites, et offert au nom des constitutionnels polonais de vouer leurs bras à la cause française, si la France consentait à embrasser la leur. Il servit même quelque temps sous les généraux Houchard et Custine; mais voyant que l'intention de venger sa patrie était un objet très secondaire pour le gouvernement français, il alla chercher des alliés chez les Turcs, pendant l'ambassade du marquis de Sainte-Croix, devenu citoyen Descorches à Constantinople.

En effet, quoiqu'à cette époque (1792) le comité du salut public et le ministère des relations extérieures eussent donné aux agens polonais des témoignages publics d'estime et de bienveillance, il faut réfléchir que la France avait alors toute l'Europe à combattre, qu'elle ne pouvait faire aucun fonds sur la Porte-Ottomane et la Suède, alliés timides et d'ailleurs indifférens à la cause polonaise; qu'enfin il lui était impossible d'organiser, à la distance de cinq cents lieues, des résistances qu'il fallait prodiguer et multiplier sur ses propres frontières.

Maîtrisés de la sorte par la force des cir-

constances, et contrariés dans leurs bonnes intentions, les Français n'en appréciaient que mieux les courageux efforts que les Polonais venaient de faire, guidés par l'immortel Kosciuszko. Un peuple, succombant les armes à la main, avait droit à l'intérêt des contemporains autant qu'à l'hommage de la postérité, et quoique consommé sous des auspices moins favorables, le lien qui unissait et unit encore la Pologne à la France part néanmoins d'une source commune. C'est, en effet, dans leurs combats, leurs luttes, leurs revers, ou leurs victoires contre un ennemi commun, qu'il faut chercher l'origine de cette sympathie nationale qui lie un peuple à un autre. Les traités tracés sur le champ de bataille, cimentés par le sang des braves, ont un caractère bien plus sacré que ces traités de subsides de guerre offensive et défensive, ces tristes conventions calculées à froid, dictées par les convenances politiques, où il y a un tarif pour les actions et des primes pour le courage. La gloire immortelle que la France s'est acquise en contribuant si généreusement à l'indépendance de l'Amérique du Nord, aurait été complète si elle avait pu reconquérir aussi l'indépendance de la Pologne. Tout portait même à croire qu'elle exécuterait sous le régime républicain

ce qu'elle avait fait si glorieusement ailleurs sous le régime monarchique. Cette espérance, qui explique la sympathie irrésistible des Polonais pour la nation française, était profondément gravée dans les esprits; et même, depuis cette époque, toutes les fois qu'un événement majeur est venu menacer l'équilibre européen, la Pologne a tout de suite tourné ses regards vers la France comme vers son étoile polaire.

Telles étaient alors les sentimens unanimes des patriotes réunis à Paris, et l'intérêt chaque jour renaissant que leur portaient toutes les classes des citoyens ne faisait que les fortifier davantage. Tel était aussi la suite de ce rapprochement entre les États-Unis et la Pologne, où les réfugiés puisaient des consolations pour le présent, et de l'espoir pour l'avenir; mais plus d'ensemble, plus de représentation, plus de dignité leur était nécessaire pour profiter de toutes ces chances favorables, et il fallait être d'accord, non seulement sur les principes, mais encore sur les actions et sur les moindres démarches. Malheureusement ce fut sur ce point qu'éclatèrent les dissidences. Chacun voulait voir son avis triompher, chacun le soutenait avec une franchise opiniâtre, et cependant, quoique tous en eussent la prétention, peu d'entre

eux étaient capables de donner aux négociations une direction salutaire. Toutefois ils convinrent enfin que les vues individuelles, dans des circonstances si délicates, pouvaient être plutôt nuisibles qu'utiles : aussi les plus désintéressés à cet égard, c'est-à-dire les plus jeunes, animés seulement par cette chaleur de conviction qui ne voit que le but, assez heureux encore pour ignorer les prestiges de l'ambition, s'offrirent en instrumens dociles pour donner à des élémens aussi purs une tendance digne d'eux. Pleins encore des souvenirs de leur patrie, de cette gloire militaire qui avait survécu à son désastre, ils se vouaient gaiement à des tracasseries diplomatiques, dans l'espoir d'avancer ainsi le grand acte de sa régénération. A une distance respectable du secret des cabinets, étrangers à ces lenteurs politiques effroi des âmes ardentes, ne prévoyant pas même des entraves ou des difficultés, *patrie et gloire* étaient leur idée fixe ; servir à la fois l'une et acquérir l'autre, était leur unique désir.

Le jeune Tremo, qui avait souvent entendu parler en Pologne de l'ancien secrétaire de la légation française De la Roche, et qui n'ignorait ni sa présence à Paris, ni son active coopération aux démarches de Barss, s'empressa ainsi que Dambrowski de se présenter chez lui. Leur pre-

mière entrevue fut tout-à-fait insignifiante, et De la Roche les renvoya simplement à son collègue. Cependant, après leur avoir adressé quelques questions sur l'esprit public et sur la situation des militaires depuis la malheureuse bataille de Macińowicé, il parut prêter une attention plus particulière, lorsque Tremo l'assura qu'aucun officier polonais ne répondait à l'offre de servir dans les armées des puissances co-envahissantes, mais qu'on y encadrait de force les soldats et les sous-officiers. Dans une seconde conversation, revenant sur le même sujet, De la Roche ne put se contenir, et dit avec chaleur à Tremo : « *En agissant ainsi, les puissances four-*
« *nissent à ces braves gens des étapes et des rations*
« *pour nous rejoindre.* » Ces paroles prophétiques électrisèrent le bouillant Tremo, et depuis ce jour ces deux patriotes, si bien faits pour s'entendre, se lièrent d'une plus étroite amitié. Toutefois, ce ne fut guère que trois ou quatre mois plus tard que De la Roche s'ouvrit entièrement à Tremo sur ses projets futurs; mais il lui recommandait chaque jour d'agir avec prudence et discrétion, de se modérer dans ses propos, ajoutant que la seule manière de mener à bien une affaire politique, était de la traiter avec calme, en s'isolant de ses propres sensations. Tremo sentait la justesse de ces observations, et s'efforçait de

maîtriser la fougue de son caractère. Quelque temps après, Joseph Zablocki et Thomas Maruszewski ayant quitté Paris, De la Roche, voulant rapprocher de lui deux nouveaux amis, proposa à Tremo et à Ignace Iasinski (frère du général Iasinski, mort à l'assaut de Praga), de venir y occuper à l'hôtel Diesbaeh, faubourg Saint-Honoré, le logement que ce départ y laissait libre. Dans cet hôtel que De la Roche avait meublé et disposé à ses frais, se réunissaient chaque jour les réfugiés polonais et les hommes marquans que l'on voulait intéresser à leur cause. C'est là qu'on vit successivement figurer les notabilités militaires et civiles, les littérateurs les plus distingués de l'époque, et tous ceux enfin qui, par leur position politique ou leurs talens, pouvaient exercer quelque influence sur l'avenir de la Pologne. Au nombre des personnages qui surent plaider avec le plus d'éloquence les intérêts du malheur et de la liberté, on distinguait Chénier, Thibaudeau, Fréron, La Harpe, Rousselin, Talma, et près d'eux les dames Beauharnais, Tallien, Louvet, La Gorce, et enfin plusieurs savans et artistes de premier ordre.

Ainsi De la Roche en politique profond, et ne négligeant pas le plus petit moyen pour arriver à son but, faisait plier les goûts légers.

d'une nation à l'accomplissement du projet le plus grave. Soirées, bals, dîners de 20, 30 et 40 couverts, rien n'était négligé pour mettre en contact les protecteurs et les protégés. De ces réunions journalières naissaient l'intimité et l'abandon, et bientôt on ne regarda les Polonais que comme des Français et des frères.

Toutefois, malgré les intentions patriotiques de De la Roche, il eut la douleur de se voir en butte aux calomnies de quelques réfugiés mécontents. On voyait où l'on feignait de voir dans cette conduite un mobile secret d'ambition personnelle, soupçon d'autant plus injuste, que ce généreux patriote vit s'engloutir dans cet établissement les débris d'une fortune qu'il ne retrouva jamais. Bien mieux, quand sa position ne lui permit plus de suffire à cette dépense, et après huit mois de déboursés continuels, voulant encore assurer aux Polonais ce point de réunion si nécessaire, il mit à la disposition de Mniewski Prozor et Giedroyc la maison toute montée avec ses gens de service, meubles, argenterie, linge et approvisionnement. Auguste Bonneau¹ fut prié par ces derniers d'en régler et d'en continuer la direction.

¹ Frère de Jean-Alexandre Bonneau, consul général, emprisonné par les Russes.

En dépit néanmoins de toutes ces petites intrigues secondaires, et de ces mécontentemens personnels, les patriotes polonais ne cessèrent jamais de s'entendre quand on agita la question vitale de leur indépendance, et cette idée qui se reproduisait chaque jour d'une manière nouvelle, en suggérant aux individus des moyens divergens, créait peut-être seule dans la masse ces petites mésintelligences particulières.

L'époque dans laquelle on vivait alors, était une époque féconde en événemens. On aurait dit que, lassé de ses vieilles chaînes, le monde entier marchait vers la liberté universelle. La convention nationale était encore dans toute sa force, et la France jetait sur l'Europe entière quelques rayons de sa lumineuse influence. Pichegru improvisait la conquête de la Hollande. La paix de la Toscane, première paix conclue avec la France républicaine, la faisait entrer dans le système européen, et la Prusse, subissant la loi de la nécessité, consentait, à l'exemple de la Toscane, à un traité définitif avec la république. Le 13 vendémiaire, (5 octobre 1795), en servant la fortune de Bonaparte, faisait rejaillir sur la Convention un nouveau reflet de gloire et de puissance. Il semblait que la liberté devenait conquérante, et que l'Europe allait se couvrir de républiques. Epouvantée de ces progrès rapides,

la Russie ne savait quelle marche tenir. L'Autriche manquait de force et d'énergie. La Prusse étonnée attendait en silence le dénouement de ce drame glorieux. Craignant dans son propre sein l'explosion des idées libérales que les universités d'Allemagne fomentaient depuis long-temps, redoutant les Français sur une de ses frontières, les Polonais sur l'autre, elle était trop heureuse alors de conserver une neutralité préservatrice. Tout était donc favorable, tout promettait aux réfugiés un secours contre leurs tyrans; mais il était dit, comme l'observe le spirituel M. de Norvins, « que le génie de la Convention ne « devait pas être secondé par celui de Bonaparte, « conspirant ensemble pour la liberté des peuples ¹. »

Antérieurement à cette époque, et dans sa séance du 19 novembre 1792, la convention nationale avait, sur la proposition de Lepaux, rendu un décret qui garantissait secours et fraternité à tout peuple qui voudrait reconquérir son indépendance. Le pouvoir exécutif était chargé de donner aux généraux les ordres nécessaires pour prêter appui à ces peuples, et protéger les citoyens persécutés pour la cause de la liberté. Et sur la motion du conventionnel

¹ *Histoire de Napoléon*, en 4 volumes. 1828.

Sergent, on avait arrêté de plus que ce décret serait traduit et imprimé dans toutes les langues.

Ce décret qui, au moment où il fut rendu, était entièrement illusoire, puisque la France avait à défendre ses propres frontières, les réfugiés crurent devoir l'invoquer en 1795, comme un titre à la bienveillance du gouvernement. Au reste, ce n'était encore ni secours armé, ni protection active qu'ils demandaient; c'était seulement un asile, un point de réunion où les Polonais pussent se soustraire à la servitude, et mûrir leur régénération. Il fallait que cette terre hospitalière servit de rendez-vous aux généraux qui se trouvaient prisonniers de guerre, et qui, fatigués de leurs chaînes, attendaient des libérateurs.

Ce n'était plus alors le temps d'exécuter ce projet hardi que deux fois le général Dombrowski avait mis en avant et qu'il avait vu rejeter deux fois. Toutes les démarches des militaires polonais étaient devenues l'objet de la surveillance la plus active, et les moindres tentatives auraient été comprimées dès leur naissance. Cependant, Joseph Wybicki, qui se trouvait à Paris, fut mis par l'entremise de De la Roche en rapport direct avec le gouvernement Français, et sut attirer de nouveau sa bienveillante attention sur un peuple digne de meilleurs destins.

Ce Joseph Wybicki, patriote ardent et dévoué, rempli de talens et d'énergie, est le même qui, en 1794, fut envoyé, muni de pleins pouvoirs, auprès du général Dombrowski, qui commandait l'armée de la Grande-Pologne. C'est de cette époque que date l'amitié qui unit ces deux généreux citoyens, amitié qui ne s'altéra jamais, et qu'ils conservèrent jusqu'au tombeau. L'absence même ne les empêchait pas ordinairement de se donner des témoignages d'une affection sincère; mais l'impossibilité de communiquer de Paris à Warsovie interrompit pour quelque temps leurs relations. De son côté, Dombrowski, ne recevant plus de nouvelles de son ami, et présumant bien qu'il s'était réuni au groupe fidèle des réfugiés polonais, fit tous ses efforts pour connaître le lieu de leur résidence; le hasard lui apprit bientôt, et leur séjour à Paris, et leurs efforts auprès de la république. Sur cette nouvelle, il expédia tout de suite un homme de confiance pour s'assurer de la vérité; mais cet homme, arrivé sur la frontière française, chercha vainement à la passer outre, et fut forcé de s'en retourner sans avoir pu remplir sa mission.

Heureusement que, dans cet intervalle, le citoyen Pierre Parendier, qui était alors à Berlin, informait les réfugiés de la marche des négocia-

tions entre la nation française et le cabinet prussien. Ce Parendier, que De la Roche avait connu secrétaire auprès d'Ignace Potocki, en 1791 et 1792, qui depuis avait été nommé, sur la recommandation de De la Roche, agent des affaires de Pologne en Allemagne, ce Parendier avait toujours conservé un tendre attachement pour la cause polonaise, et s'efforçait alors plus que jamais d'en donner des preuves¹.

En effet, ce ne fut guère qu'après la conclusion d'une paix définitive entre la France et la Prusse, que les relations entre les réfugiés polonais, et ceux restés dans leur patrie, purent être renouées. Le citoyen Caillard, nommé ambassadeur de la république française à la cour de Berlin, leur servait de point intermédiaire. Ce citoyen respectable, après avoir commencé sa

¹ Sur une foule de lettres autographes qui existent en nos mains, et dont nous ne donnons pas connaissance à nos lecteurs, parce qu'au milieu de quelques phrases concernant la Pologne, elles roulent presque entièrement sur des détails particuliers aux personnes qui les ont écrites, il en est quelques-unes pourtant que nous nous faisons un devoir de reproduire, adressées à diverses époques par le citoyen Parendier à De la Roche. L'une d'elles, tracée en partie en chiffres convenus, rappelle l'état de la république au plus cruel moment de l'invasion; l'autre est une preuve authentique des efforts que ce citoyen prodiguait à Berlin pour la régénération de la Pologne. Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XVII.

carrière diplomatique, en 1769, comme secrétaire de la légation à Parme, puis en 1773 à Cassel, suivit M. de Vérac en 1774 à Copenhague, et en 1780 à Saint-Pétersbourg, où, pendant l'absence de l'ambassadeur, il s'acquitta de ses fonctions avec une prudence et une sagacité qui lui concilièrent l'estime générale. Nommé ensuite à l'ambassade de La Haye, il s'était lié d'amitié avec le ministre plénipotentiaire, Michel Oginski, envoyé par la république de Pologne, à l'époque de la diète constituante. Ce fut de là que naquit l'intérêt réel que ce diplomate porta à la nation polonaise, intérêt dont il donna des preuves en lui rendant service toutes les fois que les circonstances le permirent. A l'époque où se passaient ces divers événemens, son intervention pouvait exercer la plus grande influence. Aussi le citoyen Joseph Wybicki voulut-il en profiter, et par l'entremise du major polonais Forcstier, brave et digne militaire, il communiqua à Cailhard, en septembre 1795, la note suivante relative aux affaires de la Pologne :

« Par quel moyen la nation polonaise peut-elle recouvrer son existence politique, et comment pourrait-elle y coopérer elle-même ?

1^o Si la république française admettait une représentation de la nation polonaise composée de nonces patriotes de la diète du 3 mai 1791, et

si elle voudrait alors entamer des négociations, qui auraient pour but la régénération de la république polonaise?

2° Où devrait être le rendez-vous de cette représentation, ou plutôt de cette diète simplement limitée, laquelle ayant été la dernière représentation légale de la nation, est généralement reconnue pour telle de toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de la Russie, et contre l'anéantissement de laquelle le citoyen Descorches, envoyé extraordinaire de la république française, auprès de celle de Pologne, s'est déclaré à Posen, au nom de sa nation, en quittant la Pologne?

3° Si l'on pourrait, sous l'autorité de cette diète et sous les auspices de la république française, recruter et lever des corps polonais qui seraient libres de servir, non seulement en Pologne, mais partout où les circonstances l'exigeraient? Ces corps seraient très faciles à former des déserteurs russes et autrichiens; et les officiers et soldats qui sont encore en Pologne se hâteraient de rejoindre les drapeaux de leur nation, lorsqu'ils en verraient exister une représentation légale de leur nation, sous la garantie de la France ou de ses alliés.

4° Si la nation française et ses alliés fourniraient des fonds nécessaires, tant pour la levée

et pour la subsistance de l'armée polonaise, que pour l'entretien de ladite diète; lequel argent la nation polonaise ne refuserait certainement pas de restituer, lorsqu'une paix générale lui garantirait son existence politique?

5° Au cas que des raisons politiques empêchassent le gouvernement français de donner une réponse catégorique aux articles susdits, ne permettrait-il pas de créer des légions des débris de l'armée polonaise; et si le destin s'opposait à la régénération de la Pologne, ses légions, après avoir fait leur devoir au service de la France, ne pourraient-elles pas y acquérir les droits de citoyen?

6° Ces idées et les points susdits ne proviennent nullement de quelques individus isolés, mais de la majeure partie des Polonais bien intentionnés, et surtout de la partie militaire, qui les ont projetés; et si le besoin l'exige, leurs signatures pourraient être produites malgré tous les obstacles.

7° En cas qu'il fût nécessaire de trouver à Paris une ou plusieurs personnes jouissant de la confiance de la nation pour les engager par les clauses précédentes, et pour donner les éclaircissemens en temps et lieu, ces personnes sont toutes prêtes à s'en charger. »

Cette note détaillée, qui présentait toutes les

questions sous leur véritable point, resta pour le moment sans réponse; car l'heure propice n'était pas encore venue. Nous verrons plus tard comment elle fut reproduite par Dombrowski lui-même, et quel succès elle obtint.

Toutefois, cette nouvelle impulsion vers des tentatives nouvelles réveilla l'ardeur de Wybicki et de De la Roche. Ils s'agitèrent plus que jamais pour rassembler dans un même centre tous les débris échappés au grand naufrage, et organiser au sein de la France une nouvelle armée polonaise, avec ses anciens chefs et son antique patriotisme. Mais comme l'exécution d'un pareil projet exigeait une prudence spéciale, comme il n'était pas sage d'en confier le secret à la foule des réfugiés polonais qui se trouvaient à Paris, il fallait nécessairement que la personne chargée d'aller en Pologne, pour y sonder l'esprit public, parût aux yeux de la masse accomplir ce voyage dans un but différent. On parla donc tout haut de la nécessité d'une course dans la Grande-Pologne pour y trouver les fonds nécessaires à l'hôtel Diesbach, point de réunion essentiel aux réfugiés polonais. On discuta cette mesure, on la combattit et on l'appuya, et comme elle fut en définitive adoptée, Kasimir De la Roche et Elie Tremo se dévouèrent à son accomplissement. L'affaire fut menée avec tant d'a-

dresse, que ce dernier n'apprit que chemin faisant le projet de son ami et leur véritable mission.

Toutefois, si d'un côté le message ostensible suffisait pour déguiser la vérité aux réfugiés non initiés, et prévenir leurs imprudences; d'un autre côté, il était également essentiel de prendre de nouvelles précautions pour tromper les autorités des pays qu'ils devaient parcourir. A cet effet, De la Roche et Elie Tremo, se faisant qualifier de marchands de tableaux, partirent pour Bâle avec des passeports du ministre des affaires extérieures, et là, le 3 décembre 1795, les ayant échangés contre d'autres passeports à la destination de Berlin, délivrés par le ministre Hardenberg, ils poursuivirent leur route vers les frontières de la Saxe. Pour mieux masquer leur projet, de nombreuses caisses d'objets d'arts les précédaient ou les accompagnaient dans la direction de Leipzig, et les ventes qu'ils faisaient servait en outre à pourvoir amplement aux frais de leur voyage.

Jaloux de l'espèce de mystère que gardait à leur égard le triumvirat qui travaillait si activement pour la cause nationale, quelques uns des réfugiés de Paris cherchèrent à entraver ses démarches, et ils essayèrent même de les contrecarrer dans les recouvrements qui devaient servir

aux dépenses ; mais ils ignoraient qu'indépendamment de ces minces ressources, De la Roche, pour donner à Tremo la facilité de pénétrer, non seulement dans la Prusse méridionale, mais à Warsovie et même à Grodno, l'avait fait charger d'une seconde mission ostensible bien plus importante. Il s'agissait d'aller réclamer 21,280 ducats dus par le roi Stanislas Auguste ; 783 ducats de Clément Bernaux, 1,950 ducats d'un nommé Bresce, propriétaire à Warsovie : ensemble, 24,013 ducats, ou 288,156 francs, auxquels il fallait ajouter un recouvrement sur le banquier Meissner, de 166,200 francs, représentant pour le tout une somme de 454,356 francs, en créances sur la portion de la Pologne envahie par la Prusse. Ces créances étaient la propriété de sujets français qui en avaient remis la gestion à De la Roche, et De la Roche l'avait à son tour confiée à Tremo. Mais ce n'était encore là que le motif apparent, car leur plan à tous les deux était de trouver au sein des états opprimés un général polonais, qui, délivré par leurs soins et décidé par leurs vues généreuses, se mit à la tête de cette représentation nationale qui devait s'élever à l'ombre des drapeaux français.

Elic Tremo, qui était alors dans la confiance entière de cette grande idée, sentit toute l'importance de sa mission : voyant quelle responsa-

bilité il assumait sur sa tête, il résolut de se montrer digne de la bonne opinion que l'on avait conçue de lui.

Arrivés à Leipzig, lieu de leur séparation, les deux amis résumèrent tout leur plan dans une dernière conférence. Ils avaient su que le général Dombrowski était pressé par Souvaroff d'accepter le grade de lieutenant-général au service de la Russie. Dombrowski, soit par ses talens comme militaire, soit par son caractère personnel, était plus qu'un autre capable de remplir leur but patriotique, et ils conclurent qu'il fallait arracher à leurs ennemis ce citoyen illustre, pour le porter au commandement des corps compatriotes qui devaient s'organiser.

Porteur de signatures qui devaient appuyer ses paroles, Tremo eut soin de se munir de crédits, de lettres de créance sur Dresde et Warsovie, qui ne le subordonnaient pas aux recouvremens indiqués dans sa mission ostensible, et donnaient un caractère plus positif à sa mission secrète. Ses relations de famille lui garantissaient, d'ailleurs, des succès inespérés pour tout autre. Fort d'éléments aussi puissans, il lui tardait d'arriver au but, et d'accomplir ses nouvelles destinées.

Enfin, De la Roche quitta son ami, et Tremo partit pour Dresde, où il arriva le 1^{er} janvier

1796, à l'hôtel de l'Ange-d'Or, sous le nom de Reimont, marchand de Leipzig.

Là, par l'intermédiaire de son banquier Gregori, Tremo apprit que le nommé Hoszkiewiez, venant de Paris, y avait passé quelques jours auparavant, tenant maints propos indiscrets, non seulement devant les Polonais, mais même devant les étrangers. Il s'informait à tout venant et même avec affectation du passage de Tremo et De la Roche, et avait paru très surpris d'apprendre qu'ils n'étaient pas encore arrivés. Ces rapports prouvèrent à Tremo combien il était essentiel de hâter son voyage pour neutraliser l'effet de cette gauche imprudence.

Vers la fin de janvier, il s'arrêta à Posen, chez sa sœur mariée, à Klug; mais après avoir, par toutes les précautions possibles, assuré sa correspondance avec De la Roche, il repartit le 30 du même mois pour Warsovie, où il put, sous le plus grand secret, avoir quelques entrevues avec le général Dombrowski.

Une fois arrivé dans cette capitale, tout en s'occupant des intérêts confidentiels qui lui étaient commis, Tremo voulut que sa conduite apparente servît à prouver quels soins il apportait à ses affaires ostensibles. Il commençait donc à s'informer de quelle manière devraient s'opérer les recouvrements des créances sur le roi Sta-

nislas Auguste, lorsqu'une personne arrivait de Grodno lui apprit qu'il n'arriverait à cette résidence que muni d'un passeport expédié de l'endroit même; que la commission chargée de liquider les dettes du ci-devant roi ne s'y trouvait pas, ou plutôt qu'elle n'existait pas.

Ces étranges nouvelles obligèrent Tremo à demander lui-même, à Grodno, des informations plus directes, et à attendre les réponses aux lettres qu'il y avait adressées.

Ce fut son oncle Paul Tremo, qui avait suivi Stanislas-Auguste dans sa nouvelle résidence, qui, sous la date du 24 février 1796, satisfit à toutes ses demandes. Il lui disait, tout en le reconnaissant comme valablement chargé de ces réclamations importantes, que tout ce qu'il pourrait faire à cet effet n'aboutirait à rien, et qu'il s'en rapportait là-dessus à ce que le chambellan Duhamel avait marqué dans sa dernière correspondance; qu'il fallait attendre que les affaires générales fussent terminées, ce qui serait probablement encore très long. Il conseillait d'ailleurs de garder les lettres de créance pour les remettre au besoin à qui de droit, et de soumettre tous les titres à Duhamel.

Quelque défavorables que fussent ces renseignements pour la mission apparente de Tremo, quelques retards qu'il éprouvât dans les recou-

vremens en Grande-Pologne, destinés à subvenir aux dépenses de l'hôtel Diesbach, il se consolait facilement avec l'approbation de De la Roche, qui subordonnait ces petites difficultés à l'objet principal du voyage, et n'y voyait qu'un moyen plausible d'arriver à leur vrai but, en prolongeant leur séjour en Pologne.

Les deux envoyés avaient reçu de Wybicki, initié comme eux au plan secret ¹, des renseignemens qu'il fallait faire valoir auprès des militaires polonais. Ils savaient que le gouvernement russe attachait une grande importance à pouvoir incorporer dans ses troupes quelques réputations de l'ancienne armée. Ce désir de sa part provenait moins d'une justice rendue à leur talent et à leur bravoure, que d'une intention constante de représenter la cause polonaise comme perdue, puisque ses chefs eux-mêmes l'abandonnaient. Tremo et De la Roche connaissant tous ces détails, et les faisant valoir à l'appui de leurs

¹ Les autres patriotes, tels que Barss, Prozor Woyczynski, Kochanowski, Joseph Wielhorski, etc., qui apposèrent leur signature au projet présenté au gouvernement français pour la formation des légions polonaises, en date du mois de mars 1796, dont il est question dans les *Mémoires d'Oginski*, tome II, page 183, ne furent initiés à la mission de De la Roche qu'après son départ vers les frontières de la Pologne, à la fin de 1795, comme nous l'avions déjà dit.

propositions, montraient à leurs compatriotes l'honneur et l'indépendance d'un côté, la honte et la servitude de l'autre. Pour des Polonais, le choix n'était pas douteux. On savait d'ailleurs que le neveu du roi, le prince Joseph Poniatowski, et beaucoup d'autres officiers supérieurs, avaient repoussé jusqu'à la pensée d'une défection pareille, et que, redoutant comme un outrage sa seule proposition, ils s'étaient prononcés de manière à ne pas y être exposés.

Placé au premier rang dans la hiérarchie militaire, estimé des Russes eux-mêmes pour son mérite personnel, le général Dombrowski était devenu l'objet des visées particulières du général Souvaroff. Comme on n'ignorait pas qu'il était sans fortune, il fut pressé plus vivement que les autres; mais on doit à l'honneur de ce citoyen généreux de déclarer qu'il n'hésita pas un seul instant à se ranger sous les drapeaux de la cause nationale, lorsqu'il vit la possibilité d'assurer à sa patrie un avenir plus glorieux. Vainement des offres réelles lui furent-elles prodiguées par le parti opposé; vainement essayait-on auprès de lui tous les genres de séduction : il demeura inébranlable et fidèle à ses sermens.

Que s'il se trouvait encore aujourd'hui quelques esprits incrédules, ou quelques envieux obscurs qui ajoutassent foi aux vagues déclamations que

l'on savait répandre à cette époque contre les patriotes polonais, toutes les pièces officielles qui vont suivre prouveront qu'ils surent en toute occasion sacrifier leurs propres intérêts à ceux de leur patrie: monumens authentiques contre la calomnie, ils apprendront à ceux qui conservent encore des doutes que ni Dombrowski, ni aucun de ses compagnons d'armes, n'obéirent à une ambition personnelle. Quand les cours co-partageantes, jalouses de conserver d'aussi braves guerriers, leur proposèrent de les recevoir dans leurs troupes au même grade, ils répondirent par un refus. A peine quelques vieux officiers infirmes et hors de service acceptèrent-ils les quatre années d'appointemens qu'on leur donnait comme indemnité et comme retraite. Les autres ne voulurent rien recevoir de leurs vainqueurs, et, libres de tout engagement, ils attendirent en silence que l'heure de la vengeance eût sonné.

On verra dans la suite combien de ces braves militaires se rendirent sur les bords du Rhin et dans les champs d'Italie, quand un appel lointain les ramena sous les drapeaux des nouvelles légions polonaises. On les verra subissant toutes les privations, et, vainqueurs de tous les obstacles, affronter mille morts pour se trouver au rendez-vous de l'honneur. Les uns, traversant les Etats

d'Allemagne, au risque d'être pris et enrôlés de force sous la bannière ennemie, feront par terre une route de six cents lieues pour rejoindre leurs frères d'armes ; les autres, se dirigeant sur Constantinople, sauront à leur tour défier les croisières anglaises ou barbaresques, et débarquer enfin en Italie. Tous, dignes d'un meilleur sort, livreront cent combats en pays étrangers, dans l'espoir de se frayer une route vers leur patrie, et on les verra tomber comme victimes, ou vivre comme vengeurs d'une cause impérissable.



CHAPITRE V.

Occupation de Warsovie par les Prussiens. — Dombrowski se rend à Berlin. — Sa présentation au roi. — Hardiesse de ses discours. — Ses conférences avec Bischofswerder, Möllendorf. — Sa visite au prince-archevêque Krasieki. — Son refus de servir en Prusse. — Son voyage à Leipzig. — Rivalité des généraux Dombrowski et Giedroyc. — Kasimir De la Roche intervient pour la terminer. — Découragement momentané de Dombrowski. — Départ de De la Roche pour Berlin. — Sa position chez le prince palatin Radziwill. — Gaffron, Forestier, Caillard. — Changement de politique de la cour prussienne vis-à-vis des Polonais. — Faste de la maison Radziwill. — Alliance entre cette famille et la branche royale Ferdinand de Prusse. — Opposition du ministère prussien. — Frédéric-Guillaume consent à ce mariage en dépit de ses ministres. — Plaidoyer courageux de De la Roche en faveur des généraux polonais Madalinski, Grabowski et Gielgud, prisonniers des Prussiens. — Il obtient leur élargissement. — Joie des Polonais. — Fêtes du mariage. — Arrivée subite du général Dombrowski à Berlin. — Son entrevue avec De la Roche. — Dombrowski repart pour Leipzig. — Sa lettre au ministre Caillard. — Réponse du ministre. — Dombrowski se dirige vers la France avec des lettres pour le général Jourdan. — Son arrivée à l'armée républicaine. — Réfugiés de Venise. — Rassemblement de Polonais sur les frontières turques. — Démarches d'Oginski. — Verninae. — Aubert-du-Bayet. — Lettre d'Oginski à Bonaparte. — Sulkowski. — Réponse verbale de Bonaparte. — Xavier Dombrowski. — Ses projets. — Retour d'Oginski à Paris. — Détails sur son voyage. — Son arrivée.

L'OCCUPATION de la ville de Warsovie par les troupes prussiennes ayant eu lieu le 9 janvier

1796, le général Dombrowski demanda et obtint la permission de se rendre à Berlin ¹. Il quitta donc l'ancienne capitale de la Pologne le 19 février, après avoir, dans plusieurs conférences

¹ Les troupes prussiennes étaient au nombre de douze mille hommes, avec une nombreuse artillerie, lorsqu'elles entrèrent à Warsovie. Les dicastères furent réformés, et les places vacantes enlevées aux Polonais furent données aux sujets du roi de Prusse. Toutes les affaires furent gérées et la justice administrée en langue allemande, que les patriciens et les gens d'affaires ne connaissaient pas. Les mesures les plus rigoureuses furent prises pour prévenir et comprimer toute espèce de mouvement. Deux mille Prussiens étaient constamment sur pied et de service. Une ordonnance enjoignit à tous les habitants de remettre leurs armes, sous certaines peines, et chaque dénonciateur qui déclarait à la régence prussienne des armes cachées recevait une récompense de 50 ducats, avec promesse de garder le secret sur son nom. Il fut également fait défense très expresse d'insulter par des faits ou des paroles les sentinelles ou patrouilles prussiennes; et au contraire on ordonna de leur montrer tous *les égards qui leur appartenaient*. Cependant, lorsqu'on exigea la prestation d'hommage de la ville de Warsovie au ministre délégué par le roi de Prusse, elle déclara qu'après avoir toujours été capitale de la république de Pologne, et résidence de ses souverains, elle ne pouvait prêter l'hommage de fidélité qu'au roi lui-même, en personne. En conséquence de cela, Frédéric-Guillaume rappela Hoym à Berlin, et fit revenir les employés prussiens destinés pour l'administration de Warsovie. On les remplaça par des Polonais; et Buchholtz quitta également la Pologne pour se rendre à Breslau en Silésie.

avec Tremo, combiné les mesures les plus utiles aux projets de l'association parisienne.

Dombrowski, de son côté, pour seconder les démarches dont il était l'objet, se liait à Berlin avec le ministre Caillard, ambassadeur de la république, et avec les autres Français attachés à la légation. Par lui-même il chercha à s'assurer s'il n'y avait plus rien à espérer pour l'avenir de sa patrie, et ayant eu connaissance de la note présentée par le major Forestier, il la représenta de nouveau, en insistant sur une réponse.

Pendant que Dombrowski suivait dans ses moindres actions l'impulsion de son patriotisme, Frédéric-Guillaume, qui désirait se l'attacher, l'accueillait de la manière la plus favorable. Le 17 mars 1796, il fut présenté au roi et à la cour, avec son uniforme de général au service de la Pologne, et cette faveur causa une surprise générale aux étrangers et aux nationaux. Le roi voulait même lui accorder une audience particulière, mais sur la réponse du général que n'ayant ni grâce à lui demander, ni proposition à lui faire, cette faveur était inutile, Frédéric-Guillaume n'insista pas davantage. Cependant, prenant plaisir à sa conversation, il le questionna pendant une heure entière. Cette entretien roula sur la dernière guerre de l'Indépendance, sur le siège de Warsovie, qui, au dire du roi, n'avait

échoué que par la mauvaise volonté des Russes ; enfin, Frédéric-Guillaume lui ayant demandé quel était l'esprit public en Pologne, Dombrowski lui répondit que « les Polonais seraient tous à lui, si, à son tour, il voulait leur rendre leur indépendance, et si, se mettant d'accord avec les autres puissances, il la replaçait dans la liste des nations ; qu'après un tel acte de magnanimité de sa part, il ne doutait pas qu'ils ne fissent choix d'un chef constitutionnel dans sa personne ou dans celle d'un prince de sa maison. » Le roi se tut pendant quelque temps, et ne reprit la parole que pour faire l'éloge de la bravoure et de l'énergie des Polonais. A la suite de cette entrevue, Dombrowski eut également des conférences avec Bischofswerder, Möllendorf, et fut en particulier reçu de la manière la plus amicale par le prince-archevêque de Gnesne Krasicki, célèbre poète polonais, qui vivait à Berlin, entouré de tous les honneurs qui s'attachent aux grandes illustrations littéraires.

Cette conduite du roi de Prusse à l'égard de Dombrowski parut d'autant plus remarquable, que six mois auparavant, on le regardait à sa cour comme un révolutionnaire. Tout s'éclaircit néanmoins, quand le ministère prussien redoubla d'instances auprès de lui pour le décider à accepter du service dans ses armées. Le général, tou-

jours invariable dans ses principes, répondit « qu'il ne voulait pas être le seul favorisé, que ses compagnons d'armes étaient inactifs et malheureux ; enfin qu'il n'entrerait au service prussien qu'avec 30,000 hommes, si Frédéric-Guillaume voulait, de concert avec la république française, rendre ses droits à un peuple opprimé, et l'existence à la Pologne. » Le roi entendit cette proposition sans y répondre, mais également sans donner le moindre signe d'improbation ¹.

¹ Le ministre Caillard, dont les dépêches adressées au gouvernement nous ont fourni les renseignemens qu'on vient de lire, disait en outre dans celles datées de Berlin le 12 mars 1796, n° 52, et dans une autre du 13 du même mois, n° 55 :

« Le général Dombrowski vient d'arriver à Berlin. Ce militaire, qui a été la terreur des Prussiens, qui a opéré l'insurrection de la Grande-Pologne, qui avait pris Bromberg, et s'était emparé des caisses du gouvernement, est maintenant caressé par la Prusse, qui, de même qu'à Madalinski, lui a fait des offres pour entrer à son service, qu'ils n'ont point acceptées. Il est persuadé que le sort de la Pologne est encore entre les mains du roi de Prusse, et que si ce prince veut sincèrement s'allier à la France, et prendre de concert avec elle une détermination conforme à ses intérêts, il lui est facile d'arracher à la Russie et à l'Autriche ce qu'elles possèdent de la Pologne, et de rendre ce pays à l'existence qu'il avait à l'époque du 3 mai. Dombrowski va arranger ses affaires en Saxe ; il voudrait aller à Paris, car il sent que c'est la France qui doit régler la destinée de l'Europe, et que c'est par elle seule que la Pologne peut conserver quel-

Cependant Dombrowski, voulant tirer parti de sa position, essaya de nouvelles démarches auprès du cabinet de Berlin, et lui remit à cet effet un mémoire, où il détaillait par quel moyen la Prusse pouvait rétablir la Pologne en se couvrant d'une gloire immortelle, et en travaillant néanmoins dans son propre intérêt.

Mais, quelque péremptoires que fussent les argumens du général, quelque chaleur qu'il mit à les appuyer de tous les moyens favorables, le ministère prussien ne répondit que d'une manière évasive, se réservant de prendre plus tard le rôle que les circonstances lui indiqueraient ¹.

Ainsi, trompé dans ses espérances et renonçant à convaincre des incrédules, Dombrowski quitta Berlin et se dirigea vers la Saxe. Après avoir passé quelque temps à Leipzig, il repartit pour Dresde, où il arriva le 13 juin 1796, et où Tremo se trouvait déjà, venant de Warsovie.

C'est alors plus que jamais que ce jeune pa-

* que espérance. Il est pour son pays un instrument précieux ;
 * son patriotisme, son courage et ses lumières, lui méritent la
 * bienveillance du gouvernement français.

* Dombrowski a la confiance de ses compatriotes et
 * des militaires polonais ; il a des talens et des moyens ; il est
 * avide de gloire ; il est nécessaire de nous le conserver, surtout
 * si la guerre entre la Turquie et l'Autriche venait à éclater. *

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N^o XVIII.

triotte, entrant dans l'esprit de sa mission, gagna la confiance du général Dombrowski. Lui rappelant dans tous ses détails le plan que les réfugiés avaient conçu à Paris, il vit combien l'âme de ce guerrier était accessible aux sentimens généreux, et, dès ce moment, ils devinrent inséparables.

Parmi les Polonais qui traversaient la capitale de la Saxe, Dombrowski rencontra chez la palatine Zieberg le général Romuald Giédroyc, qui allait rejoindre sa famille en Lithuanie, et qui s'était chargé en même temps de sonder l'esprit de cette province.

Le général Giédroyc n'était pas un de ceux qu'on avait cru devoir mettre à Paris dans la confiance de l'organisation militaire qui se projetait. Mais clairvoyant et ambitieux, il n'avait pas cependant pris le change sur le voyage de Tremo et De la Roche. Sa rencontre à Dresde avec le général Dombrowski, accompagné par Tremo, la certitude qu'il acquit ensuite de leur correspondance avec De la Roche, quoique ce dernier se tint autant que possible éloigné de Dresde, tout le mit sur la voie de leurs démarches passées et de leurs projets futurs. Dès ce moment, le général Giédroyc ne put contenir son dépit. Il s'était persuadé que nul autre nom que le sien ne figurerait à la tête des nouveaux

corps polonais. Plein de bravoure et d'ambition, il croyait fermement qu'en fait de notabilité militaire, personne ne pouvait lutter avec lui. Aussi, quoique Dombrowski gardât là-dessus une réserve entière, en protestant qu'il venait chercher du service en Saxe, plusieurs rencontres orageuses eurent lieu entre ces deux compétiteurs, et furent cause de scènes fort désagréables.

Tout en rendant justice aux nobles intentions du général Giédroyc, on doit faire remarquer ici qu'il n'était pas alors dans une position assez indépendante pour qu'on pût sans danger le porter au grade qu'il ambitionnait. Sans vouloir rien décider sur les droits des deux concurrens, on pensait que le général Giédroyc avait des ménagemens à garder vis-à-vis des puissances co-ensalissantes, soit à cause de sa famille, soit à cause de sa fortune. D'ailleurs le gouvernement français, qui avait la haute main dans ce projet, tenait à ne compromettre personne; et si plus tard il dévia de cette conduite en appelant les Polonais à l'insurrection, c'est que les victoires de Bonaparte et les soldats des légions réorganisées étaient là pour servir d'appui à sa nouvelle décision.

Aussitôt que Kasimir De la Roche eut reçu la première nouvelle de la mésintelligence qui avait éclaté entre Dombrowski et Giédroyc, il partit

de Leipzig en toute hâte, et vint à Dresde étouffer ces dissensions dès leur naissance. Avec son caractère aimable et conciliant, il eut bientôt persuadé à ce dernier de faire à la cause nationale le sacrifice de son amour-propre. Il eut même le talent de le consoler en lui représentant que, si l'organisation militaire perdait en lui un chef énergique, sa famille allait retrouver un père, et la Pologne un bon patriote. Enfin, décidé par l'influence de De la Roche, le général Giédroyc partit pour la Lithuanie avec des regrets qui faisaient l'éloge de son cœur et de son caractère.

Cet incident, qui avait donné gain de cause à Dombrowski sur son compétiteur, produisit dans son âme l'effet contraire à celui qu'on devait en attendre. Loin d'éprouver du contentement de ce triomphe, loin d'y puiser de nouvelles forces pour justifier un choix glorieux, son zèle et son énergie en furent considérablement refroidis. Il sembla dès ce moment mettre tout en doute, et parut apporter dans toutes les démarches une précaution soupçonneuse. Il écrivit même au citoyen Parandier une lettre par laquelle il paraissait indécis sur la marche qu'il devait suivre, et témoignait le désir de changer de moyens, sans cependant changer de but. On ne saurait affirmer ici d'une manière positive si cette lettre est authentique ou non, si son contenu pouvait

ou non être préjudiciable à la cause polonaise. Tout ce que l'on peut garantir, c'est qu'elle existe parmi les annexes aux Mémoires du général Dombrowski, et que l'on doit en conséquence la citer textuellement. Toutefois, il est à observer que les personnes qui sont mentionnées dans ce document n'y sont désignées que par leurs initiales, ce qui le rend énigmatique aujourd'hui, tandis que dans la foule des pièces justificatives qui ont servi à corroborer cette histoire, ce cas ne s'est jamais présenté, ni dans celles émanées de Dombrowski lui-même, ni dans celles qui provenaient d'autres sources ¹.

Une circonstance qui venait encore à cette époque glacer le zèle de Dombrowski, était le manque d'union qui existait parmi les Polonais que l'on avait laissés à Paris. Non seulement la portion dissidente des réfugiés avait cherché à entraver les démarches de ceux qui se vouaient à l'intérêt commun, mais encore ils n'avaient pas su garder dans la capitale française ce *decorum* si nécessaire à leur réussite. L'hôtel Diesbach, ce point central de toutes leurs affaires, cet établissement monté à si grands frais, était complètement anéanti, et les réfugiés semblaient, par leurs dissensions ou leur insouciance, déclarer hautement qu'ils désespéraient de l'avenir.

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XIX.

De la Roche lui-même, fatigué de tant de contrariétés, voyant que sa présence en Saxe n'amenait aucun résultat, s'apercevant d'ailleurs que, par leurs allées et venues, les Polonais étaient alors l'objet d'une active surveillance, De la Roche laissa Tremo auprès du général Dombrowski, et se dirigea sur Berlin. Il était d'ailleurs rappelé dans cette capitale par le prince palatin Michel Radziwill, qui désirait l'attacher à sa maison. Ce prince, présumant que sa présence en Allemagne avait pour cause une émigration forcée, lui fit à ce sujet renouveler des propositions qu'il lui avait faites quelques années auparavant, lorsque la légation française ayant été supprimée, De la Roche se disposait à retourner en France.

Cette fois, loin de repousser les propositions du prince palatin, De la Roche les considéra comme une bonne fortune. Il réfléchit que désormais la capitale de la Prusse était devenue le théâtre le plus convenable à ses projets; qu'il y serait en rapports journaliers avec Parandier, Forestier, Gaffron, ancien agent du roi Frédéric II, en Turquie, tous ses confidens et dévoués à la même cause. Il pensa qu'il pourrait encore de cette résidence surveiller le départ pour la France du général Dombrowski, objet constant de ses soins et de sa sollicitude. Mais en acceptant un emploi chez le prince Radziwill,

il voulut toujours conserver son indépendance, et se mettre à sa disposition sans accepter de traitement. Il avait en effet besoin de sa liberté pour des projets qu'il ne pouvait même lui communiquer.

En arrivant à Berlin, De la Roche s'aperçut bientôt que la politique de cette cour vis-à-vis des Polonais, avait totalement changé de direction.

En effet, la Prusse, qui avait joué dans l'envahissement de la Pologne le rôle le plus odieux, voulant se disculper aux yeux de l'Europe de cette trame machiavélique, affectait de redoubler d'égards et de bienveillance envers ceux qui en avaient été les victimes. Déjà, dans les premiers jours qui suivirent l'entière soumission de ce malheureux pays, pendant que les cachots de Saint-Pétersbourg et les forteresses d'Autriche regorgeaient de prisonniers, la Prusse n'usait de la même rigueur qu'à l'égard de trois généraux, Madalinski, George Grabowski et Gielgud. Encore recevaient-ils le traitement dû à leur grade et à leur caractère ! Encore leur offrait-on du service dans l'armée prussienne, et ils ne devaient leur détention qu'au plus honorable refus ! Mais l'instant était arrivé où leur noble conduite allait trouver sa récompense. Le roi de Prusse, toujours plus adouci en faveur d'un peuple géné-

reux, allait, en rendant à la liberté ces illustres prisonniers, donner à la Pologne un gage nouveau de ses remords et de leur conséquence. Pourtant, il fallut pour arriver à ce résultat, que cette cause première fût déterminée par un incident romanesque.

Le même prince Radziwill, palatin de Wilna, qui avait applé De la Roche auprès de lui, au mois de janvier, venait de s'établir en Prusse, avec l'intention de s'y fixer. Autrefois partisan déclaré de la Russie, mais alors très refroidi pour elle, il aimait mieux se consoler de sa haine en se mettant sous la protection prussienne. Il acheta donc un des plus beaux palais de Berlin, le fit meubler avec une magnificence toute royale, et bornant son ambition au plaisir d'orner cette demeure fastueuse, il appela à son aide le goût et les beaux-arts. En effet, le vieux palatin, s'il n'eût pas été prince, eût passé pour un vrai connaisseur en peinture, et ses enfans pour artistes distingués en musique, s'ils n'eussent eu le titre d'altesse. Bientôt ce faste éblouissant, ce luxe qui contrastait avec les mesquines économies de la maison royale de Prusse, fit du palais de Radziwill le centre du bon ton et de la magnificence. On brigait l'honneur d'être admis aux soirées brillantes de la place Guillaume; on ne parlait à Berlin que des fêtes, des repas, des concerts que

donnait le fastueux palatin. C'était là une espèce de compensation morale aux malheurs physiques qui avaient pesé sur la Pologne, puisque, subjugués par le sabre, les vaincus venaient dominer par les arts au centre des Etats vainqueurs!

La branche Ferdinand de la maison royale de Prusse, indépendante par sa position, fut la première à se rapprocher de cette maison étraugère qui, forcée de quitter le pays où ses aïeux avaient joué un si grand rôle, venait demander à une cour voisine asile et protection. Une jeune princesse surtout, issue de cette branche, réunissant aux dons de la nature tous les charmes des talens et de l'éducation, voua à cette famille une affection particulière, et bientôt des rapports plus intimes viurent promettre un autre dénouement.

En effet, on ne tarda pas à parler tout haut d'un projet de mariage entre la jeune princesse Ferdinande et le prince Antoine Radziwill. A la première nouvelle de cette alliance, le ministère prussien souleva une foule d'obstacles pour l'empêcher. C'étaient tantôt des motifs de convenance, tantôt des motifs pécuniaires, et d'autres fois des raisons politiques. Quant à la convenance, les Radziwill pouvaient lutter avec avantage. Appuyée sur des traditions historiques et

sur des titres incontestables, on avait vu cette maison s'allier avec la famille impériale, et de plus une princesse Radziwill avait apporté autrefois en mariage la principauté de Taurogen dans la maison de Brandebourg. Ainsi, sans compromettre sa dignité, la branche Ferdinand de Prusse pouvait s'unir à l'une des plus vieilles illustrations polonaises. Quant aux motifs d'intérêt, pour aplanir toute difficulté, le chef de la famille Radziwill, sentant tout le prix de la nouvelle alliance, établissait en faveur de son fils aîné un majorat et des avantages qui, loin de déroger, surpassaient les dotations des branches latérales de la famille royale. Ainsi, ces deux premiers obstacles ayant été levés, restait encore la *convenance politique*, et c'était là dessus que le ministère s'appuyait avec le plus de force. Mais il se présentait pour les combattre des argumens si décisifs, que la lutte ne fut pas longue. En effet, sanctionner un pareil mariage, n'était-ce pas prouver par un acte solennel que désormais les Polonais seraient traités par la Prusse à l'égal des nationaux? N'était-ce pas se les attacher par les concessions d'une politique large et généreuse? et quand même quelques obstacles partiels seraient venus s'opposer à cet œuvre de réparation, la raison d'Etat aurait dû seule le déterminer! Le roi de Prusse le comprit : il comprit

que la Russie et l'Autriche, en imposant à la Pologne un joug de fer, en abreuvant la noblesse de dédains, ne créaient dans son sein que des sujets insoumis ou des soldats conspirateurs, tandis qu'en flattant l'orgueil d'un peuple qui surpassait ses dominateurs en lumières, en l'amenant par la douceur à se plier au nouvel ordre de choses, on pouvait nationaliser sa conquête. Or, cette alliance de la dignité royale avec une des premières maisons de la Pologne, semblait être à la fois une satisfaction pour le présent et un gage pour l'avenir. C'était non seulement ramener à la Prusse toute la portion de la Pologne qui lui était échue en partage, mais lui donner encore une influence occulte sur les lots échus aux puissances copartageantes.

Le prince Radziwill aborda franchement toutes ces questions vis-à-vis du roi et de la famille royale, et, posée sur des bases aussi solides, l'alliance triompha des préjugés et de la pédanterie du ministère prussien. A peine ce résultat fut-il connu, que l'opinion publique y répondit avec enthousiasme. Les deux nations semblèrent un instant n'en former qu'une seule, et la conduite du roi en cette circonstance amortit quelques rancunes, et fit oublier d'anciens malheurs.

Tout le monde à Berlin était dans la joie et les

préparatifs d'une fête à laquelle se ralliaient tant d'espérances diverses, lorsque, quelques jours avant la célébration du mariage, le prince Louis-Ferdinand, frère de la future, se rendit chez son beau-frère le palatin Radziwill, pour y passer la soirée et prendre le thé suivant son habitude. Kasimir De la Roche se trouvait ce jour-là chez le palatin. C'était lui qui avait rédigé un mémoire en réponse à celui du ministère pour prouver l'utilité de cette alliance, et il était en conséquence bien vu de toutes les parties. Toujours prêt à rendre service à la Pologne et aux Polonais, il amena sur ce sujet la conversation générale, et s'écria avec chaleur « que les intérêts
« d'une monarchie ne devaient pas se borner
« dans une pareille circonstance aux simples
« convenances des parties contractantes ; que
« des idées d'un ordre plus élevé s'y rattachaient,
« quand on songeait surtout que le même jour
« éclairerait, d'un côté la princesse Ferdinande
« et le prince Radziwill, heureux aux pieds
« des autels, et de l'autre les généraux Mada-
« linski, Grabowski et Gielgud, gémissant dans
« leurs cachots. » Ces paroles, prononcées avec conviction et sentiment, produisirent sur l'ame du jeune prince un effet électrique. Il se précipite vers la porte, rejoint le roi, et ne le quitte qu'après l'expédition des courriers portant l'ordre

de rendre la liberté à ces victimes du plus noble dévouement.

Cet épisode touchant vint prêter un nouveau charme aux fêtes qui embellirent ce mariage. L'enthousiasme fut au comble à la cour, dans le public, et même chez les Polonais, lorsqu'on revit les derniers défenseurs d'une patrie expirante offrir avec fierté leur tribut de reconnaissance au roi et à la famille royale, et surtout au couple heureux qui avait si grandement influé sur leurs destinées. Rendus à la liberté, ces généraux polonais rentrèrent au sein de leurs familles.

Des nouvelles aussi favorables se propagèrent avec la rapidité de l'éclair. Ellés vinrent surprendre le général Dombrowski en Saxe, où une chûte le retenait encore malade, tandis que De la Roche croyait qu'il était déjà à Paris. Aussi l'étonnement de ce dernier fut au comble, lorsqu'il vit arriver à Berlin Dombrowski et Tremo son inséparable. Ne sachant à quels motifs attribuer un voyage aussi diamétralement opposé à ses espérances, il voulut sonder Dombrowski, et l'interrogeant : « Quoi, lui dit-il, vous ici, général, tandis que je vous croyais depuis longtemps sur la route de France! » Dombrowski parut d'abord embarrassé de cette question, et répondit que la nécessité de s'entendre encore

avec lui et avec le ministre Caillard, avant de commencer l'entreprise épineuse à laquelle on l'avait destiné, était un motif suffisant pour faire cette course; mais, revenant tout de suite à sa franchise ordinaire, il avoua que la curiosité était cause en grande partie de son voyage; que le désir de voir par ses propres yeux ce qui se passait en Prusse l'avait déterminé à l'entreprendre. « Vous venez de me donner la meilleure « raison, répliqua De la Roche, elle explique « tout; mais, comme hors le ministre de France, « personne ne se doute ici de nos projets sur l'or- « ganisation militaire, il convient, général, que « vous paraissiez animé de l'enthousiasme qui « enflamme en ce moment les Polonais, enthou- « siasme que motive le changement de système « adopté en leur faveur par le cabinet prussien. « Quelques mots de reconnaissance à cet égard « dans la bouche d'un homme tel que vous, d'un « guerrier qui a été pour cette puissance un ter- « rible adversaire, ne peuvent produire qu'un « très bon effet. Je vais, général, annoncer votre « arrivée au ministre Caillard, et prévenir le « prince Radziwill du désir que vous avez d'être « présenté à la cour. »

Après quelques légères observations de la part du général Dombrowski, et de nombreuses questions sur la mise en liberté des généraux Mada-

linski, Grabowski et Gielgud : « Avouez, général,
« continua De la Roche, que la part active que
« j'ai prise dans cette affaire n'a pas peu contri-
« bué à vous attirer à Berlin. En faisant cette
« démarche, je n'ai rempli qu'un devoir sacré
« pour tout Polonais, et il y aurait eu de ma part
« indifférence ou faiblesse, si j'avais négligé la
« circonstance favorable qui se présentait. Mais
« vous vous seriez trompé sur mes intentions,
« si vous aviez supposé que cette délivrance
« avait pour motif de vous donner des concu-
« rens au commandement des corps polonais qui
« s'organiseront sous la soldc française. Cette
« concurrence naîtra d'elle-même avec le temps,
« mais il convient au gouvernement français, en
« procurant secours et asile aux militaires polo-
« nais, de leur donner pour chef-organisateur
« un général d'une réputation éprouvée, et ayant
« des connaissances administratives. Une nation
« qui lutte avec succès contre l'Europe conjurée
« verra avec plaisir, dans les rangs de ses défen-
« seurs, des braves qui ont aussi glorieusement
« succombé pour leur patrie. Elle sera fière
« encore de voir à leur tête un général qui a été
« recherché par les puissances mêmes qu'il avait
« combattues. Saisissez avec empressement, gé-
« néral, le rôle brillant qui vous est réservé, et
« songez qu'il s'agit de poursuivre les destruc-

« teurs du nom polonais, quelque part qu'ils se trouvent. »

Ces paroles chaleureuses retentirent profondément dans l'ame du général Dombrowski. Se retrem pant d'une nouvelle énergie, il résolut d'accomplir tout entière la grande tâche qui lui était dévolue. Fréquentant par politique la maison Radziwill et Ferdinand, il avait chaque jour des conférences secrètes avec le ministre de France, ou avec les agens de la légation, Dodun, Chateaugiron et Caillard neveu. Enfin, croyant que l'heure propiée était arrivée, il repartit avec Tremo pour la Saxe, dans l'intention de poursuivre sa route vers la France ¹.

Arrivé à Leipzig, il attendit quelque temps avec patience les instructions que le ministre Caillard devait lui envoyer; mais comme ce diplomate opposait à la vivacité polonaise les froides lenteurs d'une politique expectante, Dombrowski ne put dissimuler son impatience, et lui écrivit la lettre suivante :

¹ C'est dans ces circonstances que le prince Louis Ferdinand, critiquant sans ménagemens la gaucherie du ministère prussien, qui ne savait pas saisir l'occasion de s'attacher les plus braves militaires polonais, De la Roche lui dit : « V. A. a d'autant plus raison, qu'une autre puissance ne manquera pas de les accueillir. » Au lieu de suivre les avis du prince, on l'exila à Minden.

LEIPZIG, ce 2 août 1796.

« Citoyen Ministre, depuis le moment de mon rétablissement jusqu'à celui d'à présent, toute mon attention a été uniquement portée à trouver un mode ou occasion favorable, qui puisse me tirer de l'odieuse inaction où je me trouve, et me mettre à même de pouvoir, conformément à mes principes et à mes devoirs, travailler ou pour le bien de ma patrie, ou combattre pour la bonne cause ; ce de quoi je n'ai cessé, citoyen Ministre, de vous entretenir, jusqu'à même vous importuner avec mes prières et mes idées, comme aussi je viens de le faire encore dans ma dernière au citoyen Parandier ; mais la fatalité du sort qui nous poursuit, jointe aux circonstances onéreuses, ont constamment entravé tous mes dessein, et ne m'ont laissé en partage que la patience et l'espérance d'une suite d'événemens plus propres à nos vœux. Le moment si désiré vient enfin de paraître. Oui, citoyen Ministre, les victoires éclatantes et réitérées qui ont signalé le courage intrépide des armées républicaines préparent une époque des plus glorieuses. Partout les phalanges de la liberté triomphent, et nous resterions oisifs, tandis que des ci-

toyens qui jusqu'à ce moment n'ont connu la liberté que de nom, se flattent déjà du doux espoir d'en goûter les prémices? Et nous, victimes de la tyrannie, qui portons en tous lieux le sentiment de nos malheurs, et ceux que nous inspirent l'indépendance et la liberté, nous balancerions un instant à le saisir? Non, Citoyen Ministre, ce serait manquer à l'honneur, manquer au devoir que nous impose le malheur d'une patrie toujours chère à ses enfans, et nous lui serons toujours fidèles jusqu'à la mort. Conjointement à cela, je dois vous annoncer que j'ai pris la résolution de partir tout de suite pour Francfort, avec un de mes compatriotes, qui a fait le service d'aide-de-camp dans l'armée des patriotes polonais et qui se nomme Tremo, et mon fils. Vos vertus, Citoyen Ministre, vos talens et surtout la part que vous prenez à tout individu malheureux pour la bonne cause, vous ont su mériter le nom de leur défenseur; c'est aussi à ce titre et à celui des bontés amicales dont vous m'avez honoré durant mon séjour à Berlin, que j'ose me flatter de réussir dans ma demande auprès de vous. Il s'agit, Citoyen Ministre, d'une lettre de recommandation pour le général Jourdan, qui puisse me mettre à même de lui témoigner ma haute considération, et l'admiration qu'excitent en tout militaire son génie, ses grands talens

militaires, et la réputation qu'il vient de s'acquérir.

« J'attends cette grande faveur, et par le sentiment que vous m'avez inspiré et par l'intérêt que vous prenez au sort de notre malheureuse patrie, et je vous assure que ma reconnaissance personnelle et la haute considération que je vous ai vouée ne s'éteindront qu'avec l'existence de votre très humble serviteur et ami.

• DOMBROWSKI. •

En réponse à cette demande, le ministre Cail-
lard, écrivit au général Dombrowski :

BERLIN, ce 26 thermidor an IV (13 août 1796.)

« Général, je crois avoir assez bien saisi votre caractère et vos sentimens dans le peu de temps que j'ai eu le plaisir de vous voir ici, pour être persuadé que le repos où vous êtes actuellement excite en vous la plus vive impatience, et je voudrais de tout mon cœur pouvoir vous ouvrir une voie pour mettre sur-le-champ vos talens et votre ardeur en activité; je n'en vois aucune en ce moment.

« La constitution écarte tout étranger du service de la république; vous ne pouvez donc former aucun projet d'entrer dans les armées françaises. Je ne crois pas non plus qu'il vous convienne d'accepter les propositions qu'on vous fait en Prusse; cependant je n'ai pas la prétention de vous donner un conseil sur cela : j'observe seulement que vos compatriotes, vos frères d'armes, pourraient trouver étrange de vous voir au service de cette puissance, lorsqu'on ne connaît pas encore ses intentions sur le rétablissement de la Pologne. Je ne connais pourtant que ces deux services qui pourraient vous convenir. Il ne vous reste donc d'autre parti à prendre que celui de la patience, et d'attendre que l'occasion soit arrivée de travailler efficacement à la réintégration de votre patrie. D'ici à cette heureuse époque, vous pouvez employer le temps d'une manière très utile à votre pays : faites tous vos efforts pour calmer l'ardeur de vos concitoyens; qu'ils sachent que tout ce qu'ils pourraient entreprendre sans le concours de la France et de la Prusse tournerait absolument contre eux.

« Il est impossible que les Russes soient les premiers à exciter leur courage et leur impatience, et à les engager dans quelque démarche d'éclat. Mais c'est un piège, qu'ils y pren-

nent garde ! On ne voudrait que les animer contre la Prusse , afin d'animer la Prusse contre eux ; et au milieu de ce mécontentement réciproque , donner à l'impératrice les moyens d'asservir sous ses lois le reste de la Pologne ; c'est sans doute ce qui pourrait vous arriver de pis , puisqu'il ne resterait plus qu'à courber la tête sous le joug d'un despotisme vraiment oriental. Qu'ils se tiennent donc tranquilles , qu'ils tâchent de ne donner aucun sujet réel de mécontentement contre eux , et s'ils ont des sujets de plaintes légitimes , qu'ils se plaignent , mais par des démarches régulières , paisibles et conformes à l'ordre. Qu'ils se persuadent bien qu'ils ne sortiront jamais du profond abyme où ils sont tombés , que par le consentement et les concours de la Prusse ainsi que de la république ; et le temps seul peut amener les circonstances nécessaires pour cela. Ce qu'ils feraient en attendant , ne produirait d'autre effet que de gâter leurs affaires , et peut-être sans remède. Ainsi donc , point de précipitation ; les choses de ce monde n'ont de valeur que par l'à-propos. Voilà , cher général , la doctrine qu'il faut leur faire goûter. Inspirez-leur aussi les sentimens , de l'union et de la sainte fraternité. Hélas ! est-ce lorsqu'on est uni par un malheur commun qu'il faut être divisé par l'intérêt particulier , et tra-

vailler les uns contre les autres? Est-ce là le moment de donner aux nations qui vous aiment un spectacle de dissension personnelle, au lieu de se réunir tous de bonne foi vers le but général, sauf à chacun à faire valoir ses prétentions lorsque ce but sera rempli? C'est à vous, général, c'est à un homme sage et considéré comme vous l'êtes, qu'il appartient de mettre fin à cette espèce de scandale; à faire rougir vos concitoyens de ces malheureuses divisions, et à les ramener (dans quelque pays qu'ils demeurent) à des sentimens plus dignes d'eux, à faire germer dans leurs cœurs l'union, la paix, le désir de se servir mutuellement, en attendant que tous soient en mouvement pour le service de la patrie. Voilà une tâche que je prends la liberté de vous imposer. Voilà une manière noble d'employer votre temps, et de vous rendre aussi utile à votre patrie que les circonstances du moment peuvent le permettre. En attendant, général, sur le désir que vous me témoignez de faire la connaissance de notre brave général Jourdan, et de voir les armées françaises, je vous envoie avec bien du plaisir la lettre de recommandation que vous me faites demander pour notre héros. Vous êtes faits l'un pour l'autre, et je ne doute pas que vous ne soyez très contents de vous connaître tous les

deux. Il ne me reste qu'à me recommander à votre souvenir et à votre amitié.

Salut et Fraternité,

- CAILLARD. -

C'était ainsi que le ministre Caillard savait concilier et les précautions que sa position politique lui commandait, et les secours que le gouvernement français accordait alors à la cause polonaise. Cette lettre, si elle eût été interceptée, ne pouvait, en aucune manière, porter ombrage au cabinet de Berlin, et les documens qu'elle contenait, en ouvrant à Dombrowski le chemin de la France, remplissaient entièrement son but. En effet, d'un côté le ministre conseillait aux Polonais la patience et la résignation, et de l'autre il envoyait à leur général des lettres de recommandation pour des généraux français qui devaient seconder son entreprise patriotique.

Muni de pareilles pièces, Dombrowski allait se présenter devant une nation dont les armées subjugaient alors l'Italie et l'Allemagne, de cette nation qui n'avait jamais paru plus grande au dehors qu'elle l'était à cette époque; et en songeant au rôle qu'il était appelé à jouer, il sentit son cœur battre d'un noble orgueil. Emmenant

avec lui son fidèle Elic Tremo, il quitta la Saxe, après avoir écrit une lettre affectueuse à Kasimir De la Roche ; et, rejoignant l'armée française, il présenta au général Jourdan la recommandation du ministre Caillard ¹.

Accueilli par lui avec ces égards que les braves se rendent avec franchise, il fit la connaissance des généraux Bernadotte et Championnet, qui se trouvaient alors dans cette armée si féconde en illustrations. Attiré vers eux par un mouvement sympathique, il les mit dans la confiance de ses projets, et leur communiqua le plan d'organisation des légions polonaises. Tous lui conseillèrent de se rendre à Paris, et l'appuyèrent même de lettres pressantes auprès du gouvernement républicain. Le général Dombrowski continua donc sa route, et arriva dans la capitale le 9 vendémiaire an V (30 septembre 1796).

Mais, avant de suivre le général Dombrowski dans sa nouvelle résidence, avant de rendre compte de ses négociations, jetons un coup d'œil en arrière, et voyons ce qui était arrivé sur les divers points où les Polonais avaient trouvé un asile.

Les réfugiés de Venise, combinant leurs efforts avec ceux des réfugiés de Paris, avaient entretenu

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., Nos XX et XXI.

des correspondances continuelles avec les patriotes de la Moldavie, Walachie et Gallicie. Ils conservaient dans ces provinces tous les alimens d'une insurrection, en répandant le bruit que bientôt on allait s'occuper du rétablissement de la Pologne, et qu'il fallait se tenir prêt à prendre les armes au premier signal. Excités par ces nouvelles, et voulant constater leur dévouement à la cause commune, les patriotes polonais se réunirent à Krakovie, malgré la surveillance autrichienne, et dressèrent, le 6 janvier 1796, un acte de confédération. Cet acte, couvert d'une foule de signatures, fut délivré en copies légalisées, et envoyé aux réfugiés de Paris, pour qu'ils le présentassent au Directoire ¹.

De son côté, le général Giédroyc, que nous avons vu quitter Paris pour se rendre en Lithuanie, dans l'intention d'y réveiller le patriotisme de cette province, avait préparé les esprits aux graves événemens qui se mùrissaient. Le citoyen Valérien Dziéduszycki, qui avait également reçu des réfugiés l'avis du projet patriotique, avait tout disposé pour ne pas rester spectateur oisif de ce drame glorieux.

Le 7 mars 1796, la députation des patriotes polonais, composée de cinq membres, et recon-

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif. , N° XXII.

nue par le gouvernement français, lui avait présenté une note dans laquelle elle demandait « que tous les prisonniers de guerre polonais, et les déserteurs de l'armée autrichienne fussent envoyés sur les frontières de la Turquie pour y former un noyau de troupes prêtes à agir au premier signal contre la Russie. Le Directoire promit de réaliser cette mesure; et le citoyen Constantin Stamaty, qui fut à cette époque nommé consul de France en Moldavie et Walachie, reçut l'ordre d'y protéger spécialement les militaires polonais qui s'y rassembleraient. Même avant cette recommandation officielle, Stamaty avait eu avec les réfugiés de Paris des relations amicales, et l'on pouvait compter sur son zèle et sur ses bonnes intentions.

Déjà les officiers qui avaient pu se soustraire au fer de leurs tyrans, se trouvaient en armes dans ces provinces, et avaient sous leurs ordres quelques mille insurgés. A leur tête on distinguait les citoyens Kolysko, Liberadzki, Domeyko et autres. De leur côté, Rymkiewicz, et Wladislas Jablonowski arrivaient le 22 mai à Constantinople, comme délégués des habitans de la Gallicie. Ils étaient en cette qualité porteurs d'une lettre pour Verninac, et de l'acte de confédération des citoyens de leur province. Le lendemain 23 mai, Michel Ogiuski les présenta à Veruinac.

Les négociations, à leur début, parurent offrir des chances favorables. Le ministre de France, voulant gagner le Sultan à la cause polonaise, demanda une conférence au Reis-Effendi, et l'obtint. Il désirait le mettre au fait de la nouvelle confédération, et pour qu'il pût mieux saisir l'ensemble du projet patriotique, il lui soumit une lettre qu'Oginski avait adressée à lui, Verminac, pour lui donner quelques détails, et pour réclamer par sa médiation une audience du Reis-Effendi ¹.

Cette audience eut lieu le 13 juin 1796, mais elle se borna à des paroles échangées sans résultat. Le prince Morouzzi, frère de l'hospodar de Walachie, et premier drogman de la Porte vis-à-vis des ministres étrangers, finissait par recommander aux patriotes *de la patience et de la prudence, laissant au temps et aux circonstances le soin de réaliser les espérances des Polonais*. Consolante perspective pour un peuple que le malheur accablait, et que dévorait la soif de la vengeance !

Pendant que ces lentes négociations suivaient leur cours, les corps polonais qui s'organisaient déjà en Moldavie étaient inquiétés sur la demande du consul de Russie. Neuf militaires

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXIII.

furent arrêtés à Yassy, et ils auraient même été chargés de fers sans les représentations vigoureuses d'Emile Gaudin, agent de la république française. Oginski, à son tour, ne laissant pas échapper une seule occasion d'être utile à ses compatriotes, écrivit à ce sujet une lettre chaleureuse au ministre Verninac, qui seconda autant qu'il était en son pouvoir ses justes réclamations ¹.

Toujours actif dans son dévouement, Oginski avait, sur l'avis des réfugiés de Paris, maintenu des relations avec Joseph Sulkowski, son compatriote, et qui était alors aide-de-camp du général Bonaparte. C'était à l'époque où ce jeune héros débutait dans le commandement, par la glorieuse campagne d'Italie, qui suffit pour révéler au monde ses destinées futures. Oginski pressait vivement Sulkowski d'intéresser le général à la cause polonaise; mais ce dernier, craignant de déplaire à son chef, dans un moment où les opérations militaires absorbaient son esprit, reculait toujours, et n'osait se charger de cette mission épineuse. Enfin, poussé à bout, il conseilla à Oginski d'adresser par son entremise une lettre au général français, ajoutant qu'il se chargeait d'en appuyer l'effet. Oginski mit sur-le-champ

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXIV.

cette idée à exécution , et rédigea une supplique au général Bonaparte , datée de Constantinople , et qui fut envoyée au quartier-général le 21 août. Cette pièce était conçue dans les termes suivans :

CONSTANTINOPLE , CE 10 AOÛT 1796.

« Citoyen général , s'il ne fallait qu'illustrer la gloire du nom français par des victoires et des conquêtes , s'il ne s'agissait que de vous rendre digne du titre de défenseur et de citoyen bien mérité de la patrie , et si votre ambition , citoyen général , se bornait à terrasser l'ennemi et à vous faire admirer et respecter de toute l'Europe , vous pourriez déjà mettre un terme à vos exploits , et vous reposer à l'ombre de vos lauriers.

« Votre carrière , aussi brillante que périlleuse , vous mériterait , dès à présent , une place distinguée à côté de ces hommes illustres dont les fastes de l'antiquité nous ont transmis la mémoire , et vous trouveriez dans le sein de votre patrie et de votre famille une bien douce récompense pour un héros qui n'a combattu que pour assurer la paix à l'Europe , et consolider le bien-être , la gloire et la puissance de la France.

« Mais il est encore , citoyen général , des soins

bien dignes de vous : votre cœur, que les succès n'ont pas rendu sourd au cri de l'humanité souffrante, gémit sans doute au seul souvenir de tant d'êtres malheureux qui attendent encore leur salut de la France.

« Quinze millions de Polonais, jadis indépendans, aujourd'hui victimes de la force des circonstances, fixent leurs regards sur vous. Ils voudraient percer cette barrière qui les sépare de vous pour partager vos dangers, pour vous couronner de nouveaux lauriers, et pour ajouter à tous les titres que vous avez acquis, celui de *père des opprimés*.

« Ne perdez point de vue, citoyen général, cette nation que ses malheurs rendent intéressante, et qui ne souffre que pour avoir voulu assurer la liberté et l'indépendance de son pays. Vous êtes un de ceux dont la position doit ouvrir aux Polonais une voie pour secouer le joug odieux et avilissant qu'ils supportent avec impatience. Vous trouverez, comme citoyen français, des motifs bien puissans pour les tirer de l'oppression, et votre zèle patriotique, secondé de vos talens militaires, franchira les obstacles qui s'y opposent.

« Non, il ne sera point dit que les Polonais soient condamnés à porter les chaînes de l'esclavage aussi long-temps que la France existera!...

Si l'identité des sentimens qui rapprochent les deux nations ne nous garantissait cette certitude consolante, l'amitié et la confiance que nous portons aux Français ne nous mériteraient-elles pas leurs soins fraternels et leur puissant appui?

« Hâtez-vous, citoyen général, de faire connaître à l'univers entier que la France fait consister sa gloire à protéger les faibles, et à assurer le bonheur des peuples qui réclament sa protection; hâtez-vous de combler nos vœux et nos espérances; rétablissez l'équilibre en Europe, en rendant la liberté et l'indépendance aux nations qui en ont été privées, et faites en sorte que, depuis le centre de l'Italie jusqu'aux sources du Boristhènes, les peuples, rentrés dans leurs droits, chérissent en vous l'ami de l'humanité et respectent le guerrier vainqueur.

• MICHEL OGINSKI. •

Sulkowski était chargé de procurer une réponse à cette lettre. Il écrivit donc en date du 15 septembre 1796 du quartier-général, près de Legnago, et, annonçant les événemens militaires d'Italie, il ajouta que le général Bonaparte, après avoir lu la lettre ci-dessus, avait réfléchi pendant quelque temps, et, s'adressant à lui : « Sul-

« kowski, que dois-je répondre?.... avait-il dit;
« que puis-je promettre?.... Écrivez à votre com-
« patriote que j'aime les Polonais et que j'en fais
« grand cas. Que le partage de la Pologne est un
« acte d'iniquité qui ne peut se soutenir.... Qu'à-
« près avoir terminé la guerre en Italie, j'irai
« moi-même à la tête des Français pour forcer
« les Russes à restituer la Pologne; mais dites-
« lui aussi que les Polonais ne doivent pas se re-
« poser sur des secours étrangers, qu'ils doivent
« s'armer eux-mêmes, inquiéter les Russes, en-
« tretenir une communication dans l'intérieur
« du pays. Toutes les belles paroles qu'on leur
« contera n'aboutissent à rien. Je connais le lan-
« gage diplomatique et l'indolence des Turcs.
« Une nation écrasée par ses voisins ne peut se
« relever que les armes à la main ¹. »

Toutes ces promesses, quelque consolantes qu'elles fussent, n'amenaient pourtant aucun résultat. De tous côtés on conseillait la patience aux Polonais, et c'était pour le moment le seul secours positif qui leur fût offert; ils eurent un peu d'espoir encore lorsque Aubert-du-Bayet, arrivant à Constantinople pour remplacer Verninac dans son ambassade, déclara tout haut que le principal objet de sa mission était de recon-

¹ Voyez les Mémoires de M. Oginski, t. II, p. 229, etc.

quérir la Crimée sur les Moskovites, et d'arracher la Pologne au joug de ses oppresseurs. Il ajoutait que le Directoire lui laissait *carte blanche* pour agir, devant l'appuyer au besoin par une armée de trente mille hommes, qui aurait, sous ses ordres et avec l'alliance de la Porte, dicté des lois à la Tzarine.

Mais bientôt ces jactances se changèrent encore en mesures évasives, et l'indécision du Sultan, d'un côté, la saison avancée, de l'autre, rendirent complètement nul l'effet de ces pompeuses promesses. Dans cet intervalle, les insurgés de la Moldavie, aux ordres de Xavier Dambrowski, impatientés de la lenteur des négociations, manifestaient hautement le dessein de se faire justice eux-mêmes, et de se porter au nombre de deux ou trois mille hommes sur les frontières de la Gallicie. Oginski s'empessa de contenir ce mouvement, tandis qu'Aubert-du-Bayet, au contraire, semblait témoigner qu'il verrait cette démarche avec plaisir, pour que les Turcs, compromis par l'explosion qui l'accompagnerait, sortissent enfin de leur léthargie. Déjà même il avait destiné le général Carra-Saint-Cyr, qui se trouvait alors à Boukarest, au commandement des troupes polonaises, quand elles seraient réunies en nombre suffisant.

Malgré cette assurance, Oginski ne voyant pas

les choses sous le même point de vue, rappelé à Paris par les réfugiés, et jugeant d'ailleurs sa présence inutile à Constantinople, résolut de quitter cette capitale, et de confier la suite de sa mission au général Rymkiewicz. Cependant, pour motiver ce départ et pour constater par une pièce authentique et ce qu'il avait fait pour la Pologne et ce qui restait à faire pour elle, il résuma le tout dans une lettre qu'il adressa au ministre français pour qu'il en fût fait l'usage convenable¹. Ce dernier devoir accompli, il quitta les bords du Bosphore, et, passant par Boukarest, il s'aboucha avec Carra-Saint-Cyr, et eut quelques conférences avec Dambrowski. Ce chef improvisé de l'insurrection avait déjà par un acte solennel fait constater son titre, et, sans faire aucun cas des remontrances qu'on lui avait adressées, il se préparait à franchir les frontières de la Gallicie. Combinant ses opérations militaires comme un chef de partisans, il avait le dessein, non seulement de vider les caisses des douanes autrichiennes, mais encore de se rendre aux foires de Léopol, et d'y prélever un impôt forcé sur les bourses particulières. Bien mieux, il avait projeté, si son plan n'était pas déjoué, d'en faire insurger les étudiants, armer les ouvriers et

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXV.

les gens à livrée, enfin d'ouvrir au besoin les portes des prisons, pour que les malfaiteurs pussent à leur aise piller la ville entière et s'enrichir des dépouilles des plus riches capitalistes.

Un projet aussi monstrueux aurait suffi pour perdre la plus belle des causes, soit en Pologne, soit à l'étranger, et Oginski employa toute son autorité pour en empêcher la poursuite. Il somma Dambrowski, soit en son nom, soit en celui d'Aubert-du-Bayet, ministre de France, de renoncer à l'exécution de ce mouvement hostile, et se fit remettre, pour les anéantir, toutes les pièces qui y avaient rapport ¹.

¹ Ce même Xavier Dambrowski, que nous avons vu précédemment délivré par le généreux Tremo, se montra depuis indigne de l'intérêt qu'on lui avait témoigné. Se voyant délaissé à Paris, il voulut dans son voyage en Moldavie reconquérir par l'intrigue une influence que sa nullité et son caractère lui avaient enlevée. Se créant chef de sa propre autorité, il afficha la prétention de former une armée pour le pillage et non pour la régénération de sa patrie. Heureusement que la prudence et la fermeté d'Oginski parvinrent à déjouer ce dessein, et Xavier Dambrowski, déconcerté, leva le masque en trahissant la cause qu'il avait embrassée, en se vendant au service de la Russie après l'avènement de Paul I^{er}. Plus tard, promu au commandement d'un régiment, sous Alexandre I^{er}, il se rendit coupable de fautes tellement graves qu'il fut mis en accusation, jugé, chassé de l'armée russe et exilé en Sibérie. C'est encore lui qui, changeant son nom de Dambrowski en celui de Dom-

Environné de mille périls, Oginski poursuivit son voyage, et demeura quelque temps caché à Iablonow, chez Valerien Dziéduszycki, excellent citoyen et ami dévoué. Ce fut chez lui que se tinrent quelques conférences avec les fidèles patriotes qui se trouvaient réunis dans ces environs, tels que Leszczynski, Grzymala, Raciborowski, Nowowieyski, les premiers auteurs de l'acte de confédération de Krakovie. Mais la police autrichienne étant alors sur la trace d'Oginski, ces entrevues furent courtes et peu fréquentes. On avait peur de compromettre cet agent courageux de la cause publique, dans un moment où sa tête était mise à prix. On se borna donc à remettre à Oginski une lettre pour les réfugiés de Paris, couverte des signatures des membres de la confédération de Krakovie.

browsky, publia une brochure dont voici le titre exact : *Recherches politiques et militaires sur la décadence de la Pologne, par S. Excell. M. Xavier de Dombrowsky, général polonais, et ci-devant lieutenant général en chef des Ulanes aux services de Russie, écrites à Moskow 1804, imprimé 1809.* Étrange histoire de *Recherches sur la décadence de la Pologne* qu'un Polonais écrivait à *Moskou!* misérable rapsodie digne d'un transfuge, aussi plate de style qu'absurde en faits! Toutefois on doit ajouter, à la louange des réfugiés, que peu d'exemples pareils sortirent de leurs rangs, et que la religion de la liberté et de l'honneur compte à peine quelques renégats.

Cette pièce, remarquable et par son style et par l'esprit qui l'avait dictée, indiquait d'une manière large et précise le point de vue sous lequel on devait envisager la situation de la Pologne. Etablissant sa position à l'intérieur comme à l'extérieur, elle rappelait la conduite à tenir vis-à-vis des puissances étrangères, et ajoutait que, si par un délaissement qu'on ne pouvait calculer, la Pologne se trouvait abandonnée à ses propres forces, elle aurait le courage de se suffire à elle-même, et de se fier aux ressources que donne l'énergie du désespoir.

Muni de cette pièce, Oginski quitta Iablouow, après un séjour de trois semaines, et, avec le passeport de Dziéduszycki, il continua sa route périlleuse¹. Visitant tour à tour Krakovie, Breslau, Dresde et Berlin, où il eut une conférence avec l'ambassadeur Caillard, qu'il avait connu autrefois à la Haye, il se dirigea par Hambourg et Bruxelles, et arriva à Paris le 2 février 1797. A peine connut-on son arrivée dans la capitale, que les réfugiés accoururent en foule pour consulter le citoyen qui venait d'acquérir tant de droits à la confiance commune; on aimait à l'en-

¹ Le vertueux Dzieduszycki, pour détourner l'attention des espions autrichiens, accompagna Oginski jusqu'à Krakovie; mais il devint plus tard victime de son dévouement, en subissant un emprisonnement de quatre années.

tendre raconter ses tentatives, à tenir de sa bouche les moindres détails d'une mission aventureuse; et quel que fût le résultat de tant d'efforts, on ne désespérait pas d'une cause qui suggérait tant de dévouement, et provoquait tant de persévérance¹.

Mais pendant que ces patriotes-citoyens, unanimes au milieu de quelques dissidences privées, veillaient au grand acte de régénération, les patriotes-militaires s'agitaient d'une manière plus positive encore; et tandis que tout était encore douteux pour une représentation civile, le général Dombrowski, dans son opiniâtreté énergique, triomphait de tous les obstacles, et parvenait à organiser une représentation militaire digne des plus beaux jours de l'histoire polonaise.

¹ Nous empruntons tous les détails sur la mission du citoyen Oginski à Constantinople, à l'ouvrage qu'il a publié en 1826, et dans lequel toutes les démarches pour la cause polonaise sont aussi vivement décrites qu'élégamment exprimées. Et à ce propos, qu'il nous soit permis ici d'énoncer un vœu qui doit être dans l'ame de tous ceux qui s'intéressent à la Pologne, c'est de voir tous les citoyens marquans qui ont pris part aux événemens de cette malheureuse république, nous mettre dans la confiance du rôle qu'ils ont joué, pour qu'avec ces matériaux coordonnés ensemble, on puisse faire l'histoire définitive de ses efforts courageux et de ses derniers revers.



CHAPITRE VI.

Premières démarches du général Dombrowski à Paris. — Sa correspondance officielle avec le ministre de la guerre Petiet. — Mémoire pour la formation des légions polonaises. — Réponse du ministre. — Correspondance du général Dombrowski avec le général Kléber. — Départ du général polonais pour Milan. — Situation de l'armée d'Italie à cette époque. — Victoires du général Bonaparte. — Défaite de Beaulieu. — Conquête du Milanais. — Blocus de Mantoue. — Le général Wurmser. — Combats de Dezzano, Salo, Castiglione et Peschiera. — Leurs résultats. — Formation des républiques cispadane et transpadane. — Alvinzi. — Bataille d'Arcole. — Formation des légions lombardes. — Arrivée de Dombrowski à Milan. — Il demande l'autorisation de former des légions polonaises. — Convention avec l'administration lombarde. — Activité du général polonais. — Il organise ses légions. — Nouveaux événemens militaires. — Proclamation de Dombrowski. — Ses résultats. — Les Polonais accourent de toutes parts. — Capitulation de Mantoue. — Manifeste contre le gouvernement romain. — Les États de l'Église se soumettent. — Enthousiasme que cause cet événement. — Début des opérations militaires des corps polonais. — Marche sur Mantoue. — Strzalkowski, Liberadzki, Kosinski, Tremo, Dembowski, Konopka, Frères Downarowicz, etc.

PRÉOCCUPÉ des nouvelles destinées qu'il pouvait ouvrir à sa patrie, le général Dombrowski n'eut à son arrivée dans la capitale qu'un but fixe, celui de coopérer directement ou indirectement au rétablissement de la Pologne.

Muni de lettres de recommandations qui lui donnaient accès auprès des membres du Directoire, il s'occupa, de concert avec Wybicki, de la formation des légions polonaises au service de la France. Il en dressa donc le plan pour le soumettre ensuite à l'autorité compétente. Mais avant de hasarder cette proposition, il crut utile à ses projets de demander d'abord du service en qualité de volontaire dans l'armée républicaine; en effet, il écrivit la lettre suivante au ministre des relations extérieures, Charles Delacroix, et au ministre de la guerre, Petiet :

PARIS, ce 18 vendémiaire an V (9 octobre 1796).

« Du moment où nos malheurs, joints aux circonstances onéreuses, nous réduisirent à la triste nécessité de céder à la force prépondérante de nos ennemis, je m'étais d'abord proposé, citoyen Ministre, de venir en France me réfugier sous l'égide de la loyauté et des principes du gouvernement français républicain, et d'y attendre l'époque du rétablissement de l'existence politique de la Pologne; mais un accident aussi fâcheux qu'imprévu vient déranger mes desseins. J'eus le malheur de me casser la jambe; ce qui me força de m'abandonner à moi-même jusqu'à une entière guérison. Dès que celle-ci fut terminée,

je m'empressai de me rendre en France pour y servir en qualité de volontaire à la suite des armées républicaines. Je vous prie, citoyen Ministre, de vous intéresser pour moi auprès du Directoire exécutif, afin qu'il veuille bien m'accorder la permission de servir la république à la suite de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse. C'est pour mon instruction, ainsi que pour employer honorablement, à la défense d'une cause toujours commune, quelques talens que j'ai taché d'acquérir, que j'ai l'honneur de demander par votre intercession, citoyen Ministre, cette faveur au gouvernement de la république française.

« Le lieutenant-général polonais,

• DOMBROWSKI. »

Le Ministre de la guerre Petiet s'empressa de répondre de la manière la plus favorable :

PARIS, ce 3 brumaire an V (24 octobre 1796).

« J'ai communiqué au Directoire exécutif, Monsieur le général, la lettre par laquelle le général Kléber m'a fait part des motifs qui vous

ont déterminé à vous transporter à Paris. J'étais persuadé d'avance que le titre honorable de défenseur de la liberté polonaise, que vous avez si justement acquis, lui ferait accepter avec empressement la proposition que je lui ai faite de vous recevoir parmi nos guerriers qui combattent pour une cause que vous avez défendue avec autant de valeur. Il me charge en conséquence de vous prévenir qu'il vous autorise à servir volontairement près l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée en chef par le général Kléber.

« Cette marque de confiance de la part du gouvernement français doit vous être un sûr garant, Monsieur le général, de l'intérêt qu'il porte dans votre personne aux vrais soutiens de la liberté polonaise.

• PETIET. •

Profitant de cette décision prompte et favorable, le général Dombrowski s'en prévalut le même jour auprès du général Kléber, et lui écrivit :

PARIS, ce 3 brumaire an V (24 octobre 1796.)

« Je m'empresse, général, de vous annoncer que le Directoire-exécutif m'accorde la permis-

sion honorable de me rendre auprès de vous. Vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que le ministre de la guerre m'a écrite à cet égard. Je sens vivement le prix de la recommandation que vous avez daigné me donner, et à laquelle je dois exclusivement attribuer la flatteuse distinction que le gouvernement français m'a accordée. Soyez persuadé, général, que je suis vivement pénétré des devoirs que m'imposent à la fois les bontés du Directoire, et l'intérêt avec lequel vous avez provoqué pour un individu, qui emploiera tous ses efforts pour les justifier sous vos ordres, auxquels j'espère être rendu sous quelques jours.

Le lieutenant-général polonais,

• DOMBROWSKI. •

Ne perdant pas toutefois de vue le but principal de ses démarches, Dombrowski adressa au Directoire son projet détaillé pour la formation des légions Polonaises : le mémoire qu'il écrivit à ce sujet est une pièce historique que nous copions textuellement :

« Mon but n'est pas ici de considérer sous le rapport politique, ni sous celui du commerce,

le résultat funeste pour l'Europe entière du partage de la Pologne. Comme militaire, c'est sous le point de vue purement de ce genre que je voudrais fixer l'attention du gouvernement français sur les affaires de ce pays. Il est connu que le territoire de la Russie s'est aussi avantageusement accru par l'anéantissement de la Pologne ; que cette puissance a acquis tant de forces militaires et réelles, qu'elle peut à chaque instant surprendre la Turquie, tenir la Suède sous sa dépendance, menacer la Prusse, et être sûre d'en imposer toujours à l'Autriche, tant par l'impulsion de l'intérêt que par celle de la crainte. Cette situation du Nord, très inquiétante pour les puissances du Midi, doit particulièrement les alarmer sous plusieurs rapports. Le gouvernement français les connaît, et les a sûrement déjà pesés dans sa sagesse. Il serait superflu d'en parler ; je me bornerai donc à dire que les Polonais, qui ne peuvent attendre leur existence politique que de la France, peuvent encore beaucoup contribuer au développement d'un système solide et convenable au Nord. Il est hors de doute que notre dernière révolution, quoique précipitamment conçue, et conduite sans être appuyée par les puissances intéressées à l'indépendance polonaise, a opéré une diversion très utile en faveur de la cause de la liberté, et a contribué au chan-

gement subit de la face de la constitution. Quels succès ne pourrait-on pas se promettre d'un nouveau plan d'insurrection qui serait le résultat d'un système combiné et réfléchi, et dont le but serait de préparer des moyens pour engager la Prusse à prendre les armes contre l'Autriche et la Russie? J'essaierai ici de développer ces moyens, et je tâcherai ensuite de répondre aux objections qui peuvent se présenter contre leur exécution. Il s'agirait de la formation de quelques légions de corps francs Polonais près des armées de la république, du Rhin et d'Italie.

1^o Les légions serviraient de noyau et de pépinière d'une armée à former pour la Pologne.

2^o Elles seraient composées de quelques officiers-généraux qui ont servi avec distinction dans les deux dernières campagnes de Pologne contre la Russie et ses alliés.

3^o Les corps de ces légions se formeraient des officiers subalternes réformés en Pologne, qui, par esprit national, ont presque tous refusé le service que le gouvernement des puissances coalisées leur a offert, et des Galliciens forcément enrôlés au service de l'Autriche.

4^o Les légions serviraient comme volontaires à la suite des armées de la république française, seraient subordonnées aux généraux républicains, et suivraient telle destination que le

gouvernement français leur marquerait, d'après le résultat de ses négociations.

L'exécution de ce projet présente des vucs d'une utilité majeure pour la France et pour la Pologne.

Quant à la France, les avantages qui en résultent seraient :

a. Que l'on désorganiserait l'armée autrichienne comme le fut il y a un mois celle d'Italie, composée des Galliciens, qui seraient devenus les ennemis les plus actifs de l'Autriche, s'ils avaient trouvé, après leur désertion, un accueil qui leur aurait assuré les moyens de continuer à agir d'après leur première impulsion.

b. Que l'on pourrait accélérer les déterminations des alliés de la république contre la Russie et l'Autriche.

c. Que les officiers et les militaires polonais, placés à la suite de l'armée française, se nourriraient des principes républicains, qu'ils rapporteraient dans leur pays avec le sentiment d'ambition d'avoir été à l'école des troupes françaises, et d'avoir été leurs compagnons d'armes.

Quant aux avantages qui en résulteraient pour la Pologne, les voici :

a. On placerait honorablement des militaires dépourvus de moyens de subsister, et capables de combattre pour la cause commune.

b. Ces militaires continueraient leur instruction en suivant les opérations savantes des armées françaises.

c. Lorsque ces noyaux d'armée se seraient formés, et que les circonstances permettraient de les employer en Pologne, il serait aisé de les y augmenter par des recrues, et de former une armée respectable, qui agirait offensivement, d'après les plans convenus entre la république et ses alliés.

d. Ces noyaux de l'armée polonaise, près des armées de la république, contribueraient particulièrement à entretenir les dispositions des patriotes de l'intérieur de la Pologne, à s'insurger contre les gouvernemens opposés au système de la république française.

e. Ce projet étant mis en exécution, on tâcherait, conformément au plan de la république relatif à la Turquie, de rallier les émigrés de la Pologne dans les provinces de la domination ottomane, et d'y préparer le noyau d'un corps particulier. Avec ce corps on recueilleraient les mécontents russes des provinces Transboristanes qui, dans notre dernière révolution, s'étaient déclarés par des émissaires secrets vouloir faire cause commune avec nous. Ils pourraient en même temps influencer des mouvemens en Transylvanie et en Hongrie, et mettre par là la mai-

son d'Autriche dans l'impossibilité de continuer la guerre actuelle, ainsi que de la détourner pour long-temps des tentatives de la recommencer pour d'autres motifs.

Il nous reste à présent à répondre à quelques objections qui se présentent relativement à la formation de cette pépinière d'armées.

PREMIÈRE OBJECTION.

Cette formation des légions ne porterait-elle pas ombrage au cabinet de Berlin ? Il paraît que non : car le cabinet de Berlin pourrait être averti que ces militaires ne peuvent pas, suivant la Constitution, servir sous les drapeaux français, se destinant à entrer au service de quelque allié de la France, et ne se trouvant près de l'armée française que pour leur instruction particulière. D'ailleurs le roi de Prusse, étant aujourd'hui allié de la France, tout ce qui résulterait du système français ne saurait point l'alarmer. En second lieu, toutes les opérations que suivraient les légions polonaises ne tendraient qu'à affaiblir les ennemis naturels de la Prusse, savoir : l'Autriche et la Russie. En outre ce corps, soit à la suite des armées françaises, soit dans la révolution de la Pologne que l'on organiserait, ne pouvant agir que par l'impulsion et sous la di-

rection immédiate de la France, ne saurait jamais rien entreprendre de contraire aux intérêts de la Prusse, garantis par la France. Enfin la Prusse, par la conviction de son propre intérêt, ne balancera peut-être pas, en agréant ce projet, à coopérer à la restauration de la Pologne, dans laquelle elle ne trouvera pas seulement un allié naturel, mais même une nation disposée à voir placé à la tête d'un gouvernement constitutionnel quelqu'un de la maison de Brandebourg, si cela convenait au système de la pacification générale, d'après les plans de la république française.

SECONDE OBJECTION.

Relativement à la formation des légions polonaises, elle consiste dans la difficulté de trouver des fonds pour les organiser; mais ces difficultés peuvent être levées, car :

1° On pourra compter sur quelques secours des patriotes polonais qui, quoiqu'en général ruinés par les derniers événemens de la Pologne, n'en fournissent pas moins pour cet objet.

2° On les chercherait chez des particuliers hollandais, également intéressés à l'existence de la Pologne, en leur offrant une hypothèque sur les biens nationaux de la Pologne. Les Hollandais

fourniraient sans doute quelque chose, s'ils voyaient que l'exécution du projet ci-dessus est consentie et appuyée par le gouvernement français.

3° On trouverait encore un crédit suffisant en Turquie, immédiatement intéressée au rétablissement de la Pologne, si la république française voulait bien interposer à ce sujet ses bons offices.

4° Enfin, quant aux secours directs de la république française, provenant soit de la garantie que le gouvernement français donnerait aux Hollandais, soit de valeurs, d'armes et de munitions de guerre fournies par la France, le remboursement de ces secours serait une des premières opérations du gouvernement de Pologne.

Je terminerai ce mémoire par les observations suivantes : Sans former un noyau d'armée pour la Pologne, une nouvelle explosion dans ce pays est impossible, malgré les désirs énergiques des patriotes de l'intérieur de la Pologne pour s'y prêter. Il est cependant hors de doute que ce n'est qu'un plan insurrectionnel en Pologne, qui peut faire avorter les nouvelles combinaisons des coalisés du Nord de l'Europe. Une explosion en Gallicie réveillerait l'esprit des mécontents en Hongrie, de manière que l'Autriche, au lieu d'employer toutes ses forces contre la France,

serait obligée de les diviser pour assurer la tranquillité de son territoire.

La Prusse, alliée naturelle de la France par l'intérêt de sa propre conservation, adopterait un système actif au moment que la Pologne reparaîtrait sur la scène politique. Le Turc serait tiré de son apathie au moment où il verrait le feu de la guerre éclater en Pologne contre l'Autriche et la Russie. La Suède abandonnerait un système de ménagement à l'approche d'une révolution qui occuperait la Russie, et c'est alors que cette dernière puissance, menacée de tous côtés, tant par les nations voisines que par ses propres sujets, pour la plupart mécontents, et surtout par les habitans des contrées envahies sur la Pologne, se verrait forcée de cesser de protéger les complots des émigrés français, d'allumer la guerre contre la France, et de s'agrandir aux dépens de l'Europe. Elle devait au contraire concentrer toutes ses ressources militaires et pécuniaires pour sa propre défense.

Tels seraient les résultats nécessaires du projet que j'ai l'honneur de soumettre à l'attention du gouvernement de la république, et comme il ne confirme que les idées générales et à peine ébauchées, je me réserve à donner des détails relatifs à chacune de ses parties, si le gouvernement français le juge à propos. Je me flatte de

pouvoir le présenter avec exactitude, vu que le territoire polonais, les positions, les frontières, et les contrées de partage respectif, ainsi que toutes les localités propres aux opérations des armées, me sont bien connues.

Je sens que l'acceptation de ce projet dépend beaucoup de la confiance que le gouvernement français montre dans celui qui le représente.

Je me flatte que par l'organe des citoyens Descorches, ci-devant ministre de France à Warsovie, Barthélemy et Caillard, j'obtiendrai les suffrages des Polonais patriotes possédant dans toute son étendue la confiance de la nation.

Paris, le 19 vendémiaire, an V de la république
(10 octobre 1796).

• DOMBROWSKI. •

Le ministre de la guerre Petiet, par sa lettre en date du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), répondit préalablement à cette communication, en annonçant qu'il s'empresserait de transmettre au Directoire exécutif le plan et les projets en question ¹; et le général Dombrowski, pour mettre, en attendant, le ministre Caillard au cou-

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXVI.

rant de ce qui venait de se passer, lui écrivit une lettre confidentielle ¹.

Peu de jours après la note provisoire du ministre de la guerre, le citoyen L. M. Reveillère-Lepaux, président du Directoire, écrivait au général Bonaparte en des termes favorables au projet, et le général Dombrowski recevait une réponse définitive du citoyen Petiet : ces deux pièces étaient conçues comme il suit :

Le Directoire exécutif au général en chef
BONAPARTE.

PARIS, ce 7 brumaire an V (28 octobre 1796).

« Les patriotes Polonais, jaloux de préparer les moyens de régénérer leur patrie, désireraient, citoyen général, prendre rang dans les phalanges glorieuses de la république française. La proposition vient de nous être faite par le général Dombrowski de prendre à la solde de la république ceux que la désertion engagerait à quitter les troupes impériales. Aux termes de la constitution, le gouvernement français ne pouvant prendre à sa solde aucune troupe étrangère, la proposition devient inexécutable. Néanmoins,

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXVII.

comme il pourrait n'être pas indifférent à l'intérêt de la république de faciliter aux Polonais qui sont aujourd'hui au service de l'Autriche les moyens de déserteur, le Directoire vous engage à voir s'il ne serait pas possible de déterminer le gouvernement provisoire du Milanais, du Modénois, etc., de les prendre à leur solde.

• L. M. REVEILLÈRE-LEPAUX, *président.* •

PETIET, *Ministre de la guerre au général*
DOMBROWSKI.

PARIS, ce 9 brumaire an V (30 octobre 1796):

« J'ai communiqué au Directoire, comme je vous l'avais annoncé, général, le mémoire que vous m'avez adressé; il lui a paru présenter des idées qui peuvent en effet faciliter aux patriotes Polonais des moyens indirects de travailler à la régénération de leur patrie. Le Directoire, d'après la constitution, ne peut consentir à la formation des légions polonaises affectées au service de la France; mais il ne voit aucun inconvénient à ce qu'elles puissent s'établir chez les peuples avec lesquels la république est en bonne intelligence, et qui emploient tous leur efforts pour recouvrer leur liberté. Bologne, Ferrare, le Mila-

nais, ont paru au Directoire offrir l'occasion de réaliser le projet que vous lui avez présenté; et il écrit en conséquence au général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

• PETIET. •

Sur une pareille réponse, qui changeait entièrement la situation des Polonais en France, Dombrowski s'empessa de se mettre en route pour l'Italie; mais, s'étant arrêté à Bâle, il adressa de cette ville une lettre au général Kléber, pour lui apprendre la décision du gouvernement français et son voyage qui en était la conséquence. Voici ses propres expressions :

BâLE, ce 18 novembre 1796 (28 brumaire an V).

« J'étais sur le point de me rendre auprès de vous, général, quand j'appris que le Directoire de la république a bien voulu s'occuper d'un mémoire que je lui ai présenté, et qui renfermait quelques idées purcment militaires et relatives à la restauration de la Pologne, tel que j'ai eu l'honneur de vous le communiquer dans le temps, et que même il a daigné le prendre en

considération : en conséquence de quoi, le ministre de la guerre Petiet, de concert avec le général Clarke, m'ont conseillé et représenté comme une nécessité de me rendre en Italie auprès du général en chef Bonaparte, où l'heureux hasard vient de rassembler un nombre de déserteurs polonais; ce qui me procurerait l'avantage, non seulement de mettre en œuvre les bonnes dispositions du gouvernement de la république, mais encore de faire un premier essai en tâchant d'organiser les susdits déserteurs polonais. Je crus donc devoir saisir avec empressement un moment aussi précieux de rendre service à ma patrie, et répondre à la grande confiance dont vient de m'honorer le gouvernement français, et que je dois attribuer en tout à votre généreuse intercession. Et comme je pars en ce moment, muni de lettres de recommandation du ministre Petiet et du général Clarke, je me fais un devoir de vous en donner nouvelle, vous priant seulement de la garder chez vous, car on veut observer le plus grand secret à cet égard. Il me reste encore d'intercéder vos bons offices en faveur des militaires polonais qui pourront s'adresser à vous. Daignez, général, leur être utile et leur faciliter les moyens de combattre sous les drapeaux de la liberté leurs ennemis communs. C'est sans doute vous obliger, général, que de

vous procurer les moyens de donner un libre cours à des sentimens que vous avez si bien fait éclater vis-à-vis de moi.

« Adieu, général, je souhaite être bientôt à même de vous rejoindre, afin de vous réitérer de vive voix ma reconnaissance et le prix que j'attache à servir sous vos ordres.

« Le lieutenant-général polonais,

• DOMBROWSKI. •

La réponse du général Kléber, qui trouva Dombrowski à Milan, est un de ces documens caractéristiques où respire la franchise du guerrier et l'ame du compagnon d'armes :

Le général de division KLÉBER, commandant l'aile droite de l'armée, au général DOMBROWSKI.

Au quartier-général à Coblentz ,
ce 12 frimaire an V (2 décembre 1796).

« Je vous attendais, mon cher général, avec une impatience égale au plaisir que j'aurais éprouvé si les circonstances avaient permis de

nous rapprocher l'un de l'autre , lorsque je reçus votre lettre de Bâle , par laquelle vous m'annoncez votre départ pour l'armée d'Italie. Je désire, mon cher général, que vous puissiez tirer de ce voyage tout l'agrément, tout le fruit que vous paraissez en espérer. Dans quelque coin de la terre que le sort et les événemens pourront vous jeter, je n'éprouverai jamais de plus grand plaisir qu'en apprenant que vous êtes heureux , et que tout va au gré de vos souhaits.

« Songez, mon cher général , que vous devez à l'attachement que vous m'avez si bien inspiré de me donner souvent de vos nouvelles, et de me tenir au courant de tout ce qui pourra vous intéresser individuellement, ainsi que votre patrie. Si celle-ci devait se relever de sa chute, et que vous eussiez besoin d'un homme capable de donner un coup de collier, appelez-moi près de vous, en quelque partie que ce puisse être, je serai fier de faire recouvrer la liberté à un peuple si bien fait pour en jouir, ne fût-ce que de la manière la plus indirecte.

« Soyez sûr, mon cher général, que tous les Polonais qui s'adresseront à moi, ou qui tomberont en mon pouvoir, trouveront en votre ami un appui fidèle qui leur fera donner une destination particulière, qui recueillera leurs noms, et qui vous en fera passer le contrôle; pour cela

vous sentez la nécessité de m'instruire exactement de votre séjour.

« J'adresse celle-ci au général Bonaparte. Je vous embrasse de tout mon cœur, vous et votre fils. Rappelez-moi aussi au souvenir de votre fidèle aide-de-camp Elie Tremo.

« Toute ma famille militaire vous assure de ses respects. Le général Bernadotte, qui prend le plus vif intérêt à la réussite de vos projets, vous embrasse bien cordialement.

« Adieu, mon général, je vous serre contre mon cœur.

• KLÉBER. •

C'était sous de pareils auspices, et avec l'appui de noms aussi recommandables, que Dombrowski marchait à son but; il était fier d'avoir su conquérir l'estime de pareils hommes qui étaient alors l'élite de la nation française. En effet, pendant que la république était divisée au-dedans, pendant que le peuple, fatigué de tous les régimes, obéré par une crise financière, était le jouet de quelques intrigans à l'intérieur, au-dehors, les faits d'armes de Bonaparte, Jourdan, Hoche et Moreau, la plaçaient au premier rang des puissances militaires.

L'époque à laquelle le général Dombrowski, sûr enfin de la réussite de son projet, se rendit à Milan, était celle où l'étoile du jeune Bonaparte jetait son premier éclat.

Antérieurement, et le 19 germinal an IV (9 avril 1796), Bonaparte combattait déjà sur la cime des Alpes, et la bataille décisive livrée à Montenotte le 20 germinal (10 avril 1796) lui ouvrait les portes de l'Italie. Mais les troupes étaient dénuées de tout, et le peu de munitions qu'on se procurait à la pointe de l'épée suffisait à peine pour les soutenir. Il fallait avancer et vaincre pour vivre; il fallait écraser des forces supérieures en les combattant partiellement. L'armée fit son devoir, le génie de son général fit le reste, et la bataille de Millesimo, le 24 et 25 germinal, changea une situation précaire en situation menaçante.

Pendant que l'armée autrichienne, étourdie de sa défaite, ne songeait qu'à se rallier et à couvrir le Milanais, l'armée piémontaise était à son tour culbutée et battue à Ceva, Vico et Mondovi, du 27 germinal au 9 floréal (16 au 28 avril), et cette campagne de douze jours livrait aux Français les forteresses du Piémont comme garantie de l'armistice qui en fut la conséquence.

Cependant il fallait marcher vers les Autrichiens. Bonaparte descend à marches forcées la

rive droite du Pô, le traverse à Plaisance et renverse les lignes ennemies à Fombio et Codogno, pendant que le général Baulieu l'attendait du côté de Valence. Dans l'espace de dix jours, du 10 au 19 floréal (17 avril au 8 mai), Bonaparte est maître d'une grande partie du Milanais, et contracte une alliance avec le duc de Parme. Aidé par ce dernier, il s'empare du pays qu'il a tourné. Effrayé de cette course rapide, Beaulieu quitte ses positions de Sesia et de Tesin, et, se portant sur l'Adda, veut s'opposer au passage des Républicains. Il est forcé à la terrible bataille de Lodi, qui livra aux Français Crémone, Pizzighetone, Pavie, Milan, et toutes les places du Milanais. Cette nouvelle expédition eut lieu en dix jours, 20 au 30 floréal (9 au 19 mai.)

Mais un pays envahi n'est pas subjugué, et le plan de Bonaparte embrasse une tâche plus belle encore. Il veut le créer à la liberté et en faire le point d'appui de celle de l'Italie; guerrier et législateur à la fois, il veut gagner à lui par la raison ceux qu'il a soumis par la force. Appuyant ce projet sur les bases les plus larges, c'est au Capitole qu'il veut marcher; c'est en lui rendant son antique splendeur qu'il prétend commencer la régénération des provinces italiennes. En effet, il annonce bientôt son vaste dessein à l'Europe entière par sa proclamation du 1^{er} prairial (20 mai).

En même temps il forme ses soldats à cette grande tâche; il leur enseigne quelle conduite doivent tenir des hommes appelés à tant de gloire; il apaise et punit des soulèvements; il fait trembler ses ennemis cachés; il se fait des amis de ses admirateurs; il accorde au duc de Modène un armistice par lequel il exige des secours qui lui sont nécessaires; il rassemble toute l'artillerie et les troupes qui n'ont pu suivre sa course rapide, et dont il a besoin pour compléter son triomphe; il fond sur Baulieu, rallié ou plutôt caché derrière le Mincio; il le force à Borghetto; il prend Peschiera et Vérone; achève d'anéantir l'armée autrichienne; en rejette les débris dans les montagnes du Tyrol, et, quinze jours après son entrée dans le Milanais, il ne reste plus un Autrichien en Italie, si ce n'est dans le château de Milan et dans Mantoue, qui sont tous deux investis. Tels sont les résultats d'une expédition de quinze jours, du 1^{er} au 15 prairial (du 20 mai au 3 juin).

Du 16 prairial au 30 messidor (4 au 18 juin), poursuivant le cours de ses conquêtes, Bonaparte prend le fort de Fuentes, au nord du lac de Côme, sur les frontières des Grisons, et réveille ainsi les espérances de leurs sujets opprimés; il châtie la révolte des fiefs impériaux près des États de Gènes. Il force Rome et Naples à un armistice, et arrache à la première d'anciennes usurpations,

Bologne et Ferrare, qu'il rend à la liberté. Il contient Florence; il occupe Livourne, et par-là prépare l'évacuation de la Corse, qui achèvera d'expulser les Anglais de tous les ports de la Méditerranée. Il réduit le château de Milan après douze jours de tranchée ouverte; il réprime le soulèvement de Lugo dans le Ferrarois, et en prévient d'autres par une juste sévérité. Cependant un nouveau général autrichien et de nouvelles troupes sont arrivées en Tyrol. Il les observe, les contient, force leurs retranchemens, continue sous leurs yeux à bloquer Mantoue, et la resserre au point d'ouvrir enfin la tranchée à quatre-vingts toises des murs de la place, le 30 messidor (18 juin). En même temps il s'occupe des beaux-arts, des sciences, et surtout des institutions politiques, le plus grand de tous les moyens d'instruction; et tout cela dans l'espace de quarante-cinq jours de succès obtenus coup sur coup.

Battue tant de fois, la fière Autriche avait reformé une nouvelle armée, si formidable que toute l'Italie regardait la perte des Français comme certaine, et cette opinion même augmentait leur danger. Le vieux général Wurmsér, qui voit que Mantoue, bombardée depuis dix jours, est aux abois, marche à son secours le 11 thermidor (29 juillet), sur deux fortes co-

lonnes séparées par le lac de Garde. Celle de la droite a déjà surpris et emporté les postes de Salo et de Brescia. Bonaparte, affaibli par ses succès mêmes, par la vaste étendue de pays qu'il est obligé de garder, inférieur en nombre, près d'être accablé, prend sur-le-champ un parti extrême : il lève le siège, rassemble toutes ses forces en un point, fond sur l'aile droite, la culbute, la disperse, coupe la retraite à tout ce qui en reste; et, par une audace qui en impose, parce qu'on ne peut la prévoir, à Lonato, où il n'a que douze cents hommes, il fait mettre bas les armes à quatre mille hommes de ces troupes éparpillées, qui cherchaient à se faire jour. Il retourne avec rapidité sur l'aile gauche, l'enfonce, la rejette derrière le Mincio. Le lendemain il passe la rivière en sa présence, la défait entièrement, et la renvoie dans les montagnes du Tyrol, laissant vingt-cinq mille hommes blessés, tués ou pris : c'est là que se donnèrent successivement le combat de Dezenzano, ceux de Salo, les batailles de Lonato et de Castiglione, et le combat de Peschiera. On se battit dix jours de suite, du 11 au 20 thermidor (du 29 juillet au 7 août).

A la vérité, le siège de Mantoue était levé, les travaux détruits, l'artillerie perdue; mais le blocus fut repris aussitôt, et, dès le 7 fructidor (24 août), on s'y battait avec acharnement et succès.

Le 16 fructidor (2 septembre) la poursuite recommence. Wurmscr, toujours battu et toujours redoutable, repoussé au delà de Trente, marche par la gauche, fait un dernier effort pour se rapprocher de Mantoue. Au milieu de ses défaites il perce en avant, se saisit d'un pont qu'on a oublié de rompre, quoique l'ordre en eût été donné, profite de l'erreur d'un guide qui égare une colonne française, et se jette dans la place, sous les murs de laquelle il reçoit encore un échec considérable. Ainsi, après quatorze jours de combats consécutifs, pendant lesquels il a perdu la bataille de Roveredo en Tyrol, celle de Bassano dans l'état de Venise, celle de Saint-Georges sous Mantoue, il se trouve dans cette ville avec un corps de quatre ou cinq mille hommes, seul reste d'une puissante armée. Tel a été le cours des événements du 1^{er} thermidor au 30 fructidor (19 juillet au 16 septembre).

Le général Bonaparte avait conquis quelques instans de relâche par tant de victoires. Dépourvu des moyens de faire le siège de Mantoue, il se borne à la bloquer, et se livre à d'autres soins. Il a devant lui un laps de temps du 1^{er} jour complémentaire an IV au 11 brumaire an V (19 septembre au 2 novembre 1796).

Dans cet intervalle, par les mesures qu'il a

prises, s'opère l'évacuation de la Corse, et sa réunion à la république française; c'est dans ce même temps aussi que, profitant des infidélités du duc de Modène pour rompre tout engagement avec lui, il protège la proclamation de la liberté dans ses états, et favorise la réunion de Modène et Reggio avec Bologne et Ferrare : et pendant qu'il crée la république cispadane, il dirige les opérations de la république transpadane.

Cependant de nouveaux ennemis étaient arrivés de toutes les parties de l'Allemagne ayant Alvinzi à leur tête, et cherchant toujours à dégager Mantoue. Déjà plusieurs combats, avec des succès variés, avaient eu lieu à l'entrée des montagnes; la gauche des Français, qui en fermait les débouchés, avait perdu sa position; et Alvinzi venait de derrière la Piave, dans l'état de Venise, pour donner la main à Davidovich. Bonaparte vole au devant de lui, passe l'Adige, veut se porter à Villa-Nova pour tourner l'ennemi : mais le 25 brumaire an V (15 novembre 1796) il est arrêté par le village d'Arcole, fort de sa position. C'est là que se renouvellent les mémorables faits d'armes du pont de Lodi; mais ils ont un succès moins prompt. Le général en chef est renversé, douze ou quinze officiers-généraux ou d'état-major sont tués; et ce n'est que le surlendemain que le gain de la bataille est

décidé. « Cette nouvelle victoire , dit l'historien
« Thiers , causa en Italie et en France une joie
« extrême : on admirait de toutes parts ce génie
« opiniâtre qui , avec quatorze ou quinze mille
« hommes devant quarante mille , n'avait pas
« songé à se retirer ; ce génie inventif et profond
« qui avait su découvrir dans les digues de Ronco
« un champ de bataille tout nouveau , qui an-
« nulait le nombre , et perçait dans les flancs
« de l'ennemi. On célébrait surtout l'héroïsme
« déployé au pont d'Areole , et partout on re-
« présentait le jeune général , un drapeau à la
« main , au milieu du feu et de la fumée. Les
« deux conseils , en déclarant , suivant l'usage ,
« que l'armée d'Italie avait encore bien mérité
« de la patrie , décidèrent , de plus , que les dra-
« peaux que les deux généraux Bonaparte et Au-
« gercau avaient portés sur le pont d'Arcole , leur
« seraient donnés pour être conservés dans leurs
« familles : belle et noble récompense , digne
« d'un âge héroïque , et bien plus glorieuse que
« le coupable diadème décerné plus tard par la
« faiblesse au génie tout-puissant ¹. »

Cependant au milieu de ses rapides conquêtes , le général républicain n'oubliait pas quelle cause il était venu défendre , et dans toutes ses pro-

¹ *Histoire de la Révolution française* , t. VIII , p. 510.

clamations, le mot de patrie et de liberté, ces mots qui sonnent si bien aux oreilles des masses, venaient rallier à ses drapeaux les habitants des pays subjugués. L'affranchissement de cette Italie si grande jadis dans son indépendance, si mesquine alors dans son despotisme, semblait être la conséquence inévitable de tant de victoires. Le général d'ailleurs appelait toutes les âmes libres et fières à concourir à ce grand œuvre, et semblait laisser au patriotisme le soin de finir ce que le courage avait si bien commencé. Pour ne pas demeurer en dessous de l'opinion que l'on avait conçue d'eux, les Lombards sollicitèrent la faveur de former une légion active, et de l'envoyer sur-le-champ rejoindre ceux de leurs compatriotes qui avaient déjà été admis dans l'armée française. L'administration, en transmettant cette pétition au général en chef, lui tenait le langage que tiendra sous peu le général Dombrowski, en formant des légions polonaises. « Nous venons
« de recevoir, disait-elle, un écrit signé d'un
« grand nombre de patriotes dans lequel ces
« braves citoyens demandent la formation d'une
« légion lombarde, pour l'unir à la glorieuse ar-
« mée républicaine et défendre ainsi notre li-
« berté et notre indépendance.....

« L'administration espère, citoyen général,
« que vous voudrez bien seconder le désir d'un

« peuple qui veut être libre, et que vous ne vous
« opposerez pas à ce qu'il soit armé pour dé-
« fendre la patrie et combattre des ennemis qui
« sont aussi les vôtres. » Bonaparte accueillit
la demande des Milanais. Dès lors datent l'énergie
et l'enthousiasme de ces Italiens qui, conjointement
avec les Polonais, devaient être, pendant
plusieurs lustres, les émules de la valeur fran-
çaise, et partager sur toute la surface de l'Eu-
rope, et au delà, la gloire et les dangers des ar-
mées républicaines ou impériales.

Voilà quelle était l'exacte situation des affaires
quand Dombrowski arriva en Italie. Tous les Po-
lonais qui s'y trouvaient alors l'attendaient avec
impatience ; heureux de voir un jeune héros écri-
ser presque en jouant la puissance autrichienne,
ils attendaient avec impatience le moment où ils
pourraient partager ses triomphes. Privés même
de l'espoir de combattre pour leur patrie, ils éprou-
vaient quelque plaisir à songer qu'ils se venge-
raient au moins d'une nation qui avait trempé
dans l'acte odieux de leur envahissement.

Arrivé à Milan le 12 frimaire an V (2 dé-
cembre 1796), le général Dombrowski présenta
le 14 et 15 (4 et 5 décembre) au général en
chef ses idées au sujet de la formation des lé-
gions polonaises. Mais Bonaparte, occupé de ses
expéditions et se trouvant toujours à l'armée, ne

put donner une réponse immédiate ni à Dombrowski, ni à l'administration de la Lombardie sur les projets de ce général. C'est seulement vers la mi-nivose que le général en chef de l'armée d'Italie écrivit au congrès d'état la lettre suivante :

*BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie,
au congrès d'état.*

MILAN, ce 15 nivose an V (4 janvier 1797).

« Le général Dombrowski, lieutenant-général polonais, officier distingué et intéressant par les malheurs de sa patrie, qui a succombé sous l'effort du même ennemi qui a pendant tant d'années tyrannisé sa patrie, s'offre à lever une légion polonaise, qui serait pour aider le peuple lombard à défendre sa liberté. Cette brave nation mérite d'être accueillie par un peuple qui aspire à la liberté. Je l'engage à s'entendre avec vous, et je prendrai volontiers toutes les mesures que vous croirez devoir prendre à cet effet avec lui.

• BONAPARTE. •

Le 16 nivose (5 janvier 1797), le général présenta ses conditions à l'administration lombarde,

et le 20 (9) la convention suivante fut signée par le général en chef, par l'administration et par le général Dombrowski :

CONVENTION

Prise entre l'administration générale de la Lombardie, au nom du peuple lombard d'un côté; et le citoyen DOMBROWSKI, lieutenant-général polonais, au nom de ses compatriotes qui offrent leurs services pour le recouvrement de la liberté de la Lombardie; de l'autre, appuyée par le général en chef BONAPARTE, commandant l'armée d'Italie :

1°. Les corps de Polonais qui se formeront en Lombardie retiendront le titre de légions polonaises auxiliaires de la Lombardie.

2°. Les costumes, les marques militaires et l'organisation de ce corps se rapprocheront le plus possible des usages des Polonais.

3°. Le peuple lombard verra avec satisfaction porter les contre-épaulettes aux couleurs nationales de la Lombardie avec l'inscription : *Gli uomini liberi sono fratelli* (les hommes libres sont frères) ; en outre, tant les officiers que les soldats des corps polonais porteront la cocarde fran-

çaise comme celle de la nation protectrice des hommes libres.

4°. La solde, la subsistance, et tout ce qui est accordé aux troupes nationales, sera commun aux corps polonais; c'est-à-dire, selon les réglemens des troupes françaises.

5°. L'administration générale de la Lombardie délivrera les brevets aux officiers et employés dans lesdits corps, en se réservant le droit de présenter ses réflexions au même sur les individus, si elle le juge nécessaire. Lesdits brevets seront aussi approuvés et signés par le général commandant de la Lombardie, comme directement autorisé, *ad hoc*, par le général en chef de l'armée d'Italie.

6°. Le peuple lombard déclare qu'il regardera toujours les Polonais armés pour la défense de la liberté, eomme de véritables frères, et non pas comme des troupes étrangères; en conséquence de quoi l'administration générale leur accorde formellement le droit de véritables citoyens lombards, sans que cela empêche qu'ils puissent se rendre à leurs propres foyers si le cas l'exige, et que la Lombardie soit réellement reconnue libre, et qu'elle ne soit pas en actualité de guerre pour se soutenir. Cet engagement sera publié par une proclamation adressée aux Polonais par l'administration de la Lombardie.

Les articles 7, 8 et 9, des propositions concernant les détails seront exécutés sans retard et avec le plus d'activité possible.

10°. Tous ces concerts seront présentés au général en chef de l'armée d'Italie, pour les approbations et signature.

MILAN, fait au Palais de l'administration générale de la Lombardie, ce 20 nivose an V (9 janvier 1797) de la république française, et 1^{er} de la liberté de Lombardie.

Le général en chef approuve les engagements,

BONAPARTE.

PORCELLI, *président*. VISCONTI, *représentant*.

CLAVERA, *secrétaire*.

JEAN DOMBROWSKI, *lieutenant-général polonais*.

Dès que tous ces préliminaires furent signés, le général Dombrowski s'occupa de la formation matérielle des légions. Il dépêcha en Piémont le chef de bataillon Amilcar Kosinski, qui avait lors de la révolution de Pologne, quitté sa patrie pour prendre du service dans l'armée française, et le major Elie Tremo son aide-de-camp, muni

d'une lettre du général Berthier ¹, eut mission de rentrer en France pour y recruter les Polonais, qui se trouvaient parmi les prisonniers de guerre autrichiens. La manière dont ces prisonniers manifestaient leur joie de servir la cause nationale dans ce nouvel engagement se trouve éloquemment exprimée dans une lettre qu'Elie Tremo adressa à De La Roche, qui venait alors d'arriver à Paris ².

Mais dans l'intervalle les événements se succédaient avec la rapidité de l'éclair. Les généraux Masséna, Augereau, Victor, Joubert, Leclerc, écrasaient avec leur intrépidité fouguese les généraux temporisateurs, Alvinzi, Quasdanovich, Wukassovich, Ocksay, etc., tandis qu'échouant dans sa tentative pour secourir Mantoue, où Wurmser se trouvait encore renfermé, le général Provera, surpris, enveloppé de toutes parts, se rendait prisonnier avec cinq mille Autrichiens. De son côté Bonaparte faisant une campagne entière en trois jours livrait la bataille de Rivoli, les combats d'Anghiari, de la Favorite, et par l'emploi magique de ses forces détruisait deux corps d'armée, faisait plus de vingt mille prisonniers, s'emparait de toute l'ar-

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXVIII.

² Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXIX.

tillerie ennemie, de bagages immenses, et mettait l'armée impériale hors d'état de tenir plus long-temps la campagne. Eloigné du théâtre de la guerre, le général Dombrowski s'impacientait de demeurer étranger aux glorieux faits d'armes des phalanges triomphantes. Il redoubla de zèle pour le recrutement de ses légions, et, pour initier l'univers entier à la mission patriotique dont il s'était chargé, il publia en quatre langues et fit répandre de tous côtés la proclamation qu'on va lire :

Liberté.

Egalité.

PROCLAMATION AUX POLONAIS.

*DOMBROWSKI, lieutenant-général polonais, autorisé
à former des légions polonaises en Italie,*

A SES CONCITOYENS!

Fidèle à ma patrie jusqu'au dernier moment, j'ai combattu pour sa liberté sous l'immortel Kosciuszko : elle a succombé, et il ne nous reste que le souvenir consolant d'avoir versé notre sang pour le pays de nos ancêtres, et d'avoir vu nos drapeaux triomphans à Dubienka, Raçlawice, Warsovie et Wilna.

Polonais! l'espérance nous rallie! la France triomphe, elle combat pour la cause des nations; tâchons d'affaiblir ses ennemis; elle nous accorde un asyle, attendons de meilleures destinées pour notre pays. Rangeons-nous sous ses drapeaux, ils sont ceux de l'honneur et de la victoire.

Des légions polonaises se forment en Italie, sur cette terre jadis le sanctuaire de la liberté; déjà des officiers et des soldats, compagnons de vos travaux et de votre courage, sont avec moi, déjà les bataillons s'organisent!.... Venez, compagnons, jetez les armes qu'on vous a forcé de porter! combattons pour la cause commune des nations, pour la liberté sous le vaillant BONAPARTE, vainqueur d'Italie.

Les trophées de la république française sont notre unique espérance; c'est par elle, c'est par ses alliés que nous reverrons peut-être avec joie ces foyers chéris que nous avons abandonnés avec des larmes.

Au quartier-général de Milan, le 1^{er} pluviôse l'an V de la république française une et indivisible (20 janvier 1797).

Le lieutenant-général polonais,

JEAN DOMBROWSKI. ¹

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N° XXX.

De son côté l'administration lombarde voulant par un acte public témoigner avec quel plaisir elle avait lié sa cause à la cause polonaise, voulant aussi populariser les légions qui allaient s'élever sous ses auspices, publia également une proclamation en date du 15 pluviöse an V (3 février 1797¹). Dès ce moment tout s'organisa avec activité : le général Dombrowski dirigea lui-même à Milan l'établissement des casernes, le dépôt, l'habillement, et la division en escouades et en compagnies. Il fut parfaitement secondé dans tout ce travail par son jeune fils Michel, qui à l'âge de douze ans avait fait deux campagnes en Pologne, et qui promettait au général un successeur digne de lui.

Les deux proclamations qui assuraient aux militaires qui s'enrôleraient le costume polonais et le commandement dans cette langue, produisaient un effet prodigieux. Et déjà comme par un coup de baguette mille cent vingt-sept hommes tous polonais étaient sous les armes le 21 pluviöse (9 février 1797). On les partagea en deux bataillons, l'un de grenadiers, et l'autre de chasseurs, habillés, commandés et organisés d'après les coutumes nationales, mais sans officiers.

Kosinski, nommé commandant des chasseurs

¹ Voyez Pièces Offic. et Justif., N^o XXXI.

amena du Piémont une foule considérable de recrues et d'officiers, qui avaient quitté leur patrie en 1794, après la guerre de l'indépendance. Dans leurs rangs on distinguait Dembowski le cadet, Borowski, Kasimir Konopka, les deux frères Downarowicz, etc., etc.

Dans cet intervalle un dernier triomphe venait d'immortaliser les soldats de la grande nation. Le général Wurmser, renfermé depuis six mois dans Mantoue, s'était enfin décidé à parlementer.

Les clauses de la capitulation signée le 14 pluviôse (2 février 1797) garantirent au général autrichien la libre sortie de la place avec son état-major, deux cents hommes de cavalerie, cinq cents prisonniers à son choix, et six pièces de canon; mais la garnison déposa les armes, fut faite prisonnière, et conduite à Trieste pour y être échangée. Elle comptait encore de douze à treize mille hommes ¹.

¹ Le vieux maréchal Wurmser ne pouvant plus tenir envoya un de ses officiers, Klenau, à Serrurier, pour parlementer. Serrurier en référa au général en chef qui se rendit à la conférence. Bonaparte, enveloppé dans son manteau et ne se faisant pas connaître, écouta les pourparlers entre Klenau et Serrurier. L'officier autrichien dissertait longuement sur les ressources qui restaient à son général, et assurait qu'il avait encore pour trois mois de vivres. Bonaparte, toujours enveloppé, s'approche de la table auprès de laquelle avait lieu cette

Les Français entrèrent dans Mantoue le 3 février, et y prirent possession de plus de cinq cents bouches à feu, d'un équipage de vingt-cinq pontons et soixante drapeaux ou étendards que le général Augereau, partant pour Paris, fut chargé de présenter au Directoire républicain au nom de l'armée.

Maître de tout le *nord de l'Italie*, le général en chef voulant tirer vengeance des perfidies de la cour de Rome, poussa avec une nouvelle vigueur sa marche victorieuse au cœur des états de l'Église. C'est là que les Polonais devaient

conférence, saisit le papier sur lequel étaient écrites les propositions de Wurmser, et se met à tracer quelques lignes sur les marges, sans mot dire, et au grand étonnement de Klenau :
 • Tenez, lui dit-il, voilà les conditions que j'accorde à votre
 • maréchal. S'il avait seulement pour quinze jours de vivres,
 • et qu'il parlât de se rendre, il ne mériterait aucune capitula-
 • tion honorable. Puisqu'il vous envoie, c'est qu'il est réduit à
 • l'extrémité. Je respecte son âge, sa bravoure et ses malheurs.
 • Portez-lui les conditions que je lui accorde; qu'il sorte de la
 • place demain, dans un mois ou dans six, il n'aura des condi-
 • tions ni meilleures ni pires. Il peut rester tant qu'il convien-
 • dra à son honneur; sa position n'en sera point aggravée. »

A ce langage, à ce ton, Klenau reconnut l'illustre capitaine, et courut porter à Wurmser les conditions qu'il lui avait faites. Le vieux maréchal fut plein de reconnaissance, en voyant la générosité dont usait envers lui son jeune capitaine, et capitula. (THIERS, *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, p. 565.)

dans les campagnes prochaines fraterniser avec les Français les armes à la main; c'est là que les soldats exilés d'une république anéantie devaient égaler en gloire et en courage les soldats heureux de la république triomphante.

Tonnant et prophétique dans ses manifestes, Bonaparte en publia un le 3 février du quartier-général à Bologne. Récapitulant tous les griefs accumulés contre la cour de Rome, on y disait que le Pape avait refusé formellement d'exécuter les articles VIII et IX de l'armistice conclu le 20 juin à Bologne, sous la médiation de l'Espagne, et ratifié solennellement à Rome le 17 juin; que depuis la cour de Rome n'avait cessé d'armer et d'exciter par ses manifestes les peuples à la croisade; que ses troupes s'étaient approchées de Bologne jusqu'à dix milles, et avaient menacé d'envahir cette ville; qu'elle n'avait pas craint d'entamer des négociations hostiles contre la France avec la cour de Vienne, comme le prouvaient les lettres du cardinal Busca et la mission du prélat Albani à Vienne; que le Pape confiant le commandement de ses troupes à des généraux et officiers autrichiens envoyés par la cour de Vienne, avait refusé en outre de répondre aux avances officielles faites par le citoyen Cacaault, ministre de la république française, pour l'ouverture d'une négociation de paix; qu'en

conséquence, le traité d'armistice ayant été violé et enfreint par la cour de Rome, il se trouvait rompu de fait, et que les parties rentraient dans leur position antérieure.

Dans d'autres proclamations qui avaient pour but de rassurer le bas clergé et les habitans sur ses intentions, Bonaparte disait : « Cette armée
« va pénétrer sur le territoire du Pape, elle sera
« fidèle aux maximes qu'elle professe ; elle pro-
« tégera la religion et le peuple..... Malheur à
« ceux qui attireraient la vengeance d'une armée
« qui a, dans six mois, fait cent mille prison-
« niers des meilleures troupes de l'empereur,
« pris quatre cents pièces de canon et détruit
« cinq armées. » Toutes les classes des habitans frappées d'une égale terreur perdirent la tête. Faenza ouvrit ses portes au général Lannes. Ancône en fit autant, et le général Victor y entra le 9 février. Le chef de brigade Marmont s'empara de Lorette. Au 18 février les Français étaient déjà maîtres de la Romagne, du duché d'Urbin, de la Marche d'Ancône, de l'Ombrie et des districts de Péugia et de Camérino. Rome tremblante était encore stupéfiée par tant de succès, quand Bonaparte frappa à ses portes, et le pape Pie VI déclara qu'il s'en rapportait à la générosité française, promettant de souscrire d'avance à toutes conditions *justes et raisonnables*. En effet, les plé-

nipotentiaires du Pape, le cardinal Mattci, le prélat Galeppi, le marquis Massimi et son neveu le duc Braschi d'une part, et le général Bonaparte de l'autre, signèrent le traité de paix le 1^{er} ventose an V (19 février 1797) à Tolentino, quartier-général de l'armée d'Italie.

L'effet que cette conquête magique produisit en Europe se refuse à toute analyse. Il existait dans tous les faits d'armes quelque chose de surnaturel, et les fables même de l'antiquité voyaient cette fois leur invraisemblance pâlir devant la vérité. En France ce fut un moment d'ivresse et d'enthousiasme qui tenait du délire, et cette époque, si belle pour la nation, est tracée avec tant de chaleur dans les pages brûlantes d'un ouvrage contemporain, que pour ne pas en affaiblir la peinture, il faut se borner à les citer. C'est donc à l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, que nous empruntons les lignes suivantes :

« Le courrier qui portait les nouvelles d'Italie arriva le soir à Paris. On assembla sur-le-champ la garnison, et on les publia à la lueur des torches, au son des fanfares, au milieu des cris de tous les Français attachés à leur pays. Jours à jamais célèbres et à jamais regrettables pour nous ! A quelle époque notre patrie fut-elle plus belle

et plus grande ! Les orages de la révolution paraissaient calmés ; les murmures des partis re-tentissaient comme les derniers bruits de la tem-pête. On regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un état libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épouvantable ; le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement composé de bourgeois nos égaux régissait la république avec modération ; les meilleurs étaient appelés à leur succéder. Toutes les voix étaient libres. La France, au comble de la puissance, était maîtresse de tout le sol qui s'étend du Rhin aux Py-rénées, de la mer aux Alpes. La Hollande, l'Es-pagne allaient unir leurs vaisseaux aux siens, et attaquer de concert le despotisme maritime. Elle était resplendissante d'une gloire immortelle. D'admirables armées faisaient flotter leurs trois couleurs à la face des rois qui avaient voulu l'a-néantir. Vingt héros, divers de caractère et de talent, parcils seulement par l'âge et le courage, conduisaient ses soldats à la victoire. Hoche, Kléber, Desaix, Moreau, Joubert, Masséna, Bo-naparte et une foule d'autres encore s'avançaient ensemble. On pesait leurs mérites divers ; mais aucun œil encore, si perçant qu'il pût être, ne voyait dans cette génération de héros les mal-heureux ou les coupables ; aucun œil ne voyait

celui qui allait expirer à la fleur de l'âge, atteint d'un mal inconnu, celui qui mourrait sous le poignard musulman ou sous le feu ennemi, celui qui opprimerait la liberté, celui qui trahirait sa patrie : tous paraissaient grands, purs, heureux, pleins d'avenir ! Ce ne fut là qu'un moment ; mais il n'y a que des momens dans la vie des peuples, comme dans celle des individus. Nous allions retrouver l'opulence avec le repos ; quant à la liberté et à la gloire, nous les avions !..... « Il faut, a dit un ancien, que la patrie soit non seulement heureuse, mais suffisamment glorieuse. » Ce vœu était accompli. Français, ajoute l'éloquent historien, qui avons vu depuis notre liberté étouffée, notre patrie envahie, nos héros fusillés ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces jours immortels de liberté, de grandeur et d'espérance ! »

Enfin, la légion polonaise complètement organisée pouvait partager les triomphes des troupes françaises, et, le 18 ventose (8 mars), tout ce qui était vêtu et armé reçut l'ordre de se diriger sur Mantoue. Le général Dombrowski, après avoir laissé à Milan le capitaine Konopka pour surveiller le dépôt et activer le recrutement, prit la route de cette ville, et y arriva le 23 (13 mars) avec deux bataillons polonais, forts de

deux mille hommes. Ces bataillons n'avaient que cinq compagnies, mais elles comptaient deux cents hommes chacune, et cela à cause du petit nombre d'officiers. Le corps s'accrut d'ailleurs tellement à Mantoue, soit par les prisonniers de guerre, soit par les déserteurs qui accouraient de toutes parts, que l'on y créa le premier bataillon de fusiliers, dont Louis Dembowski fut nommé chef. Le second bataillon ainsi que deux compagnies d'artillerie furent organisés à Milan.

Le chef Strzalkowski qui avait quitté la Pologne, victime de la dernière révolution, et s'était depuis mis au service de la Lombardie, demanda et obtint sa démission. Nommé ensuite chef de grenadiers dans les légions, il reçut l'ordre de marcher avec quatre cents hommes du dépôt contre Salo et Brescia, afin de mettre un frein aux désordres qui y avaient éclaté, et d'y protéger efficacement les patriotes. Pour le soutenir dans cette entreprise, on renforça sa petite troupe de cinquante hommes guidés par le colonel Liberadzki, réfugié en France en 1795, et nouvellement arrivé au corps. Strzalkowski exécuta sa mission avec prudence et courage, et quand elle fut remplie, il se rendit à Mantoue le 13, tandis que Liberadzki demcurait aux environs de Brescia. D'autres insurrections partielles

eurent lieu à cette époque dans les montagnes de la Romagne, et surtout à Rimini; mais le chef Kosinski ayant quitté Mantoue le 13 germinal (23 mars) pour les comprimer, la tranquillité fut bientôt rétablie.

Ainsi, dès leur début, les légions polonaises, pénétrées de l'importance de leur mission, surent unir la sagesse à l'énergie, et pacifier aussi bien que soumettre. L'administration lombarde fut tellement satisfaite de leur conduite, qu'elle leur envoya des drapeaux, et à Dombrowski, un cheval magnifiquement harnaché. Elle proposa même à ce général la formation d'une cavalerie polonaise et une augmentation dans l'artillerie. Les Grisons demandaient en même temps d'être autorisés à former un bataillon pour l'attacher aux corps soumis à son commandement; mais Dombrowski, manquant alors d'officiers, fut obligé de refuser l'une et l'autre proposition; cependant, lorsque sa proclamation du 1^{er} pluviôse eut pénétré en Pologne, on vit arriver une foule d'anciens militaires, chefs ou soldats, qui avaient servi sous Kosciuszko. De son côté, le major Tremo recrutant parmi les prisonniers de guerre, envoyait de Dijon où il était alors tout ce qui s'y trouvait de Polonais. Enfin, de toutes parts de nouveaux frères d'armes venaient se presser dans les rangs du général Dombrowski,

et ses légions, si faibles à leur création, commencèrent bientôt à devenir aussi respectables par le nombre, qu'elles l'étaient par la bravoure et le patriotisme.

PIÈCES
OFFICIELLES ET JUSTIFICATIVES
DE L'HISTOIRE
DES
LÉGIONS POLONAISES
EN ITALIE.



N^o I.

Constitution polonaise du 3 mai 1791.

Au nom de Dieu, etc.

STANISLAS-AUGUSTE, par la grace de Dieu et la volonté de la nation, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Mazovie, de Samogitie, de Kiovie, de Wolhynie, de Podolie, de Podlaquie, de Livonie, de Smolensk, de Sévérie et de Czerniechovie, etc., etc.

Conjointement avec les états confédérés en nombre double représentant la nation polonaise.

Persuadé que la perfection et la stabilité d'une nouvelle constitution nationale peuvent seules assurer notre sort à tous; éclairé par une longue et funeste expérience sur les vices invétérés de notre gouvernement; voulant mettre à profit les conjonctures où se trouve aujourd'hui l'Europe, et surtout les derniers instans de cette époque heureuse qui nous a rendus à nous-mêmes; relevé du joug flétrissant que nous imposait une prépondérance étrangère; mettant au-dessus de notre félicité individuelle, au-dessus même de la vie, l'existence politique, la liberté à l'intérieur, et l'indépendance au-dehors de la nation dont la destinée

nous est confiée ; voulant nous rendre digne des vœux et de la reconnaissance de nos contemporains, ainsi que de la postérité ; armé de la fermeté la plus décidée, et nous élevant au-dessus de tous les obstacles que pourraient susciter les passions ; n'ayant en vue que le bien public, et voulant assurer à jamais la liberté de la nation et l'intégrité de tous ses domaines, nous déclarons la présente constitution, et la déclarons dans sa totalité sacrée et immuable, jusqu'à ce qu'au terme qu'elle prescrit elle-même, la volonté publique ait expressément reconnu la nécessité d'y faire quelques changemens. Voulons que tous les réglemens ultérieurs de la présente diète soient en tout conformes à cette constitution.

ART. I. *Religion du Gouvernement.*

La religion catholique apostolique romaine est et restera à jamais la religion nationale, et ses lois conserveront toute leur vigueur. Quiconque abandonnerait ce culte pour tel autre que ce soit encourra les peines portées contre l'apostasie. Cependant, l'amour du prochain étant un des préceptes les plus sacrés de cette religion, nous devons à tous les hommes, quelle que soit leur profession de foi, une liberté de croyance entière sous la protection du gouvernement ; en conséquence nous assurons, dans toute l'étendue des domaines de la Pologne, un libre exercice à toutes les religions et à tous les cultes, conformément aux lois portées à cet égard.

ART. II. *Nobles terriens.*

Pleins de vénération pour la mémoire de nos ancêtres, honorant en eux les créateurs d'un gouvernement libre, nous garantissons de la manière la plus solennelle au corps de la noblesse toutes ses immunités, libertés et prérogatives, ainsi que la prééminence qui lui compète dans la vie privée comme dans la vie publique, et nommément les droits et privilèges concédés à cet état par Kasimir-le-Grand, Louis de Hongrie, Wladislas-Jagellon, et Witold son cousin, grand-duc de Lithuanie; ainsi que par Wladislas et Kasimir, tous les deux Jagellons; par Jean-Albert, Alexandre et Sigismond; enfin par Sigismond-Auguste, le dernier de la famille des Jagellons; lesquels privilèges nous approuvons, confirmons, et reconnaissons être à jamais irrévocables.— Déclarons l'état noble de Pologne égal en dignité à celui de tous les autres pays; établissons l'égalité la plus parfaite entre tous les membres de ce corps, non-seulement quant au droit de posséder dans la république toutes espèces de charges, et de remplir toutes fonctions honorables et lucratives, mais aussi quant à la liberté de jouir, d'une manière uniforme, de toutes les immunités et prérogatives attribuées à l'ordre équestre. Voulons surtout que la liberté et la sûreté individuelles, la propriété de tous biens, meubles, immeubles, soient à jamais et de la manière la plus religieuse, respectés dans chaque citoyen, et mis à l'abri de toute atteinte, comme elles l'ont été

de temps immémorial. Garantissons solennellement que, dans les lois à statuer, nous ne laisserons introduire aucun changement ou restriction, qui puisse porter le moindre préjudice à la propriété de qui que ce soit, et que, ni l'autorité suprême de la nation, ni les agens du gouvernement établis par elle, ne pourront, sous prétexte de droits royaux, ou tels autres que ce soit, former aucune prétention à la charge de ces propriétés, prises dans leur totalité ou dans leurs parties. C'est pourquoi, respectant la sûreté personnelle et la propriété légale de tout citoyen, comme le premier lien de la société et le fondement de la liberté civile, nous les confirmons, assurons, garantissons et voulons que, respectées dans tous les siècles, elles restent à jamais intactes.

Reconnaissons les membres de l'ordre équestre pour les premiers défenseurs de la liberté et de la présente constitution, et confions à la vertu, au patriotisme, à l'honneur de chaque gentilhomme, le soin de les faire respecter l'une et l'autre, comme il devra les respecter lui-même, et de veiller surtout au maintien de cette constitution, qui seule peut devenir le boulevard de la patrie, et le garant de nos droits communs.

ART. III. *Villes et Bourgeois.*

Voulons que la loi décrétée par la présente diète sous le titre de *nos villes royales déclarées libres dans toute l'étendue des domaines de la république*, ait une pleine et entière vigueur; que cette loi, qui donne

une base vraiment nouvelle, réelle et efficace, à la liberté de l'ordre équestre, ainsi qu'à l'intégrité de notre patrie commune, soit regardée comme faisant partie de la présente constitution.

ART. VI. *Colons et autres habitans de la campagne.*

Comme c'est de la main laborieuse des cultivateurs que découle la source la plus féconde des richesses nationales; comme leur corps forme la majeure partie de la population de l'état, et que, par une suite nécessaire, c'est lui qui constitue la force principale de la république; la justice, l'humanité, ainsi que notre propre intérêt bien entendu, sont autant de motifs puissans qui nous prescrivent de recevoir cette classe d'hommes précieuse sous la protection immédiate de la loi et du gouvernement. A ces causes statuons que désormais toutes conventions arrêtées authentiquement entre les propriétaires et leurs colons, stipulant, en faveur de ces derniers, quelques franchises ou concessions sous telles et telles clauses, soit que lesdites conventions aient été conclues avec la communauté entière, ou séparément avec chaque habitant de village, deviendront, pour les deux parties contractantes, une obligation commune et réciproque, et cela suivant l'énonciation expresse desdites clauses, et la teneur du contrat garant de cet accord sous la protection du gouvernement. Ces conventions particulières et les obligations qu'elles imposeront, une fois qu'elles seront acceptées par un propriétaire de biens-fonds, seront

tellement obligatoires pour lui, ses héritiers, ou les acquéreurs desdits fonds, qu'ils n'auront le droit d'y faire, seuls et par eux-mêmes, aucune espèce de changement. Respectivement, les colons ne pourront déroger à ces conventions, ni se dégager des obligations auxquelles ils se seront soumis de plein gré, quelle que soit la nature de leurs possessions, que de la manière et suivant les clauses stipulées dans le contrat mentionné; lesquelles clauses seront obligatoires pour eux, et pour toujours ou pour un temps, suivant l'énoncé dudit contrat.

Ayant par ce moyen assuré aux propriétaires des biens-fonds tous les émolumens et avantages qu'ils ont droit d'exiger de leurs colons, et voulant encourager, de la manière la plus efficace, la population dans les domaines de la république, nous assurons la liberté la plus entière aux individus de toutes les classes, tant aux étrangers qui viendront s'établir en Pologne, qu'aux nationaux qui, après avoir quitté leur patrie, voudraient rentrer dans son sein. Ainsi tout homme, étranger ou national, dès l'instant qu'il mettra le pied sur les terres de la Pologne, pourra librement et sans aucune gêne faire valoir son industrie, de la manière et dans tel endroit que bon lui semblera; il pourra arrêter, à son gré, et pour le temps qu'il voudra, telles conventions qu'il jugera à propos, relativement à l'établissement qu'il désirera former, sous clause de paiement en argent ou en main-d'œuvre; il pourra encore se fixer, à son choix, à la ville ou à la campagne; enfin il pourra ou rester en Pologne, ou la quitter,

s'il le juge à propos, après avoir préalablement satisfait à toutes les obligations qu'il y aura volontairement contractées.

ART. V. Gouvernement, ou caractère des pouvoirs publics.

Dans la société, tout pouvoir émane essentiellement de la volonté de la nation. Afin donc que l'intégrité des domaines de la république, la liberté des citoyens et l'administration civile restent à jamais dans un parfait équilibre, le gouvernement de Pologne devra réunir, en vertu de la présente constitution, et réunira en effet trois genres de pouvoirs distincts : l'autorité législative, qui résidera dans les états assemblés ; le pouvoir exécutif suprême, dans la personne du roi et dans le conseil de surveillance ; et le pouvoir judiciaire, dans les magistratures déjà établies, ou qui le seront à cet effet.

ART. VI. Diète, ou Pouvoir législatif.

La diète, ou assemblée des états, sera partagée en deux chambres ; celle des nonces, et celle des sénateurs, laquelle sera présidée par le roi.

La chambre des nonces étant l'image et le dépôt du pouvoir suprême de la nation, sera le vrai sanctuaire des lois. C'est dans cette chambre que seront décidés, en premier lieu, tous projets relatifs, 1^o aux lois générales, c'est-à-dire, aux lois constitutionnelles, civiles et criminelles, comme aussi aux impôts permanens.

Pour la décision de tous ces objets, les propositions émanées du trône, lesquelles auront été soumises à la discussion des palatinats, terres et districts, et portées ensuite dans la chambre en vertu des instructions données aux nonces, devront être prises les premières en délibération. 2° A tous autres arrêtés des diètes, tels que, impôts temporaires, valeur des monnaies, emprunts publics, anoblissemens et autres récompenses accidentelles, état des dépenses publiques, ordinaires et extraordinaires; déclaration de guerre, conclusion de paix, ratification définitive des traités d'alliance et de commerce, tous actes diplomatiques et conventions ayant trait au droit des nations; quittances et témoignages à rendre aux magistratures préposées au pouvoir exécutif, et tous autres objets publics de première importance. Dans toutes ces matières, la préférence sera donnée aux propositions émanées du trône, lesquelles devront être portées directement dans la chambre des nonces.

La chambre des sénateurs, présidée par le roi, sera composée des évêques, des palatins, des castellans et des ministres. Le roi aura le double droit, et de donner sa voix, et de résoudre la parité quand elle aura lieu; ce qu'il fera, ou en personne, ou par mission quand il ne siègera pas.

Le droit de cette chambre sera : 1° d'accepter ou de suspendre jusqu'à une nouvelle délibération de la nation, et cela à la pluralité des voix, telle qu'elle sera déterminée par la présente constitution, toute loi qui, après avoir passé suivant les formes légales, dans la

chambre des nonces, devra être renvoyée sur-le-champ à celle des sénateurs. Cette acceptation donnera à la loi proposée la sanction qui peut seule la mettre en vigueur. La suspension ne fera qu'en arrêter l'exécution jusqu'à la première diète ordinaire, et alors, si la chambre législative s'accorde à renouveler la même loi, le sénat ne pourra plus refuser de la sanctionner.

2^o Dans les arrêtés des diètes relatifs aux objets ci-dessus spécifiés, la chambre des nonces devra sur-le-champ communiquer ses arrêtés à cet égard à celle des sénateurs, afin que les décisions sur ces matières soient portées à la pluralité des voix des deux chambres; laquelle pluralité, légalement énoncée, deviendra l'interprète de la volonté suprême des états. Statuons que les sénateurs et les ministres, dans tous les cas où ils auront à justifier de leurs opérations tant dans le conseil de surveillance que dans une commission quelconque, n'aient point voix décisive à la diète, et ne siègeront alors au sénat, que pour donner les explications et les éclaircissemens que pourra exiger d'eux l'assemblée des états.

La diète sera censée permanente; les représentans de la nation, nommés pour deux ans, devront être toujours prêts à se rassembler.

La diète législative ordinaire se tiendra tous les deux ans, et durera le temps fixé dans l'article séparé sur l'organisation des diètes. Les assemblées nationales qui seront convoquées dans des circonstances pressantes et extraordinaires ne pourront statuer que sur les objets pour lesquels elles auront été convoquées, ou

sur ceux qui seraient survenus depuis sa convocation.

Aucune loi décrétée dans une diète ordinaire ne pourra être abrogée dans la même diète.

L'assemblée des états, pour être complète, devra être composée du nombre de membres qui sera déterminé dans l'article ci-dessus mentionné, tant pour la chambre des nonces que pour celle des sénateurs.

Quant aux règles à observer dans la tenue des diétines, nous confirmons, de la manière la plus solennelle, la loi décrétée à cet égard par la présente diète; regardant cette loi comme le premier fondement de la liberté civile.

Le pouvoir législatif ne pouvant être exercé par tout le corps des citoyens, et la nation se suppléant elle-même par ses représentans ou nonces librement élus, statuons que les nonces nommés dans les diétines, réunissant dans leurs personnes le dépôt sacré de la confiance publique, doivent, en vertu de la présente constitution, être envisagés comme les représentans de la nation entière, tant pour ce qui concerne la législation, que pour ce qui a trait aux besoins de l'état en général.

Dans tous les cas, sans exception, les arrêtés de la diète seront portés à la pluralité des voix; c'est pour quoi nous abrogeons à jamais le *liberum veto*, les confédérations de toute espèce, ainsi que les diètes confédérées, comme contraires à l'esprit de la présente constitution, tendantes à détruire les ressorts du gouvernement et à troubler la tranquillité publique.

Voulant d'un côté prévenir les changemens précoces

et trop fréquens qui pourraient s'introduire dans notre constitution nationale; de l'autre, sentant le besoin de lui donner, dans la vue d'accroître la félicité publique, ee degré de perfection que peut seule déterminer l'expérience fondée sur les effets qui en résulteront, fixons à tous les vingt-cinq ans le terme auquel la nation pourra travailler à la révision et à la réforme de ladite constitution; voulant qu'il soit convoqué alors une diète de législation extraordinaire, suivant les formes qui seront prescrites séparément pour sa tenue.

ART. VII. *Le Roi, le Pouvoir exécutif.*

Aucun gouvernement, fût-il le plus parfait, ne peut subsister, si le pouvoir exécutif n'y est doué de la plus haute énergie. — Des lois justes font le bonheur des nations, et de l'exécution de ces lois dépend tout leur effet. — L'expérience nous a prouvé que c'est au peu d'activité qu'on a donné à cette partie du gouvernement, que la Pologne doit tous les maux qu'elle a éprouvés. — A ces causes, après avoir assuré à la nation polonaise libre, et ne dépendant que d'elle seule, le droit de se créer des lois, de surveiller toutes les parties de l'autorité exécutive, de choisir elle-même tous les officiers publics employés dans ses diverses magistratures; nous confions l'exécution suprême des lois au roi et à son conseil, qui sera désigné sous le nom de conseil de surveillance.

Le pouvoir exécutif sera strictement tenu de sur-

veiller l'exécution des lois, et de s'y conformer le premier. — Il sera actif par lui-même, dans tous les cas où la loi le lui permet; tels sont ceux où elle a besoin de surveillance, d'exécution, et même d'une force coercitive.

Toutes les magistratures lui doivent une obéissance entière; aussi lui remettons-nous le droit de sévir, s'il le faut, contre celle de ces magistratures qui négligeraient leurs devoirs, ou qui seraient réfractaires à ses ordres.

Le pouvoir exécutif ne pourra ni porter des lois, ni même les interpréter; ni établir d'impôts ou autres contributions, sous quelque dénomination que ce puisse être; ni contracter des dettes publiques; ni se permettre le moindre changement dans la répartition des revenus du trésor, déterminée par l'assemblée des états; ni faire des déclarations de guerre; ni enfin arrêter définitivement des traités de paix, ou tels autres traités ou actes diplomatiques quelconques. Il ne pourra qu'entretenir avec les cours étrangères des négociations temporaires, et pourvoir à ce que pourraient exiger, dans les cas ordinaires ou momentanés, la sûreté et la tranquillité de l'état; opérations dont il sera tenu de rendre compte à la plus prochaine assemblée des états.

Nous déclarons le trône de Pologne électif, mais par familles seulement. Tous les revers qui ont été les suites du bouleversement qu'a périodiquement éprouvé la constitution à chaque interrègne; l'obligation essentielle pour nous d'assurer le sort de tout habitant de

la Pologne, et d'opposer la plus forte digue à l'influence des puissances étrangères; le souvenir de la gloire et de la prospérité qui ont couronné notre patrie sous le règne non interrompu des rois héréditaires; la nécessité pressante de détourner et les étrangers, et les nationaux puissans, de l'ambition de régner sur nous, et d'exciter au contraire, dans ces derniers, le désir de cimenter de concert la liberté nationale; tous ces motifs réunis ont indiqué à notre prudence d'établir, une fois pour toujours, la succession du trône, comme le seul moyen d'assurer notre existence politique. En conséquence décrétons qu'après le décès du roi heureusement régnant aujourd'hui, le sceptre de Pologne passera à l'électeur de Saxe actuel, et que la dynastie des rois futurs commencera dans la personne de Frédéric-Auguste; voulant que la couronne appartienne de droit à ses héritiers mâles, le fils aîné du roi régnant succédera toujours à son père; et dans le cas où l'électeur de Saxe actuel ne laisserait point d'enfant mâle, le prince que cet électeur donnera pour mari à sa fille, de l'aveu des états assemblés, commencera, en Pologne, l'ordre de succession en ligne masculine. A ces fins, nous déclarons Marie-Auguste Népomucène, fille de l'électeur de Saxe, infante de Pologne; conservant du reste à la nation le droit imprescriptible de se choisir, pour la gouverner, une seconde famille après l'extinction de la première.

En montant sur le trône, chaque roi sera tenu de faire à Dieu et à la Nation le serment de se conformer en tout à la présente constitution, de satisfaire à

toutes les conditions du pacte qui sera arrêté avec l'électeur régnant de Saxe, comme avec celui auquel est destiné le trône; pacte qui deviendra obligatoire pour lui, comme l'étaient les anciens pactes avec nos rois.

La personne du roi sera à jamais sacrée et hors de toute atteinte. Ne faisant rien par lui-même, il ne peut être responsable de rien envers la nation.—Loin de pouvoir jamais s'ériger en monarque absolu, il ne devra se regarder que comme le chef et le père de la nation; tel est le titre que lui donnent, tel est le caractère que reconnaissent en lui la loi et la présente constitution.

Les revenus qui seront assignés au roi par les *pacta conventa*, ainsi que les prérogatives attribuées au trône, et garanties par la présente constitution en faveur de l'électeur futur, seront à jamais à l'abri de toute atteinte.

Les tribunaux, magistratures, et juridictions quelconques, dresseront tous les actes publics au nom du roi : les monnaies et les timbres porteront son empreinte.—Le roi devant avoir le pouvoir le plus étendu de faire le bien, nous lui réservons le droit de faire grâce aux coupables condamnés à mort, toutes les fois qu'il ne s'agira point de crimes d'état.—C'est au roi qu'appartiendra encore le commandement en chef des troupes en temps de guerre, et la nomination de tous les commandans, sauf le droit réservé à la nation d'en demander le changement. — Il sera autorisé à patenter tous les officiers militaires, comme à nommer les officiers civils, de la manière qui sera prescrite à cet

égard dans le détail séparé des divers articles de la présente constitution. Ce sera encore à lui qu'appartiendra la nomination des évêques, des sénateurs, des ministres et des premiers agens du pouvoir exécutif, et cela conformément aussi au détail ci-dessus mentionné.

Le conseil chargé de surveiller, de concert avec le roi, l'exécution des lois et leur intégrité, sera composé, 1^o du primate, comme chef du clergé et président de la commission d'éducation, lequel pourra être suppléé par celui des évêques qui sera le premier en rang (ceux-ci ne pourront signer aucun arrêt); 2^o de cinq ministres, savoir : le ministre de police, le ministre du sceau, le ministre de la guerre, le ministre du trésor, et le chancelier, ministre des affaires étrangères; 3^o de deux secrétaires, dont l'un tiendra le registre du conseil, et l'autre celui des affaires étrangères, tous les deux sans voix décisive.

L'héritier du trône, dès qu'il sera parvenu à l'âge de raison, et qu'il aura prêté le serment sur la constitution nationale, pourra assister à toutes les séances du conseil; mais il n'y aura point de voix.

Le maréchal de la diète, nommé pour deux ans, siégera aussi dans le conseil de surveillance, mais sans pouvoir entrer dans aucune de ses déterminations, et seulement afin de convoquer la diète, censée toujours assemblée, dans les cas où il verrait une nécessité absolue de faire cette convocation; et si le roi s'y refusait, pour lors ledit maréchal sera tenu d'adresser à tous les nonces et sénateurs une lettre circulaire, dans

laquelle il les engagera à s'assembler en diète, et leur détaillera tous les motifs qui nécessitent cette réunion. Les cas qui exigeront absolument la convocation de la diète ne pourront être que les suivans :

1° Tous les cas urgens qui auraient trait au droit des nations, surtout celui d'une guerre voisine des frontières ;

2° Des troubles domestiques qui feraient craindre une révolution dans l'état, ou quelque collision entre les magistratures ;

3° Le danger d'une disette générale ;

4° Lorsque la nation se trouverait privée de son roi, ou par la mort, ou par une maladie dangereuse.

Tous les arrêtés du conseil seront discutés par les divers membres qui le composent. Après avoir ouï tous les avis, le roi donnera le sien, lequel doit toujours l'emporter, afin qu'il règne une volonté uniforme dans l'exécution des lois. En conséquence, tout arrêté du conseil sera décrété au nom du roi, et signé de sa main ; cependant il devra aussi être contresigné par un des ministres siégeant au conseil ; et, muni de cette double signature, il deviendra obligatoire et devra être mis à exécution, soit par les commissions, soit par toutes autres magistratures exécutives ; mais seulement pour les objets qui ne sont point expressément exceptés par la présente constitution. S'il arrivait qu'aucun des ministres siégeant au conseil ne voulût signer l'arrêté en question, le roi devra s'en désister ; et dans le cas où il persisterait à en exiger l'acceptation, le maréchal devra réclamer la convocation de la

diète permanente, et la convoquera lui-même, si le roi cherchait à l'éloigner.

La nomination des ministres appartiendra au roi, aussi bien que le droit de choisir entre ses ministres celui de chaque département qu'il lui plaira d'admettre à son conseil. Cette admission aura lieu pour deux ans, sauf le droit de confirmation (ce terme expiré) dévolu au roi. Les ministres qui auront place dans le conseil ne pourront siéger dans les commissions. Si, à la diète, la pluralité de deux tiers de voix secrètes, des deux chambres réunies, demandait le changement d'un ministre dans le conseil, ou dans telle autre magistrature, le roi devra sur-le-champ en nommer un autre à sa place.

Voulant que le conseil soit tenu de répondre strictement de toute infraction qui pourrait avoir lieu dans l'exécution des lois, dont la surveillance lui est confiée, nous déclarons que les ministres qui seront accusés d'une infraction de ce genre par le comité chargé de l'examen de leurs opérations seront responsables sur leurs personnes et leurs biens. Toutes les fois que de telles plaintes auront lieu, les états assemblés renverront les ministres accusés au jugement de la diète, et cela à la simple pluralité des voix des deux chambres, pour y être condamnés à la peine qu'ils auront méritée, laquelle sera proportionnée à leur prévarication; ou pour être renvoyés absous, si leur innocence est évidemment reconnue.

Pour mettre d'autant plus d'ordre et d'exactitude dans l'exercice du pouvoir exécutif, établissons des

commissions particulières qui seront liées avec le conseil, et tenues de remplir ses ordres.

Les commissaires qui devront y siéger seront élus par les états assemblés, et rempliront, jusqu'au terme fixé par la loi, les fonctions attachées à leurs charges.

Les commissions sont celles, 1^o d'éducation, 2^o de police, 3^o de la guerre, 4^o du trésor.

Les commissions du bon ordre, que la présente diète a établies dans les palatinats, seront de même soumises à la surveillance du conseil, et devront satisfaire aux ordres qu'elles recevront des commissions intermédiaires mentionnées ci-dessus, et cela respectivement aux objets relatifs à l'autorité et aux obligations de chacune d'entre elles.

ART. VIII. *Pouvoir judiciaire.*

Le pouvoir judiciaire ne peut être exercé ni par l'autorité législative, ni par le roi, mais par des magistratures choisies et instituées à cet effet. Ces magistratures seront fixées et réparties de manière qu'il n'y ait personne qui ne trouve à sa portée la justice qu'il voudra obtenir, et que le coupable voie partout le glaive du pouvoir suprême prêt à s'appesantir sur lui. En conséquence nous établissons :

1^o Dans chaque palatinat, terre et district, des juridictions en première instance, composées de juges élus aux diétines; ces juridictions, dont le premier devoir sera une vigilance non interrompue, devront être toujours prêtes à rendre justice à ceux qui la ré-

clameront. L'appel des sentences qui y seront rendues se portera aux tribunaux suprêmes qui seront établis dans chaque province, et composés de même des membres nommés aux diétines. Ces tribunaux, en première comme en dernière instance, seront réputés juridictions territoriales, et jugeront toutes causes de droit et de fait, entre les nobles ou autres possesseurs de terres, et telles autres personnes que ce soit.

2° Confirmons les juridictions municipales établies dans toutes les villes, suivant la teneur de la loi portée par la présente diète en faveur des villes royales libres.

3° Voulons que chaque province séparément ait un tribunal appelé *référéndorial*, où seront jugées les causes des colons libres, lesquelles, en vertu des anciennes constitutions, doivent ressortir à ces magistratures.

4° Conservons dans leur ancien état nos cours royales et assessoriales, celles de relations, ainsi que celle qui est établie pour les procès des habitans du duché de Kourlande.

5° Les commissions exécutives rendront des jugemens séparés pour toutes les causes relatives à leur administration.

Outre les tribunaux pour les causes civiles et criminelles, établis en faveur de toutes les classes de citoyens, il y aura un tribunal suprême, désigné sous le nom de *jugement de la diète*. A l'ouverture de chaque assemblée des états, seront nommés, par voie d'élection, les membres qui devront y siéger. Ce tribunal connaîtra de tous les crimes contre la nation et le roi, c'est-à-dire des crimes d'état. Voulons qu'il soit rédigé

un nouveau code civil et criminel, par des personnes que la diète désignera à cet effet.

ART. IX. *Régence.*

Le conseil de surveillance, ayant à sa tête la reine, et en son absence le primat, sera en même temps le conseil de régence : la régence ne pourra avoir lieu que dans les trois cas suivans : 1° pendant la minorité du roi ; 2° si une aliénation d'esprit constante mettrait le roi hors d'état de remplir ses fonctions ; 3° s'il était fait prisonnier de guerre. La minorité du roi finira à l'âge de dix-huit ans révolus ; et sa démence ne pourra être regardée comme constante, que lorsqu'elle sera déclarée telle par la diète permanente, à la pluralité des trois quarts des voix des deux chambres réunies. Dans ces trois cas, le primat de la couronne devra sur-le-champ convoquer les états de la diète, et s'il différerait de s'acquitter de ce devoir, ce sera le maréchal de la diète qui sera tenu d'adresser à cet effet des lettres de convocation aux nonces et aux sénateurs. La diète permanente déterminera l'ordre dans lequel les ministres devront siéger au conseil de régence, et autorisera la reine à remplir les fonctions du roi. Lorsque, dans le premier cas, le roi sortira de minorité ; que, dans le second, il aura recouvré la jouissance de ses facultés intellectuelles, et que, dans le troisième, il sera rendu à ses états, le conseil de régence sera comptable envers lui de toutes ses opérations, et responsable envers la nation, sur la personne et les biens de chacun de ses membres, pour tout le temps de son

administration, et cela suivant la teneur de la constitution, à l'article du conseil de surveillance.

ART. X. *Education des princes royaux.*

Les fils des rois, que la présente constitution destine à succéder au trône, doivent être regardés comme les premiers des enfans de la patrie. Ainsi c'est à la nation qu'appartient le droit de surveiller leur éducation, sans pourtant porter préjudice au droit de la paternité. Du vivant du roi, et tant qu'il régira par lui-même, il s'occupera de l'éducation de ses fils, de concert avec le conseil de surveillance, et le gouverneur que les états auront préposé à l'éducation des princes. Pendant la régence, c'est à ce même conseil et à ce gouverneur que sera confiée leur éducation. Dans les deux cas, le gouverneur sera tenu de rendre compte à chaque diète ordinaire, et de la manière dont les jeunes princes seront élevés, et des progrès qu'ils auront faits. Enfin il sera du devoir de la commission d'éducation de rédiger pour eux, sous l'approbation des états, un plan d'instruction, et cela afin que, dirigés d'après des principes constans et uniformes, les futurs héritiers du trône se pénètrent de bonne heure des sentimens de religion, de vertu, de patriotisme, d'amour de la liberté, et de respect pour la constitution nationale.

ART. XI. *Armée nationale.*

La nation se doit à elle-même de se mettre en défense contre toute attaque qui pourrait porter atteinte à son

intégrité; ainsi tous les citoyens sont les défenseurs nés des droits et de la liberté de la nation. Une armée n'est autre chose qu'une partie détachée de la force publique, soumise à un ordre plus régulier, et toujours en état de défense. La nation doit à ses troupes et son estime, et des récompenses proportionnées à leur dévouement pour la défense de l'état. Les troupes doivent à la nation de veiller à la sûreté de ses frontières, ainsi qu'au maintien de la tranquillité publique; en un mot, elles doivent être le bouclier le plus ferme de la république. Mais afin qu'elles ne puissent jamais s'écarter de l'objet de leur destination, elles doivent être constamment subordonnées au pouvoir exécutif, conformément aux réglemens qui seront portés à cet égard; en conséquence elles seront tenues de faire à la nation et au roi serment de leur rester fidèles, et d'être les premiers défenseurs de la constitution nationale. D'après cela, les troupes peuvent être employées à la défense de l'état en général, et à celle des frontières et forteresses, ou pour seconder la force exécutive dans les cas de réfraction aux lois, de la part de qui que ce soit.

N^o II.

Préparatifs de défense publique. — Décret rendu dans la séance de la Diète constituante, le 16 avril 1792.

Considérant qu'une nation ne trouva jamais de moyens plus efficaces de défendre ses prérogatives, que lorsqu'elle les chercha dans sa valeur et dans ses propres forces ; ayant placé notre plus grande confiance dans ces moyens, et nous étant réunis pour la défense de l'intégrité de nos prérogatives et de notre indépendance, nous déclarons de la manière la plus solennelle, et prenons Dieu et tous les peuples de la terre à témoins, « que nous ne pensons à déclarer la guerre à
« aucune puissance ; que nous faisons le plus grand
« cas de l'amitié et de la bonne intelligence qui a subsisté jusqu'à présent (et que nous faisons des vœux
« pour voir subsister toujours) entre nous et nos voisins, et que nous sommes uniquement occupés du
« soin de conserver le territoire de la république,
« notre liberté et notre indépendance, dans toute leur
« intégrité, ainsi que de maintenir notre constitution
« civile, sanctionnée par les suffrages de la nation entière, et à la défense de laquelle tous les citoyens
« consacreront leurs vies et leurs biens. »

Considérant, en outre, que nous nous trouvons dans un temps, et dans une position politique, où les négociations entre les cours, concernant les circonstances actuelles, exigent de nous que, pour la garantie du territoire de la république, pour celle de la nation et de notre heureuse constitution, nous ajoutions, autant qu'il est en nous, au poids et à l'importance de ces négociations, et que nous ayons, dans un cas imprévu, des moyens de défense à notre disposition, nous décrétons ce qui suit :

1^o Le roi à qui notre constitution civile a confié la puissance exécutive usera de cette puissance dans toute son étendue, avec la plus grande activité et efficacité, pour pourvoir à la défense de la nation, en dirigeant les forces défensives de la république, de la manière la plus convenable à leur destination.

2^o Nous autorisons le roi à engager un, deux ou trois généraux étrangers, connus par leur expérience dans l'art de la guerre, et à les placer dans l'armée de la république, avec le grade de commandans en chef, en les pourvoyant d'une manière qui réponde à leur rang et en leur accordant des appointemens et récompenses qui y soient proportionnés. Nous confions également au roi le soin d'engager et de nommer d'habiles officiers étrangers, et qui soient expérimentés dans l'art de la guerre, pour les corps d'artillerie et du génie.

3^o Nous chargeons la commission du trésor des deux nations de négocier sans délai, ensuite de la déclaration d'urgence faite par le roi dans le conseil de surveillance (Straż), et à la réquisition de S. M., un

emprunt, soit dans le pays, soit chez l'étranger, d'une somme de trente millions, aux conditions les moins onéreuses possibles, en hypothéquant le montant de cet emprunt, pour la sûreté et cautionnement duquel nous engageons notre garantie par le présent décret, sur le produit de la vente à faire des starosties.

4° Nous autorisons le roi dans le conseil de surveillance à disposer tant de l'argent qui se trouve dans la caisse, que de celui provenant de l'emprunt à faire, jusqu'à la concurrence de neuf millions, pour les préparatifs de défense nationale nécessaires; et cela sous la responsabilité du ministre, qui aura contresigné dans le conseil de surveillance, et des personnes auxquelles ces fonds auront été confiés, en cas que quelque partie de cette somme eût été employée à d'autres objets qu'aux préparatifs de défense nationale. Et, dans le cas où quelqu'un viendrait à entreprendre actuellement la guerre contre la république, soit par une déclaration, soit de tout autre manière, nous autorisons le roi dans le conseil de surveillance à disposer du restant du produit de l'emprunt à faire pour la défense armée, également sous la responsabilité, tant du ministre qui aura contresigné dans le conseil de surveillance, que des personnes auxquelles ces fonds auront été confiés, en cas que quelque partie de cette somme eût été consacrée à d'autres objets qu'aux besoins de la guerre.

5° A deux mois de date, les ministres dans le conseil de surveillance rendront compte aux états assemblés en diète, à la réquisition même d'un seul nonce, de

l'emploi qui aura été fait de cet argent, conformément aux dispositions du présent décret; et le compte de tout l'argent employé sera rendu aux états constitués en diète, à un denier près.

N^o III.*Déclaration de guerre par la Russie à la Pologne,
du 18 mai 1792.*

LA liberté et l'indépendance de la sérénissime république de Pologne ont dans tous les temps excité l'attention et l'intérêt de tous ses voisins. Sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, qui, à ce titre, joint celui de ses engagements formels et positifs avec la république, s'est encore plus particulièrement attachée à veiller à la conservation intacte de ces deux attributs précieux de l'existence politique de ce royaume. Ces soins constans et magnanimes de sa majesté, effets de son amour de la justice et de l'ordre, autant que de son affection et de sa bienveillance pour une nation que l'identité d'origine, de langue et tant d'autres rapports naturels avec celle qu'elle gouverne, rendaient intéressante à ses yeux, gênaient sans doute l'ambition et l'esprit de domination de ceux, qui, non contents de la portion d'autorité que les lois de l'état leur assignaient, en cherchaient l'extension aux dépens de ces mêmes lois. Dans cette vue, ils n'ont rien négligé, d'un côté pour lasser la vigilance active de l'impératrice sur l'intégrité des droits et des prérogatives de l'illustre nation polonaise; et de l'autre,

pour calomnier la pureté et la bienfaisance de ses intentions, en les présentant, en toutes occasions, sous un jour qui leur est absolument étranger.

C'est ainsi qu'ils ont eu la perfide adresse d'interpréter l'acte par lequel la Russie garantit les constitutions légitimes de cette nation, comme un joug onéreux et avilissant; tandis que les plus grands empires, et entre autres celui de l'Allemagne, loin de rejeter ces sortes de garanties, les ont envisagées, recherchées et reçues comme le fondement le plus solide de leurs propriétés et de leur indépendance. L'événement récent prouve d'ailleurs, mieux que tous les argumens qu'on pourrait employer, combien une telle garantie peut être nécessaire et efficace, et que sans elle la république, après avoir succombé sous les coups de ses ennemis domestiques, n'aurait eu aujourd'hui pour s'en relever, par l'intervention de l'impératrice, d'autre titre auprès d'elle que sa seule amitié et sa seule générosité.

Cependant, enhardis par la facilité avec laquelle une partie de la nation a embrassé leurs opinions erronées, ceux qui méditaient depuis long-temps son asservissement et la ruine de son ancienne liberté, n'attendaient que l'instant favorable à l'exécution de leur dessein destructeur; ils crurent le saisir lorsque la Russie fut assaillie par deux puissances à la fois. A cette époque, la diète s'assembla à Varsovie; les instructions des palatinats portaient qu'elle fût libre et ordinaire; cependant elle fut tout-à-coup convertie en diète confédérée sans aucune raison connue, ni même apparente.

L'acte de la confédération, rendu public, annonça les travaux dont elle allait s'occuper; les principaux objets devaient être : « Le maintien du gouvernement libre républicain, celui des magistratures dans leurs fonctions et bornes usitées, et la conservation des propriétés des citoyens. » C'est à la nation polonaise elle-même à juger, par la suite et le résultat des opérations de cette diète, combien elle s'est écartée de ces objets qu'elle avait présentés à la confiance publique, pour leur en substituer d'autres qui leur étaient diamétralement opposés.

Sans entrer dans l'énumération de toutes les illégalités et de toutes les infractions aux lois et immunités de la république, que cette diète confédérée, ou plutôt la faction qui y domine, s'est permises, il suffit de dire qu'après avoir usurpé, confondu, réuni en elle tous les pouvoirs, dont la réunion en une seule main est incompatible avec les principes républicains, elle a abusé de chacun de ces pouvoirs de la manière la plus tyrannique, prolongé sa durée au-delà de trois ans et demi, terme dont les fastes de la Pologne ne présentent pas un seul exemple, et enfin consommé toutes ses funestes entreprises, en renversant de fond en comble, le 3 mai 1791, l'édifice du gouvernement à l'ombre duquel la république a fleuri et prospéré tant de siècles. Ce jour la vit disparaître, et sur ses ruines s'éleva une monarchie, qui n'offrant, dans les nouvelles lois par lesquelles on a prétendu la limiter, que contradictions entre elles-mêmes, incohérence avec les anciennes, insuffisance complète à tous égards,

ne laisse pas même aux Polonais le vain simulacre de cette liberté et de ces prérogatives dont ils se sont toujours montrés si jaloux. Le trône, d'électif qu'il était, est déclaré héréditaire ; et cette loi que la sagesse de leurs ancêtres avait dictée, et qui défend, du vivant d'un roi, de s'occuper du choix d'un successeur, a été violée aussi audacieusement que toutes celles qui garantissaient la consistance permanente de la république. Les moyens dont on s'est servi pour consommer tous ces actes de violence étaient bien faits pour les caractériser. Le jour de la révolution, le château et la salle de la diète furent remplis de toute la populace de Warsovie. On introduisit des gens armés, on fit sortir le canon de l'arsenal, on le tint prêt à foudroyer ceux qui tenteraient d'empêcher le succès du complot. On rassembla le régiment d'artillerie et la garde lithuanienne pour soutenir la populace ; on excita sa fureur contre ceux dont on craignait l'opposition. Plusieurs nonces qui persévéraient dans leurs sentimens patriotiques furent menacés de perdre la vie. Celui de Kalisz (M. Suchorzewski), se trainant à genoux vers le trône, pour rappeler humblement au roi la sainteté du serment qu'il avait prêté sur les *Pacta conventa*, ce lien sacré et indissoluble qui l'unit à la nation, fut impitoyablement foulé aux pieds, au mépris de son caractère inviolable de représentant de cette nation, et au grand scandale de tous ceux des Polonais qui n'ont point encore entièrement perdu le sentiment de leur honneur et de leur liberté ; et c'est une révolution effectuée de cette manière, que ses pro-

moteurs essaient de faire passer pour le vœu libre et spontané de la nation !

Mais ces citoyens entreprenans ne se sont point bornés aux maux qu'ils ont causés à leur malheureuse patrie dans son propre sein, ils ont encore cherché à lui en attirer du dehors, en la précipitant dans des démêlés capables de dégénérer en une guerre ouverte avec la Russie, l'ancienne alliée de la république et de la nation polonaise. Il n'a pas fallu moins que toute la magnanimité de l'impératrice, et surtout cette équité, cette justesse de lumières avec lesquelles elle sait distinguer l'intention de l'esprit de parti d'avec l'intention générale, pour empêcher les dernières extrémités auxquelles elle a été sans cesse provoquée. Un exposé succinct des faits mettra en évidence la vérité de cette assertion.

Lors de la déclaration de guerre que la Porte Ottomane fit à la Russie, l'ambassadeur de l'impératrice remit une note au ministre de la république sans diète alors, pour le prévenir sur le passage des troupes russes par les états de la Pologne, et pour lui proposer de nommer, dans les palatinats les plus voisins des quartiers de ses troupes, des commissaires avec lesquels on pût s'entendre sur les livraisons et le paiement des vivres et des fourrages.

Tout fut réglé et établi d'une manière amicale, et à la convenance réciproque, malgré les fermentations de la malveillance, qui commençait déjà à percer. Mais aussitôt que la diète fut formée, et que le projet médité depuis long-temps de détruire la république

eut prévalu sur toutes les considérations relatives au maintien de son repos au-dedans et au-dehors, non seulement on insista sur ce que les troupes russes, sans excepter même le petit nombre de celles qui étaient préposées à la garde des magasins qu'on avait formés, fussent incessamment retirées du territoire polonais; mais on mit encore toutes sortes d'entraves à leur approvisionnement, en s'opposant à la formation de nouveaux magasins pour leur subsistance, et en exigeant que les anciens fussent transportés hors des frontières de la république. A cette occasion, la commission du trésor mit en avant la prétention déraisonnable des droits de sortie à percevoir au passage du Dniestr, pour ces mêmes magasins amassés à grands frais, et au grand avantage des propriétaires polonais. De pareils procédés ne répondent nullement aux égards que se doivent des états voisins, unis d'ailleurs par des nœuds d'amitié et d'alliance.

Les vexations de tout genre exercées contre les sujets de l'impératrice furent poussées au point que quelques uns d'entre eux se trouvant sur les terres de la république pour des affaires de négoce auxquelles ils se livraient sur la foi des traités et du droit des gens, ils furent accusés malicieusement d'exciter les habitans du lieu à la révolte, et, sur ce prétexte, saisis et jetés dans des cachots. Les juges chargés d'instruire leur procès, et ne trouvant aucune trace du crime qu'on leur imputait, eurent recours aux tourmens pour leur en extorquer l'aveu; et, après l'avoir arraché de cette manière, ces juges impitoyables les condam-

nèrent au supplice, et les firent exécuter inhumainement. Ce premier essai d'injustice, d'inhumanité et de cruauté, ouvrit un vaste champ à des inquisitions de toutes espèces qui s'appesantirent principalement sur les habitans des provinces où l'on professe le culte de la religion orthodoxe, grecque non unie. L'évêque de Pereslavie et abbé de Sluck, quoique sujet de l'impératrice, devint une des victimes de cette persécution, malgré le rang élevé qu'il occupe dans l'église, malgré la pureté de ses mœurs et la rigidité de ses principes. Il fut soupçonné de crimes qu'il importait à la malignité et au désir d'entretenir la fermentation qu'elle avait excitée, de forger à tout instant; et ce prélat fut arrêté et entraîné à Warsovie, où on le tient encore dans une dure captivité. Le droit des gens ne fut pas plus respecté envers les ministres de l'impératrice; car leur chapelle, qui est censée faire partie des hôtels même qu'ils habitent, et qui, par l'écusson des armes impériales de Russie, attaché extérieurement, indiquait clairement un endroit privilégié, fut forcée, et des soldats polonais en vinrent arracher un desservant, pour le traîner, sans aucune raison, devant un tribunal qui n'était nullement compétent. La satisfaction que le ministre de Russie a demandée, a été éludée sous les prétextes les plus frivoles. En un mot, non seulement tous les traités solennels qui liaient la Russie et la Pologne entre elles furent violés et transgressés dans leurs points les plus importants, mais on poussa l'animosité jusqu'à envoyer une ambassade extraordinaire en Turquie, alors en guerre ouverte

avec la Russie, pour lui offrir une ligue offensive dirigée contre cette dernière puissance; c'est de quoi les correspondances ministérielles du cabinet de Warsovie offrirent les preuves les plus claires. Le respect même dû à la personne et au rang auguste de l'impératrice ne fut point observé dans les discours qu'on tint en pleine séance de la diète; et ces insolences, loin d'être réprimées comme elles le méritaient, furent encouragées et applaudies par les chefs de la faction qui a renversé les lois et le gouvernement de la république. Le nombre de ces griefs, sans compter ceux qu'on supprime pour en abrégier l'énumération, est fait pour justifier devant Dieu et les puissances le parti que sa majesté impériale aurait pris d'en tirer une satisfaction éclatante. Mais ce n'est nullement dans cette intention qu'elle vient de les faire exposer. Son équité naturelle ne lui permet pas de confondre toute la nation polonaise avec une de ses parties, qui avait surpris et trahi sa confiance. Elle est, au contraire, intimement persuadée que le plus grand nombre n'a eu aucune part à tout ce qui s'est fait à Warsovie contre elle et contre la république, son ancienne amie; aussi S. M. est-elle prête à sacrifier les justes ressentimens qu'elle doit éprouver, à l'espoir, plus conforme à ses sentimens généreux et pacifiques, de voir réparer tous ces griefs par l'assemblée d'une nouvelle diète plus fidèle aux mandats de ses commettans, et aux lois cardinales et immuables de l'état, que n'a été celle d'aujourd'hui, qui, les ayant toutes violées de la manière la plus évidente, a marqué du sceau de sa propre illéga-

lité toutes celles de ses opérations qu'elle a exécutées au mépris de ces lois. Mais si sa majesté impériale ne veut point écouter la voix de ses propres ressentimens, elle ne peut être insensible à celle des réclamations que lui ont adressées un grand nombre de Polonais, parmi lesquels ils s'en trouve plusieurs aussi illustres par leur naissance et le rang qu'ils tiennent dans la république, que par leurs vertus patriotiques et leur capacité pour le service de l'état. Animés d'un zèle pur et louable pour le salut de leur patrie et le recouvrement de leur ancienne liberté et indépendance, ils se sont associés pour former une confédération légitime, comme le seul remède efficace aux maux que la confédération illégale, usurpatrice de Warsovie, a causés à la nation. Ils ont sollicité à cet effet l'appui et l'assistance de l'impératrice, qui n'a pas hésité de les assurer de l'un et de l'autre, étant guidée de son côté par ses sentimens d'amitié et de bienveillance pour la république, et remplissant strictement à son égard le devoir que lui imposent ses traités.

C'est pour s'acquitter de ses promesses que S. M. a ordonné à une partie de ses troupes d'entrer sur les terres de la république. Elles s'y présentent comme amies, et pour coopérer à sa réintégration dans ses droits et ses prérogatives. Tous ceux qui les accueilleront sous ces titres en éprouveront, outre l'oubli parfait du passé, toutes sortes de secours et de sûreté pour leur personne et leurs propriétés. Sa majesté impériale se flatte que tout bon Polonais, aimant véritablement sa patrie, saura apprécier ses intentions, et sentira

que c'est servir sa propre cause que de se joindre de cœur et d'armes aux efforts généreux qu'elle va déployer, de concert avec les vrais patriotes, pour rendre à la république la liberté et les lois que la prétendue constitution du 3 mai lui a ravies. S'il en était quelques uns qui balançassent à cause du serment que l'illusion leur fit prononcer ou que la force leur arracha, qu'ils soient bien convaincus que le seul serment sacré et véritable, est celui par lequel ils jurèrent de maintenir et de défendre jusqu'à la mort le gouvernement libre et républicain sous lequel ils sont nés, et que reprendre cet ancien serment est le seul moyen de réparer le parjure qu'ils ont commis en prêtant le nouveau. Mais s'il en est qui, par une suite de leur opiniâtreté dans les principes pervers auxquels ils se sont laissés entraîner, veulent s'opposer aux vues bienfaisantes de l'impératrice et aux vœux patriotiques de leurs concitoyens, ceux-là n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes des rigueurs et des maux auxquels ils seront exposés, à d'autant plus justes titres qu'il ne tenait qu'à eux de s'y soustraire par une prompte et sincère abjuration de leurs erreurs.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chargé d'annoncer les intentions de sa majesté impériale, et les justes motifs qui les ont déterminées, l'est aussi d'inviter l'illustre nation polonaise à mettre la confiance la plus entière dans la générosité et le désintéressement qui président à la démarche de S. M., et qui lui font desirer vivement de voir bientôt la république se raffermir sur ses bases,

par un juste équilibre des pouvoirs ; ce qui est le plus sûr moyen de perpétuer sa tranquillité intérieure, ainsi que ses rapports de bon voisinage et de bonne harmonie avec tous ses voisins.

Fait à WARSOVIE, les 7 (18 mai 1792. *n. s.*)

J. DE BOULGHAKOFF.

N° IV.

Discours de STANISLAS SOLTYK, nonce de Krakovie, prononcé à la dernière séance de la Diète constituante, le 29 mai 1792.

« Le moment est arrivé, Sire, où en quittant cet endroit destiné à la confection des lois, chaque Polonais, qui a encore le sentiment de l'honneur, va, sous vos auspices, se ranger sous les drapeaux de la liberté, et défendre cette terre qui l'a vu naître; cette terre chérie où il vit heureux, parce qu'il est libre. Oui, tous les Polonais iront à l'envi et de leur gré s'exposer aux plus grands périls, parce que c'est pour la défense de leurs propriétés, de leurs enfans, de leur gloire, de leur liberté, de leur roi enfin, qu'ils y vont.

Comme c'est pour la dernière fois que je demande la parole, permettez, Sire, que je vous adresse mon discours, avec la flatteuse hardiesse d'un Polonais libre. Je tire un voile sur les vingt premières années de votre règne, je les passe sous silence; mais je vous en prie, Sire, dans la carrière des travaux qui vous attendent, découvrez vous-même quelquefois ce voile effrayant, et souvenez-vous de ce que vous étiez, de ce qu'était cette nation, qui, de bonne foi, vous abandonne

ses destinées; et cet aspect, j'espère, sera la règle de vos démarches. Daignez, Sire, vous rapprocher de la seconde époque de votre règne; c'est du temps de la diète présente : la nation recouvrera sa liberté, vous gagnâtes la confiance des Polonais; ils commençaient vraiment à vous aimer. Dans cette diète mémorable, les limites entre la nation et le roi furent posées à jamais; la souveraineté restait à la nation, le pouvoir exécutif au roi; la nation devenait libre, et le roi estimé. Je passe à la troisième époque de votre règne, qui vous attend. Sire, daignez me prêter une oreille attentive; vous vous rapprochez des momens les plus critiques de votre vie; ils vont démontrer si vous méritez d'être mis au rang des plus célèbres monarques, ou si, avec vos jours, doit périr la mémoire de votre règne. Sire, vous entreprenez la défense de la patrie, la nation généreuse vous a tout confié pour cette sainte entreprise : vous êtes le maître de nos biens, de nos vies; les Polonais, braves et vaillans, vous suivront partout pour combattre l'ennemi commun de la patrie. Toute voie de négociation avec les puissances voisines vous est ouverte; notre allié le roi de Prusse, si vanté par ses vertus et sa loyauté, se portera sans doute à notre défense. Si au contraire nos espérances devaient s'évanouir, si dans cette crise si fatale pour nous, nous étions abandonnés à nous-mêmes par l'effet d'une conduite déloyale de la part du ministère prussien, alors, Sire, le Polonais porté au désespoir, non par la peur des armes, mais voyant manquer à la foi d'un traité solennel, sera prêt à s'allier à quiconque votre pru-

dence lui conseillera. Sire, la nation vous confie toutes ses destinées ; elle vous a donné tout ce que vous avez demandé ; et ce que vous demanderez encore, elle est prête à vous le donner. Mais prenez garde de nous fournir quelque juste motif de méfiance ; vous avez les cœurs de tous les Polonais réunis, mais tous leurs yeux aussi sont fixés sur vous ; pensez que le public porte un jugement sévère sur les actions des rois ; suivez l'exemple du Grand Frédéric, quand il allait à la guerre ; éloignez de vous tout appareil de luxe ; en un mot, que la vertu et le courage vous entourent, et que la fortune vous accompagne. »

N^o V.

Acte d'accession du roi STANISLAS-AUGUSTE à la soi-disant Confédération-générale de Targowica, en 1792.

Uni d'esprit et de cœur avec une nation libre et républicaine, qui, du rang de simple citoyen, m'a élevé jusqu'au trône; voulant, de concert avec elle, coopérer à cette œuvre salutaire, qui doit donner une nouvelle base, une base plus durable à la liberté, à l'indépendance, à l'intégrité de la république, et qui tend à organiser avec plus de sagesse son administration politique et civile, je cède à l'impulsion du sentiment qui m'anime : oui, c'est le vœu, c'est la passion du bien public (que je dois mettre au-dessus de tous les intérêts); c'est le désir d'assurer votre bonheur, nation généreuse et libre! qui me dicte ces nouveaux témoignages d'amour paternel que je vous offre aujourd'hui. Sincèrement attaché à ma patrie, ne connaissant d'autres peines, d'autres jouissances que les siennes, tous mes efforts ont toujours eu pour objet sa sûreté, son bonheur et sa gloire. Mais les vues particulières de mes collaborateurs, le goût des réformes et de la nouveauté ne m'ont pas toujours permis de suivre les mouvemens d'un cœur qui est tout à vous.

Les opérations de la dernière diète en font preuve. Séduits par des maximes neuves, hardies, et qui ne tendaient qu'à troubler la tranquillité des nations, nos législateurs ont osé briser l'empire respectable des lois qui, dès les premiers siècles de la république, lui avaient servi de fondemens; ils ont tenté d'asservir la Pologne sous le joug d'un gouvernement monarchique et démocratique tout à la fois. Une seule diète a vu naître tant de lois différentes, que, lorsqu'il a fallu les rédiger, en faire l'application, la difficulté de l'entreprise y a fait renoncer. D'ailleurs, les bases que l'on avait données à ce nouveau régime constitutionnel, trop faibles pour les soutenir, étaient en outre directement contraires au système législatif, qui seul peut assurer l'existence de la Pologne. Mais aujourd'hui que tout véritable Polonais reconnaît les méprises de ceux qui l'ont égaré, après s'être égarés eux-mêmes par ambition, je déclare, et comme roi, qui doit être le chef de cette généreuse république, et comme Polonais qui chérit ses compatriotes, que le gouvernement républicain, tel que l'ont établi nos ancêtres, peut seul éterniser la durée et la gloire de la Pologne. En effet, toutes les fois qu'une nation, au lieu de corriger ce que son ancien gouvernement peut avoir de défectueux, tente de le renverser de fond en comble, elle attire sur elle tous les fléaux terribles que doit nécessairement déterminer un ébranlement subit et forcé du corps politique.

Après avoir reconnu, à la face d'une nation républicaine, la sagesse et la vérité de ces maximes, j'a-

bandonne et la confédération formée en 1788, et la diète convoquée ensuite à Warsovie, sous la présidence de M. Stanislas-Nalencz Malachowski, grand référendaire de la couronne : diète, qui, pour opérer et affermir plus sûrement une révolution impolitique et dangereuse, a été prolongée jusqu'au terme de quatre années, contre l'usage constant de la république, et au mépris des lois les plus expresses. J'accède librement et me joins d'ame et de cœur à la nouvelle confédération formée du vœu de la nation entière, à Targowicza le 14 mai de cette année, par les soins et sous les auspices de M. Stanislas-Félix Potocki, grand-maître de l'artillerie de la couronne ; confédération à laquelle vient de se réunir celle du grand-duché de Lithuanie, par un acte solennel et public. Je regarde comme seules légales les opérations qu'elle avoue, promets de me conformer à toutes les lois qu'elle proclamera, et jure de la seconder dans toutes ses vues, qui n'ont pour objet que le bien-être public, de concert avec une nation républicaine et libre depuis des siècles. Je me prête d'autant plus volontiers à cette démarche, que le plan des réformes projetées par cette confédération n'offre à l'œil impartial des bons citoyens rien que de juste et de salutaire, et surtout parce que la protection généreuse et désintéressée de S. M. l'impératrice de toutes les Russies ramène la tranquillité au sein de la république, devient pour elle une nouvelle source de prospérité, et garantit plus efficacement ses droits et son intégrité. En conséquence je requiers que le présent acte d'adhésion

soit enregistré dans les chancelleries des confédérations générales des deux nations, comme aussi dans celles des juridictions territoriales des États de la république.

Fait à WARSOVIE , ce 23 juillet 1792.

Signé STANISLAS-AUGUSTE , *roi.*

N° VI.

Protestation des Targoviciens assemblés à Grodno, du 3 février 1793, contre l'entrée des troupes prussiennes dans la Grande-Pologne.

DES événemens favorables ou de grands revers avaient tour à tour porté la Pologne à un degré éminent de splendeur, ou l'avaient précipitée dans un état de faiblesse et d'accablement : mais, dans cette alternative de chances opposées, une constance inébranlable avait toujours constaté l'élévation du caractère national. Le court intervalle des quatre dernières années vit obscurcir cet aspect honorable pour la nation. La diète de 1788, rassemblée à une époque qui, par un concours heureux de circonstances, offrait à la Pologne et l'espoir et les moyens de raffermir les bases de son gouvernement républicain, devint pour elle une source de maux, aggravés par le contraste des espérances évanouies. La séduction égara le patriotisme confiant, et dénatura ses vues pures et bienfaisantes.

La révolution du 3 mai 1791, conçue et effectuée sans l'attache du vœu national, sans le concours des voisins, en transformant une république en monarchie, fit peser le despotisme au dedans, avec la crainte des

orages extérieurs, provoqués par le mécontentement des cours limitrophes. Une constitution, qui portait atteinte aux prérogatives antiques du citoyen, cimentées du sang de ses ancêtres, également peu compatible avec les convenances politiques des puissances qui nous environnent, manquait des bases nécessaires pour lui en assurer la solidité. Fidèle à ses engagements, S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, cette auguste alliée de la Pologne, et garante de son gouvernement, daigna offrir à la nation, dans l'assistance généreuse de sa puissance, une perspective flatteuse du rétablissement de ses libertés, de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité. Des citoyens vertueux, déterminés à préférer la mort à l'esclavage, ne balancèrent point à adhérer à des vues aussi consolantes pour leur patrie; tandis que d'autres retirés dans leurs foyers, et cédant aux circonstances, n'attendaient qu'un instant favorable que tout leur présageait. La déclaration de la cour de Pétersbourg assurait aux Polonais leur république, un gouvernement libre, l'indépendance nationale, et l'intégrité de leurs domaines. La paix et la liberté devançaient les bannières des troupes russes, qui entraient sur le territoire de la république, en amis et en auxiliaires. Cependant l'emploi abusif des forces nationales, en opposant une résistance irréfléchie, fit bientôt gémir tout citoyen vertueux, à la vue du sang de ses frères prodigué indistinctement.

Mais enfin le règne de l'erreur et du désordre disparut : un penchant de fraternité rapprocha tous les

esprits. Le roi, l'armée, la nation entière, adhèrent au nœud de la confédération, formée à *Targowica*, le 14 mai 1792. Alors le trouble et la consternation firent place aux épanouissemens de l'espérance et de la joie. Le calme rétabli dans l'intérieur, l'assistance d'un appui externe, la confiance motivée dans la justice de la cause, et dans la bonne volonté des voisins; tout concourait à écarter les inquiétudes : le caractère national interdisait toute idée de persécution. Aussi la personne et les propriétés des individus, les plus connus par leur opposition aux vues salutaires de la confédération, furent-elles respectées. Les troupes russes, cantonnées dans les diverses provinces, observaient partout une discipline exacte; et si parfois quelques citoyens eurent à essuyer des vexations, ces avanies isolées, dont au sein même de la paix on n'est pas entièrement à l'abri de la part du soldat national, ne furent que l'ouvrage de quelques commandans subalternes, et se trouvèrent aussitôt réprimées que connues. Déjà la confédération se croyait près d'atteindre son but; déjà ses travaux, tendant à la régénération du gouvernement républicain, allaient assurer la liberté du citoyen, et affermir l'amitié et la bonne harmonie avec les états voisins; déjà la république touchait au moment de goûter, au sein de la paix, les fruits du zèle actif des citoyens qui avaient eu le courage de saisir le timon des affaires dans une crise difficile : la pureté de leurs intentions dévoilée fit disparaître les nuages de la prévention; et la nation attendait avec confiance le résultat des travaux entre-

pris pour la félicité publique. Tel était l'état des choses en Pologne, lorsque la déclaration de S. M. le roi de Prusse vint glacer tous les cœurs d'effroi et de surprise. Les motifs y développés de l'entrée des troupes prussiennes sur le territoire de la république, ne pouvaient manquer de faire naître des soupçons inquiétans dans l'esprit du Polonais, aussi loyal dans son caractère qu'ouvert dans sa conduite. Effrayé du prétendu progrès du démocratisme en Pologne, et plus encore de la naissance *des clubs* destinés à le propager, le roi de Prusse, *à la veille d'ouvrir une seconde campagne, n'a pas cru*, est-il dit dans cette déclaration, *devoir laisser derrière lui un ennemi dont il avait tout à craindre*. Il a regardé en conséquence comme une précaution indispensable de faire entrer une partie de ses troupes sur le territoire de la république. Une correspondance suivie entre les commandans militaires, les confédérations palatinales, les magistratures civiles et la confédération générale, ayant mis celle-ci à même de s'assurer qu'un calme parfait régnait d'un bout du royaume à l'autre, toutes mesures de précautions extraordinaires lui avaient paru jusqu'à ce jour-là superflues. A la vue de la déclaration de sa majesté prussienne, quoique étonnée seulement des assertions y énoncées, et nullement convaincue de la réalité de leur objet, la confédération générale avait satisfait à tous les égards qu'elle croyait dus à son voisin, à un ami, à un allié. Elle déclara dans sa réponse « qu'aucune espèce de trouble ne se manifestait dans le pays, « que tous *les clubs révolutionnaires* y étaient proscrits ;

« qu'au reste la force publique, appuyée de la présence des troupes russes, était plus que suffisante pour réprimer tous les mouvemens. » Elle demandait en conséquence à sa majesté prussienne « de révoquer les ordres donnés pour l'entrée d'un corps de ses troupes sur le territoire de la république. » Ensuite de cette réponse, la confédération générale, déférant plutôt à l'inquiétude manifestée de S. M. le roi de Prusse qu'à la réalité du besoin, a envoyé des ordres précis à tous les corps de troupes de se tenir toujours prêts à se porter partout où le moindre indice de fermentation pourrait exiger leur présence.

Ces démarches effectuées ne laissaient aucun doute à la confédération générale, à la nation entière, que S. M. prussienne, rassurée par tant de motifs, serait arrêter la marche de ses troupes. Cette déférence paraissait également analogue aux lois du bon voisinage et à la dignité d'une nation libre. Cependant, nonobstant toutes ces assurances solennelles, nonobstant l'évidence des faits allégués pour les appuyer, l'armée prussienne avança, et un de ses détachemens parut sous les murs de Thorn ; ses habitans, fidèles à leur devoir, lui en ayant refusé l'entrée, essayèrent une attaque ouverte ; les canons furent braqués, la porte enfoncée, la garde municipale délogée de ses postes ; et une ville sans défense offrit le spectacle d'une place emportée d'assaut : les régimens prussiens y firent leur entrée, en remplissant l'air de cris de joie. Aucun soldat de la république n'était là pour opposer une résistance : la ville se reposait de sa sûreté sur la foi publique, et

celle-ci fut violée. A la même époque, différens détachemens polonais, répartis dans la *Grande Pologne*, se trouvèrent assaillis et délogés de leurs postes par des forces supérieures.

Pleins de confiance dans des engagements solennels, dans la religion des traités, pouvions-nous jamais croire avoir à redouter des surprises, ou une violence ouverte, là où tout devait nous garantir de ne trouver que de l'amitié et des secours? Aussi le peu de troupes cantonnées sur cette frontière, n'ayant d'autre destination que de surveiller la tranquillité intérieure, loin d'être suffisamment armées en guerre, étaient même dépourvues de canons.

La haute idée que nous nous sommes formée de la justice et de la magnanimité de S. M. le roi de Prusse nourrit toujours notre attente que ce prince, éclairé par notre réponse, arrêtera les suites de sa première résolution; que, bien loin de vouloir donner de l'appui à la violation déjà effectuée du territoire polonais, il aura plutôt à cœur de convaincre la nation polonaise de sa constante bienveillance, en faisant évacuer à ses troupes les domaines de la république.

Nous reposant sur la bonté de notre cause, nous n'avons point à craindre aucune espèce de prétentions à la charge de quelques parties des états de la république garantis par tant de traités, et notamment par celui de 1775, qui lie S. M. prussienne, comme les deux autres cours voisines. Fidèles en conséquence à nos sermens, fidèles à notre attachement aux prérogatives antiques de nos ancêtres, fidèles à notre vocation,

nous protestons de la manière la plus solennelle, à la face de l'univers, contre toute usurpation de la moindre partie des états de la république. Nous déclarons hautement que nous n'entrons pour rien, ni en aucune manière, dans tel concert que ce soit, tendant à la détraction de quelque portion de domaines polonais ; qu'au contraire nous sommes prêts à sacrifier jusqu'à la dernière goutte de notre sang à la défense de notre liberté, de notre intégrité.

Nous espérons, au reste, que les deux cours impériales liées par leur garantie, que même toutes les puissances, par une suite d'une communauté d'intérêt national, ne verront point d'un œil indifférent la violation manifeste du droit des gens, des atteintes graves portées à la tranquillité d'un état voisin et ami, ainsi que l'invasion ouverte de ses domaines. — Nous nous attendons surtout que l'auguste souveraine en qui nous avons placé toute notre confiance, et qui à la face de l'Europe nous a voué sa bienveillance, ne laissera point faiblir l'éclat de sa renommée, et trouvera plutôt analogue à sa grande ame d'ajouter à cette foule de faits mémorables qui l'ont immortalisée, celui non moins glorieux de prêter, dans des momens critiques, une main secourable à une nation libre, digne à tous égards d'exciter l'intérêt général.

En manifestant ainsi toute la pureté de nos intentions, nous déclarons enfin qu'aucune autre vue n'anime nos efforts que celle de transmettre à nos neveux une république bien organisée, libre et indépendante, et que cette république que nous aurons régénérée, ou

nous la conserverons intègre ou aucun de nous ne survivra à son désastre.

Fait à GRODNO, à la séance de la confédération générale des deux nations, le 3 février 1793.

STANISLAS-FÉLIX POTOCKI,

Grand-maître d'artillerie et maréchal de la confédération générale de la couronne.

ALEXANDRE PRINCE SAPIÉHA,

Grand-chancelier de Lithuanie et maréchal de la confédération du duché de Lithuanie.

N^o VII.

Déclaration de la Russie, du 9 avril 1793, relative à l'envahissement des états de la république de Pologne.

LES sentimens que S. M. l'impératrice fit paraître dans la déclaration que ses ministres donnèrent à Warsovie le 7-18 mai de l'année dernière, à l'occasion de la marche de ses troupes en Pologne, n'avaient incontestablement d'autre but que d'obtenir l'approbation, le consentement volontaire, et l'on peut ajouter la reconnaissance de la nation polonaise. Toute l'Europe a vu de quelle manière ses déclarations ont été reçues, et quel cas on en a fait. Pour frayer le chemin à la confédération de Targowicza, afin qu'elle fût en état d'exercer ses droits et de déployer une autorité légitime, il fallut avoir recours aux armes; et les promoteurs de la révolution du 3 mai 1791, ainsi que leurs adhérens, n'ont abandonné le champ de bataille et la lutte à laquelle ils avaient provoqué les troupes russes, qu'après avoir été vaincus.

Mais si la guerre ouverte prit fin, ce ne fut que

pour faire place aux intrigues secrètes, dont les ressorts subtils sont d'autant plus dangereux, qu'ils échappent à l'observation la plus attentive, et même à l'activité des lois.

L'esprit de faction et de révolte a jeté de si profondes racines, que ceux qui sont assez pervers pour se faire une occupation d'en allumer le feu et de le répandre, après avoir échoué dans leurs cabales auprès des cours étrangères, où ils cherchaient à rendre suspectes les vues de la cour de Russie, ont travaillé ensuite à égarer le peuple, qu'il est toujours facile de mener, et sont parvenus au point de lui inspirer la même haine et la même aversion qu'ils portent à cette cour, qui a renversé leurs espérances et leurs desseins criminels. Sans nous arrêter sur des faits généralement connus, que prouvent les sentimens hostiles de la plupart des habitans de la Pologne, il suffira de dire qu'ils ont abusé même des principes d'humanité et de modération que les généraux et autres officiers de l'armée de sa majesté ont observés, suivant les ordres exprès qu'ils en avaient reçus, au point de s'échapper à leur égard en injures et actes d'hostilités de toute espèce, et que les plus audacieux se sont emportés jusqu'à menacer de renouveler sur eux les *vêpres siciliennes*. C'était là la récompense que les ennemis du repos et de l'ordre que sa majesté impériale cherchait à rétablir et à affermir préparaient à ses intentions magnanimes! Qu'on juge par-là de la sincérité avec laquelle la plupart d'entre eux ont adhéré à la confédération qui subsiste aujourd'hui, ainsi que de la so-

lidité et la durée de la paix qui aurait régné dans la république.

Mais l'impératrice qui est accoutumée depuis trente ans à combattre les dissensions sans cesse renaissantes dans cet état, et qui met sa confiance dans les moyens que la Providence lui a départis pour contenir ces factions, aurait continué d'employer sans relâche ses mesures désintéressées, d'imposer silence à ses griefs et aux justes réclamations qu'ils autorisent, s'il ne s'était présenté des circonstances désagréables qui annonçaient des dangers d'une plus grande importance. L'égarément inconcevable d'une nation naguère si florissante, maintenant déshonorée, déchirée, sur le bord du précipice qui va l'engloutir; cet égarément qui aurait dû être un sujet d'horreur pour ces esprits inquiets, leur a paru au contraire un modèle digne d'imitation; ils cherchent à introduire dans l'intérieur de la république ces leçons infernales qu'une secte impie, sacrilège et insensée, a imaginées pour la destruction de tous principes religieux, civils et politiques. Il s'est déjà formé dans la capitale, ainsi que dans plusieurs provinces de la Pologne, des clubs qui fraternisent avec les *Jacobins* de Paris; ils répandent leur poison en secret, le soufflent dans les esprits, et l'y laissent fermenter.

L'établissement d'un foyer si dangereux pour toutes les puissances dont les états aboutissent aux frontières de la république, devait tout naturellement réveiller leur attention; elles ont conféré d'un commun accord sur les moyens d'étouffer le mal dans sa naissance, et

d'éloigner de leurs frontières ce venin dangereux. Sa majesté l'impératrice de toutes les Russies et sa majesté le roi de Prusse, du consentement de sa majesté l'empereur des Romains, n'ont pas trouvé d'expédient plus efficace que de renfermer la Pologne dans des bornes plus étroites, de lui donner une telle existence et une telle proportion d'étendue qui lui assignent le rang d'une *puissance moyenne*, et lui facilitent les moyens de se procurer et de se maintenir, sans perte de son ancienne liberté, un gouvernement sage et bien ordonné, qui ait en même temps assez d'activité pour réprimer les désordres et les factions qui ont si souvent troublé son repos et celui de ses voisins. Réunis dans ce dessein par les mêmes principes et les mêmes vues, sa majesté l'impératrice de Russie et le roi de Prusse se sont intimement convaincus qu'il n'y avait pas d'autre voie de prévenir la ruine entière dont la république était menacée, tant par ses dissensions intestines, que par les opinions extravagantes et monstrueuses qui commençaient d'y avoir la vogue, que d'*incorporer* dans leurs états respectifs ces provinces de Pologne actuellement frontières, et d'en prendre dès ce moment possession pour les *mettre en sûreté* contre les effets destructifs des systèmes extravagans qu'on cherche à y introduire. En même temps que leurs majestés font connaître à la nation polonaise cette résolution ferme et irrévocable qu'elles ont formée, elles l'invitent à convoquer une diète pour procéder, à l'amiable, à prendre les arrangements et mesures nécessaires, afin de parvenir au but salutaire que leurs majestés se

proposent, celui de procurer à la république, et de lui assurer une paix ferme, durable et inaltérable.

Donné à GRODNO le 9 avril 1793.

JACQUES DE SIEVERS,

*Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies.*

N^o VIII.

Protestation du vice-grand-général de la couronne de Pologne, SÉVERIN RZEWUSKI, du 17 avril 1793.

Uni par les liens d'une confédération libre, sous l'appui de S. M. l'impératrice de Russie, je n'avais d'autre sentiment que la liberté de ma patrie et la reconnaissance pour cette souveraine. Je regardais le salut de la république assuré contre tous les traits, par l'égide de son amitié. Je bénissais son nom, et je croyais faire des vœux pour ma patrie en les formant pour cette grande souveraine. Telle était ma manière de voir et celle de tous les Polonais; mais le jour du 9 avril, où parut la déclaration des cours de Pétersbourg et de Prusse, qui menaçait des deux côtés l'usurpation du territoire de la Pologne, troubla la tranquillité publique et la mienne; il empoisonna cette douce époque dont je jouissais déjà avec le retour de la liberté. Le nouveau coup si fatal à la patrie a cela de désespérant, qu'il coïncide avec l'époque de la confédération, qui, formée dans les intentions les plus pures, les vues les plus salutaires pour la patrie, devra cependant être terminée par les plus grands malheurs, sans pouvoir y porter remède.

Quant à moi, je sais tout ce qui est en mon pouvoir,

et après avoir invoqué pour mon juge l'Être suprême, témoin des intentions, je déclare devant l'univers et ma patrie, et j'invoque en témoignage l'impératrice elle-même, que j'ai constamment ignoré le partage de la Pologne, que je n'y ai aucunement contribué ; qu'au contraire, n'ayant toujours eu en vue que son intégrité et sa liberté, c'est moi qui ai rédigé l'article du serment de la confédération, par lequel chaque membre a juré de ne jamais voter la moindre diminution du territoire de la république et de ses dépendances.

En trempant ma plume dans les larmes, je veux laisser un souvenir des malheurs de ma patrie et du mien propre. Je proteste par écrit contre toutes les usurpations du territoire polonais ; je déclare que je n'apposerai jamais ma signature à un pareil acte, et que je ne consentirai jamais à rien de contraire au serment que j'ai prêté à Dieu et à ma patrie. Ma protestation n'empêchera pas le malheur commun ; mais je la dois à mes sermens et à mon pays. Je ne chercherai point à éviter les maux personnels ; quel que soit le sort que la providence me destine, je l'attendrai avec résignation ; et si je suis infortuné, du moins je ne serai jamais coupable. Je signe cette protestation, je la dépose dans les actes de la confédération générale, me réservant le droit de la renouveler avec la nation confédérée et son public.

Donné à GRODNO, ce 17 avril 1793.

SÉVERIN RZEWUSKI.

N^o IX.

Discours prononcé par JOSEPH KIMBAR, nonce du district d'Upita (en Lithuanie), à la séance du 17 juillet 1793, de la diète de Grodno.

Mon avis est, dit-il, qu'il ne faut point céder aux instances de l'ambassadeur russe; qu'il faut se mettre au-dessus de ses menaces. Les souffrances ne sont rien pour la vertu; elle sait qu'il est de son essence de les mépriser, et, s'il le faut, de les supporter toutes. Pourquoi donc s'effrayer tant, Sire? On menace de l'exil en Sibérie tous ceux qui oseraient défendre leur patrie, tous ceux qui refuseraient de mettre le sceau à son anéantissement. Allons donc en Sibérie! elle ne sera pas sans charmes pour nous; ses déserts deviendront pour nous un Élisée; car tout, jusqu'à nos ombres, tout nous y retracera notre vertu, notre dévouement à la patrie. Vous, Sire, dont le règne est marqué par une chaîne continuelle de malheurs, si, au milieu de ces désastres, vous avez été mille fois dans l'occasion de rendre votre nom immortel et d'acquérir des droits à la reconnaissance de votre nation, et si néanmoins elle n'en a retiré aucun avantage, saisissez avec plus de succès celle qui se présente aujourd'hui. Effacez

les fautes de vos premières années, et si alors le défaut d'expérience a pu donner sujet de dire qu'on vous aurait voulu plus actif, plus déterminé, répondez à ces reproches en nous montrant sous ces cheveux blancs plus de courage et plus de vigueur.

Pardonnez, Sire, que je devienne ici votre censeur ! mais quiconque, comme moi, fait profession de vous être attaché et d'aimer sa nation ; quiconque sait apprécier le mot que vous venez de prononcer vous-même, *la nation avec le roi, le roi avec la nation* ; quiconque se rappelle la parole sacrée que vous venez de nous donner, « *Si jamais vous deviez prêter votre main pour sous-crirre au partage, qu'elle se dessèche plutôt ;* » que celui-là, dis-je, rende justice à mes sentimens et à mes paroles. Il sera obligé de convenir que c'est la pure vérité qui s'exprime par ma bouche.

Sire, nous vous aimons ; vous pouvez compter sur notre affection tout entière ; la nation vous aime ; la patrie qui vous a servi de berceau, vous soutient encore. Pourriez-vous donc consentir jamais à livrer nos concitoyens, nos parens, nos frères, et cette terre, qui vous a nourri dans votre enfance ? Tout ce que vous possédez comme roi, vous l'avez reçu des Polonais. C'est vous que nos compatriotes se sont plu à combler des bienfaits de la patrie ; et auriez-vous le cœur de signer en leur nom leur propre esclavage ? Quelle douceur enfin pourrait être attachée à une couronne qui vous coûterait ces sacrifices ? vous ne la voudrez plus à ce prix.

L'opinion générale est que, pour la porter, vous

avez eu des obligations à Catherine. Faites voir à l'univers entier que c'est Dieu qui vous avait destiné à être roi. Faites voir que vous savez régner avec gloire et être fidèle à vos engagements, lors même que la force majeure soumet tout à ses volontés, et qu'une puissance étrangère menace de tout engloutir. Quel appas une couronne peut-elle avoir dès qu'il la faut porter en esclave? Vous, Sire, qui êtes notre roi et notre père, oui, j'ose vous donner ce nom, et je suis non-seulement sûr d'être avoué par la plus grande partie de la chambre, mais qu'en Sibérie même ces deux titres ne s'effaceront jamais de nos cœurs, conduisez-nous, s'il le faut, en Sibérie. Allons, puisqu'on nous en menace, allons dans ces tristes déserts. Là encore notre vertu et la vôtre fera pâlir ceux qui ont conspiré notre perte. (Ici plusieurs voix s'élevèrent : « Oui, « allons en Sibérie. » Beaucoup de nonces le crièrent tous ensemble et à la fois.) Nous, Sire, qui sommes vos enfans, nous vous y suivrons avec tout l'enthousiasme de la reconnaissance. Et, plus vous porterez la peine de votre dévouement à la patrie, plus vous nous serez cher, plus nous vous vénérerons.

N^o X.

Discours prononcé par IGNACE GOSLAWSKI, nonce de Sandomir, à la séance du 6 septembre 1793, de la diète de Grodno, concernant les trois chefs du complot de Targowicza.

Celui-là seul a droit aux récompenses, qui remplit par lui-même et avec fidélité tous ses devoirs. D'après ce principe, je le demande, messieurs nos grands généraux et général d'artillerie peuvent-ils exiger une pension, eux, qui ont abandonné leur patrie dans cet instant critique où elle réclamait hautement leurs conseils et leurs secours? Je périrai sans doute avec cette patrie infortunée; mais le dernier soupir que j'exhalerai sera un reproche contre ces citoyens dégénérés, qui, après avoir été un fardeau inutile sur le sol de la Pologne, ont fini par la livrer aux ravages et à la dévastation. Mécontents du nouveau régime constitutionnel, qui forçait leurs têtes altièrcs à se courber sous le niveau de la loi, ces prétendus *grands* ont poussé la *bassesse* jusqu'à ramper sans pudeur aux pieds de la Russie, pour en obtenir des secours mercenaires, à l'aide desquels ils pussent élever sur les ruines du gouvernement des autels à leur orgueil-

leuse ambition, un trône à leur oligarchie. C'était au pied de ces autels, sur les degrés de ce trône, que le Polonais, dégradé par leurs viles calomnies, affaibli par leurs coupables efforts, devait venir plier le genou devant ces divinités du jour, dont un despotisme sans bornes aurait assuré l'empire. La patrie en deuil verse encore des larmes de désespoir sur l'ingratitude de ces fils dénaturés, qui ont payé ses soins par la trahison la plus infame. L'habitant de ces malheureuses contrées ne peut contempler sans une douleur mêlée d'effroi les suites funestes de son aveugle confiance, le résultat de ces secours, équivoques d'abord et bientôt dangereux, qu'il ne réclamait point. Oui, ce sont les Branewski, les Rzewuski, les Potocki, ces chefs, ces soutiens de la ligue oligarchique, qui ont renversé la république. Enorgueillis de vains titres, dont ils méconnaissaient la source, ils ont osé s'élever au-dessus de la loi. Que dis-je ? ils la forçaient de se plier à leurs caprices ; et toujours aux prises avec ce trône, l'objet de leur ambition, ils foulaient d'un pied superbe le faible, qui osait faire valoir ses droits. Il leur fallait un roi sans pouvoir, des lois sans énergie, un gouvernement sans cohérence et sans force. C'était pour consolider en Pologne ces principes odieux, qu'avait créé leur orgueil ennemi de toute espèce de joug, et qu'appuyait leur despotisme ; c'était pour les propager et nous asservir, qu'ils ont mendié à Pétersbourg ces secours désastreux qui, après nous avoir précipité dans un abîme de malheurs, ont fini par les y engloutir eux-mêmes.

O bassesse ! source de tous nos désastres ! tu as précipité la chute de la république, et tu lui survis encore !..... Tu fais bien plus ! tu prodigues ton vil encens aux meurtriers de la patrie ! Est-ce parce qu'un aveugle hasard les a comblés de ses dons, que ton front s'abaisse devant ces idoles impuissantes, dont le culte est enfin détruit ? O malheureuse patrie ! ces enfans dénaturés, que tu as nourri dans ton sein, ce sont eux qui la déchirent ! Sourds à tes plaintes, insensibles à tes justes regrets, ils insultent encore à ta douleur, en comblant d'éloges ceux qui t'ont porté le coup de mort.

Je ne prétends point mettre d'opposition au projet de M. le grand-trésorier. Au contraire je l'appuierai avec vigueur quand il en sera temps ; mais pourquoi ne pas prendre en délibération celui qui réclame notre décision depuis plus d'un mois ? serait-ce parce qu'il choque l'orgueil de nos aristocrates ? Je demande donc que l'assemblée statue premièrement sur le projet de M. Cierniewski. »

N° XI.

Organisation du conseil suprême national, par le généralissime KOSCIUSZKO, du 10 mai 1794.

LA volonté de la majeure partie de la nation étant connue par l'adhésion unanime des palatinats à l'acte de l'indépendance, en conséquence, et en accomplissant la volonté des citoyens et l'obligation qui m'a été imposée dans l'article second de ce même acte, je nomme le conseil suprême national, et je lui donne l'organisation contenue dans le règlement suivant, divisé en quatre titres. Le premier est relatif à sa composition; le second à ses fonctions en général; le troisième à la distribution du travail entre ses membres, et le quatrième à la forme de ses délibérations.

ART. I. Composition du Conseil suprême national.

1° Le conseil suprême national sera composé de huit conseillers et du chef général de la force armée.

2° Il y aura trente-deux suppléans, qui, dans les cas ci-dessous détaillés, remplaceront les conseillers. Le chef suprême n'aura pas de suppléant.

3° Je nomme pour conseillers Ignace Zakrzewski,

président de la ville de Warsovie ; Thomas Wawrzecki, Wielowieyski, général-major ; François Myszkowski, président de la ville de Krakovie ; Aloïse Sulistrowski, Ignace Potocki, Jean Iaskiewicz et Hugues Kollontay. Pour suppléans je nomme Jean Kilinski, Michel Kochanowski, Elias Aloé, Joseph Weyssenhoff, Nicolas Tomaszewski, Guillaume-Jean Horalik, Alexandre Linowski, François Wasilewski, Joseph Sierakowski, Ignace Załonczek, Jean Buchowiecki, Jean Malachowski, Jean Horain, François Dmochowski, Daniel Buczynski, André Kapostas, Pierre Biling, François Fribs, Thomas Umiasowski, Antoine Dzieduszycki, Christophe Meddecki, président de la ville de Luck ; Augustin Deboli, Thadée Mostowski, François Gauthier, Charles Prozor, Joseph Dziarkowski, Antoine Tykiel, Joseph Wybicki, Joseph Szymanowski, Thadée Matuszewic, Clément Wengierski, Sabath Palmowski, président du consistoire de l'église gréco-orientale en Pologne ;

4° Si quelqu'un des conseillers ou suppléans était soupçonné par le chef suprême de la force armée, ou par le conseil national, de n'agir pas fidèlement vers le but que les citoyens se sont proposé dans l'acte de l'insurrection, ou s'il était accusé d'avoir enfreint le règlement de cet acte, le conseil est autorisé à l'éloigner de son corps à la majorité des voix ; mais si la nature du délit est plus grave, il sera renvoyé, à la pluralité des voix, au tribunal criminel suprême pour y être jugé. Un des suppléans sera appelé à la place de ce conseiller ;

5° Si quelqu'un des conseillers ne peut remplir ses fonctions, soit pour cause de maladie, d'absence du lieu des séances du conseil, ou par une autre fonction publique dont il serait revêtu, un des suppléans sera appelé pour le remplacer provisoirement.

ART. II. *Fonctions générales du Conseil.*

1° Les fonctions générales des membres du conseil suprême sont exprimées dans l'acte de l'insurrection, articles V, VI, VII, VIII, XII, XIII, XIV. Le conseil, dans toutes ses opérations, doit regarder ces articles comme des règles inviolables ;

2° Le conseil organisera sans délai les commissions du *bon ordre*, les tribunaux criminels et la députation centrale dans la province de Lithuanie, ce qui est absolument nécessaire pour surveiller de plus près l'exécution dans cette partie de la république. Cette députation, qui sera nommée par le conseil suprême, sera sous la dépendance immédiate du chef suprême de la force armée ainsi que du conseil national; et de même les autres pouvoirs intermédiaires, suivant la teneur de l'acte de l'indépendance ;

3° Le conseil suprême s'interdira les actes qui lui sont défendus par l'article XI de l'acte insurrectionnel. Il veillera à ce qu'il ne soit violé par aucun des pouvoirs exécutifs ;

4° Lorsque le but de l'insurrection aura été heureusement rempli, le conseil, conjointement avec le chef suprême de la force armée, convoquera la nation en

assemblées palatinales. Il prescrira provisoirement à ces assemblées le mode d'élection des représentans pour la grande diète, laquelle recevra le compte que le chef suprême de la force armée, le conseil et tous les pouvoirs provisoires lui rendront de leurs opérations; elle est en outre chargée de donner une constitution au peuple, comme il est dit dans l'article XII de l'acte insurrectionnel;

5° Le conseil national établira une correspondance suivie avec les commissions du bon ordre, et les tribunaux criminels dans tous les palatinats et tous les districts auxquels elle enverra ses résolutions, et dont elle recevra les rapports;

6° Le conseil pourvoiera à la conservation et à la sûreté des archives nationales, et il les aura sous sa surveillance immédiate;

7° Il enverra chaque semaine, et s'il le faut plus souvent, au chef suprême de la force armée, un rapport exact de toutes ses délibérations et résolutions.

ART. III. *Partage du travail entre les membres du Conseil, et fonctions de chacun d'eux.*

1° Les travaux du conseil suprême seront partagés en huit départemens; savoir, 1° celui d'ordre, 2° de sûreté, 3° de justice, 4° des finances, 5° des subsistances, 6° de l'approvisionnement des armées, 7° des affaires étrangères, 8° de l'instruction publique;

2° Le citoyen Sulistrowski aura le département de l'ordre; le citoyen Wawrzecki, celui de sûreté; le ci-

toyen François Myszkowski, celui de justice; le citoyen Kollontay, celui des finances; le citoyen Zakrzewski, celui des subsistances; le citoyen Wielowieyski, celui des besoins de l'armée; le citoyen Ignace Potocki, celui des affaires étrangères; le citoyen Jean Iaskiewicz, celui de l'instruction publique;

3° Chacun des conseillers administrera particulièrement le département qui lui sera confié;

4° Pour chaque département, le conseil suprême appellera les suppléans ci-dessus nommés, qui travailleront sous la surveillance immédiate des conseillers dans les départemens auxquels ils seront adjoints. Les autres suppléans seront envoyés dans les palatinats et les districts pour hâter l'exécution de ce qui sera arrêté par le chef suprême de la force armée ou par le conseil, et on les munira des instrucotins nécessaires;

5° Du ressort du département de l'ordre, sont, les routes, la poste, les courriers, les transports par terre et par eau, la publication et l'envoi de tous les réglemens et de toutes les résolutions que le chef général de la force armée et le conseil auront prises;

6° Du ressort du département de sûreté, sont, l'examen des papiers suspects, la police des maisons suspectes, les passe-ports, le guet et l'examen des hommes dangereux, les arrestations, l'envoi des accusés aux tribunaux criminels, les prisons publiques, et les subsistances des emprisonnés;

7° Du ressort du département de la justice, sont, la surveillance des tribunaux criminels et l'exécution de leurs jugemens;

8° Au département des finances appartient la surveillance, la conservation et l'emploi des dons patriotiques, le séquestre des biens des traîtres à la patrie juridiquement condamnés, et la surveillance de l'administration de ces biens; l'administration des biens nationaux et de tous les revenus publics; l'administration du papier-monnoie, lorsque le conseil national jugera nécessaire de l'établir; les emprunts pour les besoins publics, soit dans l'intérieur, soit dans les pays étrangers; la paye de l'intérêt des dettes nationales; l'administration de la dette nationale, tant pour ce qui regarde les revenus, que pour ce qui regarde les dépenses; l'administration de la fabrique des monnoies;

9° Au département des subsistances appartient la surveillance de la culture des terres, de la quantité et qualité des subsistances; l'établissement des magasins et leur conservation; la surveillance des moulins, les boulangeries, les brasseries; les secours publics pour les citoyens qui manqueraient de subsistances; le commerce intérieur et extérieur des productions du pays;

10° Le département de l'approvisionnement de l'armée s'occupera de l'exécution de la réquisition des hommes que le chef général aura demandés; la surveillance des exercices militaires, selon le règlement du chef général; la surveillance de l'armement et de l'exercice de tous les citoyens de la Pologne, dans les villages, bourgs et villes, selon le règlement du même chef; la surveillance des fabriques et des manufactures relatives à l'habillement et l'équipement du

soldat ; les fabriques des armes et des munitions de guerre , ainsi que l'achat des mêmes objets ; les dépôts militaires et les arsenaux , la fourniture des chevaux ; en un mot , tout ce dont l'armée aura besoin , et ce que le chef général requerra ;

11° Au département des affaires étrangères appartient la correspondance extérieure , l'envoi des ambassadeurs et des agens diplomatiques , les négociations avec les puissances étrangères , la conclusion des conventions provisoires ;

12° Le département de l'instruction publique aura la surveillance de tout ce qui aura trait à la propagation des lumières , c'est-à-dire , la surveillance des universités , des écoles palatinales , paroissiales , de même que les établissemens , tant séculiers qu'ecclésiastiques , relatifs à l'éducation ; la propagation de l'esprit public par les gazettes et les autres écrits , par les instructions qu'on donnera au peuple dans les églises et les autres assemblées publiques ; par les divertissemens et les exercices que le conseil , dans cette vue , doit établir ; enfin il aura l'administration et la surveillance des fonds consacrés à l'éducation ;

13° Chacun des conseillers choisis pour l'un de ces huit départemens aura la surveillance sur les personnes qui seront employées dans son département , et il sera responsable de leurs délits et mauvaise conduite , s'il était prouvé qu'après en avoir été instruit , il n'a pas dénoncé les coupables au conseil. Cette responsabilité s'étend aux suppléans , lorsque quelqu'un d'eux remplacera un conseiller dans ses fonctions ;

14° Chacun des conseillers instruira le conseil de l'état des affaires comprises dans le département qui lui a été confié; il apportera des projets sur lesquels le conseil doit délibérer;

15° Chacun d'eux, dans son département, entretiendra et surveillera la correspondance à laquelle le conseil est obligé par l'article de cette organisation.

ART. IV. *Mode des délibérations du Conseil.*

1° Le conseil ne pourra prendre aucune délibération, s'il n'est composé de cinq personnes au moins;

2° Les conseillers présideront dans les séances selon l'ordre de l'âge de chacun. La présidence durera une semaine;

3° Toutes les affaires seront décidées dans le conseil à la majorité des voix. En cas de parité des suffrages, celui du président décidera de la majorité;

4° Lorsque le conseil délibérera sur des matières qui demanderaient du secret pour quelque temps, il le recommandera à ses membres par une décision particulière, et celui d'entre eux qui ne serait pas fidèle au secret, sera éloigné du conseil comme traître, et envoyé au tribunal suprême criminel;

5° Le conseil aura autant de registres particuliers, pour y inscrire ses dispositions et ses résolutions, qu'il y a de départements. En outre, il y aura un répertoire général, dans lequel on inscrira la substance de toutes les dispositions et résolutions, avec une note des conseillers présens à chaque séance, et de leur opinion individuelle dans chaque affaire;

6° Les conseillers et les suppléans feront le serment suivant : « Moi, N. N. je jure, en présence de Dieu, « à tout le peuple polonais, que j'emploierai le pouvoir « qui m'a été confié, non pour opprimer qui que ce « soit, mais pour défendre l'intégrité des domaines de « la république, le recouvrement de la souveraineté « nationale, et l'affermissement de la liberté générale « dans mon pays ; »

7° Le conseil fera, tant pour lui-même que pour ses départemens et son bureau, tels réglemens particuliers qu'il jugera convenables ;

8° Je me réserve d'étendre et de détailler cette organisation, ainsi que d'augmenter le nombre des membres du conseil, lorsque, soit d'après la volonté des citoyens, soit d'après la décision du conseil, ou d'après ma propre conviction, je croirai devoir le faire pour le bien de la nation.

Fait au camp près de POLANIEC, le 10 mai 1794.

THADÉE KOSCIUSZKO.

N^o XII.

*Lettre du roi de Pologne STANISLAS-AUGUSTE à
l'électeur de Saxe FRÉDÉRIC-AUGUSTE.*

WARSOVIE, ce 17 décembre 1794.

« Monsieur mon frère et cousin, je dois des remerciemens à votre altesse électorale de ce qu'elle a bien voulu permettre que le sieur Dombrowski passât de son service à celui de sa patrie, il y a de cela trois ans. Je m'en acquitte d'autant plus volontiers, que cet officier a rempli et passé même toute notre attente par ses services distingués qui lui ont acquis l'estime, non seulement de ses compatriotes, mais même de ceux qu'il a combattus avec tant de valeur et d'habileté, qu'on lui a offert, chez les Prussiens mêmes, le même grade qu'il avait ici, et les généraux russes ont témoigné par la même raison faire de lui un cas tout particulier, et lui ont fait l'accueil le plus favorable.

« Aujourd'hui que la destinée malheureuse de la Pologne laisse le général Dombrowski sans emploi, et que la triste incertitude de notre sort n'en présente à ce digne officier, il désire trouver pour quelque temps

un asile dans les états de votre altesse sérénissime, sous votre gracieuse protection.

« C'est ce dont je vous prie par reconnaissance envers ce brave homme qui a vraiment prouvé qu'il aimait et savait servir sa patrie, et par conséquent son roi.

« Les sentimens bienfaisans et généreux de votre altesse électoral si connus ne me laissent pas douter du succès de ma prière.

« Je vous demande en même temps de recevoir d'aussi bon cœur que je vous le donne, les assurances de la haute estime et de l'amitié véritable avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère et cousin ,

« STANISLAS-AUGUSTE , *roi.* »

N^o XIII.

Lettre du citoyen FRANÇOIS BARSS, aux Polonais réunis à Venise, du 20 août 1795.

« Je vous ai annoncé, citoyens, par ma dernière lettre, en date du 11 du présent, que, conformément à vos intentions, que nous avons trouvées d'accord avec les nôtres, j'ai présenté au gouvernement deux notes. Dans la première, j'ai demandé la protection des ministres français résidant près des cours alliées, pour les agens secrets de la Pologne que nous y avons, ou que nous pourrons y avoir, en exposant en même temps l'avantage mutuel qui pourrait résulter d'une communication suivie, que les ministres français, ou ceux qui ont des liaisons avec eux, entretiendraient par la voie de nos agens avec nos compatriotes qui sont dans l'étranger. Dans la seconde note, j'ai informé du départ déterminé du citoyen Oginski pour Constantinople. Voici le contenu de la réponse qui m'a été faite :

« Les ministres de la république qui se trouvent
« près des cours étrangères sont obligés, citoyen,
« par la nature de leur emploi, de recueillir les infor-
« mations nécessaires partout où ils les trouveront.

« Quant à ce qui regarde les renseignemens touchant
« votre patrie, dont le sort n'a jamais cessé d'inté-
« resser la république, il sera très agréable auxdits
« ministres de les recevoir par la voie de ceux de vos
« concitoyens qui se distingueront par leurs talens,
« par l'amour de la liberté, et par la confiance que
« leur accorderont ceux de leurs confrères qui ont
« échappé à la poursuite des ennemis de la patrie. C'est
« en conséquence que nous n'avons pas besoin de
« donner des instructions particulières à ce sujet à
« nos agens. Celles qui leur ont été données, relative-
« ment aux affaires générales de votre patrie, sont con-
« formes aux maximes et aux intérêts du gouverne-
« ment libre, qui mérite la confiance de tous ceux qui
« sont opprimés. »

« C'est la réponse que l'on m'a donnée par écrit ; et
en particulier l'on m'a fait part qu'il y avait déjà des
lettres expédiées à Constantinople pour Verninac, re-
lativement au citoyen Oginski.

• Le citoyen Oginski recevra en outre, par le citoyen
Lallement, une lettre dans laquelle nous lui exprimons
nos sentimens et notre opinion touchant son voyage.
Cette lettre ouverte a été remise au gouvernement,
qui a promis de la faire passer à Venise. Il n'y a donc
plus rien qui puisse arrêter ce citoyen pour entre-
prendre un voyage dont nous nous promettons tant de
bien, connaissant l'activité, le zèle et les talens de
celui qui se sacrifie pour les intérêts de sa patrie. Il ne
s'agit plus que de régler la correspondance par la voie
de Venise, de remettre au citoyen Oginski le chiffre

pour la correspondance avec nous et les autres agens polonais , et tous les papiers nécessaires à sa mission , que vous recevrez sous peu de jours par le ministre de la république française à Venise.

« BASS. »

N^o XIV.

Lettre des patriotes polonais réunis à Paris, au citoyen MICHEL OGINSKI, du 20 août 1795.

Citoyen, il nous est bien consolant d'apprendre que, dans la situation où se trouve actuellement notre patrie, les citoyens qui ont fait autant de sacrifices que vous pour la sauver ne cessent de mettre en usage tous les moyens qui leur paraissent propres à la relever encore.

Après nous avoir annoncé, de concert avec nos compatriotes résidant à Venise, que vous vous déterminiez à aller à Constantinople pour suivre les affaires de la Pologne, mais que vous désiriez vous assurer, avant de vous y rendre, de la protection de l'ambassadeur de la république française près la Porte ottomane, le citoyen Barss s'est empressé d'exposer au gouvernement ces intentions, qui sont aussi celles de tous vos compatriotes.

L'avis du comité de salut public est que les ministres de la république aimeront à recevoir des renseignements utiles touchant la Pologne, dont le sort n'a jamais cessé d'intéresser la république française, de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués par leur valeur, par leur amour pour la liberté, et

par la confiance que leur accorderont leurs frères réfugiés.

D'après cet énoncé, vous ne pourrez vous dispenser de vous persuader que l'ambassadeur de la république à Constantinople ne vous accueille avec le même intérêt que ses commettans veulent bien nous porter. Nous ne doutons pas même que, lorsqu'il sera pénétré, par votre conduite aussi prudente qu'active, de l'utilité de votre séjour à Constantinople, il ne vous indique suivant l'exigence des circonstances, et peut-être même de l'aveu de son gouvernement, quelques mesures qui répondent au but du voyage que vous vous chargez d'entreprendre.

Outre les instructions historiques sur les relations de notre pays avec la Turquie que nous vous avons envoyées, nous avons encore quelques conseils à vous donner.

1°. Lorsque vous serez arrivé à Constantinople, gardez-vous d'y déclarer l'objet de votre mission à d'autres qu'à l'ambassadeur de la république française et aux personnes qu'il vous aura indiquées. Il faut même que vous mettiez toute votre adresse à donner le change aux agens de nos ennemis sur nos liaisons avec ceux qui s'intéressent pour nous.

2°. Dans ces momens où le gouvernement de Pologne est désorganisé, où la nation, opprimée par ses ennemis, ne peut ni émettre librement son vœu, ni se voir régie comme elle l'a voulu, nous ne pouvons avoir d'autres guides, dans des démarches tendantes à lui rendre sa liberté et son indépendance,

que notre honneur, notre conscience, et l'intérêt que nous avons tous à la voir, par suite d'un système solide rendue à tous ses droits. En conséquence, les signatures de vos concitoyens, ci-devant membres du conseil national, ainsi que celles de plusieurs autres choisis à cet effet par nos frères réfugiés à Paris, ne peuvent vous servir que de preuves indubitables de la confiance que nous n'hésitons pas à vous accorder unanimement.

Au reste, votre patriotisme, votre zèle, vos lumières, les services que vous avez rendus à notre patrie commune, et notamment pendant la dernière révolution, nous sont garans d'une conduite qui augmentera à votre égard l'estime de vos compatriotes et la reconnaissance de notre nation malheureuse.

Avides de coopérer à vos travaux, nous tâcherons de vous aider de tous les moyens qui dépendent de nous, et de ceux de nos concitoyens dont les pensées sont conformes aux nôtres, et qui n'ont en vue que la liberté et l'indépendance de notre patrie.

Signé Gabriel TASZYCKI, François DMOCHOWSKI, D. MNIEWSKI, P. NIEMOIOWSKI, Thomas MARUSZEWSKI, François WYSZKOWSKI, Joseph KOCIELL, Clément LIBERADZKI, Kasimir DE LA ROCHE, Joseph WYBICKI, Jean DEMBOWSKI, Charles PROZOR, Adam BRONIC, Romuald GIEDROYC, Xavier DAMBROWSKI, Joseph WIELHORSKI, E. ZABLOCKI, Ignace IASINSKI, François BARSS, Jean MEYER.

PARIS, ce 20 août 1795.

Cette lettre fut remise par les patriotes de Venise au citoyen Oginski, avec l'apostille suivante :

« En joignant nos vœux et nos suffrages à ceux de
« nos concitoyens qui sont à Paris, et dont les noms
« sont spécifiés ci-dessus, nous certifions l'authenticité
« de cet extrait, qui nous a été délivré de la chancel-
« lerie du citoyen Lallement, ministre de France, et
« la déposition de la lettre originale, par nos compa-
« triotes rassemblés à Paris, au comité de salut public.

« *Signé* PRUSIMSKI, F. S. LAZNINSKI, G. NAGURSKI,
T. WYSSOGIERD, X. JEZIERSKI, J. WENGLENSKI,
K. KOLYSKO.

« VENISE, ce 23 septembre 1795. »

N° XV.

Information pour le citoyen MICHEL OGINSKI, appelé par le vœu de ses compatriotes à la mission de Constantinople, signée par tous les Polonais réunis à Paris, approuvée par le comité de salut public, en date du 29 thermidor an III (16 août 1795), et envoyée à Venise à l'ambassadeur français LALLEMENT, pour être remise au citoyen OGINSKI.

« Les patriotes polonais réunis à Paris dans le des-
« sein de travailler au salut de leur patrie, et animés
« du même esprit que tous leurs compatriotes, qui
« professent les principes de la liberté et de l'indé-
« pendance, ayant été convaincus de la nécessité de
« voir au plus tôt près de la Porte ottomane un de
« leurs concitoyens distingué par sa réputation, ses
« talents et sa prudence, ont jeté les yeux unanime-
« ment sur le citoyen Michel Oginski. Celui-ci, en
« se rendant au poste important où le bien de la
« patrie, le vœu de ses compatriotes et l'honneur
« national l'appellent, voudra bien recevoir les ins-
« tructions suivantes. Ce ne sont point des ordres
« qu'on lui donne, ni des devoirs qu'on lui impose ;

« car ses vertus civiques et ses sentimens n'en ont
« pas besoin : ce sont des données et des résultats
« d'observations, dictés par l'amour de la patrie, qui
« embrase tous nos cœurs, basés sur des calculs qui
« ne paraissent pas douteux, car ils reposent sur les
« dispositions non équivoques des puissances amies
« de la Pologne sur l'état présent des affaires de l'Eu-
« rope, et sur les mesures déjà prises par la répu-
« blique française pour travailler efficacement au
« salut de notre patrie.

« Ces instructions seront classées suivant les trois
« positions dans lesquelles peut se trouver la personne
« qui en est chargée, savoir : publiques, secrètes et
« particulières.

Instructions publiques.

« 1°. Vu les circonstances du moment, toutes les
démarches, opérations, insinuations et rapports avec
le divan, ne se feront que confidentiellement tant
qu'il s'agira de mesures préliminaires, et prendront un
caractère officiel aussitôt que les résultats de ces opé-
rations auront produit l'effet qu'on en attend.

« 2°. Toutes ces démarches se feront toujours con-
jointement avec les agens français, au nom de la répu-
blique de Pologne, représentée par l'autorité nation-
nale, reconnue par la nation polonaise dans son état
d'indépendance.

« 3°. Les bases sur lesquelles elles seront appuyées,
et le but vers lequel elles tendront, se trouvent exposés
dans les articles suivans :

« I. La Porte ottomane reconnaît dans la nation polonaise une nation amie et alliée.

« II. Les Polonais, en combattant leurs ennemis, combattent ceux de la Porte ottomane, et coopèrent de cette manière à la sûreté et à l'affermissement de cet empire.

« III. Les deux états resteront armés contre les ennemis communs, jusqu'à ce que ceux-ci soient réduits à l'impossibilité de troubler leur tranquillité, et d'attenter à leur intégrité et à leur indépendance.

« IV. Réunies pendant la guerre, les parties contractantes le seront également aux négociations de la paix, qui ne peut être traitée séparément; et le divan d'une part, et l'autorité nationale reconnue par les Polonais de l'autre, s'engagent à prendre respectivement toutes les mesures nécessaires pour déterminer la république française, la Suède, et le Danemarck, à appuyer les démarches des parties contractantes, et obtenir les résultats favorables qu'on doit en espérer.

« 4°. Ces diverses communications seront accompagnées des développemens politiques, des notes d'après les données ci-jointes, extraites des plans généraux pris en considération par le gouvernement français, et dont même une partie se trouve en pleine exécution dans le moment actuel. On s'attachera particulièrement dans ces pièces à tracer les avantages présens et futurs qu'amènera l'indépendance de la Pologne pour les intérêts de la Porte ottomane. On s'appliquera à tracer le tableau de la puissance de la république française, de cette alliée commune des deux parties, entre les

main de laquelle se trouve la balance politique de l'Europe. On indiquera les moyens et les efforts que le peuple français a employés pour y parvenir ; on développera ceux que le peuple polonais a faits dans les derniers temps pour obtenir son indépendance ; on s'attachera à démontrer que la dernière révolution de Pologne n'a échoué que par l'abandon dans lequel l'ont laissée les puissances qui devaient être le plus intéressées à la soutenir ; on exposera les dangers qui en sont résultés pour la Turquie ; on ajoutera que ce sera à la sagesse du divan actuel, éclairé par l'expérience du passé, d'appuyer les efforts des Polonais, que le courage et l'amour de la patrie leur ont fait entreprendre ; on terminera par déclarer que l'objet principal de la présente mission est de resserrer les liens formés par la nature entre les deux parties, dont les intérêts sont communs, et qui ont le même ennemi à combattre.

« 5°. Tous les soins seront employés à décider la Porte ottomane de déclarer préalablement aux cabinets de l'Europe qu'elle désire voir au plus tôt la Pologne rendue à sa liberté, à son intégrité et à son indépendance, pour le bien-être de la tranquillité de l'Europe ; qu'elle invite les trois puissances co-partageantes à prendre cette déclaration en considération ; et que dans l'attente d'une réponse satisfaisante à cet égard, elle croit devoir faire doubler ses armemens sur terre et sur mer, pour garantir sa propre sûreté.

« 6°. Les parties contractantes ne traitent ensemble, et n'entrent en rapport réciproque, que provisoire-

ment, pour accélérer l'époque où la nation polonaise délivrée de sa position, pourra consolider par des traités d'alliance et de commerce, la bonne harmonie qu'on recherche à établir réciproquement.

Instructions secrètes

« 1°. Il sera ouvert une négociation secrète auprès du divan pour obtenir un asile en faveur de l'autorité nationale, dans quelques cantons de la Moldavie. L'endroit le plus convenable pour cet objet paraît être le Raya de Chocim, ou le Cadilie de Botossanie, qui forment le coin entre la Boukowine et la Podolie. De cette manière, ce rassemblement des Polonais serait sous la double juridiction du prince de Moldavie et du pacha de Chocim.

« Ainsi, pendant l'organisation primitive, et au cas que la Porte ne jugeât pas à propos de se déclarer sur-le-champ contre la Russie, ce rassemblement pourrait successivement se transporter de l'un dans l'autre district, suivant que les réquisitions du commandant russe de Kamieniec s'adresseraient à Yassy ou à Chocim, en protestant contre ce rassemblement.

« 2°. Le chargé de la mission à Constantinople s'attachera à démontrer les avantages qui résulteraient pour la Porte ottomane, dès qu'elle aurait accordé cet asile. La première conséquence en serait une affluence de militaires polonais, qui, d'après le plan ci-joint, s'organiseraient facilement, et formeraient bientôt un corps de troupes assez considérable. On stipulerait

d'avance, en faveur de ces militaires réfugiés, un asile et des secours alimentaires.

« 3°. Si les deux articles précédens sont acceptés :

« I. La Porte sera invitée à déclarer aux agens français qu'elle consent de transporter à sa destination un parc d'artillerie, des fusils et des munitions, que la république française se propose de délivrer aux Polonais.

« II. La même déclaration doit avoir lieu pour les officiers de l'artillerie, qui doivent se rendre sur les bords du Dniester.

« 4°. Le citoyen M. O. s'entendra avec Albert Turski, envoyé par la république française comme officier-général de la cavalerie turque, sur les moyens d'influcner militairement le ministère ottoman, pour obtenir une prompte décision par rapport aux articles suivans, d'une instruction particulière, délivrée au susdit compatriote :

« I. D'insister sur la nécessité de donner des ordres aux princes de Moldavie et de Walachie de recevoir les militaires réfugiés polonais, de leur permettre non seulement un libre séjour, mais même de ne pas les empêcher dans leur organisation.

« II. Demander, pour fixer le centre de cette organisation, le lieu le plus proche de la forteresse de Chocim, celle de Kamicniec devant être le premier objet des entreprises offensives.

« III. Conseiller de faire porter les forces principales des Turcs vers Oczakow; d'en faire également filer par la Géorgie, pour reprendre la Crimée à re-

vers, pendant que cette presqu'île sera bloquée par la flotte. Ce plan, le seul qui puisse rendre à la Porte ottomane les dernières usurpations faites sur son territoire par les Russes, s'exécutera d'autant plus facilement, qu'en favorisant et secondant les efforts des Polonais contre les armées russes, sur les bords du Dniester, elle n'aura pas besoin d'employer sur ce point un aussi grand nombre de ses propres troupes.

« 5°. Dès que les dispositions et mesures ci-dessus mentionnées seront prises, l'action des rapports provisoires sera telle, quant aux opérations militaires et aux négociations réciproques des deux états avec les autres puissances leurs alliées, que s'ils étaient basés sur des traités déjà conelus; c'est-à-dire que la Pologne d'une part, comme la Turquie de l'autre, multiplieront et combineront toutes leurs opérations militaires contre les ennemis communs, pour les réduire par les armes, tandis qu'ils emploieront tous leurs moyens politiques pour consolider et faire triompher la quintuple réunion de la France, de la Turquie, de la Suède, du Danemarck et de la Pologne.

« 6°. Les résultats des articles ci-dessus formeront les préliminaires des traités d'alliance offensifs, défensifs et commerciaux, et seront provisoirement garantis par de simples conventions secrètes entre les deux gouvernemens, et communiqués en cas de besoin aux autres coalisés.

« 7°. On opérera dans tous ses rapports avec le divan et d'après.

.

« 8°. L'impulsion à donner à la Porte ottomane doit être l'*offensive* contre la Russie et la défensive contre l'Autriche, au cas que celle-ci voulût se désister de fournir des contingens aux Russes d'après les *traités* existans, et qu'elle ne s'immiçât en aucune manière dans les opérations militaires des Polonais. Dans un cas opposé, on agirait hostilement contre cette puissance, en dirigeant les forces principales de la Turquie (sans préjudice toutefois de celles qu'on emploierait contre les Russes) vers les places de Navi, Gradiska et le baunat de Temeswar, pour faire par là une diversion aux forces autrichiennes dans la Boukowine et la Gallicie, contre lesquelles agiraient de leur côté les Polonais.

« 9°. Le chargé de la mission de Constantinople fera passer ses rapports à l'autorité nationale siégeante en Moldavie, et en enverra les *duplicata* à l'agence polonaise à Paris, chargée de la direction générale des opérations politiques. Il entretiendra une correspondance active avec les autres agens polonais à Copenhague, à Stockholm, etc., en tant que ses instructions seront en contact avec celles qui leur seront délivrées.

Instructions particulières.

« 1°. Crutta, envoyé par le gouvernement de Pologne à Constantinople, sera de suite attaché à la légation polonaise en qualité de drogman.

« 2°. Le citoyen Ogiński pèsera dans sa sagesse s'il

peut tirer parti de Marion, ci-devant employé au bureau des affaires étrangères à Warsovie, et se trouvant actuellement à Constantinople, où l'on peut prendre des informations sur son compte auprès de la légation française.

« 3°. On ne reconnaîtra pour Polonais, et l'on n'accordera protection qu'à ceux qui auront pris une part honorable dans les deux dernières révolutions. On pourra même, en cas de besoin, requérir, au nom des intérêts communs, la police du lieu contre ceux qui chercheraient à entraver les rapports existans et à établir entre les deux états. M. Aksak, à cause de ses liaisons avec la légation russe, pourrait se trouver dans ce dernier cas.

« 4°. On s'attachera à maintenir parmi les réfugiés polonais une communication fraternelle de principes et de bonne harmonie qui convient à la dignité de bous républicains.

« 5°. On prendra toutes les mesures possibles pour assurer les correspondances, non seulement avec l'autorité nationale par l'intermédiaire des courriers des princes de Moldavie et de Walachie, ou même des émissaires particuliers, mais aussi avec Paris, par nos compatriotes résidant à Venise, ainsi qu'avec Stockholm et Copenhague, par les agens de ces deux puissances.

« S'il se trouvait quelque circonstance omise dans les présentes, c'est au patriotisme, aux lumières, aux talens et à l'expérience de celui auquel nous les confions à y suppléer, en se conformant aux bases que nous avons adoptées.

« Notre confiance à cet égard, ainsi qu'en tout ce que le citoyen Oginski opérera, est aussi franche qu'illimitée. »

Note. « Les présentes instructions se rédigeaient alors que la Prusse négociait une paix partielle avec la république française; elles ont été arrêtées et terminées au moment où cette paix a été conclue et publiée. Il est essentiel ici d'ajouter que cette circonstance ne change ni ne modifie aucun point des dispositions ci-dessus, et qu'elle ne doit être regardée que comme un moyen plus puissant encore de décider la Porte, la Suède et le Danemarck à une réunion de forces contre la Russie.

« Nous croyons devoir joindre aux présentes plusieurs imprimés authentiques qui pourront servir à fixer l'opinion politique en Europe sur les derniers événemens arrivés en Pologne. »

N^o XVI.

Extrait des Mémoires autographes d'ELIE TREMO.

« Tant d'intrigues, tant de cabales, me dégoûtèrent tellement du séjour de la ville capitale, que je pris la résolution d'en sortir, et même de renoncer à toutes fonctions civiles. Je partis sur-le-champ pour Blonié, petite ville à quatre lieues de Warsovie, où se trouvait un corps polonais de six à sept mille hommes commandé par le général lieutenant Mokronowski, lequel devait observer tous les mouvemens d'un corps prussien fort de huit à neuf mille hommes, et campé dans une plaine à une demi-lieue de la ville, sous les ordres du général Elsner. Dès mon arrivée j'entrai dans un régiment de cavalerie. Notre camp garda sa position pendant dix jours de suite occupé uniquement à observer l'ennemi, sans qu'il se passât rien de remarquable de part ni d'autre. Le onzième jour, les Prussiens nous attaquèrent et nous forcèrent, pour le moment, à abandonner la ville; mais le lendemain le général Mokronowski, après avoir fait répandre le bruit de notre retraite vers la capitale, les attaqua pendant la nuit avec tant de vigueur que non-seulement il reprit la ville, mais qu'il les poursuivit encore une

lieu par delà. L'ennemi eut dans cette affaire beaucoup de blessés, et perdit une grande quantité de bagages et de munitions, que sa fuite précipitée ne lui laissa pas le temps d'enlever; au moment même de notre victoire arriva un courier de la part de notre général en chef Kosciuszko, avec l'ordre de se porter sans délai sur Warsovie, ce qui fut exécuté sur-le-champ. On abandonna l'ennemi à sa frayeur, l'armée fit une marche forcée et arriva à dix heures du matin à Marimont, un village situé à une petite heure de Warsovie, où elle établit son camp. On y travaillait encore lorsque parurent les avant-gardes de l'armée ennemie, commandées par le roi de Prusse en personne. Mais trouvant, contre leur attente, une armée prête à les recevoir, elles firent un mouvement rétrograde pour se replier sur leur corps d'armée; l'ennemi établit son camp à une demi-lieue du nôtre, et quelques jours se passèrent sans aucun autre engagement que de fréquentes escarmouches des deux côtés. La nuit du les Prussiens, à la faveur des ténèbres, nous attaquèrent avec une impétuosité surprenante; notre régiment posté près de l'ennemi, et attendant des ordres, m'envoya en avant avec vingt chevaux. A peine avions-nous fait cent pas que nous fûmes entourés par une force majeure, et malgré une assez longue résistance, après avoir perdu huit hommes tant tués que blessés, nous fûmes contraints de nous rendre. (J'appris plus tard que les Polonais réussirent à repousser l'ennemi.) On nous garda deux jours au quartier-général, et l'on nous fit mille questions; mais ne pouvant tirer de nous

aucun éclaircissement, on nous destina, au nombre de dix, à être transportés dans la forteresse de Glogau en Silésie; parmi nous était un gentilhomme polonais nommé Skwarski, dont les possessions étaient à une lieue du camp de l'ennemi. Il avait femme et enfant, ne s'était mêlé que de ses affaires domestiques, et n'avait point quitté son habitation, s'imaginant que l'asile d'un homme tranquille et sans armes serait respecté. Mais sitôt que les Prussiens en eurent connaissance, sourds à la voix de l'humanité et de la nature, ils l'arrachèrent de sa maison, et sous ses yeux mêmes la livrèrent au pillage. Au bout de douze jours de marche, nous arrivâmes à Glogau. On nous mena devant le commandant qui se nommait Ritz. Il nous reçut avec une bonté et des égards qui nous étonnèrent tous; après nous avoir questionnés, il nous répéta qu'il tâcherait, autant qu'il lui serait possible, d'adoucir la rigueur de notre situation, et il nous fit ensuite répartir dans différens quartiers de la ville. Cet accueil imprévu et le plaisir que j'eus de trouver parmi les autres prisonniers de guerre faits avant nous, plusieurs officiers de mes amis, me rendirent presque insensible à mon malheur. Les premiers momens de notre joie se passèrent à nous communiquer mutuellement l'état des affaires de notre patrie; ils s'empressèrent ensuite à l'envi l'un de l'autre à me peindre la douceur et l'affabilité avec laquelle le commandant n'avait cessé de les traiter jusqu'alors.

Je me rendis chez lui le lendemain pour lui présenter mes hommages et lui témoigner ma vive recon-

naissance. « Monsieur, me dit-il, du moment où l'on vous a fait prisonnier de guerre, vous n'êtes plus ennemi, mais un homme qui avez droit à l'hospitalité des hommes. » Un pareil langage m'enhardit à lui parler avec confiance, et dans le cours de notre entretien je reconnus en lui un jugement sain beaucoup d'esprit et de connaissance; il possédait parfaitement la langue française, maniait le crayon et le pinceau plutôt en artiste qu'en amateur, et réunissait enfin toutes les qualités de l'homme aimable à celles du vrai philosophe. Il nous rassemblait souvent chez lui, surtout ceux qui savaient l'allemand ou le français. Il conversait amicalement avec nous, et nous prêtait des livres de sa bibliothèque; elle était considérable, et chacun de nous y trouvait, suivant son goût, de quoi s'amuser ou s'instruire.

Les habitans de la ville nous comblaient aussi d'attentions et d'amitiés; nous avons passé ainsi trois mois dans la plus profonde tranquillité, lorsque la nouvelle se répandit que les habitans de la grande Pologne, encouragés par l'exemple du vaillant Kosciuszko, s'étaient soulevés contre le roi de Prusse, pour recouvrer leur liberté, et leur indépendance nationale. Cette nouvelle, qui n'était encore qu'un bruit confus, fut constatée par l'arrivée et la frayeur de l'évêque de Posnanie, Raczynski. Cet homme s'étant élevé à cette place par haute trahison et fourberie venait d'échapper à la juste vengeance des patriotes. C'était peu d'avoir trahi son pays, il avait encore cherché à s'attirer la bienveillance du roi de Prusse

par toutes sortes d'instigations calomnieuses. Ce monstre, furieux des égards et de l'humanité avec laquelle nous traitait le commandant, lui déclara que son dévouement aux intérêts du roi de Prusse le forçait à lui observer que la forteresse de Glogau étant située sur la frontière des possessions du roi de Prusse, et du territoire de la grande Pologne actuellement en insurrection, elle se trouvait exposée aux attaques de l'ennemi, et que le danger était d'autant plus grand qu'elle renfermait une grande quantité de prisonniers polonais, au nombre desquels se trouvaient plusieurs officiers habiles; qu'il avait même lieu de soupçonner que ces officiers entretenaient une correspondance secrète avec les insurgés; qu'il était par conséquent de la prudence non-seulement de les traiter avec moins de ménagement, mais même de prendre à leur égard toutes les mesures de rigueur que nécessitaient les circonstances.

Le commandant, indigné d'une semblable proposition, lui répondit que personne n'avait plus à cœur les intérêts de son maître, mais qu'il saurait concilier les intérêts avec l'honneur de sa majesté, sans avoir besoin qu'un Polonais s'avillit à calomnier ses compatriotes. Confus d'avoir aussi mal réussi, le perfide transfuge écrivit directement au roi de Prusse, et lui exposa avec plus de noirceur encore tout ce qu'il avait avancé au commandant. Celui-ci ne nous parla point de ce qui s'était passé, et continuant toujours d'en agir envers nous avec la même bonté, nous étions donc bien éloignés d'en rien soupçonner; jusqu'à ce qu'ayant

reçu un ordre du roi, il nous fit assembler pour nous déclarer que sa volonté était qu'au moment même nous fussions transportés à Neisse, place très forte à vingt lieues de Glogau. Il ajouta qu'il était désolé que cet ordre le privât du plaisir d'adoucir notre sort, et de jouir de notre société jusqu'au jour de notre délivrance. Il nous assura toutefois qu'aucun éloignement n'altérerait les sentimens d'amitié et d'estime que nous lui avions inspirés, et qu'il se félicitait de pouvoir encore nous rendre un dernier service. « J'ai l'ordre, » poursuivit-il, de vous faire transporter séparément ; « mais sur la foi de votre caractère et de votre parole « d'honneur, je vous laisse la consolation de voyager « ensemble, et vous n'aurez pour toute garde qu'un « seul capitaine. »

Cette dernière faveur, jointe au souvenir de ses bons traitemens, nous toucha si sensiblement, il était si pénétré lui-même, que nos adieux ressemblaient à ceux d'un bon père et de ses enfans.

Le troisième jour après notre départ, nous arrivâmes à Neisse. En nous remettant au général Hamff, commandant du fort, le capitaine, qui nous avait escortés, fit l'éloge de notre conduite, tant durant notre séjour à Glogau que pendant la route. Mais le général, sans avoir l'air d'y faire attention, demanda si quelqu'un d'entre nous entendait l'allemand. Le capitaine, qui dans le voyage s'était entretenu avec moi, me nomma au commandant. « Qui es-tu ? me dit celui-ci d'une voix brusque et grossière. — Je suis officier. — Comment ! tu es officier ? et qui t'a élevé à ce

grade? — Celui qui en avait le pouvoir, Kosciuszko, notre généralissime. — Quoi! ce vagabond, ce misérable qui a l'audace de déclarer la guerre à des têtes couronnées? Mais ce téméraire et tous ses adhérens recevront bientôt le prix de leurs forfaits. « Il ne s'arrêta qu'après avoir vomé des torrens d'injures. A tout cela je répliquai qu'il avait beau jeu pour nous insulter, puisque nous étions prisonniers; qu'au surplus nous attendions notre sort avec calme, et que nous n'avions rien à répondre ici à ses questions ni à ses outrages. « On vous apprendra bientôt, reprit-il en fureur, comme on traite vos pareils. » En même temps il ordonne à un officier de nous faire conduire au fond d'une casemate, où l'on nous entassa quarante que nous étions, sans aucune distinction, quoiqu'il y eût parmi nous six à sept officiers de l'état-major. La casemate était si humide que nous sentions tomber sur notre tête l'eau qui distillait de la voûte; à peine nous donna-t-on pour nous coucher quelques brassées de paille mouillée et malpropre. Dans cette triste situation nous eûmes tout le temps de réfléchir au contraste frappant du caractère des deux généraux, à la garde desquels nous avons été successivement confiés; l'un plein d'esprit et d'humanité, l'autre pétri de grossièreté et d'insolence. Au bout de quinze jours on nous tira de notre affreux souterrain : nous ne savions à quoi attribuer ce changement subit; mais nous apprîmes bientôt que, de retour à Glogau, notre conducteur avait rendu compte au général Ritz de notre réception et du traitement dont on nous avait menacés.

Le général Ritz avait écrit à l'instant même au lieutenant-général Wendessen, chargé du commandement en chef des forteresses de toute la Silésie, et lui avait dévoilé les moyens dont on s'était servi pour nous noircir, et avait rendu le meilleur témoignage de la manière dont nous nous étions comportés durant notre séjour à Glogau ; enfin il avait répondu sur sa tête de notre loyauté et de notre bonne conduite. Cette lettre produisit son effet : Wendessen n'hésita pas à expédier au commandant de Neisse l'ordre d'adoucir notre captivité le plus qu'il serait possible, et de nous traiter avec tous les égards que le droit des gens réclame en faveur des prisonniers de guerre ; ajoutant, au surplus, qu'il se rendait garant de notre bonne conduite sur sa propre responsabilité. C'est ainsi que nous dûmes de nouveau l'adoucissement de notre infortune à l'humanité et aux bons offices du général Ritz.

Depuis ce moment il ne se passa rien d'extraordinaire, jusqu'à l'arrivée de l'ordre du roi qui prescrivait de nous mettre en liberté. D'après la teneur de cet ordre, on délivra à chacun de nous un passe-port, au moyen duquel il pouvait se rendre en sûreté dans le lieu qu'il aurait choisi. Le colonel Krynieki et moi, particulièrement liés, nous demandâmes un passe-port pour Warsovie, où nous avions, moi ma famille, et lui des amis et des affaires qui l'appelaient. Nous nous étions proposé de quitter notre patrie pour chercher quelque asile dans un pays libre et à l'abri de l'incursion de nos ennemis. D'après ce plan, nous partîmes de Neisse, et nous poursuivîmes notre route jusqu'à

Posen, capitale de la Grande-Pologne ; j'y avais une sœur ; je proposai à mon ami de s'y reposer, et d'y passer quelques jours. En arrivant, nous descendîmes dans un hôtel garni où la première personne que nous rencontrâmes fut un Polonais détenu par les Prussiens dans cette même maison. En nous abordant, il nous dit qu'ayant appris que nous étions des Polonais qui sortaient de captivité, il n'avait pu résister au désir de nous voir. « Je suis prisonnier ici, ajouta-t-il, et quoique je n'aie pas l'avantage de vous connaître, je n'en prends pas moins la part la plus sincère à votre délivrance. » Nous fûmes infiniment touchés de cette sensibilité et de cette candeur. Le colonel lui répondit que nous ne pouvions mieux lui témoigner notre gratitude qu'en cherchant à le connaître de plus près, et que nous espérions qu'il ne se refuserait pas à nous faire le récit de ses infortunes.

« J'étais, nous dit-il, un des habitans de la Grande-Pologne. Je me nomme Dambrowski : enflammé par le noble exemple du généralissime Thadée Kosciuszko, je m'étais abouché avec plusieurs des patriotes de cette grande province, tous embrasés du désir d'arracher notre patrie au joug odieux qui nous opprime. Nous convinmes d'un jour pour lever l'étendard de la liberté, et de l'ordre qui devait être observé dans cette entreprise aussi grande que périlleuse. On désigna à chacun des chefs de l'insurrection le palatinat, la terre ou le district dans lequel il devait exciter un soulèvement, et la marche qu'il avait à suivre. Le jour fixé arriva. Je fis la révolution dans le palatinat de Kalisz

et terre de Kutno, l'acte en fut dressé, et d'une voix unanime on m'élut chef de la force armée.

« Malgré la vigilance des Prussiens, je parvins à leur enlever quelques petites garnisons dispersées de côté et d'autre. L'étincelle électrique se communiqua partout, et bientôt toute la Grande-Pologne fut en insurrection. Le roi de Prusse occupé au siège de Warsovie se vit alors entre deux feux; les munitions commencèrent à lui manquer, un convoi considérable que son armée attendait par la Wistule venait d'être coulé à fond par les insurgés, qui avaient à leur tête le général major Mniewski, sénateur de la Pologne, un de ceux qui avaient le plus contribué à la révolution de la Grande-Pologne.

« Il fut forcé de lever le siège et de se replier pour défendre ses propres états. A cette nouvelle les insurgés se rassemblèrent tous dans un lieu désigné, et Kosciuszko donna l'ordre au général Dombrowski, qui commandait une partie de l'armée devant Warsovie, de prendre quatre mille hommes, de poursuivre le roi de Prusse et de se joindre à l'insurrection de la Grande-Pologne, ce qui fut exécuté. Après cette jonction, nos progrès devinrent plus rapides; la province fut presque totalement purgée de Prussiens; on fit plus, on prit différentes villes, telles que Labiszyn, Bydgoszcz, etc. Mais au milieu de ces victoires la perte de la bataille de Maciétowicé, et la prise de Kosciuszko, ralentit le cours de nos succès. L'ordre du général qui succéda à Kosciuszko portait d'abandonner l'ennemi, et de se retirer promptement vers la capitale avec toutes les

forces, en ne laissant que quelques faibles divisions dans la province pour entretenir le feu de la révolution. Je fus du nombre de ceux qui restèrent, et ayant attiré à moi plusieurs petits corps de troupes, je réunis jusqu'à trois mille hommes : avec ces forces très-inférieures à celles de l'ennemi, qui était rentré de toutes parts dans notre province, je réussis à le tenir en échec jusqu'au moment où j'appris la funeste nouvelle de la prise de Parga, et de la déroute générale de nos troupes. Voyant donc l'impossibilité, et l'inutilité de tenir plus long-temps, je résolus de capituler. Pour cet effet je marchai vers Kolo où se trouvait un commandant prussien, sous les ordres du colonel Burgsdorff; je lui fis savoir mon intention par un trompette. Il vint à ma rencontre, me fit un bon accueil, et me montra les pouvoirs qu'il avait pour capituler avec tous ceux qui se présenteraient, me protestant de la manière la plus positive que tout ce qu'il me promettrait serait aussi religieusement observé que si les ordres en fussent émanés du roi lui-même. Rassuré par sa parole, et surtout par les signatures du roi, je me soumis à une capitulation dont les principaux articles portaient : 1° Que ni moi ni aucun de mes gens ne seraient recherchés, sous quelque prétexte que ce fût pour cause de l'insurrection. 2° Qu'on ne forcerait aucun d'eux à prendre du service chez le roi de Prusse; mais qu'ils pourraient en accepter de bonne volonté. 3° Qu'avec le certificat que je leur donnerais d'avoir servi sous mes ordres, ils pourraient s'en retourner paisiblement chez eux. 4° Enfin que tant moi que mes

gens rendus dans leurs foyers seraient à l'abri de toute insulte et recherche.

«Après qu'il eut consenti et signé cette capitulation au nom du roi, je donnai à chacun des nôtres le certificat convenu, et me rendis tranquillement chez moi. J'y étais depuis deux jours, lorsque le troisième, de grand matin, on vint entourer ma maison de soldats, et s'assurer de ma personne. Rien ne me fut plus douloureux que de me voir arrêter au nom même de celui qui avait souscrit notre capitulation; je la montrai, et demandai de quel droit on violait une convention aussi solennelle. On me répondit que le roi avait ordonné de tout promettre; mais qu'aussitôt la capitulation signée on devait arrêter les chefs et les traiter en rebelles. Comme si des citoyens armés pour repousser l'étranger de leur patrie pouvaient jamais être des rebelles. On m'arracha donc de mon domicile pour me conduire en ces lieux où j'attends à chaque moment le résultat du sort cruel qui m'est réservé. »

Vivement touchés de son récit, nous sentîmes mieux que jamais cette grande vérité que rien au monde ne rapproche plus les hommes que l'adversité. Nous lui vouâmes dès ce moment une amitié sans bornes. L'intérêt particulier que ses malheurs m'avaient inspiré m'attirait sans cesse auprès de lui, tous mes loisirs étaient employés à le consoler ou à le distraire. Je ne tardai pas à découvrir en lui un caractère et des sentimens dignes d'une meilleure destinée, et je tâchai de justifier la confiance sans réserve dont il m'honorait. J'instruisis ma sœur de

l'amitié que j'avais conçue pour lui. Elle témoigna le désir de le connaître, nous nous rendîmes à sa demeure, elle approuva ma nouvelle liaison, et la rendit par là plus intime encore.

Il est, je crois, nécessaire de rapporter ici que, quelques jours après mon arrivée, je rencontrai une femme que j'avais connue à Warsovie; je fus enchanté de la revoir, et lui demandai par quel hasard elle se trouvait en ce lieu. Elle me conta que dans les troubles qui avaient suivi la révolution, elle s'était déterminée à quitter la capitale, et à suivre dans la Grande-Pologne un staroste de cette province. « Nous n'y fûmes pas plus tôt arrivés, ajouta-t-elle, que ce staroste appréhenda que son épouse ne me découvrit. Il projeta donc un voyage pour la Saxe, et nous partîmes pour Dresde. C'est de cette dernière ville que nous revenons en droiture. » Je lui demandai s'il était à Posen? « Non, dit-elle, il vient de partir. » Je rapporte ceci comme un fait qui m'a beaucoup servi dans la suite.

De retour chez moi j'y trouvai un billet de mon ami, il m'attendait, et me conjurait de passer à son logis le plus tôt possible. J'y courus, et ne fus pas peu étonné de le trouver dans la plus affreuse consternation : dès qu'il m'aperçoit, il se jette dans mes bras et s'écrie : « Je suis perdu ! cher ami, lisez cette lettre. » C'était une lettre anonyme où on lui annonçait qu'il n'avait pas un moment à perdre, qu'un jugement venait d'être rendu qui le condamnait à huit ans de détention dans une forteresse, et qu'il devait y être transporté au plus tard dans deux jours. Il ne lui res-

tait donc d'autre ressource que la fuite la plus prompte. Pénétré de douleur, je m'écriai à mon tour : « Eh bien ! fuyons, mon ami. » Il m'interrompt avec chaleur. « Non, je n'abuserai pas de votre bon cœur, je ne souffrirai pas que vous exposiez vos jours pour me sauver. — Comment ! lui dis-je, est-ce ainsi que vous répondez à mon amitié ? vous rejetez mes offres ? croyez-vous, sachant votre malheur, que j'en souffrirai moins parce que je serais éloigné de vous ? N'anticipons point sur les misères de l'avenir ; confions-nous bien plutôt à la destinée ; oui, mon ami, espérons qu'elle ne sera pas aussi cruelle que les hommes. » Après quelque résistance il céda enfin à mes prières ; il consentit à m'admettre au partage des périls où son évasion allait l'exposer. Il ne fut plus question que de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de notre projet. Nous décidâmes de nous réfugier en Saxe. Comme nous ne pouvions prendre la poste, je me chargeai de tenir tout prêts deux chevaux avec une calèche qui appartenait à mon ami, et de lui fournir un habit de livrée au moyen duquel il devait me suivre déguisé en domestique. Enfin, pour mieux cacher notre dessein, j'allai de ce pas même chez le commandant l'informer que je me proposais de partir pour Warsovie. Il me reçut amicalement, me conseilla de rester, et me promit de me placer dans le militaire prussien, où je pourrais obtenir un grade avantageux, parce que je possédais la langue allemande. Je lui répondis poliment que j'étais sensible à ses offres, mais que le désir de revoir mes parens l'emportait en moi sur toute autre ambition.

Durant cet entretien on vint le féliciter sur le régiment que sa majesté prussienne venait de lui accorder. Je profitai de ce moment pour sortir, et pour m'occuper des dispositions qui nous restaient à prendre. J'eus la satisfaction de me procurer tout ce qu'il nous fallait.

Je me rendis chez ma sœur, où je trouvai le colonel mon ami. Je les préparai par quelques détours adroitement ménagés à la confiance que je voulais leur faire, et je finis par leur déclarer notre projet. Leur amitié pour moi en fut d'abord très-alarmée; mais bientôt ils m'affermirent eux-mêmes dans ma résolution, et voulurent connaître la marche que nous nous proposions de suivre pour l'exécuter. Je leur dis donc que j'avais déjà les chevaux et l'habit de domestique, que le lendemain à cinq heures du soir (c'était en hiver), je partirais avec un domestique que nous avions mis dans le secret, lequel, me servant de postillon, me conduirait dans la calèche hors de la ville à une distance convenue, et que là mon ami viendrait me rejoindre sous son habit de livrée.

Ce plan fut très-approuvé de ma sœur, et pour plus grande sûreté, elle s'offrit à le conduire elle-même à l'endroit désigné. Pour cela faire, il fut arrêté qu'il la suivrait comme s'il eût été son domestique.

Il ne resta plus alors à mon ami que d'enivrer le soldat qui le gardait, ce qui ne lui donna pas beaucoup de peine. Le lendemain, à l'heure convenue, je sortis de la ville, et j'arrivai au rendez-vous, où ma sœur ne tarda pas à me joindre accompagnée de mon ami. Nous piquâmes des deux, et fîmes sept lieues d'une course, aussi

les chevaux étaient harassés de fatigue; nous nous arrê-
tâmes à la poste; il était minuit passé, le maître de poste
était couché. Il nous cria : « Qui est là ? » Je répondis :
« C'est moi. » Aussitôt il ouvre. « Ah ! c'est vous, monsei-
gneur ? dit-il. — Oui, c'est moi ; qu'on me donne bien
vite des chevaux. » Alors profitant de sa méprise et des
particularités que je tenais de la femme que j'avais
rencontrée à Posen, je lui demandai : « Combien y a-
t-il de jours que le staroste est passé par ici ? — Il y a trois
jours ; il a même couché chez moi. — Et comment
trouvez-vous les femmes qui l'accompagnaient. — Il y en
avait une très-belle ; sa physionomie était d'une dou-
ceur angélique, et le staroste en paraissait fort amou-
reux. — Oui certes, vous avez bien raison ; j'ai passé
une journée entière avec eux. »

Nous en étions là de notre dialogue, lorsqu'on me
dit que les chevaux étaient prêts, et je partis enchanté
que le hasard nous eût aussi bien secondés. Chemin
faisant je résolus, si on me demandait mon nom à la
poste suivante, de dire que je m'appelais Raynauld, et
que j'allais pour affaire à Léipzig ; ce qui devait d'au-
tant mieux nous réussir qu'on était à la veille de la
foire qui se tient dans cette ville au nouvel an. J'eus
soin de recommander à mon ami de ne pas prononcer
un mot polonais. Nous fîmes trois postes de suite sans
qu'il nous arrivât le moindre accident. Arrivé à la qua-
trième, nous trouvâmes en descendant un *landrath*
(juge fiscal) prussien. Cette rencontre ne nous fut pas
trop agréable; je fis à mon ami un signe qu'il comprit
très-bien, il sortit aussitôt. Pour moi je me mis à la

fenêtre comme pour regarder en dehors, mais toute mon attention était dans mes oreilles, et j'écoutais les discours que l'on tenait dans la chambre. J'entendis donc le *landrath* dire au maître de poste : *Ces gens-là me paraissent suspects*. Ce propos m'effraya d'autant plus que nous n'avions pas d'autre passe-port que celui qu'on m'avait délivré après mon élargissement, qui portait mon véritable nom, et dont je ne pouvais me servir que pour aller en droiture à Warsovie. Le seul fruit que j'eusse retiré de ma captivité, ce fut de bien apprécier le caractère prussien : c'est aussi d'après cette connaissance que je réglais toutes mes démarches. Je m'approchai donc du *landrath*, et lui dis d'un ton prussien : « Monsieur le *landrath*, j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre ; notre brave Ditter (commandant de la ville de Posen) a reçu le prix de ses loyaux services ; le roi vient de lui donner un régiment de dragons. — Est-il bien vrai ? que j'en suis ravi ! C'est un bien honnête homme. — Oui, monsieur, rien n'est plus véritable. Je me suis trouvé chez lui le jour même qu'il en a reçu l'annonce. — Eh bien donc vous pouvez aussi me donner des nouvelles du partage de la Pologne, et m'apprendre si notre roi gardera la ville de Warsovie ou non ? — Il la gardera, n'en doutez nullement. La Russie a voulu jouer au fin comme à son ordinaire ; mais notre roi lui a fait notifier catégoriquement qu'il n'y avait point de détour à prendre, et qu'il fallait se déclarer. — Le Prussien, rayonnant de joie, me régala d'eau-de-vie ; et les chevaux étant prêts, il me reconduisit jusques à la voiture.

Échappés de ce danger, nous n'en eûmes plus d'autre à courir, si ce n'est à la ville qui est sur la frontière entre la Prusse et la Saxe. Il était une heure après minuit lorsque nous descendîmes à la poste; on vint nous demander si nous avions nos passe-ports. Je répondis que non. « J'en suis bien fâché, reprit celui qui nous questionnait; mais vous êtes arrêtés jusqu'à ce que vous soyez expliqués sur ce point. » Je répondis que j'étais prêt à donner toutes les explications nécessaires, mais que je demandais en grâce qu'on m'expédiât le plus tôt possible, attendu que, voyageant pour affaire, je n'avais pas de temps à perdre. Il alla rendre ma réponse au directeur qui était au lit, et me laissa quelques minutes pour réfléchir à un expédient qui pût me tirer d'embarras. Il revint me dire qu'il fallait venir avec lui chez le directeur. Je lui répondis : « Dites au directeur qu'il fait très-froid, que je me trouve très-bien auprès de mon feu, qu'il peut venir dans ma chambre s'il veut m'interroger lui-même, ou qu'il peut envoyer à sa place qui bon lui semblera; que j'étais on ne peut pas plus surpris d'essuyer de pareilles chicanes, qu'enfin je lui faisais savoir que j'étais de la cour du prince Sulkowski, auquel appartenait la ville de Leszno, et que c'était pour ses propres affaires que je me rendais à Leipzig. Il sortit. J'avais tout lieu d'espérer que cette ruse dissiperait toute défiance, car le prince était un des favoris du roi, et connu pour tel dans le pays : c'est aussi ce qui arriva. Notre homme revint me demander excuse au nom du directeur, et m'assurer que si j'avais dit d'abord que j'étais

de la cour du prince, je n'aurais pas éprouvé la moindre difficulté. Nous bénîmes la Providence, et nous respirâmes enfin un air plus libre en entrant sur le territoire de la Saxe.

N^o XVII.

Correspondance du citoyen PARANDIER avec le citoyen
DE LA ROCHE.

PREMIÈRE LETTRE.

LEIPZIG, ce 14 janvier 1795.

Mon cher ami, le temps des douces illusions est passé pour nous. La malheureuse Pologne ne présente plus que l'image du carnage, de la dévastation et de la mort. Quelques jours ont suffi pour détruire à jamais sept à huit mois de succès. Les Polonais ne vivront plus que dans l'histoire, à moins que quelque effort étranger, tenté sur plusieurs points du Nord, ne vienne encore briser des chaînes dont le poids est si excessif ! La terreur est employée pour comprimer les âmes. En Lithuanie, en Grande-Pologne, des échafauds sont dressés, et tout ce qui a montré de grandeur d'âme, de générosité, de patriotisme, doit y être immolé.

Catherine s'est fait un jeu de ses promesses. Elle a fait déclarer que l'amnistie ne pouvait avoir lieu. Potocki, Mostowski, Wawrzecki, déjà traînés à Pétersbourg, éprouveront le sort de Kosciuszko. Les paysans désarmés, leurs cabanes brûlées, les terres

ravagées, tout annonce le nouveau malheur d'une famine prochaine. *Je vais cependant tenter le passage* ¹ contre l'avis de tous mes amis ici; *si je ne puis réussir et qu'en nous laisse libres, j'irai à Hambourg, d'où je ferai mon rapport au comité (du salut public); là, je pourrai me servir de mes chiffres.*

C'est un accident arrivé à notre voiture qui nous retient ici. Deux fois l'essieu s'est cassé; les roues sont dans l'état le plus pitoyable; de grandes réparations devenus indispensables, nous avons mieux aimé les faire ici qu'ailleurs. Je ne puis te peindre nos souffrances; mon physique qui avait résisté aux fatigues du voyage souffre cruellement depuis quelque temps. Toutes les nuits j'ai une fièvre qui m'affaibit beaucoup; mais comme demain je pars sans m'arrêter, je compte quelques soulagemens de la secousse du voyage. Bronic n'est guère mieux que moi; nous souffrons mutuellement l'un de l'autre. *Adresse tes lettres à Hambourg; c'est là encore où il parvient quelque chose, et c'est de là où je compte établir mes rapports, si une fois j'arrive. J'ai écrit à Constantin (Stammaty). Adresse-lui toutes mes lettres. Avertis Reinhart qu'il m'est impossible, avant d'être arrivé, de me servir de mes chiffres. Il doit le sentir.*

Je voulais écrire à Barss, mais réellement je n'en ai pas la force; que cette lettre vous soit commune. Adieu: mille choses à tous nos amis; nous sommes à eux à la vie et à la mort.

¹ Les passages en caractère italique étaient chiffrés dans l'original.

DEUXIÈME LETTRE.

BERLIN, ce 15 septembre 1795.

Je t'adresse, mon cher ami, le citoyen Royer, dont je t'ai tant de fois parlé, et qui mérite ton estime et toute ton amitié. Il te donnera de vive voix une foule de détails que beaucoup de lettres ne pourraient contenir. J'ai passé avec lui une semaine à Rhinsberg, et j'y ai été témoin comment on voudrait quelque bien pour nos affaires : mais on craint la Russie, et l'on veut encore la ménager. Je prévois que j'aurai beaucoup à travailler : rien ne sera décidé pour les affaires de Pologne avant la paix avec la France, et c'est de l'intérêt que cette grande puissance voudra bien prendre aux affaires du Nord, que dépend le sort de la Pologne. Royer te fera part de mes idées pour sa régénération et le maintien de son indépendance. Tu lui feras tout l'accueil qu'il mérite, soit par ses connaissances, soit par son patriotisme, aussi pur qu'éclairé et énergique. Je suis depuis quelques heures à Berlin, j'y resterai quelques semaines, prévoyant bien que ce temps ne sera pas tout-à-fait perdu pour nos intérêts. J'aurais bien désiré voir ici Caillard ; je ne sais qui peut le retenir encore. Il ne manquait qu'un homme ici pour faire d'excellentes choses. Tu feras faire à Royer des connaissances utiles et pour nous et pour

lui, et tu adresseras toujours mes lettres par Hambourg, à Lagau, qui me les fera tenir.

Adieu, cher ami, dans quelques jours je t'écrirai avec quelques détails.

PARANDIER.

N^o XVIII.

Mémoire du général DOMBROWSKI, présenté au cabinet de Berlin, au mois de mars 1796.

« Si l'on voulait commencer une révolution en Pologne, ce serait dans la partie qui est tombée au pouvoir de l'Autriche. Elle devrait éclater le même jour à Léopol, à Jaroslaw, à Lublin, à Sandomierz et à Krakovie. Ce pays étant dégarni de troupes autrichiennes, il est sûr que les troupes russes de la Podolie et de l'Ukraine s'empresseront d'entrer en Gallicie pour écraser la révolution. Les chefs de troupes russes en ont même déjà l'ordre. Au moment où les troupes moskovites voudront entrer en Gallicie, il faut que le roi de Prusse public un manifeste, par lequel il déclare que, comme l'Empereur n'a point de troupes dans cette partie de ses États, il y fera entrer une partie des siennes pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. Ce corps doit se hâter de s'emparer des palatinats de Krakovie, de Lublin et de Belz, jusqu'aux Monts Karpates, pour se rendre maître de toute la rive gauche du Bug. Comme cette manœuvre peut s'exécuter avant même que les Russes puissent la prévoir, elle ne saurait manquer de réussir. Alors, le roi

de Prusse, dans cette position, devrait se déclarer lui-même, ou quelqu'un de sa maison, roi constitutionnel des Polonais, sous la garantie de la république française, et convoquer à Posen la diète constituante de 1791 (qui n'est qu'ajournée), où les ministres des puissances garantissantes et alliées devraient aussi se rassembler, et où le ministre de la république française, comme représentant la nation dans laquelle les Polonais ont le plus de confiance, prendrait la gestion des affaires politiques. La diète appellera au même instant toute la nation à la défense de la patrie. Cet appel produirait le plus grand effet et ferait insurger tous les palatinats, de manière que, dans le premier moment, les Russes ne sauraient s'ils doivent craindre les Prussiens, ou les insurgés polonais. Pour donner plus d'autorité, d'harmonie et de confiance à cette insurrection générale, il serait nécessaire que la diète remit le commandement général de l'armée à un général français. Il faudrait que ce fût un homme qui eût acquis de la réputation dans cette guerre, un homme ferme, doué d'un génie créateur.

« Dans les premiers temps, cette force armée polonaise ne peut être composée que de troupes légères, tant de gens à cheval que de chasseurs; ce qui suppléerait au vide qui se trouve dans l'armée du roi de Prusse. Elle pourra être employée avec le plus grand succès, tant dans les affaires des avant-postes et dans les reconnaissances du pays, que pour réunir les magasins, enlever les bagages, et harceler l'ennemi.

« La Grande-Pologne, où l'insurrection ne doit pas

avoir lieu, peut lever et entretenir au moins trente mille hommes d'infanterie, qui doivent être armés et équipés par le roi de Prusse, et commandés par des officiers polonais. Dans le même temps, on pourrait, sous les auspices de l'armée française, lever des corps polonais parmi les nationaux. Ces corps seraient envoyés peu à peu en Pologne pour augmenter le nombre de ses défenseurs. Il est sûr qu'une grande partie des troupes autrichiennes désertera; ce qui affaiblirait l'ennemi, et désorganiserait entièrement son armée. Le roi de Prusse, comme protecteur et défenseur des Polonais, peut être rassuré contre toute espèce d'insurrection dans ses États, et même dans les provinces envahies de la Pologne; ainsi il sera en état d'employer toutes ses troupes de l'intérieur contre les frontières de la Russie. D'ailleurs, son armée étant constamment couverte par les troupes légères polonaises, n'aura pas de fatigues à supporter, et sera toujours pourvue du nécessaire.

« Je crois que si le roi de Prusse porte vers Memel un corps de vingt mille hommes, lequel se tiendrait sur la défensive contre les Russes du côté de la Courlande et de la Samogitie, il n'aura rien à y craindre. La ligne d'opérations de ce corps doit commencer à Königsberg. Un autre corps de trente mille Prussiens, commandés par un officier actif et entreprenant, devrait agir offensivement depuis Warsovie jusqu'au Bug, et de là jusqu'au Prypee. Il commencera sa ligne d'opérations à Lenczyea sur la Warta, où un corps de Polonais, formé dans la Grande-Pologne,

servira de réserve pour fournir aux troupes armées prussiennes les secours nécessaires. Le 3^e corps de trente mille Prussiens devrait appuyer son aile droite aux Monts Karpathes, et avancer offensivement jusqu'au Pruth et au Dniester.

« Les troupes polonaises tiendraient les avant-postes et la communication entre les corps prussiens. La ligne d'opérations de ce corps commencerait à Czenstochowa et Kosel, et aurait l'avantage de la grande route qui conduit de Krakovie à Léopol. Les vivres ne peuvent pas manquer dans un pays aussi fertile que la Pologne, et si un corps d'insurgés polonais peut se trouver sur les derrières de l'armée moskovite, il pourra facilement enlever les magasins, les convois, et la mettre dans l'impossibilité d'agir offensivement. Une invasion des Polonais insurgés dans la Boukowine autrichienne, où il y a un grand nombre de chevaux, peut devenir d'une utilité essentielle à l'intérêt commun. Je crois qu'en cherchant à secourir la Pologne de cette manière, et que si la Porte-Ottomane voit le roi de Prusse agir en Pologne comme allié de la France; je crois, dis-je, qu'elle ne balancera pas un moment à se déclarer contre la Russie et l'Autriche. Le rôle que jouerait dans ce cas la Suède n'est pas aisé à prévoir; mais le Danemarck pourrait avec sa flotte déclarer la mer Baltique neutre, et mettre par-là les rives prussiennes et polonaises à l'abri des descentes des Russes, ce qui procurerait à l'aile gauche des Prussiens un appui sûr. Le roi de Prusse devrait engager l'électeur de Saxe à porter une armée d'observation, forte de

vingt mille hommes, dans la Lusace, et d'en rassembler le reste autour de Dresde.

« Les troupes de la ligne de démarcation ou de neutralité devraient avancer vers la Franconie, et la couvrir contre une invasion de la part de l'Autriche, pendant que l'armée française du Rhin et de la Moselle pousserait les Autrichiens jusqu'en Bohême. Le corps dont il est question devancerait l'armée française, en longeant les frontières de la Saxe, et passerait, en cas de besoin, en Silésie, pour couvrir ce pays, ainsi que la Saxe, contre l'invasion des Autrichiens. Tant que la guerre contre la France durera, l'Autriche n'aura que très peu de moyens pour empêcher la réussite de ce projet et de la perte de la Gallicie. Quand l'empereur tirerait même des troupes de vers le Rhin et le Danube, comme il leur faudrait plusieurs mois pour arriver au lieu de leur destination, elles trouveraient ce pays déjà perdu pour l'Autriche. Par cette diminution de forces sur le Rhin et le Danube, la France aurait plus de facilité d'agir avec succès dans la Bohême et sur les bords du Danube.

« Si les troupes prussiennes, ainsi que les patriotes insurgés polonais, respectent les frontières de la Hongrie et de la Transylvanie, on peut être assuré que ces deux nations n'entreprendront rien contre les Polonais, avec lesquels elles ont vécu en bonne intelligence depuis bien de siècles. Dans le cas même où il arriverait des troupes autrichiennes de vers le Rhin et le Danube, le roi de Prusse pourrait envoyer un camp volant sur Plesse, Zator et Biela, pour empêcher ce

corps autrichien d'agir sur la Wistule. Si ce corps voulait se porter le long des Karpathes, par la Hongrie, sur la route qui mène d'Eperies à Dukla, en Gallicie, le camp-volant prussien peut le côtoyer et prendre une position à Dukla.

« Ici s'élève une question : c'est de savoir si l'Empereur ne sacrifierait pas volontiers la Gallicie, en consentant à l'existence de la Pologne, pourvu que les Russes s'éloignassent de ses frontières; car il est évident, d'après la politique et l'avidité de la Russie, que si l'Empereur n'est point séparé de cette puissance par la Pologne, il peut s'attendre en peu de temps à perdre la Transylvanie, la Walachie, et une partie de la Hongrie, attendu que tous ces pays professent la religion grecque.

« Le plus grand et le plus essentiel ennemi de la Pologne et de la Prusse est donc la Russie, à laquelle il est cependant difficile d'opposer une force suffisante aux trois armées prussiennes, dans les positions que je viens de proposer; car il faut nécessairement qu'elle ait une armée en Finlande, une autre en Crimée, une troisième vers Otschakof, et une sur le Dniester contre la Turquie, attendu qu'il lui est impossible de se fier à ces deux puissances. Comme il est évident que l'armée russe sera sans cesse environnée par les insurgés patriotes qui détruiront ses magasins, couperont ses communications, enlèveront ses bagages, sans lesquels elle ne saurait marcher, elle se verra forcée à se tenir sur la défensive. Outre cela, ayant affaire à des troupes régulières, les Russes auront à agir sur une ligne

très étendue, sur laquelle il leur est très difficile de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Les Russes auront pour ligne d'opérations Riga, contre l'armée prussienne, qui agirait sur Memel; Smolensk, contre celle de Bug, et Kiow, contre celle des Karpathes. Ils ne peuvent pas compter sur Kaniéniec-Podolski, parce que cette place n'a ni magasins, ni arsenal, et qu'elle se rendrait d'elle-même aux Polonais. Il est aisé de voir les obstacles qu'éprouvera l'ennemi pour former une ligne d'opérations aussi étendue, surtout dans un pays qui est en insurrection, où tout paysan est un ennemi déclaré des Moskovites.

« Dans toute la Pologne, il n'y a pas un seul lieu tenable. Il est vrai que les environs de Brzesc-Litewski et de Pinsk, situés au milieu de la Pologne, ceintrés et entourés de marais et des rivières, pourraient fournir aux Russes un point de ralliement, d'où se portant sur la Baltique et les Karpathes, ils auraient quelques moyens de secourir ces deux points; mais outre que les Russes ne connaissent point l'avantage de cette position, il sera toujours facile de faire avancer un corps sur Dubienka, qui la flanquerait. D'ailleurs, l'insurrection générale de la Pologne empêchera l'arrivée des vivres, dont ladite contrée manque absolument, et qu'elle ne peut tirer que de l'Ukraine et de la Russie-Blanche. Les Russes seront donc obligés de revenir à leurs manœuvres habituelles, qu'ils ont employées dans les dernières guerres contre les Polonais, qui les attaquaient et cherchaient à les chasser de la Pologne; ils se retiraient au plus vite, abandonnant leurs maga-

sus, leurs bagages, et même leur artillerie; ils ne s'arrêtaient qu'à leurs anciennes frontières, où ils se ralliaient, se renforçaient, et avançaient ensuite en ordre en Pologne; pour lors, les Polonais, peu exercés aux manœuvres, ne pouvaient leur tenir tête, et étaient obligés, en se retirant, d'abandonner tout le pays, jusqu'à la Wistule; mais la campagne tournerait bien différemment, si les Polonais étaient soutenus par les troupes prussiennes, dont la tactique est beaucoup supérieure à celle des Russes.

« Les troupes polonaises avec le secours de la Gallicie pourraient, dans peu de temps, monter à cent mille hommes. Je suis donc convaincu que si le roi de Prusse, conjointement avec les Polonais, attaque les Russes, ceux-ci seront obligés, dans la première campagne, de se replier d'une part sur la Livonie, et de l'autre sur le Dniester. Mais je répète encore qu'il serait nécessaire que la France, par son ministre auprès de la république de Pologne, employât tous les moyens possibles pour conserver au roi de Prusse la confiance des Polonais, et pour le convaincre qu'ils combattent pour leur patrie et leur liberté.

« Je n'examine pas les avantages publics et économiques qui résulteraient pour le roi de Prusse de la restauration de la Pologne; je me borne à observer ces avantages sous les points de vue purement militaires. D'abord le roi de Prusse, par la restauration de la Pologne, éloigne de ses frontières un ennemi aussi puissant et aussi dangereux que la Russie. En second lieu, dans l'état actuel des choses, l'Empereur voulant

attaquer le roi de Prusse, n'a pas besoin de passer les montagnes de la Bohême ; mais étant maître de Krakovie, il tombera sur le dos de la Silésie, vers l'Oder. Troisièmement, les Russes, de concert avec les Autrichiens, peuvent dans une campagne avancer de la position de Brzesc-Litewski jusqu'à l'Oder. Enfin, en cas de guerre, si le roi de Prusse ne fait rien pour la Pologne, les Polonais seront toujours plus contre lui que de son parti.

« DOMBROWSKI. »

N^o XIX.*Lettre du général DOMBROWSKI au citoyen*
PARANDIER.

DRESDE, ce 24 juin 1796.

L....., qui m'a assuré de votre bon souvenir, m'a dit aussi que je ne ferai pas mal de me rendre en personne à Berlin, vu que je n'y ai rien à craindre, touchant l'arrestation de mes compatriotes. Je crois qu'il est de mon devoir de vous représenter que la démarche du gouvernement prussien mérite d'être plus appréciée, qu'elle ne m'a paru l'être d'après le discours du sus-dit L..... J'opine même très fort que ce n'est pas l'intrigue seule des Russes qui a réveillé la vigilance du gouvernement prussien, mais probablement l'imprudence de mes compatriotes, pour preuve de quoi je vous transmets ici ce que j'ai pu apprendre de la source même. Forestier, tant à votre insu qu'au mien, a entretenu une correspondance avec les patriotes de Warsovie, qui comptent parmi eux des têtes trop exaltées : de suite il leur a fait passer non seulement les idées que la R..... avait tracées touchant l'existence de la Pologne, mais encore leur a avancé qu'ils étaient déjà en pleine activité ; il a fait même passer la note que j'avais sou-

mise au....., le préparant par avance à une réponse sûre et satisfaisante. Tout ceci échauffa les esprits à un tel point qu'on lui envoya de Warsovie courrier sur courrier avec des lettres pour moi-même. Un d'entre eux eut ordre de me chercher. C'est alors que Forestier lui dit que j'étais bien loin d'ici. De toutes ces lettres je n'en ai reçu aucune, puisque les seize lettres qui arrivèrent de Warsovie, par une seule poste à l'adresse d'un certain Mardonius, ne manquèrent pas de donner de l'ombrage au gouvernement prussien; et l'on dit que les réponses du sus-dit furent interceptées et lues, et qu'elles occasionèrent l'arrestation de Mardonius et de Forestier.

A Thorn nous avons trouvé moyen de communiquer avec les prisonniers, mais ensuite on nous les emmena pour les transporter à Spandau. Je crains que les papiers de Forestier ne soient tombés entre les mains du gouvernement; si cela est, je me trouve compromis, comme tant d'autres honnêtes gens. Pour ce qui regarde mes actions, je puis me montrer hardiment à Berlin; mais qui peut m'assurer de ne pas être entraîné par les susdits citoyens dans quelque labyrinthe, qui ne laisserait pas de m'embarrasser, surtout dans les états du roi de Prusse?

L..... m'a dit aussi que ma note présentée à..... était prise en considération par le gouvernement français; mais que les circonstances présentes ne lui permettaient pas d'agir définitivement. Comme la Hollande commence sérieusement à organiser une armée formidable, ne serait-il pas possible, et en même temps

utile, de former contre l'armée impériale des corps polonais, composés de déserteurs autrichiens, pour le service de la Hollande ? Un citoyen polonais digne de confiance, qui vient en droiture de l'armée autrichienne, assure qu'on n'y parle d'autre langue que le polonais, et que les soldats brûlent du désir de passer chez les Français, pourvu qu'ils y voient des légions composées de leurs citoyens; ce qui, selon moi, est très facile à concevoir et à faire, vu qu'une telle entreprise ne peut que produire une grande désorganisation dans l'armée ennemie, diminuer ses forces, et par là-même l'affaiblir.

Ce sera d'un grand avantage pour les Français, et les Hollandais y gagneront aussi, car ils acquerront des corps sur la bravoure et le républicanisme desquels ils peuvent se reposer tranquillement. Au surplus ce ne seront pas des recrues nouvellement levées, mais des soldats accoutumés au feu et à la baïonnette, et qui, en combattant contre les ennemis, se repaîtront de la douce consolation de se venger des oppresseurs de leur patrie. Et si enfin la France, conjointement avec ses alliés, veut et reconnaît la nécessité d'une existence politique de la Pologne, elle pourra se servir de ces corps, auxquels tous les autres, levés ou formés en temps et lieu, se joindront avec empressement. Rien ne sera plus facile alors que de dédommager la Hollande des frais et dépenses faits par la voie de commerce, que celle-ci a de tout temps entretenu avec la Pologne.

Voilà, cher ami, mon désir de voir renaître ma patrie ;

qu'il me tarde de voir s'il sera possible de former dans toutes les républiques et dans tous les États de l'Europe, alliés avec la France, des corps polonais, où ils apprendront à se persuader que ce n'est pas la bravoure seule, mais l'ordre et la tactique qui triomphent de l'ennemi ; car ce n'est pas avec des Allemands que l'on chassera les Russes dans leurs anciennes frontières : mais alors ces cohortes polonaises, disciplinées, et de retour dans leur patrie, seront plus à même que tout Allemand de combattre au nord, vu qu'à toutes les connaissances acquises, ils joindront encore l'avantage d'être nés sous un climat qui les rend robustes, hardis, et les met à même de supporter toutes sortes de fatigues, et le froid le plus rigoureux. Me sentant actuellement tout-à-fait rétabli, il m'est presque impossible de rester plus long-temps aussi inactif, et je m'adresse à vous, cher ami, pour savoir si je ne pourrais pas trouver moyen d'être placé comme volontaire auprès des armées de la république française. Je ne prétends ni service, ni rang, ni argent ; mon seul but est de combattre pour la république, et de m'instruire ; de voir, et de me rendre par là plus à même de servir ma patrie et l'humanité.

DOMBROWSKI.

N^o XX.

*Lettre du général DOMBROWSKI au citoyen KASIMIR
DE LA ROCHE.*

LEIPZIG, ce 30 août 1796.

« Citoyen,

Étant sur le point de partir, je me fais un vrai devoir de vous réitérer mes plus vifs remerciemens pour toutes les amitiés dont vous m'avez comblé, depuis le moment de notre connaissance, et surtout pour l'intérêt que vous avez montré à ce qui me regarde, et dont je viens d'avoir de nouvelles preuves par la voie de mon ami Tremo. Soyez bien persuadé que vous n'avez pas obligé un ingrat, et que je me ferai un vrai plaisir de vous prouver constamment combien je désire de mériter la continuation de votre amitié. C'est surtout par un bon usage de vos conseils que je crois vous convaincre du prix que j'y attache.

Sans doute que l'union, la concorde et la prudence des patriotes polonais sont les seuls moyens qui puissent nous promettre et mériter l'attention de ces nations qui sont intéressées à nous aider; et que, vu

l'état actuel des affaires, il serait désavantageux pour nous de vouloir faire quelque chose sans le concours de la maison de Prusse. Aussi je puis vous assurer que tout Polonais patriote, qui souhaite la restauration de son pays, sait fort bien apprécier vos conseils, d'accord avec les grands intérêts de notre patrie; et ce nombre n'est pas petit. Pour moi, partout où je me trouverai, mes actions seront réglées d'après ces principes. Il serait seulement à souhaiter que le gouvernement prussien voulût prendre des mesures pour entretenir le bon ordre et l'harmonie entre les citoyens polonais et les préposés du gouvernement présent, et à désirer qu'on n'aille pas irriter par de mauvais procédés des esprits qui, par leurs malheurs physiques et moraux, peuvent être facilement portés à un coup d'éclat inutile pour eux, mais non moins désagréable pour la Prusse, surtout s'il est décidé et entretenu par la voie des Russes. (Warsovie renferme en ce moment une quantité de militaires; c'est particulièrement ceux-là qui essuient le plus de désagréments, au lieu que du temps des Russes, malgré leur conduite désordonnée, cette classe a été respectée et ménagée.) Quiconque donc connaît l'ardeur remuante de cette cour, son esprit d'intrigue, joint à la situation des affaires du Nord, trouvera bientôt la clef de ce mal. Rien ne lui sera plus facile que de gagner un ou deux individus prussiens, et en même temps exciter sous main les Polonais qui, sans le savoir, se prêteront à la méchanceté de leurs ruses. Ces craintes, que font naître en moi les nouvelles que je

viens de recevoir, me prescrivent la nécessité de vous les communiquer de suite, comme aussi j'ai tout lieu d'espérer qu'elles seront prises en considération, et que vous ferez votre possible pour tâcher de prévenir ce mal.

Je vous ai prié, dans ma dernière, de me faire passer les 300 ducats qu'on devait vous remettre pour mon compte, de la part de Wyganowski ; mais comme il tarde à me les envoyer, et que je me trouve pressé, vous aurez la complaisance de lui faire passer l'incluse ci-jointe, et ajouter, s'il vous plaît, quelques lignes de votre part pour faire presser cet envoi. Il y a aussi un papier de moi, bon pour 400 ducats, à compte duquel j'ai reçu 100 ducats ; aussitôt que la somme vous parviendra, vous daignerez me la faire passer au quartier-général. J'ose aussi me flatter que vous ne me refuserez pas l'honneur de vos nouvelles, et me continuerez vos avis et conseils. Et moi, je me ferai gloire de vous témoigner en tous lieux les sentimens d'estime et d'amitié que je vous ai voués pour la vie.

•

DOMBROWSKI.

N^o XXI.

*Lettre du citoyen ELIE TREMO au citoyen KASIMIR
DE LA ROCHE.*

LEITZIG, ce 27 août 1796.

« Nous avons tous été très réjouis d'apprendre
« que votre voyage n'a pas été sans fruit. Le général
« m'a chargé de vous présenter ses respects, il se re-
« commande à votre amitié et bon souvenir, et vous
« prie d'être persuadé du réciproque. Il souhaiterait
« très fort avoir de vos nouvelles au quartier-général,
« par la voie de M. P.....

« Cher ami, comme je n'espère pas de vous voir de
« sitôt (car même la plus courte absence est insuppor-
« table pour des amis), je vous prie de recevoir mes
« adieux et de me continuer votre amitié, qui est pour
« moi d'un prix indispensable; vous connaissez trop
« bien mes sentimens pour en douter un seul mo-
« ment. Je vous conjure donc en foi de notre amitié
« de me continuer vos nouvelles, et surtout de m'écrire
« avant votre départ à l'endroit de ma destination.
« Je ne puis m'empêcher de vous avouer que je brûle
« d'impaticnce de m'y rendre. Oui, cher ami, toute

« mon imagination y est portée ; je goûte déjà le plaisir
« de voir ces héros, ces défenseurs de la liberté, nous
« recevoir avec fraternité, nous tendre la main de
« l'amitié, nous plaindre..... Oh ! que de raisons pour
« relever un courage qui, outre le malheur de gémir
« sous le joug cruel qui nous opprime, est encore
« fatigué de ne voir et n'entendre que bassesse et
« calomnie individuelles, tandis que l'union et la con-
« corde devrait être le grand point de notre rallie-
« ment. Adieu, cher ami ; je vous embrasse de tout mon
« cœur, et vous prie d'être persuadé de tous les sen-
« timens d'estime et d'amitié que je vous ai voués pour
« la vie,

Votre ami et serviteur ,

« ÉLIE TREMO. »

N° XXII.

*Acte de confédération dressé à Krakovie,
le 6 janvier 1796.*

Nous soussignés, citoyens de la république de Pologne, mettons une pleine confiance dans la loyauté de la nation française, nation à qui seule appartient la gloire de soutenir de toutes ses forces tout peuple qui, connaissant le prix de la liberté, fera des efforts pour la recouvrer.

Nous nous flattons que la nation française a reconnu dans nos derniers efforts, d'un côté l'intérêt et le désir unanime de faire une diversion qui obligerait les ennemis de la France à partager leurs forces; de l'autre, l'énergie qui nous a portés à ne pas être effrayés de la coalition des puissances voisines, liguées pour notre anéantissement.

Persuadés que, quoique le succès n'ait point répondu à nos entreprises, nous nous sommes rendus dignes, par nos tentatives, de compter sur l'appui de la nation française; assurés d'ailleurs que la France ne saurait trouver d'allié plus naturel qu'un peuple animé par le même sentiment de liberté, et jaloux de lui en devoir le recouvrement, déclarons au nom de la na-

tion polonaise, au nom de tous nos compatriotes dont la voix étouffée par l'oppression ne peut s'élever, mais dont les sentimens nous sont bien connus :

1° Que l'espoir de notre liberté est fondé sur notre bonne cause, sur la confiance que nous donnent notre courage, la générosité de la nation française, et l'équité des puissances qui n'ont pas eu de part directe à l'attentat commis contre notre existence ;

2° Que nous nous regardons dès ce moment, chacun en particulier, et tous en général ci-après soussignés, réunis par un lien indissoluble. Qu'au premier appel de cette généreuse nation, nous sommes prêts à tout sacrifier, biens, existence, et tout ce qui est en notre pouvoir ; promettant de nous porter en masse, ou séparément, partout où, d'après un système combiné, notre présence sera nécessaire et décidée par la pluralité.

3° Déclarons en outre que nous reconnaissons notre députation établie à Paris, et les agens qui en dépendent, comme légalement constitués.

4° Comme les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et les précautions que nous sommes obligés de prendre, ne nous permettent pas de donner à cet écrit, par un plus grand nombre de signatures, et par sa publicité, toute l'authenticité qui pourrait le marquer au sceau de la volonté générale de la nation, nous répondons de toutes les autorisations que ces mêmes circonstances nous empêchent de rendre publiques actuellement, et qui paraîtront aussitôt que nous pourrons donner à cet acte toute la publicité nécessaire.

5° De plus, nous nous réservons pour lors de donner une autre déclaration, et d'exposer aux yeux de l'Europe entière tous les genres d'oppression que nous ont fait essuyer nos ennemis, et la perfidie qu'ils ont mise dans l'infraction et la violation de leurs traités.

6° Nous nous proposons en même temps de réclamer l'appui de toutes les nations qui, dans l'anéantissement de la nôtre, se trouvent menacées du même sort par l'ambition démesurée de ces puissances, dont la politique consiste à se jouer des traités les plus sacrés.

En foi de quoi nous signons le présent manifeste, dont un exemplaire sera conservé dans notre protocole, et l'autre envoyé et communiqué partout où besoin sera.

N^o XXIII.

Lettre du citoyen OGINSKI au citoyen VERNINAC.

CONSTANTINOPLE, ce 21 mai 1796.

Citoyen ministre, la nouvelle dont vous avez bien voulu me faire part au sujet d'une insurrection en Pologne, aux environs de Kamieniec, m'a fait faire des réflexions sérieuses. Après avoir discuté cet objet avec le citoyen *Turski*, nous avons trouvé bien des motifs pour croire que la chose était possible, quoique peut-être imprudente et trop précipitée. Le désespoir qui anime les malheureux, la conduite inhumaine des employés russes, l'horreur de l'esclavage, l'espérance d'un appui de la part des défenseurs de la liberté, et de ceux qui ne peuvent être indifférens au sort infortuné de la Pologne; tout, en un mot, doit porter les Polonais à vouloir secouer leur joug.

Dans un pays dévasté et couvert de ruines, sur une terre fumante encore du sang de tant de braves citoyens qui se sont sacrifiés pour la patrie, les Polonais qui ont survécu au désastre de leur pays, et qui n'ont pu quitter leur sol natal, n'éprouvent pas seulement des souffrances personnelles, ils versent des larmes sur le sort de tant de milliers de leurs compatriotes qui

gémissent dans les prisons de Pétersbourg, ou qui sont réduits à peupler les contrées glaciales de la Sibérie; ils ne perdent pas de vue tant de malheureuses victimes qui traînent une existence pénible dans les pays étrangers, privés de leur patrie, de leurs propriétés, et de tout rapport avec leurs familles et leurs amis. Ces sentimens douloureux leur rappellent les nobles efforts des auteurs de la dernière insurrection. Ils réveillent leur énergie, raniment leur courage, et font revivre en eux la haine, l'animosité et la vengeance, contre les oppresseurs de la Pologne.

Les momens de souffrance sont bien longs et pénibles, citoyen ministre, et on ne croirait jamais pouvoir s'en délivrer assez promptement! Il ne serait donc point étonnant que, sans attendre un changement dans le système politique de l'Europe, les Polonais eussent confié au sort incertain d'une nouvelle insurrection leur déplorable destinée! Après tout, que leur reste-t-il?.... ou de transmettre à leurs descendans la misère et l'esclavage, ou de laver dans leur sang l'opprobre des fers ignominieux dont on les a chargés.

Je pense que l'insurrection dont on vous a donné des détails est très-possible; et si elle n'a point encore eu lieu, son explosion ne peut qu'être différée. Cela étant, il serait bien douloureux pour moi, si, animé des sentimens qui font agir mes compatriotes, je ne partageais leurs efforts, et si je n'employais les soins les plus pressés pour seconder leurs projets, par l'exécution des ordres qui m'ont été confiés par l'organe de leurs représentans.

Vous avez lu, citoyen ministre, la lettre qui m'a été adressée par la députation polonaise de Paris; je vous ai fait part aussi des négociations qu'elle avait commises à mes soins dans des lettres postérieures, en se référant à des instructions séparées qui m'avaient été confiées à Venise. Vous avez été informé par cette communication de l'objet de mon voyage à Constantinople, et des devoirs qu'on m'avait imposés.

C'est pour m'en acquitter que j'ai l'honneur de vous représenter aujourd'hui, citoyen ministre, combien il est urgent pour les Polonais de savoir si les démarches qu'ils entreprendront seront secondées par le gouvernement turc; s'ils peuvent compter sur son appui et sur des secours en argent.

Vous savez que des espérances trompeuses et fondées sur des idées erronées conduisent à des entreprises inconsidérées, et que le défaut d'espoir éteint le patriotisme de ceux même qui ont les meilleures intentions. Je ne voudrais voir mes compatriotes ni dans l'une ni dans l'autre de ces positions; mais je souhaiterais qu'une information exacte de l'état actuel des affaires politiques, et des intentions des puissances amies de la Pologne, servit de règle à leur conduite.

Dans le cas où l'insurrection aurait commencé ou devrait s'effectuer plus tard, il est indispensable aux Polonais d'être informés de la manière dont les Turcs envisageront cette démarche... Ne jugeriez-vous donc pas convenable, citoyen ministre, de sonder le gouvernement turc à ce sujet, en prenant pour prétexte la

nouvelle qui vous est parvenue? Ne croyez-vous pas nécessaire de faire des démarches pour obtenir que je sois admis sous vos auspices, auprès du reis-effendi, pour me faire connaître de lui, et me procurer à l'avenir la facilité de lui faire des représentations sur les affaires de la Pologne, si les circonstances l'exigeaient?

Ma demande ne vous paraîtra point indiscrete, lorsque vous observerez que l'objet de ma sollicitude est une patrie qui m'est bien chère; que les prières que je vous adresse sont l'effet des intimations de mes concitoyens, dont je me fais gloire d'être l'organe; que toute notre confiance repose sur la part que la France prendra à notre sort, et que la mienne en particulier est très-fortement appuyée sur votre zèle, citoyen ministre, à servir la cause de la liberté; sur votre dextérité à conduire les affaires; sur votre amour pour l'humanité, et sur le vif intérêt que vous avez semblé prendre en toute occasion aux malheurs qui ont accablé la Pologne.

MICHEL OGINSKI.

N^o XXIV.

Lettre du citoyen OGINSKI au citoyen VERNINAG.

CONSTANTINOPLE, ce juillet 1796.

Citoyen ministre, un grand nombre d'officiers polonais, qui, dans la dernière insurrection de leur pays, ont échappé à la mort et à l'esclavage, se sont soustraits depuis cette époque à la poursuite de l'ennemi; et, trouvant un asile dans l'étranger, ils attendaient des effets du sort, de la protection du gouvernement français et de l'appui des puissances qu'ils regardent comme alliées naturelles de la Pologne, un changement à la triste situation de leur patrie, et une fin à leurs malheurs.

Quelques-uns d'entre eux, tentés par la Russie et la Prusse d'entrer au service des armées de ces puissances, ont rejeté des offres dont l'acceptation aurait coûté trop de sacrifices à leur cœur. Ils ont refusé de servir les oppresseurs de leur patrie; et, tout aussi insensibles aux largesses qu'on leur promettait qu'aux rigueurs du sort dont ils étaient menacés, ils fondaient leur richesse, leur consolation et leur espoir dans la persévérance et le patriotisme.

Tous en général portaient à la nation française ces sentimens d'admiration et d'enthousiasme qu'elle ne peut manquer d'inspirer à tous les amis de la liberté, et chacun d'eux n'attendant le rétablissement de la patrie que de la France, ambitionnait de combattre comme simple soldat dans les rangs de ces braves républicains, dont les victoires rabaissent leurs ennemis, couvrent de gloire la nation française, et lui facilitent les moyens de protéger les faibles et les opprimés.

Tels sont, citoyen ministre, les sentimens des officiers polonais en faveur desquels je voudrais pouvoir vous intéresser, et vous inspirer les égards qu'ils méritent.

Je ne vous parlerai point de ceux qui ont eu déjà le bonheur d'être placés dans les armées françaises, non plus que de ceux qui ont l'espoir d'y entrer, et encore moins de ceux qui ont des moyens de subsister sans avoir besoin de secours étrangers. Je souhaiterais fixer votre attention sur ces militaires polonais qui, ne pouvant percer jusqu'aux frontières de la France, gémissent dans l'indigence et la misère, sur les confins de la Turquie, sans trouver d'asile sûr, sans jouir de protection, et sans rencontrer de main secourable qui veuille soulager leurs maux.

Ils se flattaient de trouver dans les provinces de la Turquie un refuge où ils seraient à l'abri de tout danger.

Ils croyaient mériter cette hospitalité que les Polonais n'ont jamais refusée aux Turcs, et qu'ils ont ma-

nifestée principalement envers ceux qui se trouvaient à Warsovie après la dernière campagne, en les comblant d'égards et de générosité.

Ils ne doutaient point de la bienveillance d'un gouvernement qui devrait faire cause commune avec les Polonais pour prévenir des dangers qui le menacent, et qui paraissent inévitables, d'après les progrès rapides et l'accroissement de la puissance d'un ennemi qui nous est commun.

Ils sont même persuadés que ce gouvernement ne serait point indifférent à leur sort et sourd à leurs demandes; mais la difficulté consiste à trouver une voix pour se faire entendre.

C'est à vous, citoyen ministre, représentant de cette nation généreuse et magnanime qui terrasse les oppresseurs de l'innocence, et qui protège les opprimés; c'est à vous, dont l'ame sensible sait compatir à l'humanité souffrante, qu'il convient d'être l'organe et l'appui de tant de braves militaires qui viennent réclamer votre assistance.

Veillez, citoyen ministre, représenter au gouvernement turc combien il serait honorable et utile pour lui d'ouvrir ses frontières, et d'offrir des secours à des officiers malheureux qui pourraient un jour le défendre au prix de leur sang. Donnez-lui à connaître combien il serait avantageux de déterminer un point où ces militaires pourraient se rassembler, afin d'être prêts à agir au premier appel. Faites-lui entendre les considérations politiques et les motifs de son propre intérêt, qui devraient le déterminer à cette démarche.

C'est en vain que la crainte d'exciter les soupçons et de provoquer la vengeance d'une puissance voisine, présenterait des obstacles à l'exécution de ce projet. Un ennemi aussi formidable n'a pas besoin de prétextes pour déclarer la guerre et envahir des états.

Je suis fermement persuadé que le sort qu'a éprouvé la Pologne ne doit pas être indifférent au gouvernement ottoman ; j'augure donc que l'infortune des officiers polonais qui viennent demander un asile et un appui ne saurait manquer de lui inspirer un vif intérêt.

La France a toujours été amie de la nation polonaise, et a protégé ostensiblement tous mes compatriotes qui, dans leur émigration, ont réclamé son appui. Chez toutes les nations amies, et même auprès des puissances neutres qui n'ont pas pris part aux derniers événemens de la Pologne, les Polonais ont trouvé, après leur dernière révolution, un refuge et la protection des gouvernemens. Pourquoi donc ne se flatteraient-ils pas de voir les Turcs disposés à offrir un asile et des secours à des individus d'une nation qu'ils ont toujours regardée comme amie et alliée naturelle ?

C'est pour la seconde fois que je prends la liberté de m'adresser à vous, citoyen ministre, relativement à cet objet. Je ne crains point de vous importuner, en vous parlant au nom de ces officiers, qui implorent votre interposition, aussi-bien qu'au nom de tous mes compatriotes qui m'y ont autorisé.

Veillez, par un mot de réponse, me mettre dans le cas de prouver à mes commettans l'empressement

que j'ai mis à remplir mes instructions, et faites que je puisse porter quelques consolations à ces braves militaires qui attendent tout de vos soins généreux, et de l'influence que vous avez auprès de la Porte Ottomane.

MICHEL OGINSKI.

N^o XXV.*Lettre du citoyen OGINSKI au citoyen AUBERT-DU-BAYET.*

CONSTANTINOPLE, ce 26 octobre 1796.

Citoyen ambassadeur, les réfugiés polonais réunis à Paris, ne voulant négliger aucune démarche qui puisse contribuer au rétablissement de leur malheureux pays, ont jugé à propos d'avoir un agent à Constantinople, qui fût l'organe des sentimens des vrais patriotes, et qui, par les informations qu'il communiquerait au ministère de France, sur les dispositions des habitans dans l'intérieur de la Pologne, ainsi que par les rapports qu'il transmettrait à ses compatriotes sur les intentions du gouvernement turc, pût établir une relation utile entre la Pologne, Constantinople et Paris.

Honoré de la confiance de mes concitoyens, je me suis chargé volontiers de cette commission.

Sept mois de séjour dans cette capitale m'ont fait connaître les intentions toujours amicales du gouvernement français pour les affaires de la Pologne, le zèle de son ministère à les seconder, et le peu d'effet qui

en résultait auprès d'un gouvernement trop aveuglé sur ses véritables intérêts, ou trop faible pour chercher à prévenir les dangers qui le menacent.

J'osais me flatter encore, il y a quatre mois, d'après les assurances que je recevais du citoyen Verninac, que la guerre pouvait éclater, et cette idée ranimait mes espérances. Les bonnes dispositions de la Suède; l'énergie des Polonais, encouragés par la protection de la France; le rassemblement des armées turques sur leurs frontières, me promettaient des résultats très favorables : mais, depuis, les choses ont bien changé de face.

Après l'époque de la défection des Suédois, les Turcs ont eu moins que jamais la volonté ou la possibilité de faire la guerre. Ils l'ont dit au citoyen Verninac; ils n'ont pas balancé à le déclarer à vous, citoyen ambassadeur; ils se sont expliqués franchement sur leur état de faiblesse et d'impuissance, sur les sentimens d'amitié qu'ils portent aux Polonais, et sur l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de les secourir; sur leur haine pour les Russes, et sur la crainte qu'ils ont de la manifester.

Il n'est donné qu'à vous, citoyen ambassadeur, qui réunissez les qualités de négociateur à celles de guerrier, de changer la nature de l'esprit politique et militaire du gouvernement turc, et de le forcer, pour ainsi dire, à connaître les véritables intérêts de l'empire ottoman. Cela ne manquera point d'arriver par votre influence et vos représentations, ou cela n'arrivera jamais.

Dans la supposition de la réussite, il résulterait sans doute de bien grands avantages pour les Polonais, qui, en s'abandonnant jusqu'à présent à des promesses illusoires des alliés, ont perdu de vue les voies que l'énergie et le patriotisme devaient leur suggérer; mais en attendant ce changement salutaire dans le système du gouvernement turc, qui sera probablement opéré par le zèle et l'activité que vous déployez dans vos négociations, je crois nécessaire de soumettre à votre connaissance et à votre décision quelques idées qui sont le résultat de plusieurs conférences que nous avons eues ensemble sur les affaires de Pologne.

1° Il me semble que, pendant les six mois qui vont suivre, ma présence est tout-à-fait inutile à Constantinople; car, sans doute, il ne sera point question de commencer des hostilités contre la Russie dans cette saison avancée. Et, d'ailleurs, les Polonais peuvent se passer de représentant là où ils trouveront un ami et un protecteur tel que vous, citoyen général;

2° Il me paraît indispensable, pour le gouvernement français, pour vous, qui en êtes le représentant, et pour mes confrères réfugiés, de savoir au juste, et avec tous les détails possibles, quel est l'état actuel de la disposition des esprits, et quelles sont les forces et les moyens des Polonais dans l'intérieur du pays, afin d'établir en conséquence un système pour les opérations ultérieures;

3° Il serait nécessaire de s'entendre de vive voix avec les membres de la députation polonaise établie à Paris, afin de concerter avec eux un plan d'opérations mili-

taires qui, d'après vos observations, est le seul qui puisse convenir en Pologne, dans les circonstances présentes;

4° Après avoir examiné exactement la situation actuelle de la Pologne, et avoir sondé l'esprit des habitans, il pourrait en résulter le besoin d'accélérer des démarches, téméraires à la vérité, et peut-être trop précipitées, mais qui, d'après votre opinion, sont seules capables de sauver la Pologne, et de réveiller les Turcs pour faire cause commune avec nous.

D'après ces considérations, je me suis déterminé à me rendre en personne dans les parties de la Pologne, qui sont sous la domination de l'Autriche et du roi de Prusse.

Dans le cas où je trouverais les esprits préparés, bien disposés, et prêts à éclater sans avoir besoin d'autre délai et d'autre secours, je reviendrai sur la frontière pour vous en donner connaissance, et pour y attendre les indications que vous jugerez à propos de me faire parvenir. Dans le cas contraire, je vous enverrai un aperçu exact et détaillé sur la situation intérieure de la Pologne, et je continuerai ma route jusqu'à Paris pour m'y concerter avec la députation polonaise.

J'établirai une communication entre la Gallicie et Boukarest, et vous recevrez, citoyen ambassadeur, des renseignemens détaillés sur la Pologne par un de mes compatriotes, qui se chargera volontiers d'entretenir avec vous une correspondance suivie.

En outre, j'ai l'honneur de vous prévenir que je

laisse à ma place, à Constantinople, le général Rymkiewicz, brave militaire, et citoyen bien mérité de la patrie, qui jouit de l'estime et de la confiance de tous les gens de bien, et qui ne manquera pas de vous communiquer les nouvelles qu'il recevra, soit de la députation polonaise à Paris, soit directement de la Pologne.

Je sou mets, citoyen ambassadeur, ce projet à votre décision. Votre réponse sera la règle de ma conduite.

MICHEL OGINSKI.

N^o XXVI.

*Lettre du ministre de la guerre PETIET au général
DOMBROWSKI.*

PARIS, ce 5 brumaire an V (26 octobre 1796).

J'ai reçu, général, avec votre lettre, en date du 19 vendémiaire, les observations que vous m'avez adressées sur les avantages qui résulteraient, pour la France et la Pologne, de la formation de quelques légions de corps francs-polonais, près les armées du Rhin et d'Italie. Je me suis empressé de les transmettre au Directoire. Je vous ferai parvenir sa décision.

PETIET.

N° XXVII.

*Lettre du général DOMBROWSKI à l'ambassadeur
français à Berlin, CAILLARD.*

PARIS, ce 5 brumaire an V (26 octobre 1796).

« Je m'empresse, citoyen ministre, de vous donner de mes nouvelles, ou plutôt vous faire un récit exact de mon ouvrage; c'est pour cette raison que je erois devoir le classer en trois parties suivantes :

- 1° Mon arrivée à l'armée française ;
- 2° Les motifs de mon départ pour Paris ;
- 3° L'usage que j'ai cru devoir faire encore de vos sages conseils.

1° Je dois, avant tout, vous réitérer mes plus vifs remerciemens de la lettre pour le général Jourdan, qui m'a non seulement mérité l'accueil le plus favorable de sa part, mais encore m'a facilité et procuré la connaissance d'une grande partie de généraux français, qui tous m'ont témoigné beaucoup d'amitié, et la sollicitude la plus particulière aux maux de notre patrie. Sur le désir que je leur ai fait connaître d'être placé en qualité de volontaire à la suite des armées républicaines, avant que mon plan pour former les légions

polonaises soit accepté par le gouvernement, ils m'ont unanimement conseillé de me rendre sans délai à Paris, et d'y solliciter la permission auprès du Directoire exécutif; quelques uns même s'offrirent d'appuyer ma demande auprès du gouvernement; parmi ces derniers, fut le général Kléber, qui avait déjà témoigné un vif intérêt pour ma personne, et eut encore la bonté de me donner des lettres de recommandations propres à accélérer l'accomplissement de mes vœux, et c'est d'après cela que je me rendis à Paris.

2° Arrivé à Paris le 9 vendémiaire (30 septembre 1796), j'ai d'abord remis mes lettres de recommandations, ensuite j'ai présenté au ministre des relations extérieures la note et le plan ci-joints; mais jusqu'à présent je suis dans l'attente d'une réponse. Voilà pour ce qui me concerne.

3° Je me suis après cela empressé de remplir la tâche que vous avez bien voulu m'imposer dans votre lettre du 26 thermidor an IV, de Berlin, avec le vif intérêt qu'a pu m'inspirer l'amour de la patrie et le désir de répondre à votre attente. Eh bien! malgré tout cela et la bonne volonté de quelques uns de mes compatriotes, il m'a été pour le moment impossible d'y pourvoir. Le seul fruit que j'ai tiré de mes démarches, est celui d'avoir appris que l'esprit d'un même système anime tous les Polonais, et qu'ils sont persuadés que sans le concours de la France et de la Prusse, il n'y a point d'existence pour la Pologne. Tous les différends qui régneront parmi eux proviennent de ce que il y a eu des individus qui ont su deviner le système actuel avant le

temps, ont osé même l'annoncer et soutenir; que les autres, non seulement l'ont combattu, mais encore ont traité ceux-là comme des personnes subordonnées à la maison de Prusse. Maintenant que la force des circonstances et la conviction les ramènent à ce même but, ils ne veulent pas avouer les torts qu'ils ont eus vis-à-vis des autres; ils préfèrent au contraire enfanter de nouvelles ruses, et ne pouvant plus dire que ce sont des partisans prussiens, ils soutiennent qu'ils sont des agens du roi Stanislas-Auguste. Voilà aussi comme on représente le nouveau venu Stanislas Woyczynski, et peut-être moi-même; et c'est ainsi que quelques personnages bien connus, d'ailleurs, du citoyen Parandier même, tâchent de faire suspecter sa mission, et étendent les soupçons sur d'autres. Mais quoi qu'il en soit, rien ne saura me décourager. Je chercherai toujours ma consolation dans mes propres sentimens et dans l'estime d'un homme aussi respectable que vous. Voilà, citoyen ministre, à peu-près la situation de mes concitoyens réfugiés en France. Je suis ravi, cependant, de pouvoir vous annoncer que le calme et la sérénité commencent à renaître au sein des patriotes polonais, et qu'il y a un certain nombre d'eux qui, bien loin d'avoir la prétention ridicule de représenter la nation, non seulement se plient aux circonstances, mais présentent un mode qui, selon moi, est le seul capable d'accommoder tous les partis, et se trouvant d'accord avec les grands intérêts de la Pologne. Voilà en quoi il consiste :

Aussitôt que le moment propice sera arrivé de sta-

tuer sur la restauration de la Pologne, l'on devrait, sans communiquer ce plan aux Polonais, s'adresser directement aux maréchaux de la diète constituante, c'est-à-dire à MM. Malachowski et Sapiéha, dans lesquels repose le pouvoir de la diète limitée, et qui, possédant dans toute sa latitude la confiance de la nation polouaise, pourront le mieux répondre à l'attente du gouvernement français, et auront encore l'avantage précieux de réunir les suffrages du roi de Prusse, puisqu'ils ont eu celui de traiter dans le temps avec lui. Voilà ce qu'on tâche de faire connaître au gouvernement français, et que je m'empresse, de mon côté, de vous communiquer, et soumettre à votre prudence et à votre sagesse.

Le lieutenant-général polonais,

DOMBROWSKI.

N^o XXVIII.

BERTHIER, *général de division, chef de l'état-major-général de l'armée d'Italie, au citoyen TREMO, aide-de-camp du général DOMBROWSKI, Polonais.*

MILAN, ce 15 nivôse an V (4 janvier 1797).

« Le lieutenant-général polonais Dombrowski, patriote polonais, recommandé par le ministre de la guerre au général en chef Bonaparte, étant autorisé par le congrès d'Etat de la Lombardie d'employer tous les moyens qui sont dans son pouvoir pour former une légion de Polonais, qui sera au service de la Lombardie, et le général en chef ayant autorisé le congrès d'Etat du susdit pays à envoyer l'aide-de-camp Tremo en France, il est autorisé de partir de Milan pour se rendre d'abord à Chambéry, où il prendra des ordres du général en chef Kellermann, pour de là se rendre dans les dépôts des prisonniers de guerre faits par l'armée d'Italie, où il désignera tous les prisonniers de guerre polonais qui, de bonne volonté, voudront entrer dans de nouveaux corps polonais, formés en

Lombardie. Au surplus, le citoyen Tremo se conformera à l'instruction ci-jointe.

ALEXANDRE BERTHIER.

Certifié conforme à l'original,

Le général de division, KILMAINE.

N° XXIX.

*Lettre du citoyen ELIE TREMO au citoyen KASIMIR
DE LA ROCHE.*

Egalité.

Liberté.

DIJON, ce 30 nivôse an V (19 janvier 1797).

*L'aide-de-camp du général-lieutenant DOMBROWSKI, au
citoyen KASIMIR DE LA ROCHE.*

« Voilà un siècle, cher ami, que tu n'as eu de mes nouvelles; ne me taxe pas de négligence; des occupations et des voyages sans nombre en sont la seule raison. Je m'empresse de te communiquer que ma mission va à merveille. Partout je trouve des Polonais qui aiment leur patrie, et qui sont tout prêts à l'attester de leur sang. Oh! que de jouissances m'a déjà procurées cette mission; que de braves gens elle m'a fait connaître en France; que d'amis de la liberté qui s'intéressent à notre sort et qui me témoignent le plus vif intérêt! Oh! puisse cet exemple embraser tous les cœurs des Polonais; puissent-ils sacrifier, oublier tout pour le bien de la chose publique! C'est à vous, mon

cher ami, c'est à tout bon Polonais qui aime sa patrie d'y travailler. Faisons tout notre possible, et nous trouverons la récompense dans nos actions, et le bonheur dans notre patrie.

Adieu, salut, fraternité et amitié jusqu'à la mort.

ELIE TREMO.

P. S. Écrivez-moi sous l'adresse du général Pille, commandant la 18^e division militaire à Lijou, et donnez-moi nouvelle de tout ce qui peut m'intéresser.

N^o XXX. ¹

WOLNOŚĆ.

RÓWNOŚĆ.

ODEZWA DO POLAKÓW.

DĄBROWSKI, *generał-lieutenant rzeczypospolitey polskiej umowiany do formowania Legjonów polskich we Włoszech.*

Do Współ-Obywateli!

Wierny Ojczyźnie moiej do ostatniego momentu, walczyłem za icoj wolność pod nieśmiertelnym KOŚCIUSZKĄ, upadła ona pod przemocą i niezostaie nam, iak pocieszające wspomnienie, żeśmy krew przelewali za ziemię przodków naszych, żeśmy widzieli nasze chorągwie zwyciężkie pod Dubienką, Racławicami, Warszawą i Wilnem.

¹ La proclamation du général Dombrowski fut imprimée sur une feuille à quatre colonnes, et en langues *polonaise, française, italienne et allemande*. Des milliers d'exemplaires furent répandus aux avant-postes autrichiens, et à leur lecture les Polonais, qui avaient été contrains de prendre du service dans les rangs de cette puissance, passaient dans ceux où l'honneur les appelait. Nous en donnons ici les copies exactes.

Polacy nadzieia powstaie, ... Francya zwycięza, ona się biie za sprawę Narodów, staraymy się osłabić icy nieprzyiaciół.

Francya pozwala nam schronienia czekając lepszych losów dla kraiu naszego, idźmy pod icy chorągwic, te są oznakiem honoru i zwycięstwa...

Legjony Polskie formuią się we Włoszech, na tey ziemi niegdyś Świątyni wolności. — Już Oficerowie, i Żołnierze, towarzysze trudów waszych i męstwa są ze mną, iuz się bataliony formuią, przybywajcie koledzy, rzucaycie broń którą was nosić przymuszono, bijmy się za sprawę wspólną wszystkich Narodów, za wolność, pod walecznym BONAPARTE zwycięcą Włoch.

Tryumfy Rplitey Francuzkiej są naszą iedyną nadzieią, za icy pomocą i icy aliantow, może zobaczemy ieszcze domy nasze, któreśmy z rozrzewnieniem porzucili.

W Kwaterze-Główney w MEDYOLANIE Dnia 4 Pluiose Roku 5 Rzeczypospolitey Francuzkiej iedney i nie rozdzielney. (20 stycznia 1797.)

Generał-Lieutenant polski

JAN DĄBROWSKI.

LIBERTÀ.

EGUAGLIANZA.

PROCLAMA AI POLACCHI.

Il Tenente-Generale DOMBROWSKI Polacco autorizzato a formare de' Corpi Auxiliarj di Polacchi in Italia.

A' SUOI COMPATRIOTTI.

Polacchi!

Fedele alla mia Patria sino all' ultimo istante io combattei per la sua libertà sotto l' immortale KOSCIUSZKO; ella fu oppressa, nè più ci resta che la memoria consolante d' avere sparso il nostro sangue per la terra de' Padri nostri, e d' aver vedute le nostre bandiere trionfanti a Dubicnka, Raclavice, Varsavia e Vilna....

Polacchi! la speranza ci riunisce..... La Francia trionfa.... ella combatte per la causa delle Nazioni;... procuriamo d' indebolire i suoi nemici;... ella ci accorda un asilo, attendiamo sorte più propizia alla Patria nostra. — Raduniamoci sotto ai di lei vessilli cui presiede l' onore e la vittoria.

Formansi Legioni Polacche in Italia, dove già un tempo

brillò il Santuario della Libertà. — Gli Uffiziali e i Soldati che vi furono compagni ne' travagli e nel coraggio sono di già meco, già si organizzano i battaglioni. Venite o Cittadini. Gettate quell' armi che foste costretti a portare... Combattiamo per la causa comune delle Nazioni, per la Libertà sotto il valoroso BONAPARTE vincitor dell' Italia.

I trofei della Repubblica Francese sono l'unica nostra speranza, mercè di lei e de' suoi alleati noi rivedremo forse quelle patrie mura che abbandonammo con dolore.

Dal Quartier generale a MILANO 1. Piovoso l' anno V della Repubblica Francese una ed indivisibile (20 gennajo 1797).

Il Tenente-Generale Polacco

GIO. DOMBROWSKI.

FREYHEIT.

GLEICHHEIT.

PROCLAMATION AN DIE POHLEN.

Der in Italien zu errichtenden Pohlischen Hilfs Corps bevollmächtigte Pohlische General-Lieutenant DOMBROWSKI an seine Landsleute.

Pohlen!

Meinem Vaterlande bis auf dem letzten Augenblicke getreu habe ich seine Freyheit unter dem verewigten KOSCIUSZKO verfechten helfen es musste leider, unterliegen, und uns blieb nur das tröstende Gedächtniss unser Blut für das Land unserer Väter vergossen, und unsere Fahnen zu Dubienka, Raclawice, Warschau und Wilna siegprangeud gesehen zu haben.

Pohlen! die Hoffnung versammelt uns wieder, Franckreich triumphirt, es kämpfet für die Sache der Völkerschaften. Auch wollen wir seine Feinde zu entkräften sehen. — Uns gönnet es einen Zufluehts Ort, lasset uns bessere Schicksale für unser

Waterland erwarten! Wollen wir unter seine Fahnen treten, es sind jene der Ehre und des Sieges?

Poblnische Legionen werden in Italien errichtet, in einem Lande das vor dem das Freyheits Heiligthum war! — Officiere und Soldaten eures Muths und Sieges Begleiter sind schon bey mir! Schon werden die Bataillonen organisirt, Kommt Mitbürger! Werfet jene Waffen von euch, die ihr mit Gewalt ergreifen musset.

Lasset uns für die gemeine Sache der Völkerschaften, für die Freyheit unter dem tapfern Italiens Besieger BONAPARTE streiten. Die Sieges Zeichen der Französischen Republik sind unsere einzige Hoffnung. Durch sie, durch ihre Buudsgenossen werden wir vielleicht unsere mit Schmerzern verlassenen Wohnstätte wiedersehen.

Aus dem Haupt Quartier MAYLAND den 1. Pluviose im fünften Jahre der einen und untheilbaren Französischen Republik (20 januar 1797).

Der Poblnische General-Lieutenant

JOHANN DOMBROWSKI.

N° XXXI.

*Proclamation de l'administration générale de la
Lombardie, aux Polonais.*

In nome del Popolo l'amministrazione generale della Lombardia, a tutti i Polacchi che hanno abbandonato o siano per abbandonare il patrio suolo per l'amore della libertà.

Generosi Polacchi! le virtù vostre riscossero già lo stupore e l'ammirazione di tutto il mondo, e quanto è nota l'infamia de' vostri usurpatori alterrettanto si rammemora con rispetto la vostra costanza ed il coraggio col quale combatteste da soli i coalizzati tiranni. Spargevasi in quel tempo gran sangue in tutta l'Europa per la sacra causa della libertà. Era lo scopo di tutti i re l'opprimere sotto il giogo del despotismo le intere nazioni; era dunque impresa comune di tutti i popoli conoscitori de' propri diritti il respingere la forza colla forza. Le vostre intrepide popolazioni furono le prime bene merite di tutta l'umanità pel sacrificio delle proprietà e della vita medesima, che

non curarono, per opporsi agli esecrabili violatori d'ogni legge, e se per molte sgraziate combinazioni, per l'infelice posizione territoriale, per le forze sommaramente superiori de' vostri nemici, doveste cedere palmo a palmo un terreno coperto di cadaveri d'eroi, non siete vinti o Polacchi, finchè vivete.

Fraternali braccia vi stende il popolo Lombardo, che in sul cammino della libertà vi chiama compagni. La Francia liberatrice invincibile di chi aspira a rompere e calpestare le catene proprie solo degli schiavi insegna in queste contrade con incessanti trionfi a stabilire coll'armi e sopra basi irremovibili l'unica sovranità, quella del popolo.

Accorrete o Polacchi, nel nostro seno, che noi vi raccoglieremo come fratelli, avrete patria con noi sempre comune, infino a tanto che dalla sorte, forse non lontana, vi si apra il campo felice onde rivedere i vostri focolari, abbracciare con gioja le vostre famiglie, e riedificare vittoriosi la vostra Repubblica. Frattanto guerreggiando insieme a noi, combatterete sempre i tiranni. Sì Polacchi guerrieri, combattiamoli e li vinceremo, vinciamoli e se ne perderà per fino il nome. Sarete per tal modo riconosciuti da quel popolo carco di gloria, eh' avendo superata e disciolta una formidabile e tirannica coalizione ei è guida ed appoggio a mostrarci dignitosamente sul nostro suolo

e dovunque, come popoli che sapranno per sempre chiamarsi liberi ed invincibili.

Egli è in conseguenza di queste massime profondamente impresse nel cuore del popolo Lombardo, che autorizzata l'amministrazione generale della Lombardia, dal generale in capita dell' armata d'Italia Bonaparte, ha presi gli opportuni concerti col generale Dombrowski Polacco, egualmente autorizzato, con che avrà forza di patto solenne tutto ciò che rimane concordato fra l'amministrazione generale della Lombardia per il popolo Lombardo da una parte, ed il detto generale Dombrowski per i patrioti di sua nazione, dall' altra.

MILANO 15 piovose. Anno V della Repubblica francese e 1° della libertà Lombarda (3 febbrajo 1797).

Sottoscritti PORCELLI, presidente.

VISCONTI, rappresentatore.

NOTE

SUR LA GRANDE HISTOIRE

DE

LA NATION POLONAISE.

(Voyez page xv de la préface).

Puisque mon sujet m'a amené à parler de la tâche patriotique que se partagea la Société royale des Amis des Sciences de Warsovie, celle de terminer la grande histoire critique de la Pologne si bien commencée par Naruszewicz, je dois faire ici un appel solennel à ceux des écrivains polonais qui, au lieu d'accomplir en conscience le devoir qu'ils s'étaient imposé, laissent dormir dans leurs cartons particuliers les matériaux qu'ils ont retirés des archives publiques. Deux hommes distingués, J. U. Niemcewicz et G. Kwiatkowski, ont, jusqu'ici, payé seuls leurs dettes à la patrie; les autres, soit faiblesse, soit insouciance, semblent éloigner chaque jour davantage un travail qui est attendu depuis vingt années! S'ils ne voulaient pas le faire, pourquoi l'ont-ils accepté, et s'ils l'ont accepté, d'où vient qu'ils hésitent à le faire! Dix siècles entiers de l'Histoire Polonaise demeurent inconnus ou travestis dans des ouvrages étrangers! C'était eux qui devaient accomplir l'œuvre de réparation, en élevant à la gloire nationale le seul monument qui puisse survivre à ses malheurs!

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PRÉFACE..... Page 1

BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL DOMBROWSKI..... XXIX

CHAPITRE PREMIER. — Situation de la Pologne, de 1786 à 1790.

— La Russie recherche son alliance. — Opposition de la Prusse. — Elle offre à son tour un traité. — Convocation de la diète polonaise. — Ses travaux. — Le traité d'alliance avec la Prusse est signé. — Difficultés au sujet du traité de commerce. — Le roi de Prusse demande Thorn et Dantzig. — Refus de la diète. — Double politique de la cour de Berlin. — Constitution du 3 mai 1791. — Paix de la Russie avec la Porte. — Préparatifs de guerre de la Russie contre la Pologne. — Perfidie du roi de Prusse. — Faiblesse de Stanislas-Auguste. — Envahissement de la Pologne par les armées russes. — Ses conséquences..... page 1

CHAPITRE II. Immobilité de l'Autriche. — Nouvelles intrigues de la Russie auprès du cabinet de Berlin. — Partage de la Pologne décidé. — Marches des armées prussiennes. — Manifeste. — Conduite de la Russie. — Protestations et universaux de la soi-disant confédération de Targowicza. — Sa dissolution. — Convocation de la diète de Grodno. — Ses opérations illégales sous l'influence des baïonnettes russes. — La cession vis-à-vis de la Russie est sanctionnée par la diète.

— Même demande du roi de Prusse. — Débats orageux. — Elle est arrachée par la violence. — Indignation du peuple Polonais. — Symptômes d'un soulèvement général. . . page 30

CHAPITRE III. Le vice-brigadier Dombrowski. — Ses projets. — Symptôme d'insurrection. — Ligue secrète. — Kosciuszko est nommé généralissime. — Il entre à Krakovie. — Ses adresses à la nation. — Mémorable manifeste aux puissances. — Bataille de Raçlawicé. — Révolution à Warsovie. — Le régiment de Dzialynski se couvre de gloire. — Établissement d'un gouvernement provisoire dans cette capitale. — Révolution de Lithuanie. — Délivrance de Wilna. — Iasinski. — Jonction de l'armée d'Ukraine. — Puniton des traîtres à la patrie. — Établissement du conseil suprême national. — Kosciuszko poursuit les Russes. — Bataille de Szezkoewy. — L'armée polonaise se replie sur Warsovie. — Bataille de Chelm. — Zaionczek. — Prise de Krakovie. — Fureur populaire. — Siège de Warsovie par le roi de Prusse. — Intrépidité des assiégés. — Insurrection dans la Grande-Pologne. — Le roi de Prusse lève le siège. — Revers en Lithuanie. — Prise de Wilna. — Bataille de Macieïowice. — Kosciuszko est fait prisonnier. — Assaut de Praga. — Capitulation de Warsovie. — Dombrowski. — Réfugiés polonais à Paris et à Venise. — Leurs efforts pour intéresser les puissances au sort de la Pologne. — Oginski est envoyé à Constantinople..... page 56

CHAPITRE IV. Elic Tremo. — Il délivre Xavier Dambrowski, et se rend avec lui à Paris. — Leur liaison avec Kasimir De la Roche. — Réfugiés polonais à Paris. — Leurs efforts auprès du gouvernement français. — Réunions de l'hôtel Diesbach. — Thibaudeau, Chenier, Talma, etc. — Projet de Kasimir De la Roche. — Il remet l'hôtel de Diesbach aux

soins de Prozor, Giédroye et Muiewski. — Arrivée de Wybieki. — De la Roche part avec Tremo. — Situation de l'Europe à cette époque. — Voyage de De la Roche. — Tentatives de Wybieki auprès du citoyen Caillard. — Tremo et De la Roche arrivent à Bâle. — Mission ostensible. — Mission secrète. — Imprudence de Hoszkiewicz. — Arrivée de Tremo à Warsovie. — Ses démarches. — Situation des militaires polonais à cette époque. — Tentatives de Souwaroff pour attacher le général Dombrowski à la cause russe. — Noble conduite de l'ancienne armée polonaise..... page 97

CHAPITRE V. Occupation de Warsovie par les Prussiens. —

Dombrowski se rend à Berlin. — Sa présentation au roi. — Hardiesse de ses discours. — Ses conférences avec Bischofswerder, Müllendorf. — Sa visite au prince-archevêque Krasiicki. — Son refus de servir en Prusse. — Son voyage à Leipzig. — Rivalité des généraux Dombrowski et Giédroye. — Kasimir De la Roche intervient pour la terminer. — Découragement momentané de Dombrowski. — Départ de De la Roche pour Berlin. — Sa position chez le prince palatin Radziwill. — Gaffrou, Forestier, Caillard. — Changement de politique de la cour prussienne vis-à-vis des Polonais. — Faste de la maison Radziwill. — Alliance entre cette famille et la branche royale Ferdinand de Prusse. — Opposition du ministère prussien. — Frédéric-Guillaume consent à ce mariage en dépit de ses ministres. — Plaidoyer courageux de De la Roche en faveur des généraux polonais Madalinski, Grahowski et Gielgud, prisonniers des Prussiens. — Il obtient leur élargissement. — Joie des Polonais. — Fêtes du mariage. — Arrivée subite du général Dombrowski à Berlin. — Son entrevue avec De la Roche. — Dombrowski repart pour Leipzig. — Sa lettre au ministre Caillard. — Réponse du ministre. — Dombrowski se dirige vers la France avec

des lettres pour le général Jourdan. — Son arrivée à l'armée républicaine. — Réfugiés de Venise. — Rassemblement de Polonais sur les frontières turques. — Démarches d'Oginski. — Verninae. — Aubert-du-Bayet. — Lettre d'Oginski à Bonaparte. — Sulkowski. — Réponse verbale de Bonaparte. — Xavier Dambrowski. — Ses projets. — Retour d'Oginski à Paris. — Détails sur son voyage. — Son arrivée..... page 128

CHAPITRE VI. Premières démarches du général Dombrowski à Paris. — Sa correspondance officielle avec le ministre de la guerre Petiet. — Mémoire pour la formation des légions polonaises. — Réponse du ministre. — Correspondance du général Dombrowski avec le général Kléber. — Départ du général polonais pour Milan. — Situation de l'armée d'Italie à cette époque. — Victoires du général Bonaparte. — Défaite de Beaulieu. — Conquête du Milanais. — Blocus de Mantoue. — Le général Wurmser. — Combats de Desenzano, Salo, Castiglione et Peschiera. — Leurs résultats. — Formation des républiques cispadane et transpadane. — Alvinzi. — Bataille d'Arcole. — Formation des légions lombardes. — Arrivée de Dombrowski à Milan. — Il demande l'autorisation de former des légions polonaises. — Convention avec l'administration lombarde. — Activité du général polonais. — Il organise ses légions. — Nouveaux événemens militaires. — Proclamation de Dombrowski. — Ses résultats. — Les Polonais accourent de toutes parts. — Capitulation de Mantoue. — Manifeste contre le gouvernement romain. — Les États de l'Église se soumettent. — Enthousiasme que cause cet événement. — Début des opérations militaires des corps polonais. — Marche sur Mantoue. — Strzalkowski, Liberadzki, Kosinski, Tremio, Dembowski, Konopka, Frères Downarowicz, etc..... page 171

PIÈCES OFFICIELLES ET JUSTIFICATIVES.

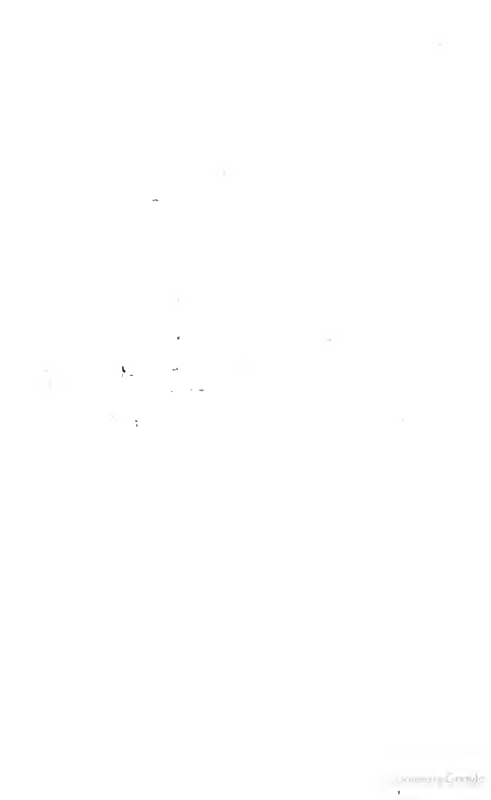
N° I. Constitution polonaise du 3 mai 1791.....	Pages 223
N° II. Préparatifs de défense publique. — Décret rendu dans la séance de la Diète constituante, le 16 avril 1792.	245
N° III. Déclaration de guerre par la Russie à la Pologne du 18 mai 1792.....	249
N° IV. Discours de STANISLAS SOLTYK, nonce de Krakovie, prononcé à la dernière séance de la Diète constituante, le 29 mai 1792.....	260
N° V. Acte d'accession du roi STANISLAS-AUGUSTE à la soi-disant confédération-générale de Targowica, en 1792..	263
N° VI. Protestation des Targoviciens assemblés à Grodno, du 3 février 1793, contre l'entrée des troupes prussiennes dans la Grande-Pologne.....	267
N° VII. Déclaration de la Russie, du 9 avril 1793, relative à l'envahissement des états de la république de Pologne.....	275
N° VIII. Protestation du vice-grand-général de la couronne de Pologne, SÉVERIN RZEWUSKI, du 17 avril 1793.	280
N° IX. Discours prononcé par JOSEPH KIMBAR, nonce du district d'Upita (en Lithuanie), à la séance du 17 juillet 1793, de la diète de Grodno.....	282
N° X. Discours prononcé par IGNACE GOSLAWSKI, nonce de Sandomir, à la séance du 6 septembre 1793, de la diète de Grodno, concernant les trois chefs du complot de Targowica.....	285
N° XI. Organisation du conseil suprême national, par le généralissime KOSCIUSZKO, du 10 mai 1794.....	288
N° XII. Lettre du roi de Pologne STANISLAS-AUGUSTE, à l'électeur de Saxe FRÉDÉRIC-AUGUSTE.....	297
N° XIII. Lettre du citoyen FRANÇOIS BARSS, aux Polonais réunis à Venise, du 20 août 1795.....	299

N° XIV. Lettres des patriotes polonais réunis à Paris, au citoyen MICHEL OGINSKI, du 20 août 1795.....	302
N° XV. Information pour le citoyen MICHEL OGINSKI, appelé par le vœu de ses compatriotes à la mission de Constantinople, signée par tous les Polonais réunis à Paris, approuvée par le comité de salut public, en date du 29 thermidor an III (16 août 1795), et envoyée à Venise à l'ambassadeur français LALLEMENT, pour être remise au citoyen OGINSKI.....	306
N° XVI. Extrait des Mémoires autographes d'ÉLIE TREMO.	316
N° XVII. Correspondance du citoyen PARANDIER avec le citoyen DE LA ROCHE.....	335
N° XVIII. Mémoire du général DOMBROWSKI, présenté au cabinet de Berlin, au mois de mars 1796.....	339
N° XIX. Lettre du général DOMBROWSKI au citoyen PARANDIER.....	348
N° XX. Lettre du général DOMBROWSKI au citoyen KASIMIR DE LA ROCHE.....	352
N° XXI. Lettre du citoyen ÉLIE TREMO au citoyen KASIMIR DE LA ROCHE.....	355
N° XXII. Acte de confédération dressé à Krakovie, le 6 janvier 1796.....	357
N° XXIII. Lettre du citoyen OGINSKI au citoyen VERNINAC.....	360
N° XXIV. Lettre du citoyen OGINSKI au citoyen VERNINAC.....	364
N° XXV. Lettre du citoyen OGINSKI au citoyen AUBERT-DU-BAYET.....	369
N° XXVI. Lettre du ministre de la guerre PETIET au général DOMBROWSKI.....	374
N° XXVII. Lettre du général DOMBROWSKI à l'ambassadeur français à Berlin, CAILLARD.....	375
N° XXVIII. BERTHIER, général de division, chef de l'état-	

major général de l'armée d'Italie, au citoyen TREMO, aide-de-camp du général DOMBROWSKI, Polonais.....	379
N° XXIX. Lettre du citoyen ÉLIE TREMO au citoyen KASIMIR DE LA ROCHE.....	381
N° XXX. Proclamation du général DOMBROWSKI en langues polonaise, italienne et allemande.....	383
N° XXXI. Proclamation de l'administration générale de la Lombardie, aux Polonais.....	389
NOTE sur la grande histoire de la nation polonaise.....	392

ERRATA.

- Tome I, p. XXXIX, neuvième ligne : (1799-1809) ; lisez (1799-1800).
- Tome I, p. 73, seizième ligne : toutes leurs forces, lisez une partie de leurs forces.
- Tome I, p. 97, dernière ligne : employé ; lisez employée.
- Tome II, p. 4, troisième ligne : le Saint-Gothard ; lisez le Grand-Saint-Bernard.
- Tome II, p. 49, quatrième ligne : Gubbio-Casteciaro ; lisez Gubbio et Castacciaro.
- Tome II, p. 73, septième ligne : 1698 ; lisez 1798.
- Tome II, p. 82, première ligne de la note : N° XLVI ; lisez N° XLV.
- Tome II, p. 83, cinquième ligne : Wistouch ; lisez Wislouch.
- Tome II, p. 167, dix-septième ligne : l'armée gallo-polonoise ; lisez l'armée française.



CHANT NATIONAL POLONAIS.

MAZUREK DOMBROWSKI.

Traduit du Polonais par G. FULGENCE.

Arrangé avec accompagnement de Piano par ALBERT SOWINSKI.

Allegretto quasi Andante.

PIANO.

The piano introduction consists of two staves. The right hand features a melodic line with a trill-like figure and a dynamic marking of *mf*. The left hand provides a rhythmic accompaniment with chords and eighth notes. Dynamics include *mf*, *sf*, *p*, and *sf*.

The first system shows the vocal melody and piano accompaniment. The vocal line begins with the lyrics "Nontu n'est pas sans défenseurs o Pologne chérie nous ravirons aux oppresseurs ta". The piano accompaniment consists of chords in the right hand and a simple bass line in the left hand. Dynamics include *p*.

The second system continues the vocal melody and piano accompaniment. The vocal line includes the lyrics "puis... sance flé-trie Dombrow-ski cou-rons vo-lons vers l'i-la...". The piano accompaniment features a more active right hand with chords and a steady bass line. Dynamics include *sf*, *p*, and *cres.*

The third system concludes the vocal melody and piano accompaniment. The vocal line includes the lyrics "li... e bien-tôt nous re-ve-rons notre Belle pa-tri... e". The piano accompaniment features a more active right hand with chords and a steady bass line. Dynamics include *ped. mf*, *ped. sf*, and *p*.

2^e

que la Vistule et la Warta
 N'arretent plus ta gloire
 Et Bonaparte guida
 Nos pas à la Victoire
 Dombrowski, ect.

3^e

Jadis Czarniecki des eaux
 Sut braver la furie
 Comme lui frachissons les flots
 Pour sauver la patrie
 Dombrowski, ect.

4^e

Un vieillard répandait des pleurs
 Et disait à sa fille
 "Le tambour fait battre leurs cœurs
 "Et leur regard pétille
 Dombrowski, etc.

1^e

Ieszcze Polska nie zginęła
 Kiedy my żyjemy
 Co nam obca przemoc wzięła
 Szablą odbierzemy
 Marsz marsz Dąbrowski
 Z ziemi Polskiej do Włochy
 Za twoim przewodem
 Złączym się z narodem.

2^e

Przejdziem Wisłę przejdziem Wartę
 Będziem Polakami
 Da nam przykład Bonaparte
 Jak zwyciężać mamy
 Marsz marsz, etc.

3^e

Jak Czarniecki do Poznania
 Po szwedzkim zaborze
 Dla ojczyzny ratowania
 Wrócim się przez morze
 Marsz marsz, etc.

4^e

Mówił ojciec do swej Esi
 Cały zapłakany
 Słuchaj ieno pono nasi
 Biją w tarabany
 Marsz marsz, etc.

1.3.3411

11

005669866



